

faire passer une courbe *parabolique* par tant de points qu'on voudra d'une courbe proposée, puisqu'il n'y a qu'à prendre autant de coefficients indéterminés  $a$ ,  $b$ ,  $c$ , &c. qu'il y a de points proposés; maintenant la courbe *parabolique* ainsi tracée différera peu de la courbe proposée, sur-tout si le nombre des points est assez grand, & si les points sont assez proches les uns des autres: or on peut toujours quarrer une courbe *parabolique*, puisque son élément  $y dx = adx + bxdx + cx^2 dx$ , &c. dont l'intégrale est facile à trouver. Voyez INTÉGRAL & QUADRATURE. Donc cette quadrature donnera la quadrature approchée de la courbe.

*Pyramidoïde parabolique*, est une figure solide dont on peut facilement concevoir la génération en imaginant tous les quarrés des ordonnées d'une parabole placés de manière que l'axe passe par tous leurs centres à angles droits: en ce cas la somme des quarrés formera le *pyramidoïde parabolique*.

On en a la solidité en multipliant la base par la moitié de la hauteur: la raison en est évidente, car les plans composans forment une suite ou progression arithmétique qui commence par 0; leur somme sera donc égale aux extrêmes multipliés par la moitié du nombre des termes, c'est-à-dire dans le cas présent égale à la base multipliée par la moitié de la hauteur.

*Espace parabolique*, c'est l'espace ou l'aire contenu entre une ordonnée entière quelconque, telle que  $VV$  (Pl. des coniq. fig. 8.), & l'arc correspondant  $VBV$  de la parabole. Voyez PARABOLE.

L'espace *parabolique* est au rectangle de la demi-ordonnée par l'abscisse, comme 2 est à 3; & à un triangle qui auroit l'abscisse pour hauteur & l'ordonnée pour base, comme 4 est à 3.

Le segment d'un espace *parabolique* est la portion de cet espace renfermée entre deux ordonnées. Voyez SEGMENT.

*Miroir parabolique*. Voyez MIROIR & ARDENT.

*Fuseau parabolique*. Voyez PYRAMIDOÏDE. (O)

*PARABOLISMUS*, f. m. (*Algebre*.) signifie chez quelques anciens auteurs d'Algebre, la même chose que l'abaïssement d'une équation; ce mot n'est plus du-tout en usage. Voyez ABAÏSSEMENT.

*PARABOLOÏDE*, f. m. (*Géométrie*.) c'est ainsi qu'on appelle quelquefois les paraboles de degrés ou de genres plus élevés que la parabole conique ou apollonienne. Quelques auteurs appellent aussi *paraboloïde* le solide formé par la révolution de la parabole ordinaire autour de son axe. Voyez PARABOLIQUE. (O)

*PARABOLOÏDE DEMI-CUBIQUE*, est le nom que quelques géometres ont donné à une courbe, dans laquelle les cubes des ordonnées sont comme les quarrés des diametres; on l'appelle plus ordinairement *seconde parabole cubique*.

*PARABRAMA*, f. m. (*Hist.*) le premier des dieux de l'Inde. Une fois il eut envie de se montrer à la terre, & il se fit homme. Le premier effet de cette envie fut de lui faire concevoir un fils qui lui sortit de la bouche, & qui s'appella *Misao*. Il ne s'en tint pas là; il lui en sortit un second de l'estomac qui s'appella *Wilme*, & un troisième du ventre qui fut nommé *Brama*. Avant que de disparaître il fit un état à chacun de ses enfans. Il voulut que l'aîné occupât le premier ciel & dominât sur les élémens & sur les mixtes. Il plaça le second sous son frere, & le constitua juge des hommes, pere des pauvres, & protecteur des malheureux. Il conféra au troisième l'empire du troisième ciel, & la surintendance de tout ce qui appartient aux sacrifices & aux cérémonies religieuses. Les Indiens représentent cette trinité de leur contrée par un idole à trois têtes sur un même corps; d'où quelques auteurs concluent qu'ils

ont entendu parler de nos dogmes; mais ils ont tort: cette théologie ridicule est fort antérieure à la nôtre.

*PARABYSTE*, f. m. (*Antiq. grec.*) un des cinq principaux tribunaux civils d'Athènes. Le *parabyste* étoit situé dans un lieu obscur, & on n'y traitoit que des moindres affaires de police. Il y avoit deux chambres de ce nom, que Sigonius place au-dessous de l'héliée, dans le même corps de bâtiment. Les undécemvirs en étoient les présidens; on en tiroit un de chaque tribu, & on leur donnoit un greffier pour adjoint. Ils jugeoient les petits voleurs, les maraudeurs, les coureurs de nuit, & les filoux; quand les coupables nioient les faits, on les traduïsoit à d'autres tribunaux; quand ils les avouoient ou qu'ils en étoient convaincus par la déposition des témoins, alors les undécemvirs decidoient du châtement, mais il ne leur étoit pas permis de juger d'une somme au-dessus d'une dragme d'argent. Quoi qu'en dise Guillaume Postel dans son traité des magistrats athéniens, le tribunal des avogadors de Venise ne répond pas exactement au *parabyste* d'Athènes. (D. J.)

*PARACELLAIRE*, f. m. (*Hist. eccléf.*) celui qui avoit autrefois la fonction de distribuer aux pauvres les restes de la table du pape. Il y avoit plusieurs *paracellaires*. Le pape Zacharie institua des fonds pour cette sorte d'aumône, qui se faisoit ou de la table du pape ou de son palais.

*PARACENTÈSE*, f. f. *opération de Chirurgie*, connue sous le nom de *ponction*; c'est la petite ouverture qu'on fait au bas-ventre des hydropiques pour tirer le fluide épanché dans sa cavité. Voyez HYDROPIISIE. Le mot de *paracentèse* est formé du grec, *παρα*, cum, avec, & du verbe *χιντῆιν*, *pungere*, piquer, d'où vient le nom de *ponction*.

Les anciens se servoient d'une lancette pour faire cette opération; mais les modernes ont imaginé un poinçon garni d'une canulle, instrument connu sous le nom de *trocar*, avec lequel on pratique la *paracentèse* de la manière la plus simple & la plus sûre. Voyez TROCAR.

On a détaillé au mot HYDRÓPIISIE, les signes & symptomes par lesquels on connoissoit l'hydropisie; mais il ne suffit pas que cette maladie soit caractérisée pour obliger à faire la ponction. Il faut que le bas-ventre contienne une certaine quantité de liquides, pour la faire sûrement, & que l'administration des remèdes internes capables d'évacuer les eaux ait été infructueuse: alors il faut avoir recours à un moyen plus efficace pour procurer la sortie des humeurs épanchées; la Chirurgie prête ici son secours au médecin, qui y trouve une ressource que la vertu des médicamens lui avoit promise en vain. On s'assure de la collection des eaux par la plénitude du ventre, jointe à tous les signes rationels qui annoncent l'hydropisie de bas-ventre, & par des signes moins équivoques qui annoncent la fluctuation, en appliquant à un côté du ventre, & frappant modérément le côté opposé pour sentir la colonne d'eau. Voyez FLUCTUATION & ONDULATION.

Lorsque l'opération est déterminée, il s'agit de favoir dans quel endroit on doit la pratiquer. On peut établir ici d'après l'expérience & les meilleures observations, un lieu de nécessité & un lieu d'élection. Si l'ombilic formoit une tumeur aqueuse, comme cela s'est vû quelquefois, quoique très-rarement; il seroit à propos de percer la peau dans cet endroit, parce que par la seule ouverture de la peau on procureroit l'issue des eaux épanchées. Les personnes attaquées d'une hernie inguinale ou complete, & qui deviennent hydropiques, ont une tumeur aqueuse; le fluide épanché passe dans le sac herniaire. La ponction des tégumens & de la portion du péritoine, procurera la sortie des eaux plus avantageusement que la perforation de toutes

les parties contenant dans le lieu d'élection, qu'on a fixé précisément au milieu & un peu au-dessous de la ligne qui seroit tirée de l'ombilic, à l'épine antérieure & supérieure de l'os des îles.

Si la maladie a pour cause l'obstruction du foie, on préfère le côté gauche pour l'opération; & *vice versa* si la rate étoit gonflée, ou qu'il y eût quelque skirrhe du côté gauche.

Pour pratiquer l'opération dans le lieu ordinaire, on avoit coutume de faire asseoir le malade dans un fauteuil: dans cette attitude les eaux se portent dans la partie inférieure du bas-ventre & remplissent le bassin; il n'est pas possible de tirer la plus grande partie de ce qui se trouve au-dessous du niveau de la cannule. Il est plus à propos de faire coucher le malade sur le bord de son lit un peu penché du côté où l'on opere; dans cette attitude on remarque, 1<sup>o</sup>. qu'avec l'attention de presser mollement la circonférence du ventre également dans tous ses points à mesure que l'eau coule, on met presque à sec la cavité qui la contenoit; 2<sup>o</sup>. que le malade éprouve un soulagement marqué à mesure que son ventre se débarrasse, & qu'on ne voit jamais survenir ces défaillances & ces syncopes effrayantes qui ont porté les auteurs à prescrire qu'on doit tirer l'eau à plusieurs reprises; précepte inutile par l'absence des causes qui y avoient donné lieu, & précepte dangereux, puisqu'il faudroit ou réitérer les ponctions, ce qui ne seroit pas sans inconvénient, ou laisser une cannule dont le séjour attireroit des inflammations & autres accidens fâcheux.

Lorsque le malade est situé convenablement, un aide applique les deux mains sur la partie du ventre opposée à celle où se doit faire la ponction; afin de pousser la plus grande partie des eaux de ce côté, & éloigner par-là les parois du ventre des parties qu'elles contiennent, pour mettre ces parties à l'abri de la pointe du trocar. Alors le chirurgien qui a eu le soin d'examiner avec attention, avant que de venir au lit du malade, si le poinçon d'acier de son instrument n'est pas rouillé dans la cannule, & qui a graissé la pointe de l'instrument armé de sa cannule, pour qu'il perce avec plus de facilité & en causant moins de douleur, le chirurgien, dis-je, tend la peau dans l'endroit désigné avec le doigt index & le pouce de la main gauche; & tenant le manche du trocar dans la main droite, le doigt index de cette main étendu sur la cannule, pour fixer la longueur de l'instrument qui doit pénétrer dans la cavité du ventre, il le plonge en perçant les parties contenues jusqu'à ce qu'il sente que la pointe est dans le fluide épanché. Il prend la cannule avec les doigts de la main gauche, & retire le poinçon avec la droite. Les eaux sortent par la cannule. Si quelque partie flottante contenue dans le bas-ventre se présentoit à l'extrémité de la cannule, & empêchoit les eaux de sortir librement, on éloigne l'obstacle avec une sonde bontonnée qu'on introduit dans la cannule.

Quand on a tiré les eaux avec les attentions que nous avons indiquées plus haut, il faut ôter la cannule: pour cet effet on applique deux doigts de la main gauche sur la peau de chaque côté de la cannule, qu'on retire facilement avec la main droite, en prenant la précaution de lui faire décrire un demi-tour.

Après l'opération on applique sur l'ouverture une petite compresse trempée dans de l'eau-de-vie, & par-dessus une compresse d'un demi-pié en carré, à sec ou trempée dans du vin chaud, & on la soutient par un bandage de corps suffisamment ferré.

L'opération de la *paracentèse* ne remédie qu'à l'épanchement actuel, & ne dispense pas de l'usage continué des remèdes capables de détruire les causes de l'hydropisie, & d'empêcher un nouvel amas de

matieres. Si ces causes ne sont pas de nature à céder aux remèdes les mieux indiqués, la *paracentèse* est un secours palliatif qui prolonge la vie des malades, souvent pendant plusieurs années, en les empêchant d'être suffoqués par la plénitude, & en préservant les viscères de l'atonie qu'ils contracteroient en baignant continuellement dans un fluide épanché contre l'ordre naturel. Il y a des personnes à qui l'on a fait quatre-vingt fois la ponction en dix-huit mois. Quelques personnes ont été guéries radicalement après avoir été percées trois ou quatre fois, quoiqu'elles n'eussent observé aucun régime, ni voulu s'affujettir à l'usage d'aucun remède. On n'approuve pas de telles dispositions dans les malades, mais sans se rendre garant d'une pareille conduite, les faits qui nous l'ont fait connoître peuvent être regardés comme des témoins bien sûrs de l'utilité de l'opération de la *paracentèse*. Les auteurs de réputation qui ont prétendu décrier cette opération, sans laquelle les meilleurs remèdes n'opereroient souvent aucun fruit, ont imprimé par cette fausse prévention une tache à leur nom dans la mémoire des gens raisonnables.

On a donné le nom de *paracentèse* à toutes les opérations qui s'exécutent par le moyen du trocar, & même par le bistouri, lorsqu'on fait une ouverture pour tirer un fluide quelconque épanché dans les cavités naturelles. L'incision du ventre pour un épanchement sanguin ou purulent, & l'opération de l'empyeme à la poitrine, ont été appelés du nom de *paracentèse*; l'étymologie autorise ces dénominations. On fait la ponction au scrotum avec le trocar dans l'hydropisie particulière de ce sac. *V. HYDROCÈLE.*

**PARACHELOITES**, (*Géog. anc.*) *Paracheloites*; peuples de la Thessalie, voisins de la ville de Malia, sur le bord du fleuve Acheloüs, selon Strabon, *liv. IX. page. 434.* Tite-Live, *liv. XXXIX. ch. xxvj.* connoit une ville nommée *Paracheloida*: elle devoit appartenir aux *Paracheloites*; car quoiqu'il la place dans l'Athamanie, il ajoute qu'elle avoit été unie à la Thessalie.

**PARACHEVER**, *terme d'art*, c'est la même chose que *finir* ou mettre la dernière main à un ouvrage. *Parachever* chez les Doreurs, c'est étendre sur l'argent ou le cuivre qu'on veut dorer, l'or moulu & le vif-argent amalgamés ensemble avec l'avivoir ou le grate-bosse.

**PARACHEVER**, *chez les Teinturiers*, se dit particulièrement des noirs qui se commencent avec le guesde, l'indigo & le pastel, suivant leur qualité; & qui se *parachevent* en noir avec de la galle & de la coupe-rose.

**PARACHRONISME**, *f. m. (Chronolog.)* c'est une erreur que l'on commet dans la chronologie, ou la supputation des tems, en plaçant un événement plus tard qu'il ne doit être placé. Le *parachronisme* est opposé à l'*anachronisme*, qui place l'événement plutôt qu'il n'est arrivé. (*D. J.*)

**PARACENTRIQUE**, *adj. (Géom.)* mouvement *paracentrique*; est une expression usitée en Astronomie, & principalement dans l'astronomie ancienne, pour marquer l'approximation & l'éloignement d'une planète, par rapport au soleil, ou au centre de son mouvement.

Ainsi, si une planète en *A* (*Pl. Astron. fig. 24.*) se meut vers *B*, en ce cas *SB-SA* est le mouvement *paracentrique* de cette planète.

*Sollicitation paracentrique de gravité*, ou force centripete, c'est dans quelques anciens auteurs d'astronomie physique, la même chose que *vis centripeta*; elle s'exprime en Astronomie, par la ligne *AL*, *fig. 24.* tirée du point *A*, parallèle au rayon *SB* (qu'on suppose ici infiniment proche de *SA*) jusqu'à ce qu'elle coupe la tangente *BL*,

Au reste toutes ces expressions de mouvement *paracentrique*, *sollicitation paracentrique*, ne sont plus aujourd'hui en usage.

*Isochrone paracentrique* est le nom que l'on donne dans la sublime géométrie, à une courbe, telle que si un corps pesant descend librement le long de cette courbe, il s'éloigne ou s'approche également, en tems égaux, d'un centre ou point donné. Voyez sur la nature de cette courbe, les journaux de *Leipsich*, de 1689 & 1794, & les mém. de l'acad. royale des Sciences de 1699. Voyez aussi ISOCHRONE & APPROCHE.

Le problème de l'*isochrone paracentrique*, est une généralisation de celui de la courbe *isochrone*, ou courbe aux approches égales, dans laquelle un corps pesant s'approche également, en tems égaux, de l'horison, ou ce qui revient au même, d'un point infiniment éloigné. Ces deux problèmes furent proposés par M. Leibnitz, comme une espèce de défi, aux partisans de l'ancienne analyse, qui n'en purent venir à-bout. MM. Bernoulli les résolurent l'un & l'autre, & M. Huyghens, peu de tems avant sa mort, avoit résolu celui de la courbe *isochrone* simple.

(O)

PARACLET, f. m. (*Théolog.*) du grec παρακλητος, dérivé de παρακληω, ou selon une autre prononciation de l'eta en iota, παρακλητος: ce nom signifie un *consolateur*, un *avocat*, un *défenseur*, un *intercesseur*.

On donne communément le nom de *paraclet* au S. Esprit, & J. C. le lui a souvent donné, Joann. xiv. 26. xv. 26. xvj 7. J. C. lui-même se nomme *paraclet* ou *consolateur*, lorsqu'il dit en S. Jean, xiv. 16. Je prierai le Pere, & il vous donnera un autre *Paraclet*. Le même apôtre dit que nous avons un *avocat*, τον παρακλητον, auprès du Pere; or cet *avocat* & ce *médiateur* c'est J. C.

Mais le nom de *paraclee*, comme *consolateur*, est particulièrement affecté au S. Esprit.

PARACLET, (*Géog. mod.*) abbaye de France en Champagne, sur le ruisseau d'Arduzon, proche de Nogent-sur-seine. On ne trouvera guère d'abbayes dans cet ouvrage, mais qui pourroit taire une abbaye qui doit à Abélard son établissement, & dont Héloïse fut la première abbesse: Abélard le plus habile dialecticien de son tems! Héloïse la première de son sexe en érudition, & qui n'étoit pas la dernière en beauté!

On fait qu'Abélard, craignant que ses adversaires ne le livrassent au bras séculier, à cause qu'il avoit soutenu que S. Denis l'aréopagite n'avoit pas converti la France, se sauva sur les terres de Thibaut comte de Champagne, d'où il se choisit une retraite solitaire au diocèse de Troyes; il y bâtit une chaumière, fit de cette chaumière un oratoire, & ses écoliers accourant de toutes parts à ce desert, fournirent à leur maître de quoi subsister, & bâtirent l'oratoire de bois & de pierre. Alors Abélard lui donna le nom de *Paraclet*, pour conserver la mémoire des consolations qu'il avoit reçues dans son hermitage. Παρακλητος, veut dire *consolateur*, & vient de παρακληω, je console, je prie, j'exhorte.

Mais les ennemis d'Abélard ne le laisserent pas tranquille, & mirent dans leurs intérêts S. Bernard & S. Norbert. Il n'y eut pas moyen de tenir contre de tels adversaires, Abélard leur quitta la partie, & s'en alla en basse-Bretagne, où les moines de l'abbaye de S. Gildas de Ruys, l'appellerent pour leur chef.

Dans cette conjoncture Suger, abbé de S. Denis, chassa du monastere d'Argenteuil les religieuses, prévenu que leur conduite étoit mauvaise. Héloïse qui en étoit supérieure, vint avec ses religieuses au *Paraclet*, que son ancien mari lui donna avant que de se rendre à Clugny.

Tome XI.

Le pape Innocent II. confirma cette donation, en l'année 1131: & voilà l'origine de l'abbaye de bénédictines du *Paraclet*. Héloïse en fut la première abbesse: chacun, à l'exemple de Mahault comtesse de Champagne, s'empresia à lui faire de grands biens. Les évêques l'aimèrent comme leur fille, les abbés comme leur sœur, & les gens du monde comme leur mere.

Cette abbaye jouit aujourd'hui de 15 à 20 mille livres de rente: elle est chef-d'ordre, & a plusieurs monasteres & prieurés dans sa dépendance. Héloïse la gouverna pendant 33 ans, & mourut en 1163.

Les abbeses qui lui ont succédé, ont été assez souvent des plus anciennes maisons du royaume: on doit mettre de ce nombre Jeanne Chabot, quoiqu'elle ait été obligée d'abdiquer sa place, à cause de la religion protestante qu'elle professoit, & qu'elle professa hautement jusqu'à la mort; sans néanmoins se marier, ni quitter son habit de religieuse.

Comme Héloïse n'entendoit pas seulement la langue latine, mais savoit encore très-bien la langue grecque, elle fit chanter la messe dans cette langue, tous les ans le jour de la Pentecôte, qui étoit la principale fête de l'abbaye du *Paraclet*, & cet usage s'observe encore aujourd'hui.

Dès qu'Abélard fut mort, elle demanda son corps à l'abbé de Clugny; l'ayant obtenu, elle le fit mettre au *Paraclet*, & ordonna, en mourant, qu'on l'enterrât dans le même tombeau. On assure que lorsqu'on ouvrit la tombe pour y déposer le corps d'Héloïse, Abélard lui tendit les bras pour la recevoir, & qu'il l'embrassa étroitement. Une chronique manuscrite décrit le miracle en ces termes: *Et ad tumulum apertum Heloisa deportata, maritus ejus, elevatis brachiis, illam recepit, & ita eam amplexatus, brachia sua strinxit.*

Grégoire de Tours, *hist. lib. I. c. xliij.* rapporte un fait semblable de deux personnes mariées, qui demeurèrent toujours vierges, & que les habitans du pay.

(Clermont en Auvergne) nommerent *les deux amans*. La femme décéda la première, & le mari en l'enterrant se servit de cette priere de l'écriture: *je vous rends graces, ô mon Seigneur & mon Dieu, de ce que je vous rends ce trésor dans la même pureté qu'il vous a plu de me le confier.* La femme se mit à sourire: *hé pourquoi, lui dit-elle, parlez-vous d'une chose qu'on ne vous demande pas!* Le mari mourut peu de tems après, & on l'ensevelit vis-à-vis de son épouse, on trouva les deux corps ensemble dans la même tombe.

Il en est sûrement de ce conte, comme de celui d'Héloïse & d'Abélard. On a même découvert que la volonté de l'abbesse du *Paraclet* n'avoit point été suivie, & que l'on ne l'avoit point mise suivant ses desirs dans le tombeau de son époux. François d'Amboise nous apprend, qu'étant au *Paraclet*, il avoit vu le fondateur & la fondatrice couchés l'un auprès de l'autre dans deux monumens séparés. [*Le chevalier de JAUCOURT.*]

PARACLETIQUE, f. m. (*Théolog.*) c'est le nom que les Grecs donnent à un de leurs livres d'office, comme qui diroit *invocatoire*, du grec παρακληειν, invoquer; parce qu'il contient plusieurs prieres ou invocations adressées aux saints. Les Grecs se fervent, pendant les jours de toute l'année, de ce livre, ayant toujours quelque chose dans leur office qui en est tiré. Voyez Leo Allatius, dans sa première dissertation sur les livres ecclésiastiques des Grecs.

PARACÆMUMENE ou PARAKIMOMENE, f. m. (*Hist. anc.*) nom d'un officier de l'empereur de Constantinople: c'étoit le grand chambellan. Les fonctions étoient partagées entre deux personnes; l'une s'appelloit le *chambellan de l'anneau*, & l'autre le *chambellan de la chambre*; le premier répondoit à notre garde des sceaux.

XX xxx ij

PARADA, (*Géog. anc.*) ville de l'Afrique propre, sur le chemin qui conduisoit de Tapfus à Iltique. Scipion brûla cette ville, & traita ses habitans avec la dernière barbarie.

PARADABATRA, (*Géog. anc.*) ville de l'Inde, en-deçà du Gange. Ptolomée, *lib. VII. ch. j.* la place sur le bord de ce fleuve, entre Azica & Pisca.

PARADE, f. f. (*Grammaire.*) vue ou exposition d'une chose vue dans tous ses avantages, & dans ce qu'elle a de plus beau. Voyez SPECTACLE.

Un lit de *parade*, est celui sur lequel on expose le corps d'un grand ou d'un prince après sa mort.

On appelloit *parade* dans les tournois, la marche que faisoient, en bel ordre, les chevaliers dans la lice avant que de commencer le combat.

On a donné aussi le nom de *parade* à ce que nous appellons aujourd'hui *revue* d'une troupe, d'un régiment: on disoit alors *faire la parade*, & *montrer la parade*, comme nous disons aujourd'hui *faire l'exercice*, & *monter la garde*.

PARADE, FAIRE LA, (*Art milit.*) les officiers font la *parade*, lorsque leur bataillon, leur régiment, ou leur compagnie, ayant ordre de se mettre sous les armes, ils s'y rendent en meilleur état qu'il leur est possible, pour prendre le poste, & tenir le rang qui leur est dû, soit sur le terrain où le bataillon se forme, soit dans la place où l'on s'assemble pour monter la garde, soit devant le corps-de-garde, quand il faut relever la garde, ou bien lorsqu'une personne de qualité est prête à passer. *Diét. milit. (D. J.)*

PARADE, (*Marine.*) *faire la parade*; tous les vaisseaux firent *parade*, & chacun déploya tous ses pavillons: c'est orner un vaisseau de tous les pavillons qui sont à son bord, & de tous ses parois. On dit aussi *parer*, les vaisseaux seront parés de flâmes. (Z)

PARADE, (*Maréchalerie.*) on appelle *cheval de parade*, celui dont on ne se sert que dans les occasions de cérémonie, & plus pour la beauté que pour le service qu'on en attend.

On appelle *la parade*, un endroit que le maquignon a désigné pour faire monter le cheval qu'il veut vendre.

La *parade*, en terme de manège, est la même chose que le *parer*. Voyez PARER.

PARADE, terme d'escrime, action par laquelle on pare une estocade. Voyez PARER.

Il y a autant de *parades* différentes, qu'il y a de différentes façons de terminer une estocade, voyez ESTOCADÉ. Il y a donc cinq *parades*, qu'on appelle en terme d'escrime, *quarte*, *tierce*, *seconde*, *quarte basse* & *quinte*.

PARADE, espèce de farce, originairement préparée pour amuser le peuple, & qui souvent fait rire, pour un moment, la meilleure compagnie.

Ce spectacle tient également des anciennes comédies nommées *plataria*, composées de simples dialogues presque sans action, & de celles dont les personnages étoient pris dans le bas peuple, dont les scènes se passoient dans les cabarets, & qui pour cette raison furent nommées *tabernaria*. Voyez COMÉDIE.

Les personnages ordinaires des *parades* d'aujourd'hui, sont le bon-homme Cassandre, pere, tuteur, ou amant furané d'Isabelle: le vrai caractère de la charmante Isabelle est d'être également foible, fautive & précieuse; celui du beau Léandre son amant, est d'allier le ton griivois d'un soldat, à la fatuité d'un petit-maître: un pierrot, quelquefois un arlequin & un moucheur de chandelle, achevent de remplir tous les rôles de la *parade*, dont le vrai ton est toujours le plus bas comique.

La *parade* est ancienne en France; elle est née des moralités, des mystères & des facettes que les éle-

ves de la basoche, les confreres de la passion, & la troupe du prince des fots jouoient dans les carrefours, dans les marchés, & souvent même dans les cérémonies les plus augustes, telles que les entrées, & le couronnement de nos rois.

La *parade* subsistoit encore sur le théâtre françois, du tems de la minorité de Louis le Grand; & lorsque Scarron, dans son roman comique, fait le portrait du vieux comédien la Rancune, & de mademoiselle de la Caverne, il donne une idée du jeu ridicule des acteurs, & du ton platément bouffon de la plupart des petites piéces de ce tems.

La comédie ayant enfin reçu des lois de la décence & du goût, la *parade* cependant ne fut point absolument anéantie: elle ne pouvoit l'être, parce qu'elle porte un caractère de vérité, & qu'elle peint vivement les mœurs du peuple qui s'en amuse; elle fut seulement abandonnée à la populace, & releguée dans les foires & sur les théâtres des charlatans qui jouent souvent des scènes bouffones, pour attirer un plus grand nombre d'acheteurs.

Quelques auteurs célèbres, & plusieurs personnes pleines d'esprit, s'amusent encore quelquefois à composer de petites piéces dans ce même goût. A force d'imagination & de gayeté, elles saisissent ce ton ridicule; c'est en philosophes qu'elles ont travaillé à connoître les mœurs & la tournure de l'esprit du peuple, c'est avec vivacité qu'elles les peignent. Malgré le ton qu'il faut toujours affecter dans ces *parades*, l'invention y décele souvent les talens de l'auteur; une fine plaisanterie se fait sentir au milieu des équivoques & des quolibets, & les grâces parent toujours de quelques fleurs le langage de Thalie, & le ridicule déguisement sous lequel elles s'amusent à l'envelopper.

On pourroit reprocher, avec raison aux Italiens, & beaucoup plus encore aux Anglois, d'avoir conservé dans leurs meilleures comédies trop de scènes de *parades*; on y voit souvent regner la licence grossière & révoltante des anciennes comédies nommées *tabernaria*.

On peut s'étonner que le vrai caractère de la bonne comédie ait été si long-tems inconnu parmi nous; les Grecs & les Latins nous ont laissé d'excellens modèles, & dans tous les âges, les auteurs ont eu la nature sous les yeux, par quelle espèce de barbarie ne l'ont-ils si long-tems imitée que dans ce qu'elle a de plus abject & de plus désagréable?

Le génie perça cependant quelquefois dans ces siècles dont il nous reste si peu d'ouvrages dignes d'estime; la farce de Pathelin feroit honneur à Molière. Nous avons peu de comédies qui rassemblent des peintures plus vraies, plus d'imagination & de gayeté.

Quelques auteurs attribuent cette piéce à Jean de Meun; mais Jean de Meun cite lui-même des passages de Pathelin, dans sa continuation du roman de la Rose: & d'ailleurs nous avons des raisons bien fortes pour rendre cette piéce à Guillaume de Loris.

On accorderoit sans peine à Guillaume de Loris, inventeur du roman de la Rose, le titre de pere de l'éloquence françoise, que son continuateur obtint sous le regne de Philippe le Bel. On reconnoît dans les premiers chants de ce poème, l'imagination la plus belle & la plus riante, une grande connoissance des anciens, un beau choix dans les traits qu'il en imite; mais dès que Jean de Meun prend la plume, de froides allégories, des dissertations frivoles, appesantissent l'ouvrage; le mauvais ton de l'école, qui dominoit alors, reparoit: un goût juste & éclairé ne peut y reconnoître l'auteur de la farce de Pathelin, & la rend à Guillaume de Loris.

Si nous sommes étonnés, avec raison, que la farce de Pathelin n'ait point eu d'imitateurs pendant plu-

fieurs siècles, nous devons l'être encore plus que le mauvais goût de ces siècles d'ignorance regne encore quelquefois sur notre théâtre : nous serions bien tentés de croire que l'on a peut-être montré trop d'indulgence pour ces espèces de recueils de scènes isolées, qu'on nomme *comédies à tiroirs*. Momus Fabuliste mérita sans doute son succès par l'invention & l'esprit qui y regnent; mais cette pièce ne devoit point former un nouveau genre, & n'a eu que de très-foibles imitateurs.

Quel abus ne fait-on pas tous les jours de la facilité qu'on trouve à rassembler quelques dialogues, sous le nom de *comédie*? Souvent sans invention, & toujours sans intérêt, ces espèces de *parades* ne renferment qu'une fausse métaphysique, un jargon précieux, des caricatures, ou de petites esquisses mal dessinées, des mœurs & des ridicules; quelquefois même on y voit regner une licence grossière; les jeux de Thalie n'y sont plus animés par une critique fine & judicieuse, ils sont deshonorés par les traits les plus odieux de la satire.

Pourra-t-on croire un jour que dans le siècle le plus ressemblant à celui d'Auguste, dans la fête la plus solennelle, sous les yeux d'un des meilleurs rois qui soient nés pour le bonheur des hommes, pourra-t-on croire que le manque de goût, l'ignorance ou la malignité, aient fait admettre & représenter une *parade*, de l'espèce de celles que nous venons de définir?

Un citoyen, qui jouissoit de la réputation d'honnête homme (M. Rousseau de Geneve), y fut traduit sur la scène, avec des traits extérieurs qui pouvoient le caractériser. L'auteur de la pièce, pour achever de l'avilir, osa lui prêter son langage. C'est ainsi que la populace de Londres traîne quelquefois dans le quartier de Drurylane, une figure contrefaite, avec une bourse, un plumet & une cocarde blanche, croyant insulter notre nation.

Un murmure général s'éleva dans la salle, il fut à peine contenu par la présence d'un maître adoré; l'indignation publique, la voix de l'estime & de l'amitié, demandèrent la punition de cet attentat : un arrêt flétrissant fut signé par une main qui tient & qui honore également le sceptre des rois, & la plume des gens de lettres. Mais le philosophe fidèle à ses principes, demanda la grace du coupable, & le monarque crut rendre un plus digne hommage à la vertu en accordant le pardon de cette odieuse licence, qu'en punissant l'auteur avec sévérité. La pièce entra dans le néant avec son auteur; mais la justice du prince & la générosité du philosophe passeront à la postérité, & nous ont paru mériter une place dans l'Encyclopédie.

Rien ne corrige les méchants : l'auteur de cette première *parade* en a fait une seconde, où il a embrassé le même citoyen, qui avoit obtenu son pardon, avec un grand nombre de gens de bien, parmi lesquels on nomme un de ses bienfaiteurs. Le bienfaiteur indignement travesti, est l'honnête & célèbre M. H. . . & l'ingrat, est un certain P. . . de M. . . .

Tel est le sort de ces espèces de *parades* satyriques, elles ne peuvent troubler ou séduire qu'un moment la société; & la punition ou le mépris suit toujours de près les traits odieux & sans effet, lancés par l'envie contre ceux qui enrichissent la littérature, & qui l'éclaircissent. Si la libéralité des personnes d'un certain ordre, fait vivre des auteurs qui seroient ignorés sans le murmure qu'ils excitent; nous n'imaginons pas que cette bienfaisance puisse s'étendre jusqu'à les protéger. Lisez l'article ECLECTISME, p. 284. t. V. seconde col.

Cet article est de M. le comte de TRESSAN, lieutenant général des armées du Roi, grand maréchal-des-

logis du roi de Pologne, duc de Lorraine & membre des académies des Sciences de France, de Prusse, d'Angleterre, &c.

PARADIAZEUXIS, f. m. dans la Musique grecque, est, au rapport du vieux Bacchius, l'intervalle d'un ton seulement entre les cordes homologues de deux tétracordes; & c'est l'espèce de disjonction qui regne entre le tétracorde synnemenon & le tétracorde diezeugmenon. Voyez tous ces mots.

PARADIGME, f. m. ce mot vient du grec *παράδειγμα*, *exemplar*, dérivé du verbe *παράδεικναι*, *manifeste ostendo*; RR. *Παρά*, préposition souvent ampliative, quand elle entre dans la composition des mots; & *δεικναι*, *ostendo*. Les Grammairiens se sont approprié le mot *paradigme*, pour désigner les exemples de déclinaisons & de conjugaisons, qui peuvent servir ensuite de modèles aux autres mots, que l'usage & l'analogie ont soumis aux mêmes variations de l'une ou de l'autre espèce. Les *paradigmes* sont des *exemples*, des modèles pour d'autres mots analogues; & c'est le sens littéral du mot.

Les *paradigmes* étant principalement destinés à inculquer la règle générale, par l'image sensible d'une application particulière proposée comme un objet d'imitation: M. le Fevre de Saumur, avoit raison, sans doute, de désirer que ces modèles fussent présentés aux jeunes gens sous une forme agréable & propre à intéresser leur imagination: il faudroit, selon ses vûes, qu'ils fussent imprimés sur de beau papier, en beaux caractères, & dans le format de l'*in-quarto*, afin que chaque article du *paradigme* n'occupât qu'une ligne, & qu'on ne fut pas obligé d'en renvoyer quelque chose à la ligne suivante.

Ces petites attentions peuvent paroître minutieuses à bien des gens, qui prétendent au mérite de ne voir les choses qu'en grand: mais ce qu'il est permis aux spectateurs oisifs d'envifager ainsi, doit être exécuté dans toutes ses parties par les maîtres; & les meilleurs sont toujours ceux qui analysent le plus exactement les détails. Qu'il me soit donc permis d'ajouter ici quelques observations qui me paroissent intéressantes sous ce point de vûe. Je les rapporterai sur-tout aux éléments de la langue latine; & l'on en sent bien la raison.

1. *Déclinaison*. Il est généralement avoué, qu'il y avoit une barbarie intoutenable dans les anciens rudimens, où les nombres & les cas étoient désignés en latin, *singulariter nominativo*, &c. comme si les commençans avoient déjà entendu la langue dans laquelle on prétendoit pourtant les initier par-là même: on ne sauroit leur parler trop clairement; & il est singulier qu'on se soit avisé si tard d'employer leur propre langue pour les instruire.

Une autre méprise, c'est d'avoir joint au *paradigme* d'un nom, celui de l'article du même genre; *hæc musa*, *hujus musæ*, &c. c'est une imitation maladroite des *paradigmes* des déclinaisons grecques, où l'article paroît plus nécessaire, d'où cependant il est encore plus avantageux de le retrancher, pour ne pas partager l'attention des commençans en la surchargeant mal-à-propos; & c'est le parti que vient de prendre le P. Giraudeau jésuite, dans son *Introduction à la langue grecque*. A plus forte raison doit-on supprimer cette addition superflue dans les *paradigmes* latins: & si l'on ne veut y présenter aucun nom, sans en faire connoître le genre aux enfans; que ce soit simplement par l'une des lettres initiales *m*, *f* ou *n*, quand le nom est d'un genre déterminé; par deux de ces lettres & le mot *ou* entre deux, il est d'un genre douteux, &c. Voyez GENRE.

On a coutume encore de traduire chaque cas latin, en se servant de notre article défini *le*, *la*, *les*, pour les noms appellatifs; de la préposition *de* pour le génitif; de *à* pour le datif, & de *de* ou *par* pour

l'ablatif. Cela peut induire quelquefois en erreur, parce que ces cas ne se traduisent pas toujours de la même manière; & c'est peut-être ce parallélisme de françois & de latin qui a donné lieu à nos Grammairiens d'imaginer faussement que nos noms ont des cas. Voyez CAS: je voudrais donc que l'on mît simplement après le nominatif singulier, la signification françoise du nom, en parenthèse, en caractères différens de ceux du latin, sans aucun article, & qu'on en fît autant après le nominatif pluriel, en indiquant la différence d'orthographe qu'exige ce nombre, & marquant soigneusement le genre du françois dans chacun des deux nombres.

Comme il y a autant d'avantage réel à mettre en parallèle les choses véritablement analogues & semblables, qu'il peut y avoir de danger à comparer des choses qui, sous les apparences trompeuses de l'analogie, sont véritablement dissemblables; je crois qu'il pourroit être de quelque utilité de mettre sur deux colonnes parallèles les cas du singulier & ceux du pluriel. Alors pour ne pas occuper trop de largeur, on pourroit mettre la traduction françoise de chaque nombre à la tête des six cas, sous la forme déjà indiquée; & le format *in-octavo* devient suffisant.

M. Lancelot, dans l'abrégé de sa *Méthode latine*, avoit imaginé de faire imprimer en lettres rouges les terminaisons qui caractérisent chaque cas: mais il me semble que cette bigarrure n'a d'autre effet que de choquer les yeux, & il paroît que le public, en applaudissant aux autres vûes de ce sage & laborieux grammairien, n'a pas approuvé cet expédient, puisqu'on n'en a fait aucun usage dans aucun des livres élémentaires que l'on a imprimés depuis. Ce sont en effet les explications & les remarques du maître qui doivent fixer l'attention des disciples sur ces différences; voici donc un exemple de ce que je veux dire par rapport aux noms.

	S I N G.	P L U R.
	(Table f.)	(Tables f.)
Nom.	<i>Mensa. f.</i>	<i>Mensæ. f.</i>
Gén.	<i>Mensæ.</i>	<i>Mensarum.</i>
Dat.	<i>Mensæ.</i>	<i>Mensis.</i>
Acc.	<i>Mensam.</i>	<i>Mensas.</i>
Voc.	<i>Mensa.</i>	<i>Mensæ.</i>
Abl.	<i>Mensâ.</i>	<i>Mensis.</i>

J'ai choisi le nom *Mensa* (Table), parce qu'il exprime une chose connue de tous les enfans; au lieu qu'ils apprennent à décliner *Musa*, sans savoir ce que c'est qu'une *Muse*; ou bien il faut les distraire de leur analogie, pour leur donner les notions mythologiques que suppose ce nom: c'est un double inconvénient qu'il faut également éviter, dans les commencemens sur-tout.

Les pronoms personnels *ego*, *tu*, *sui*, peuvent & doivent être présentés sous le même aspect: & les adjectifs mêmes ne demandent d'autres différences, que celles que l'on va voir dans l'exemple suivant.

	S I N G.	P L U R.
	Bon, m. Bonne, f.	Bons, m. Bonnes, f.
	m. f. n.	m. f. n.
Nom.	<i>Bonus, bonæ, bonum.</i>	<i>Boni, bonæ, bona.</i>
Gén.	<i>Boni, bonæ, boni.</i>	<i>Bonorum, bonarum, bonorum.</i>
Dat.	<i>Bono, bonæ, bono.</i>	<i>Bonis, bonis, bonis.</i>
Acc.	<i>Bonum, bonam, bonum.</i>	<i>Bonas, bonas, bona.</i>
Voc.	<i>Bone, bona, bonum.</i>	<i>Boni, bonæ, bona.</i>
Abl.	<i>Bono, bonâ, bono.</i>	<i>Bonis, bonis, bonis.</i>

Si un adjectif a dans plusieurs cas une même terminaison pour plusieurs genres, on peut marquer les genres après chaque terminaison; par exemple:

	S I N G.	P L U R.
	Sage, m. f.	Sages, m. f.
Nom.	<i>Sapiens, m. f. n.</i>	<i>Sapientes, m. f. Sapientia, n.</i>
Gen.	<i>Sapientis.</i>	<i>Sapientium ou Sapientum, m. f. n.</i>
Dat.	<i>Sapienti.</i>	<i>Sapientibus.</i>
Acc.	<i>Sapientem, m. f. Sapiens, n.</i>	<i>Sapientes, m. f. Sapientia, n.</i>
Voc.	<i>Sapiens.</i>	<i>Sapientes, m. f. Sapientia, n.</i>
Abl.	<i>Sapiente ou Sapienti.</i>	<i>Sapientibus.</i>

Dans cet exemple; on marque les trois lettres, *m, f, n*, au premier cas de chaque nombre qui n'a qu'une terminaison pour les trois genres; les autres qui n'ont également qu'une terminaison font de même pour les trois genres.

Ce n'est pas assez d'avoir déterminé la forme qui m'a paru la plus convenable pour les *paradigmes*. L'ensemble du système grammatical adopté dans cet ouvrage, exige encore quelques observations qui auroient dû entrer au mot DÉCLINAISON; mais que M. du Marfais ne pouvoit pas prévoir, parce qu'il n'avoit pas les mêmes idées que moi sur les différentes espèces de mots. Voyez MOT.

Je regarde comme deux espèces très-différentes les noms & les adjectifs; voyez GENRE, MOT, NOM & SUBSTANTIF, & je crois qu'il n'y a de mots qui soient primitivement & véritablement pronoms, que les trois personnels *ego*, *tu*, *sui*, voyez PRONOM. Je conclus de-là que les déclinaisons doivent être partagées en trois sections: que la première doit comprendre les cinq déclinaisons des noms; la seconde, les trois pronoms déclinés; & la troisième, les déclinaisons des adjectifs.

I. La première déclinaison des noms comprend ceux qui ont le nominatif singulier en *a* ou en *as*, en *e* ou en *es*: ainsi après la règle propre à chaque espèce, il faut un *paradigme* de chacune. On ajoutera à la fin, comme en exception, le petit nombre de noms en *a* qui ont le datif & l'ablatif pluriels en *abus*, afin que le féminin ne soit pas confondu dans ces cas avec ceux des noms masculins en *us*; si *mula* avoit formé *mulis*, comme on le forme de *mulus*, il y auroit eu équivoque.

La seconde déclinaison comprend les noms en *er* ou *ir*, en *um* & en *us*: voilà trois espèces & trois *paradigmes*. On mettra à la suite la déclinaison de *Deus*, parce que ce mot étant d'un usage fréquent doit être connu; & l'on remarquera l'irrégularité des noms propres en *ius*, de ceux en *eus* venus du grec, & de ceux qui changent de genre au pluriel.

La troisième déclinaison ne peut se diviser qu'en deux classes, les noms masculins & féminins dans l'une, & les neutres dans l'autre: mais on fera bien de présenter aux enfans des *paradigmes* de différentes terminaisons dans chaque classe. Il faut, je crois, ne faire mention que de peu d'exceptions, parce qu'on ne diroit pas tout, ou l'on excéderoit les bornes qui conviennent à des élémens.

Dans la quatrième déclinaison, il suffira de donner un *paradigme* en *us*, & un autre en *u*; de décliner ensuite *domus* qui revient fréquemment, & de remarquer quelques noms qui ont le datif & l'ablatif pluriels en *ubus*.

La cinquième déclinaison ne demande qu'un *paradigme*, & n'a aucune difficulté.

II. Les trois pronoms *ego*, *tu*, *sui*, doivent être déclinés l'un après l'autre, sans aucune règle énoncée; ce sont trois mots particuliers qui ne servent d'exemple à aucun autre.

III. Il doit y avoir trois déclinaisons des adjectifs, différenciées, comme celles des noms, par le génitif singulier.

La première déclinaison comprend les adjectifs dont le génitif singulier est en *i* pour le masculin, en *æ* pour le féminin, & en *i* pour le neutre: l'adjectif masculin se décline comme les noms en *er* ou *ir*, ou

comme les noms en *us* de la première déclinaison; l'adjectif féminin, comme les noms en *a* de la première; & l'adjectif neutre, comme les noms en *um* de la seconde. Après les *paradigmes* des deux adjectifs *pulcher* & *bonus*, il est bon de remarquer que *meus*, *a*, *um*, fait au vocatif singulier masculin *meus* ou *mi*; que *cujus*, *a*, *um*, *suus*, *a*, *um*, *tuus*, *a*, *um*, & *vester*, *tra*, *trum*, n'ont point de vocatif, & quelle en est la raison (voyez VOCATIF); enfin que les adjectifs pluriels *ambo* & *duo* sont hétéroclites, & il sera utile d'en exposer les *paradigmes* parallèlement.

Les adjectifs de la seconde déclinaison ont le génitif singulier en *ius* ou en *jus* pour les trois genres, & ont d'ailleurs beaucoup d'analogie avec ceux de la première.

Ceux dont le génitif est en *ius*, sont *alius*, *a*, *ud*; *alter*, *a*, *um*; *alteruter*, *tra*, *trum*; *ille*, *a*, *ud*; *ipse*, *a*, *um*; *iste*, *a*, *ud*; *neuter*, *tra*, *trum*; *nullus*, *a*, *um*; *solus*, *a*, *um*; *totus*, *a*, *um*; *ullus*, *a*, *um*; *unus*, *a*, *um*; *uter*, *tra*, *trum*; *uterlibet*, *utralibet*; *utrumlibet*; *utervis*, *utravis*, *utrumvis*; *uterque*, *utrumque*. Ils ont tous le génitif singulier en *ius*, & le datif en *i* pour les trois genres; l'accusatif neutre est semblable au nominatif; ils n'ont point de vocatif (voyez VOCATIF); du reste ils se déclinent comme les adjectifs de la première déclinaison. Il est bon de présenter ici les *paradigmes* de *alius*, *a*, *ud*, de *uter*, *tra*, *trum*, & de *solus*, *a*, *um*, qui sont distingués par des différences qui se retrouvent dans les autres adjectifs de la même classe.

Ceux dont le génitif est en *jus* se déclinent chacun à leur manière, si ce n'est que les composés se déclinent comme les primitifs simples; ainsi il faut détailler les *paradigmes* de chacun de ceux-ci: ce sont *hic*, *hæc*, *hoc*; *is*, *ea*, *id*, & son composé *idem*, *eadem*, *idem*; *qui*, *quæ*, *quod*, ou, *quis*, *quæ*, *quid*; & à-peu-près douze composés.

Les adjectifs de la troisième déclinaison ont le génitif singulier en *is* pour les trois genres, & se partagent en trois espèces.

Ceux de la première espèce n'ont qu'une terminaison au nominatif singulier pour les trois genres, comme *nostras* (de notre pays), *teres* (rond), *instans* (pressant), *sapiens* (sage), *insons* (innocent), *vecors* (lâche), *audax* (hardi), *simplex* (simple), *felix* (heureux), *atrox* (atroce), *trux* (cruel). Ils ont le génitif singulier en *is*; le datif en *i*; l'accusatif en *em* pour le masculin & le féminin, & semblable au nominatif pour le neutre; le vocatif est entièrement semblable au nominatif; & l'ablatif est en *e* ou en *i*: le nominatif, l'accusatif, & le vocatif pluriels sont en *es* pour le masculin & le féminin, & en *ia* pour le neutre; le génitif en *ium*, quelquefois en *um* par syncope; le datif & l'ablatif en *ibus*. Un seul *paradigme* peut suffire, à-moins qu'on n'aime mieux en donner un pour les adjectifs qui sont terminés par *s*, & un autre pour ceux dont la finale est *x*.

Ceux de la seconde espèce ont deux terminaisons au nominatif singulier, l'une pour le masculin & le féminin, & l'autre pour le neutre; les uns sont en *is* & en *e*, comme *fortis*, m. f. *forte*, n. (courageux); les autres sont en *or* & en *us*, comme *fortior*, m. f. *fortius*, n. (plus courageux); & ceux-ci sont toujours comparatifs. Ils se déclinent comme les adjectifs de la première espèce, si ce n'est que ceux en *is* ont l'ablatif singulier seulement en *i*, & que ceux en *or* ont le nominatif, l'accusatif, & le vocatif pluriels neutres en *a*, & le génitif en *um* sans *i*. Il faut ici deux *paradigmes*, l'un pour les adjectifs en *is*, & l'autre pour ceux en *or*.

Les adjectifs de la troisième espèce ont trois terminaisons au nominatif singulier, *er* pour le masculin, *is* pour le féminin, *e* pour le neutre, comme *celeber*, *bris*, *bre* (célèbre). Ils ont le vocatif singulier

entièrement semblable au nominatif; du reste ils se déclinent comme les adjectifs en *is* de la seconde espèce. Un seul *paradigme* suffit ici.

Il peut être utile de donner, après les déclinaisons des adjectifs, la liste de ceux qui sont indéclinables: les principaux sont 1°. les adjectifs pluriels, *tot*, *totidem*, *quot*, *aliquot*, *quocunq*, *quotquot*, *quotlibet*, *quotvis*; 2°. les adjectifs numériques collectifs, *quatuor*, *quinque*, *sex*, &c.

On a coutume de regarder comme des pronoms presque tous les adjectifs que je rapporte à la seconde déclinaison, & quelques-uns qui entrent dans les deux autres, comme *meus*, *tuus*, *suus*, *cujus*, *noster*, *vester* qui sont de la première, & *cujas*, *nostras*, *vestras* qui sont de la troisième: mais ce sont de véritables & purs adjectifs, comme je le fais voir ailleurs. Voyez PRONOM.

II. *Conjugaisons*. Nos anciens rudimens avoient dans les conjugaisons des absurdités semblables à celles des déclinaisons: les dénominations des modes, des tems & des nombres, y étoient en latin; *indicativo modo*, *tempore presentii*, *singulariter*, &c. le pronom personnel étoit exprimé à chaque personne; *ego amo* (j'aime), *tu amas* (tu aimes), &c. on regardoit la Grammaire grecque comme un prototype dont il ne falloit pas s'écarter; & en conséquence on avoit imaginé un optatif latin; *optativo modo*, *tempore presentii & imperfecto*, *singulariter*, *utinam ego amarem*! (*plût à Dieu que j'aimasse!*) Voyez OPTATIF.

M. Lancelot, dans l'*abrégé de sa Méthode latine*, a réformé toutes ces fautes; il nomme les tems, les modes & les nombres, en françois; il supprime les pronoms personnels; il retranche le prétendu optatif. Mais les *paradigmes* ne me paroissent pas encore avoir toute la perfection désirable.

1°. Il met en parallèle les quatre conjugaisons; & je crois que cette comparaison ne peut que surcharger inutilement l'attention des commençans: c'est à des observations particulières, ou orales, ou écrites, à assigner les différences des conjugaisons, & à l'exercice à les inculquer. Il me semble qu'il ne faut mettre en colonnes parallèles que les deux nombres de chaque tems, comme on doit y mettre les deux nombres de chaque nom, de chaque pronom, & de chaque adjectif.

2°. Il confond les tems de l'indicatif & du subjonctif, & met de suite ceux qui ont le même nom dans les deux modes; après *amo*, *amas*, *amat*, &c. vient *amem*, *ames*, *amet*; puis on trouve *amabam*, *amabas*, *amabat*, &c. suivi d'*amarem*, *amares*, *amaret*, &c. & ainsi de suite. C'est qu'il regarde les modes en général comme des distinctions arbitraires & peu essentielles, qui se prennent indistinctement les unes pour les autres, & tout au plus comme des sous-divisions purement matérielles des mêmes tems. J'ai apprécié ailleurs ce système (voyez MODE); & je crois qu'il est facile de conclure de celui que j'ai établi, que les modes doivent être séparés les uns des autres dans les *paradigmes* des verbes. J'en ajouterai ici une raison particulière: c'est que les *paradigmes* doivent présenter les variations du mot sous les points de vue les plus propres à fixer les lois usuelles de la Grammaire de chaque langue. Or tous les tems d'un même mode sont fournis aux mêmes lois grammaticales; & ces lois sont différentes pour les tems d'un autre mode, même pour les tems de même dénomination: il est donc plus raisonnable de grouper, pour ainsi dire, par modes les tems d'un même verbe, que de confondre ces modes dont la distinction est si essentielle pour l'intelligence de la syntaxe.

3°. Le même auteur traduit en françois les tems latins, & il tombe à ce sujet dans bien des méprises.

En premier lieu, il traduit en deux manieres certains tems du verbe, qui n'ont en effet que l'une des deux significations; *amarem* (que j'aimasse, dit-il, ou j'aimerois); *amavi* (j'aimai ou j'ai aimé); *amaviffem* (que j'eusse ou j'aurois aimé): or, *amarem* appartenant au mode subjunctif, ne peut pas signifier *j'aimerois*, ni *amaviffem*, *j'aurois aimé*; parce que ce sont des tems du mode suppositif qui manque absolument au latin. Voyez MODE, SUBJUNCTIF, SUPPOSITIF. C'est la même méprise par rapport à *amavi*; il présente toujours le passé sous le même aspect, & conséquemment il doit toujours être rendu en françois de la même maniere, *j'ai aimé*: notre *j'aimai* est un tems qui étoit inconnu aux Romains. Voyez TEMS. En second lieu, le rudiment de P. R. donne tout à la

fois un sens actif & un sens passif à chacun des trois gérondifs & au supin en *u*: c'est une contradiction frappante qu'il n'est pas possible de croire que l'usage ait jamais autorisée: quelques exemples mal analysés ont occasionné cette erreur; un peu plus d'attention la corrigera; il n'y a de gérondifs & de supins qu'à la voix active. Voyez GERONDIF, SUPIN.

Je n'ajouterai pas ici toutes les observations que je pourrais faire sur la dénomination & l'ordre des tems; on peut voir le système que j'adopte sur cette matiere, article TEMS. Je me contenterai donc de présenter quelques tems du verbe *amo*, sous la forme que je crois la plus convenable pour affecter l'imagination d'une maniere utile.

INDICATIF.

		Singular.		Pluriel.
Présens.	Indéfini.	}	<i>Amo</i> , j'aime.	<i>Amamus</i> , nous aimons.
			<i>amas</i> , tu aimes ou vous aimez.	<i>amatis</i> , vous aimez.
			<i>amat</i> , il ou elle aime.	<i>amant</i> , ils ou elles aiment.
Présens.	Antérieur.	}	<i>Amabam</i> , j'aimois.	<i>Amabamus</i> , nous aimions.
			<i>amabas</i> , tu aimois ou vous aimiez.	<i>amabatis</i> , vous aimiez.
			<i>amabat</i> , il ou elle aimoit.	<i>amabant</i> , ils ou elles aimoient.
	Défini.	}	<i>Amabo</i> , j'aimerai.	<i>Amabimus</i> , nous aimerons.
			<i>amabis</i> , tu aimeras ou vous aimerez.	<i>amabitis</i> , vous aimerez.
			<i>amabit</i> , il ou elle aimera.	<i>amabunt</i> , ils ou elles aimeront.

On peut disposer de même les prétérits & les futurs, au subjunctif comme à l'indicatif, à la voix passive comme à la voix active. Il y a seulement à observer qu'une pareille exposition occupant trop de largeur pour une page *in-octavo*, on peut prendre le parti de mettre sur la page *verso* qui est à gauche, les dénominations générales des tems, disposées comme on le voit ici; & sur la page *recto* qui est à droite, le pur *paradigme* du verbe sur les deux colonnes parallèles du singulier & du pluriel.

Dans les tems composés, il y a toujours quelques

mots qui sont communs à toutes les personnes: il fera utile de ne les écrire qu'une fois à côté du tems, sur une ligne couchée verticalement. 1°. Cette disposition fera mieux sentir ce qu'il y a de commun & de propre à chaque personne. 2°. Comme l'expédient est également de mise en latin & en françois, il servira à diminuer la largeur du *paradigme*, qui, sans cela, occuperait souvent plus d'espace que n'en comporte la page, & forceroit à mettre une seule personne en deux lignes. Voici sous cette forme le *futur défini antérieur* du même mode:

	Singular.		Pluriel.	
<i>Amaturus,</i>	<i>eram</i> , je devois	aimer.	<i>Amaturi,</i>	<i>eramus</i> , nous devions
	<i>eras</i> , tu devois ou vous deviez			<i>eratis</i> , vous deviez
	<i>erat</i> , il ou elle devoit			<i>erant</i> , ils ou elles devoient

On distingue communément quatre conjugaisons régulières des verbes latins, différenciées principalement par la voyelle qui précède le *re* final du présent de l'infinitif: c'est un *a* long dans les verbes de la première conjugaison, *amâre* (aimer); c'est un *e* long dans ceux de la seconde, *monère* (avertir); c'est un *e* bref pour la troisième, *legère* (lire); & c'est un *i* long pour la quatrième, *audire* (entendre). On a coutume de donner trois *paradigmes* à chacune de ces conjugaisons; l'un, pour les verbes de terminaison active, soit absolus, soit relatifs; le second, pour les verbes de la voix passive; & le troisième, pour les verbes déponents. Cela est très-bien; mais il me semble qu'il seroit mieux encore de partager en deux especes les verbes de la troisième conjugaison, & de mettre dans l'une, ceux qui ont une consonne avant *o* au présent indéfini de l'indicatif, comme *lego*, & dans l'autre, ceux qui ont au même tems un *i* avant *o*, comme *cipio*: dans ce cas, il faudroit trois *paradigmes* pour les verbes de la première espece, par exemple, *lego*, *legor* & *sequor*; il en faudroit pareillement trois pour ceux de la seconde, par exemple, *cipio*, *cipior* & *aggredior*: il me semble que ce n'est pas assez pour les commençans, d'une simple remarque telle que celle du rudiment de P. R. pag. 46.

On a coutume de mettre à la suite des conjugaisons régulières, les *paradigmes* des verbes anomaux ou irréguliers, & l'on fait bien; mais je voudrois qu'on le fit avec plus d'ordre, & que l'on suivit celui des conjugaisons mêmes. Le rudiment de P. R. débute par *eo* qui est de la quatrième conjugaison; viennent ensuite *volo*, *malo*, *nolo* & *fero*, qui sont de la troisième; puis, *possum* & *prosum*, qui tiennent au verbe substantif; & enfin, *edo* & *comedo*, qui sont encore de la troisième: c'est un vrai desordre, & d'ailleurs la liste des anomaux n'est pas complète.

Comme le verbe *sum* est un auxiliaire nécessaire dans les conjugaisons régulières, on doit en trouver le *paradigme* dès le commencement. D'où je conclus que les irréguliers *possum* & *prosum* doivent être conjugués les premiers de tous les anomaux. Comme il n'y en a point à la première conjugaison, il faut conjuguer ensuite *audeo*, dont le prétérit est *ausus sum* ou *fui*; & il servira de *paradigme* à *gaudeo*, *gavisus sum* ou *fui*, à *soleo*, *solitus sum* ou *fui*, &c. Il y a un verbe de la troisième conjugaison qui fuit la même anomalie; c'est *fido*, *fisus sum* ou *fui*: il faut aussi le conjuguer pour servir de *paradigme* à ses composés *confido*, *diffido*: *fio*, qui tient lieu de passif à *facio* dans ses présens, & qui n'a d'autres prétérits ni d'autres

tres futurs, que ceux qu'il emprunte du passif de ce verbe, doit aussi être conjugué : on peut mettre ensuite la conjugaison active & passive de *fero*, qui servira de *paradigme* à tous ses composés, dont il est bon de détailler les tems primitifs, à cause des métamorphoses de la particule composante : puis, le verbe *edo*, qui sera le *paradigme* de *comedo* & *exedo* : enfin, viendront les trois verbes *volo*, *malô* & *nolo*. Le verbe *eo*, étant de la quatrième conjugaison, ne peut être placé qu'ici ; & il sera suivi immédiatement de la conjugaison du défectif *memini*, qui sera le *paradigme* de *novi*, *capi*, *odi*.

Je n'ajouterai plus qu'un mot qui est général. C'est 1°. qu'au-dessous de chaque *paradigme* il est bon de donner une liste alphabétique de plusieurs mots soumis à la même analogie, afin de fournir aux commençans de quoi s'exercer sur le *paradigme*, & en même tems pour leur apprendre autant de mots latins, noms, adjectifs, ou verbes. 2°. Il me semble que la règle particulière sera placée plus convenablement après le *paradigme* qu'avant ; elle ne peut être bien entendue qu'en ce lieu, & c'est d'ailleurs l'ordre naturel, les règles analogiques n'étant que les résultats de l'usage. S'il y a donc des règles communes à toutes les déclinaisons des noms ou des adjectifs, ou à toutes les conjugaisons des verbes, il en faut réserver l'exposition pour la fin : ce font comme les corollaires de tout le détail qui précède.

Il est aisé d'appliquer aux *paradigmes* de quelque langue que ce soit, ce que je viens de dire de ceux de la langue latine, en observant ce que le génie propre de chaque langue exige de particulier, soit en plus, soit en moins. (M. B. R. M.)

PARADIGRAMMATIQUE, LA, (*Arts.*) c'est l'art de faire toutes sortes de figures en plâtre ; les Artistes l'ont très-bien nommée en latin *gypsochi* ; nous disons en françois *sculpteurs en plâtre*, terme qui ne vaut pas le mot latin. (D. J.)

PARADIS, s. m. dans les livres du nouveau Testament & parmi les Chrétiens signifie un lieu de délices, où les âmes des justes voient Dieu, & jouissent d'un bonheur éternel.

C'est ainsi que Jésus-Christ dit au bon larron, Luc xxiiij. 43 : *Vous serez aujourd'hui avec moi dans le paradis* ; & que saint Paul, II. Cor. xij. 4. parlant de lui-même en troisième personne, dit qu'il *convoit un homme qui a été ravi en esprit jusque dans le paradis, où il a entendu des paroles qu'il n'est pas permis à l'homme de publier*.

Le système de Copernic & de Descartes a non-seulement renversé l'ancienne hypothèse de Ptolomée sur l'ordre & sur la structure de ce monde ; mais il a encore mis dans la nécessité de proposer ailleurs un endroit propre à placer le séjour des bienheureux, qu'on nomme vulgairement *paradis*. L'on dispute donc raisonnablement dans les écoles sur la situation du *paradis* céleste où nous devons aller, comme on fait sur celle du terrestre d'où Adam fut chassé. Car enfin depuis que les cieux sont fluides, que la terre & les planètes roulent dans les airs autour du soleil, & que les étoiles que nous voyons sont autant de soleils qui font chacune le centre d'un tourbillon ; il a fallu que l'empyrée disparût, ou du moins qu'il s'en allât bien loin d'où il étoit. Quoi qu'il en soit, si l'on place le *paradis* dans un lieu qui environne tous ces espaces immenses, il me paroît ou que les réprouvés seront bien resserrés au centre de la terre, ou que les élus seront fort au large tout-autour de ce grand monde.

Quelques Théologiens croiront peut-être faire une heureuse & juste application de ces paroles des Psaumes *in sole posuit tabernaculum suum*, en disant

Tome XI,

que c'est dans le soleil où les élus habiteront, & où Dieu manifestera sa gloire. Ils ne font point attention que l'âme de Jésus-Christ jouissoit de la gloire céleste sur la terre, & qu'il étoit, selon leur opinion & leurs termes, *voyageur* & *compréhenseur* tout-à-la-fois ; qu'ainsi ce n'est pas le lieu qui fait le *paradis*, mais le bonheur dont on jouit par la vue de Dieu, qui étant par-tout, peut aussi se montrer & faire par-tout des bienheureux : d'ailleurs puisque ils donnent aux corps glorieux, après la résurrection, l'agilité & la pénétration ; ils ne doivent pas les resserrer dans un endroit particulier. Ils n'auront apparemment ces qualités que pour en faire usage, se transporter librement par-tout, & contribuer à une partie de leur bonheur par la vue & par la connoissance successive des ouvrages & des opérations du Créateur dans ces espaces immenses.

Quand on veut parler là-dessus, peut-on mieux faire qu'en disant que le *paradis* n'est pas un lieu, mais un changement d'état. Que s'il est dans le ciel, le ciel n'est autre chose que toute la matière fluide & immense, dans laquelle roulent une infinité de corps & lumineux & opaques ; de sorte que les cieux, l'univers & tous les ouvrages de Dieu font le *paradis* & le séjour des bienheureux. C'est pourquoi notre Seigneur dit dans l'Évangile, *que les saints auront le royaume des cieux en partage, & qu'ils posséderont la terre*, c'est-à-dire que tout l'univers leur appartiendra, ou qu'au-moins ils en auront la jouissance entière & parfaite.

Les Juifs appellent ordinairement le *paradis* le jardin d'Eden, & ils se figurent qu'après la venue du Messie ils y jouiront d'une félicité naturelle au milieu de toutes sortes de délices : & en attendant la résurrection & la venue du Messie, ils croient que les âmes y demeurent dans un état de repos.

Les Mahométans admettent aussi un *paradis*, dont toute la félicité ne consiste que dans les voluptés corporelles. Voyez ce qu'ils en racontent sous les mots *ALCORAN*, *MAHOMÉTISME*.

PARADIS TERRESTRE, jardin des délices dans lequel Dieu plaça Adam & Eve après leur création. Ils y demeurèrent pendant leur état d'innocence, & en furent chassés dès qu'ils eurent désobéi à Dieu en mangeant du fruit défendu. Ce mot vient de l'hébreu ou plutôt du chaldéen *pardes*, que les Grecs ont traduits par celui de *παρὰ δένδρον*, qui signifie à la lettre un verger, un lieu planté d'arbres fruitiers, & quelquefois un bois de haute futaie. Les Perses nommoient ainsi leurs jardins à fruits, & les parcs où ils nourrissoient toutes sortes d'animaux sauvages, comme il paroît par Xénophon, *cyropéd.*

Moïse l'appelle le *jardin d'Eden*, c'est-à-dire le *jardin des délices*, mot dont quelques-uns cherchent l'étymologie dans le grec *ἡδονή*, *voluptas* : mais dans l'hébreu, *Eden* est le nom d'un pays & d'une province où étoit situé le *paradis terrestre*.

On forme plusieurs difficultés sur sa situation ; quelques-uns, comme Origènes, Philon, les Séleuciens & Harmianiens anciens hérétiques, Paul Venitien dans le dernier siècle, ont cru que le *paradis terrestre* n'avoit jamais existé, & qu'on doit expliquer allégoriquement tout ce qu'en dit l'Écriture : d'autres l'ont placé hors du monde, quelques-uns dans le troisième ciel, dans le ciel de la lune, dans la lune même ; d'autres dans la moyenne région de l'air, au-dessus de la terre, quelques autres sous la terre dans un lieu caché & éloigné de la connoissance des hommes, dans le lieu qu'occupe aujourd'hui la mer Caspienne.

Les sentimens de ceux qui l'ont placé sur la terre

Y Y y y

ne font pas moins partagés. Il n'y a presque aucune partie du monde, dit dom Calmet, où l'on ne l'ait été chercher, dans l'Asie, dans l'Afrique, dans l'Europe, dans l'Amérique, sur les bords du Gange, dans les Indes, dans la Chine, dans l'île de Ceylan, dans l'Ethiopie où sont les montagnes de la lune, &c.

Le sentiment le plus probable, quant à la désignation générale du *paradis terrestre*, est qu'il étoit situé en Asie; mais dès qu'il s'agit de déterminer en quelle partie de l'Asie, nouveau partage d'opinions.

Quelques-uns, comme le P. Hardouin, le placent dans la Palestine, aux environs du lac de Genesareth; un auteur silésien, nommé *Herbinus*, qui a écrit sur cette matière en 1688, adopte en partie ce sentiment. M. le Clerc, dans son commentaire sur la Genèse, le met aux environs des montagnes du Liban, de l'Anti-Liban, & de Damas vers les sources de l'Oronte & du Chrysorrhoeas: mais dans l'une ni dans l'autre de ces deux positions on ne découvre aucun vestige des fleuves qui, selon la description de Moïse, arrosoient le *paradis terrestre*.

Hopkinson, M. Huet & Bochart placent le *paradis terrestre* entre le confluent de l'Euphrate & du Tigre, & à l'endroit de leur séparation; parce que, selon le récit de Moïse, ces deux fleuves sont du nombre de ceux qui arrosoient le jardin d'Eden; le Phison, ajoutent-ils, étoit le canal occidental du Tigre, & le Gihon le canal occidental du même fleuve qui se décharge dans le golfe persique. Selon eux, l'Ethiopie, une des contrées qu'arrosoient les fleuves, selon Moïse, étoit incontestablement l'Arabie déserte, puisque le même auteur donne le nom d'*Ethiopienne* à sa femme, qui étoit de ce pays; & Hévilah, l'autre contrée, doit être le Chusistan, province de Perse, où l'on trouvoit autrefois l'or, le bdellium & l'onix, dont parle Moïse. La grande difficulté de ce système est que Moïse parle bien distinctement de quatre fleuves, dont chacun avoit sa source dans le jardin d'Eden, & qu'ici l'on ne trouve que deux fleuves qui forment à la vérité quatre branches, mais dont le cours est peu différent, & n'est pas opposé comme l'insinue le texte de la Genèse.

Le P. Calmet & quelques autres critiques fort habiles ont placé le *paradis terrestre* dans l'Arménie aux sources du Tigre, de l'Euphrate, de l'Araxe & du Phani, qu'ils croient être les quatre fleuves désignés par Moïse. L'Euphrate est bien nettement exprimé dans la Genèse. Le *Chidkel* est le Tigre nommé encore aujourd'hui *Diglito*. Le Gehon est l'Araxe, *απαξ*, en grec signifie *impétueux*, de même que *Gehon* en hébreu, & l'on reconnoît ce fleuve à ce qu'en a dit Virgile, *pontemque indignatus Araxes*. Le canton d'Eden étoit dans ce pays-là autant qu'on en peut juger par quelques vestiges qui en sont restés dans les livres saints. Le pays de Chus est l'ancienne Scythie, située sur l'Araxe, & Hévilah ou *Chevilah*, célèbre par son or, paroît avoir donné son nom à la Colchide, aussi renommée chez les anciens par ce même métal que le Phafe rouloit dans ses eaux. L'objection la plus précieuse qu'on fasse contre ce sentiment; c'est que, selon Chardin, le Phison, aujourd'hui le Phazzo, prend sa source dans les montagnes du Caucase, du côté de la partie septentrionale du royaume d'Imiret & assez loin du mont Ararat; mais comme il faut donner nécessairement une certaine étendue au canton d'Eden pour que quatre grands fleuves puissent y prendre leur source, cette difficulté ne paroît pas fondée. Voyez le *comment. de dom Calmet sur la Bible*, & sa *dissert. particulière sur le paradis terrestre*.

Il y a encore différentes autres opinions sur ce point. Postel prétend que le *paradis terrestre* étoit placé sous le pôle septentrional. Il fonde cette idée sur

une ancienne tradition des Egyptiens & des Babyloniens, qui portoit que l'écliptique ou la route du soleil coupoit d'abord l'équateur à angles droits, & par conséquent passoit sur le pôle septentrional: d'autres au contraire pensent qu'il n'étoit limité à aucune place particulière, qu'il s'étendoit sur toute la face de la terre qui n'étoit, disent-ils, alors qu'une scène continuelle & variée de voluptés jusqu'à ce qu'elle fût changée par le péché d'Adam. Mais ces deux sentimens sont également incompatibles avec le texte de la Genèse.

Les Orientaux croient que le *paradis terrestre* étoit dans l'île de Serendib ou de Ceylan, & qu'Adam ayant été chassé du *paradis*, fut relégué dans la montagne de Rahonn, située dans la même île, à deux ou trois journées de la mer. Les Portugais nomment cette montagne *pico de Adam*, ou *montagne d'Adam*, parce qu'on croit que le premier homme a été enterré sous cette montagne, après avoir fait une pénitence de cent trente ans. Outre ce *paradis terrestre*, les Musulmans en comptent encore trois autres, un vers Obollah en Chaldée, le second vers le désert de Naoubendigian en Perse, & le troisième vers Damas en Syrie. D'Herbelot, *Biblioth. orient. p. 378 & 708*. Calmet, *Diction. de la Bible*.

PARADIS, (*Critiq. sacrée.*) ce mot dont son origine signifie un *verger*, & non un *jardin*: il ne veut pas dire un *jardin de fleurs* ou de légumes & d'herbes, mais un *enclos planté d'arbres fruitiers*, & autres. Ce nom se trouve en trois endroits du texte hébreu. 1° Au second livre d'Esdras, *ij. 8.* où Néhémie prie le roi Artaxerxe de lui faire donner des lettres adressées à Asaph, gardien du *verger* du roi, afin qu'il lui fassent donner le bois nécessaire pour les bâtimens qu'il alloit entreprendre. Dans cet endroit, *paradis* est mis pour un lieu rempli d'arbres propres à bâtir. 2° Salomon, dans l'Ecclésiaste, *ij. 5.* dit qu'il s'est fait des jardins & des *paradis*, c'est-à-dire des *vergers*. 3° Dans le Cantique des Cantiques, *iv. 13.* il dit que les plants de l'épouse sont comme un *verger* rempli de grenadiers. Les Grecs, non-seulement les septante, mais même Xénophon & les autres auteurs païens se servent souvent de ce même terme en ce sens-là.

Les septante se sont servi du mot *παράδεισος* en parlant du jardin d'Eden, *παράδεισος ἐν Ἐδέμ*; l'hébreu l'explique par le mot *gan*. Jamais lieu n'a tant excité la curiosité des hommes que celui-là, je crois qu'il est par-tout où les hommes se font du bien. (*D. J.*)

PARADIS, (*Hist. ecclési.*) chez les anciens écrivains ecclésiastiques se dit d'une cour carrée devant les cathédrales, environnée de places ou de portiques soutenus par des piliers, & sous lesquels on peut se promener. Voyez PORTIQUE. Matthieu Paris l'appelle *parvisus*, *pervis*. Voyez PARVIS.

PARADIS, BASSIN, (*Marine.*) c'est la partie d'un port où les vaisseaux sont le plus en sûreté. Voyez BASSIN & CHAMBRE. (*Z*)

PARADIS, oiseau du, (*Ornithol.*) c'est, selon Linnæus, un genre particulier d'oiseaux de l'ordre des pies; leurs caractères distinctifs consistent à avoir deux plumes particulières & extrêmement longues, lesquelles ne sont insérées ni aux ailes, ni au croupion.

PARADISUS, (*Géog. anc.*) ville de Syrie. Diodore de Sicile, *l. XVIII. c. xxxix.* nomme cette ville *Tripardisus*, & la met dans la haute Syrie. Il y avoit aussi en Syrie un fleuve de ce nom, selon Martianus Capella. Pline, *l. V. c. xxvij.* en met un autre en Cilicie. (*D. J.*)

PARADOXE, *f. m. en Philosophie*, c'est une proposition absurde en apparence, à cause qu'elle est contraire aux opinions reçues, & qui néanmoins est

vraie au fond, ou du-moins peut recevoir un air de vérité. Voyez PROPOSITION.

Ce mot est formé du grec *παρά*, *contra*, contre, & *ᾠσις*, *opinion*.

Le système de Copernic est un *paradoxe* au sentiment du peuple, & tous les sçavans conviennent de sa vérité. Voyez COPERNIC.

Il y a même des *paradoxes* en Géométrie : on peut regarder comme tels les propositions sur les incommensurables & plusieurs autres, &c. on démontre, par exemple, que la diagonale d'un quarré est incommensurable avec son côté, c'est-à-dire qu'il n'y a aucune portion d'étendue si petite qu'elle soit, fût-ce  $\frac{1}{1000000000000}$  de ligne qui soit contenue à-la-fois exactement dans le côté d'un quarré & dans la diagonale. La Géométrie de l'infini fournit un grand nombre de *paradoxes* à ceux qui s'y exercent. Voyez ASYMPTOTE, INCOMMENSURABLE, INFINI, DIFFÉRENTIEL, &c. (O)

PARADOXE ou PARADOXOLOGUE, (*Hist. anc.*) c'étoit chez les anciens une espece de mimes ou de bateleurs, qui divertissoient le peuple avec leurs bouffonneries. Voyez PANTOMIME.

On les appelloit aussi *ordinaires*, à cause apparemment que parlant sans étude ou préparation, ils étoient toujours prêts.

Ils étoient encore appelés *niaticologiques*, c'est-à-dire des conteurs de *sonnettes d'enfant*; & outre cela *arétalogiques*, du mot *ἀρετή*, un *virtuoso*, en ce qu'ils parloient beaucoup de leurs rares talens & des merveilleuses qualités qu'ils s'attribuoient.

PARÆTACENE, (*Géog. anc.*) contrée d'Asie; on donnoit ce nom, selon Ptolomée, l. VI. c. iv. à toute la partie de la Perse qui touchoit la Médie. Strabon, l. II. p. 80. & l. XI. p. 524. dit que la *Parætacene* & la *Cossée* joignoient la Perse, & s'étendoient jusqu'aux portes Caspiennes. Les habitans de cette contrée, nommée *Parætaca* & *Parætaceni*, étoient des montagnards adonnés au brigandage.

PARÆTAQUES, (*Géog. anc.*) peuples dont les anciens Géographes marquent presque tous différemment la position. Selon Plin, ils séparoient le pays des Parthes de la province nommée *Aria*, c'est-à-dire qu'ils occupoient les montagnes qui servoient de frontieres à ces Parthes & aux Ariens. Selon Ptolomée, les *Parætiques* habitoient au nord de la Perse & au midi de la Médie; & selon Eratosthenes, cité par Strabon, ils s'étendoient vers l'Orient jusqu'aux frontieres du pays des Parthes & celles de la Caramanie : en sorte qu'ils n'étoient séparés des *Parætiques* orientaux de l'Asie & du Sacastan que par les déserts de la Caramanie, si même ils ne les habitoient pas; car les pays les plus stériles ne l'étoient pas pour les Scythes, leurs troupeaux étant accoutumés à se nourrir des plantes seches que la terre produit dans ces plaines arides.

Hérodote & Arrien mettent les *Parætiques* dans la Médie. Etienne de Byzance dit qu'il y avoit une ville dans la Médie, appelée *Parætaca*; mais il y a apparence qu'elle étoit seulement dans la *Parætacene*, aux confins de la Médie.

Strabon donne une très-grande étendue aux *Parætiques* occidentaux, il les joint aux *Cosséens*; & après avoir dit que ce sont des montagnards féroces & accoutumés aux brigandages, il ajoute qu'ils s'étendoient au nord jusqu'aux portes Caspiennes, c'est-à-dire jusqu'au nord de la Médie, & dans le voisinage de l'Hyrcanie, & de la partie septentrionale du pays des Parthes : ailleurs il joint ces *Parætiques* aux peuples de l'Elymaïde, & dit qu'ils occupoient les montagnes voisines de la *Pittacene* ou de l'*Apoloniatide*, c'est-à-dire de la rive orientale du Tigre. Ces *Parætiques* avoient conservé dans l'Elymaïde le

Tome XI.

nom de *Saques*, & l'avoient donné à un canton de la Susiane, nommé *Sagapena*, selon Strabon : ce nom nous apprend que les *Parætiques* répandus dans les montagnes de la Perse, étoient des Saques ou des Scythes, de la même nation que les *Parætiques* du Sacastan, dans la Margiane & dans le Paropamisus. Ainsi l'on conçoit facilement que ces peuples n'avoient eu que le Tigre à traverser pour s'établir dans la Babylonie, & porter leur nom de *Saques* dans cette île formée par les deux bras du Tigre où sont les deux bourgades, qui sont appelées encore aujourd'hui *Sakié* par les Arabes.

Il se pourroit même que quelque bande de ces mêmes Saques eût donné son nom à la ville de *Sacada* sur le Tigre, au midi de Ninive. Selon le témoignage de Strabon, les Saques avoient fait des irruptions dans les pays les plus éloignés de leur première demeure qui étoit vers les bords du Jaxartes; non-seulement ils s'étoient emparés de toute la Bactriane, de la Margiane, & du pays des Parthes, habité par une très-ancienne colonie de Scythes avec laquelle ils s'étoient mêlés, mais ils s'étoient encore étendus de proche en proche jusques dans la Babylonie à l'Occident; & remontant de-là vers le Nord, ils avoient pénétré jusques dans l'Arménie où ils s'étoient emparés d'une province fertile entre le Cyrus & l'Araxe, à laquelle ils donnerent le nom de *Sacassena*; ils avoient aussi fait des courses dans la Capadoce, & ravagé ce pays jusque sur les bords du Pont Euxin. On célébroit encore du tems de Strabon une fête à Zela, ville du Pont sous le nom de *Sacaa*, en mémoire d'un avantage remporté par ceux du pays sur les Saques. Voyez SACCÉES. (D. J.)

PARÆTONIUM, (*Géog. anc.*) ville d'Egypte. Ptolomée, l. IV. c. v. la place dans le nome de Lybie, entre *Apis* & *Pithys extrema*. Strabon, l. XVII. p. 798. dit que cette ville avoit un port, que quelques-uns l'appelloient *Ammonia*. C'est-là qu'Antoine & Cléopâtre laisserent comme en dépôt leurs enfans & leurs trésors après la bataille d'Actium. Justinien fit fortifier *Parætium*, pour arrêter les incursions des Maures; mais ce prince n'a fait que se ruiner en fortifications inutiles, & dépeupler ses états par un zèle furieux. (D. J.)

PARAGE, f. m. (*Jurisprud.*) appelé dans la basse latinité *paragium*, signifioit autrefois la haute noblesse, ainsi que le remarque du Cange; dans la suite ce terme est devenu usité pour exprimer la parité ou égalité de condition qui se trouve entre plusieurs co-seigneurs d'un même fief.

*Parage*, ou *tenure en parage*, est la possession d'un fief indivis entre plusieurs co-héritiers, dont la foi est rendue au seigneur dominant pour la totalité, par l'aîné de ses co-héritiers, que l'on appelle *chemier*, tandis que les puînés ses co-héritiers, qu'on appelle *parageurs* dans certaines coutumes, & dans d'autres *parageaux*, tiennent leur portion indivise du même fief, sous l'hommage de leur chemier ou aîné, sans en faire d'hommage au seigneur dominant, ni à leur aîné, lequel fait seul la foi pour tous, & les garantit sous son hommage.

L'effet de cette maniere de posséder un fief est qu'après le *parage* fini dans les tems, & suivant les regles que chaque coutume prescrit les portions que les puînés ont dans les fiefs, cessent de relever directement du seigneur dominant, dans la mouvance duquel elles avoient été jusqu'alors, & se levent pour toujours de la portion possédée par le chemier ou aîné, qui devient dès-lors le seigneur dominant des parageurs ou puînés.

Il est assez difficile de pénétrer quel a été dans l'origine le fondement de cet usage, qui paroît néanmoins avoir été suivi autrefois dans la plus grande partie

Y Y y y ij

de la France, comme on le voit par un grand nombre d'actes anciens, par plusieurs dispositions de coutumes, & par ce qui nous reste des ouvrages de nos anciens praticiens.

Ce qui est constant, c'est qu'originellement les fiefs étant considérés comme indivisibles de leur nature, ils ne tomboient point en partage dans les successions; l'aîné mâle les recueilloit en entier, & l'aînée des femelles, à défaut des mâles, pouvoit aussi y succéder, lorsque la loi de l'investiture le permettoit. *Feud. liv. II. tit. 11 & 17.*

Cet ancien droit féodal changea dans la suite; le partage des fiefs fut admis dans les successions, comme celui des aïeux; & alors, pour conserver l'indivisibilité des fiefs à l'égard du seigneur dominant, on imagina les frerages & les parages.

Le frerage étoit le partage entre freres sous cette condition que les puînés tiendroient en frerage de leur aîné, c'est-à-dire, qu'ils feroient à l'aîné la foi & hommage pour leur portion du fief.

Par l'ancien usage de la France, dit M. de Lauriere en son gloss. au mot *frerescheux*, quand un fief étoit échu à plusieurs enfans, il étoit presque toujours démembré & diminué, parce que les puînés tenoient ordinairement de leur aîné par frerage leur part & portion, foi & hommage.

Le *parage* étoit, comme l'on voit, synonyme du frerage, n'ayant d'abord eu lieu qu'entre freres, enfans d'un pere commun; il n'avoit aussi lieu d'abord qu'entre les nobles seulement, avant que les roturiers eussent obtenu dispense de tenir des fiefs; enfin il n'avoit lieu en collatérale que dans les coutumes qui donnent le droit d'aînesse tant en directe qu'en collatérale.

Tel étoit l'ancien droit de presque toute la France; les aînés ne faisoient la foi & hommage aux seigneurs dominans que pour leur part seulement, & les puînés tenoient la leur en foi & hommage de leur aîné comme ses vassaux; de sorte que ces portions des puînés formoient à l'égard du seigneur dominant des arriere-fiefs: c'est ce que nous apprenons des paroles suivantes d'Othon, de Frisinger, de *gestis Fredericis, lib. II. cap. xxix. Mos in illa qui penè in omnibus galliæ provinciis, quod semper serviori fratri, ejusque liberis maribus seu fæminis paternæ hereditatis cedat autoritas, cæteris ad illum tanquam dominum respicientibus.*

Mais comme ces frerages, par les démembrements réels qu'ils opéroient, tendoient évidemment à la destruction des fiefs, sous le regne de Philippe-Auguste, Eudes duc de Bourgogne, Hervé, comte de Nevers; Renault, comte de Boulogne; le comte de S. Pal, Guy de Dampierre, & plusieurs autres grands seigneurs, tâcherent d'abolir cet usage dans leurs terres par un accord qu'ils firent entr'eux, qui fut rédigé en 1209 ou 1210, & auquel Philippe-Auguste voulut bien donner le caractère de loi. Cette ordonnance est rapportée par Pithou, sur l'article 14. de la coutume de Troyes, & dans le recueil des ordonnances du Louvre: elle portoit qu'à l'avenir les puînés ne releveroient plus de leur aîné par les partages des fiefs; qu'ils releveroient directement des seigneurs, dont les fiefs relevoient avant le partage, & que le cas échéant, où le service seroit dû au seigneur dominant, chacun des co-partageans seroit tenu de l'acquiescer à proportion de ce qu'il auroit dans le fief.

Cette ordonnance n'abolit pas le frerage, comme quelques-uns l'ont cru, mais elle en changea l'effet, en réglant qu'à l'avenir les puînés relevoient du seigneur dominant, au lieu qu'auparavant ils relevoient de leur aîné.

D'ailleurs ce règlement, quoique fort sage, & plus conforme à la nature des fiefs, ne fut pas pleinement

exécuté. L'ancien usage prévalut en beaucoup d'endroits, notamment dans les domaines du roi, ainsi qu'il est prouvé par ces établissemens de S. Louis, *chap. xliij. lxx. & lxxiv.* qui font mention du *parage*, comme d'une chose qui étoit d'un usage commun.

C'est ainsi qu'en voulant éviter le démembrement imaginaire qu'opéroit le partage du fief, on en introduisit un autre très-réel, en admettant le parage légal, lequel opere en effet le démembrement le plus formel & le plus caractérisé, puisque d'un fief il en fait réellement plusieurs très-distincts, au détriment du seigneur dominant qui y perd la mouvance immédiate; & ce fut par la voie du *parage* que les arriere-fiefs se multiplièrent beaucoup.

Le *parage* continue donc d'être d'un usage commun en France, nonobstant l'accord ou ordonnance de 1209, & il eut cours ainsi jusqu'à la rédaction & réformation des coutumes, dont le plus grand nombre a rejeté le *parage*.

Celles qui l'ont conservé sont Normandie, Anjou, Maine, Lodunois, Blois, Tours, Poitou, Angoumois, S. Jean d'Angely, l'Ufance de Saintes, Bretagne, & quelques autres en petit nombre.

Le chemier ou aîné garantit, comme on l'a déjà dit, les puînés sous son hommage. Ils sont seulement tenus de lui fournir l'aveu & dénombremens de leurs portions, afin qu'il puisse fournir un aveu général du fief au seigneur dominant.

Tandis que le *parage* dure, les puînés contribuent aux charges & devoirs du fief, tels que les frais de l'hommage, le relief, le chambellage, & autres devoirs qui peuvent être dûs.

Le *parage* n'a lieu que pour la jouissance indivise d'un même fief; lorsque les puînés ont un fief distinct en partage, il n'y a pas lieu au *parage*; la coutume de Poitou l'admet pourtant pour plusieurs fiefs distincts, mais il ne dure que pendant que la succession est indivise.

On divise le *parage* en légal & conventionnel.

Le *parage* légal est celui qui est introduit par la loi, & qui a lieu de plein droit, sans qu'il soit besoin de convention; il n'est admis qu'entre co-héritiers, dont l'aîné devient le chemier, & les puînés les parageurs ou parageaux; & à la fin de ce *parage* légal, les portions des puînés dans le fief relevant immédiatement de la portion de l'aîné.

Le *parage* conventionnel est celui qui se forme par convention entre plusieurs co-héritiers ou co-propriétaires: il ne finit que par une convention contraire, sans jamais altérer ni changer la mouvance du fief à la fin du *parage*, en sorte que cette espece de *parage* n'intéresse nullement le seigneur dominant auquel il ne fait jamais aucun préjudice. Cette espece de *parage* est plus connu dans les coutumes de Poitou, Saintonge & Angoumois, que dans les autres coutumes de *parage*.

Tout l'effet du *parage* conventionnel se réduit à charger un des co-héritiers ou co-propriétaires de faire la foi & hommage en l'acquit des autres pour la totalité du fief, & tant que ce *parage* dure, les mutations n'arrivent, & les droits ne sont dûs au seigneur que du chef du chemier conventionnel, c'est-à-dire, de celui qui par la convention a été chargé de servir le fief; lorsque ce *parage* se résout par une convention contraire, tous les portionnaires du fief font la foi au seigneur dominant, chacun pour la portion qu'il a dans le fief.

Le *parage*, soit légal ou conventionnel, est une espece de jeu de fief, l'un procédant de la loi, l'autre de la convention; mais ce dernier ne regardant que le port de fief, ne forme pas un véritable jeu de fief.

Suivant le droit commun de cette matiere, il ne

peut jamais y avoir de *parage* légal ou conventionnel, que dans le partage ou acquisition d'un seul & même fief, en quoi l'un & l'autre *parage* conviennent entr'eux ; mais ils diffèrent en deux points essentiels.

L'un est que le *parage* conventionnel ne finit jamais, si ce n'est par une convention contraire, au lieu que le *parage* légal a une fin déterminée ; savoir, lorsque les co-seigneurs du fief sont si éloignés, qu'ils ne peuvent plus montrer ni prouver le lignage : dans quelques coutumes, il finit au sixième degré inclusivement ; dans d'autres du quatrième au cinquième : il finit aussi quand une portion du fief sort de la ligne à laquelle il a commencé.

L'autre différence est, que dans le *parage* conventionnel le jeu de fief ne concerne que le port de foi, au lieu que le *parage* légal tend à une sous-inféodation des portions des puînés ; sous-inféodation qui a lieu, lorsque le *parage* est fini sans que le seigneur dominant puisse l'en empêcher : la coutume de Poitou veut même qu'on l'appelle pour voir le puîné faire la foi à l'aîné ; autrement, lors de l'ouverture de la portion chetière, le seigneur dominant pourroit exercer tous les droits, tant sur la portion chetière que sur les portions cadettes.

Dans toutes les coutumes qui n'admettent point expressément le *parage*, on ne peut l'y introduire, soit dans les acquisitions en commun, soit dans les partages de successions directes ou collatérales, il n'a point lieu au préjudice du roi ni de tout autre seigneur dominant ; car en ce cas ce seroit un *parage* conventionnel, lequel est encore plus exorbitant du droit commun que le *parage* légal ; de sorte qu'il ne peut avoir lieu s'il n'est expressément admis par la coutume ; ainsi dans ce cas le seigneur seroit en droit de faire saisir le fief entier, & de refuser l'hommage qui lui seroit offert par l'aîné ou autres, dont les copropriétaires seroient convenus.

Il y a néanmoins deux exceptions à cette règle.

L'une est que si les puînés étoient mineurs, le seigneur seroit tenu de leur accorder souffrance.

L'autre est que dans certaines coutumes, l'aîné est autorisé à porter la foi pour la première fois que le fief est ouvert par le décès du père commun ; mais cela ne tire pas à conséquence pour la suite, & n'opère point un *parage*.

Le *parage* conventionnel, suivant l'*art. 107* de la coutume de Poitou, se forme par convention, soit par le contrat d'acquisition d'un fief par plusieurs personnes, soit lors de la dissolution de la communauté, suivant l'*article 243*, où la femme pendant qu'elle s'unit, tient la moitié des acquêts en *part prenant* des héritiers du mari, qui font les hommages pendant l'indivision, soit quand on aliène une partie de son fief à la charge d'un devoir, & de le garantir sous son hommage. Le *parage* se forme aussi par longue usage, dit l'*art. 107*, c'est-à-dire, quand un des ayants-part au fief a fait & été reçu en hommage pour tous pendant un long-tems.

Il y a deux sortes de *parage* conventionnel, suivant les coutumes de Poitou, Angoumois & Saint Jean d'Angely : l'une s'appelle *tenir en part prenant*, ou *part mettant* : l'autre se dit *tenir en gariment*.

Tenir en part prenant, par mettant, ou en gariment, c'est tenir par plusieurs propriétaires du même fief à autre titre que successif sous la convention que l'un d'eux fera la foi pour tous les autres, & qu'il les garantira sous son hommage ; & que par ce moyen il couvrira la portion des autres : ils sont *part prenans*, parce qu'ils prennent part au fief ; ils sont *part mettant*, parce qu'ils contribuent au devoir ; ils sont en gariment, parce qu'ils sont sous la foi.

Tous ceux qui tiennent en part prenant & part mettant tiennent aussi en gariment. Mais il y a une tenure particulière en gariment qui n'est point en part prenant ni en part mettant, c'est lorsque quelqu'un aliène une partie de son fief à certain devoir, à la charge de la garantir sous son hommage. Celui qui tient cette portion de fief moyennant un devoir est en gariment ; mais il n'est pas en *parage* : il n'est pas égal à celui dont il tient sa portion ; il est sous lui & dépendant de lui, au lieu que dans le *parage* légal ou conventionnel tous ceux qui ont part au fief *sunt pares in feudo*, si ce n'est qu'un seul fait la foi pour tous, tandis que le *parage* dure.

Les coutumes de *parage* n'admettent pas à ce genre de tenure toutes sortes de personnes indistinctement.

Suivant l'usage de Saintes, le *parage* légal n'a lieu qu'entre nobles, parce que le droit d'aînesse, dont le *parage* n'est qu'une suite & une conséquence, n'y a lieu qu'entre nobles, & par une suite du même principe, l'usage accordant le droit d'aînesse à la fille aînée à défaut de mâles, le *parage* y a lieu entre filles.

Les coutumes d'Anjou & Maine n'admettent aussi le *parage*, légal qu'entre nobles, & il n'y a lieu principalement qu'à l'égard des filles, parce que les puînés n'y ont ordinairement leur portion qu'en bien faire, c'est-à-dire, par usufruit, au lieu que les filles l'ont par héritage, c'est-à-dire en propriété.

Mais comme le père ou le frère nobles peuvent donner au puîné sa portion dans le fief par héritage, ils peuvent aussi la lui donner en *parage*, de manière que le puîné soit garanti sous l'hommage de son aîné.

Dans l'ancienne coutume de Normandie, le *parage* avoit lieu entre mâles, aussi-bien qu'entre les femmes ; mais dans la nouvelle, il n'a plus lieu qu'entre filles & leurs représentans, parce que cette coutume n'admet plus le partage des fiefs qu'entre filles.

Cette coutume ne distingue point entre le noble & le roturier ; il en est de même en Poitou, & dans quelques autres coutumes de *parage*.

Quoiqu'en *parage* ce soit à l'aîné seul à faire la foi, néanmoins les puînés ne doivent pas souffrir de sa négligence ; de sorte que pour couvrir leurs portions ils pourroient offrir la foi, & dans ce cas il seroit juste que le seigneur les reçût à la foi, ou qu'il leur accordât souffrance.

Le *parage* légal n'a lieu communément qu'en succession directe ; mais dans les coutumes de Poitou, Tours & quelques autres où le droit d'aînesse a lieu en collatérale, le *parage* a également lieu en collatérale.

La donation faite au fils en avancement d'hoirie, soit en faveur de mariage ou autrement, donne lieu au *parage*, de même que la succession directe.

Il en faut dire autant du don fait à l'héritier présumptif en collatérale dans les coutumes où le *parage* a lieu en collatérale.

Le *parage* légal a lieu, comme on le dit, dans le partage d'un même fief, lorsque l'aîné donne partie de son fief à son puîné, & non lorsqu'il donne à chacun des puînés un fief entier, ou lorsqu'il leur donne pour eux tous un fief autre que le sien.

Néanmoins dans les coutumes de Poitou & Blois il y a une espèce de *parage* pendant que la succession est indivise, l'aîné fait la foi pour tous, & couvre tous les fiefs tant qu'il n'y a point de partage. A Blois, quand la succession se divise, il n'y a plus de *parage*, au lieu qu'en Poitou, il y a encore *parage* quand l'aîné donne part aux puînés dans son fief.

Ce n'est que dans les simples fiefs que le *parage* lé-

gal a lieu ; il ne peut y en avoir pour les fiefs de dignité, tels que chatellenie, baronnie & autres plus élevés, que les coutumes déclarent impartables, d'autant que la sous-inféodation des portions cadettes qui arrive nécessairement après la fin du *parage*, dégraderait ces sortes de fiefs de dignité.

Quelques-uns croient pourtant que le *parage* pourroit avoir lieu dans des fiefs titrés lorsqu'ils ne sont pas mouvans du roi, à cause de la couronne, mais seulement à cause de quelque seigneurie appartenante au roi.

Pour ce qui est du *parage* conventionnel, comme il n'y a point de sous-inféodation à craindre, on peut l'établir même pour des fiefs de dignité, pourvu que ce soit dans une coutume qui admette ce genre de *parage*.

Quant à la durée coutumière du *parage*, les coutumes ne sont pas uniformes.

En Normandie il dure jusqu'au sixième degré inclusivement.

En Anjou & Maine, il dure tant que le lignage soit assez éloigné pour que les possesseurs des différentes portions du fief puissent se marier ensemble ; ce qui s'entend lorsqu'ils sont au-delà du quatrième degré, comme du quatrième au cinquième. Il en est de même dans la coutume de Lodunois.

Dans la coutume de Bretagne, le *parage* finit comme le lignage au neuvième degré.

Dans les coutumes de Poitou, d'Angoumois, de S. Jean d'Angely & usance de Saintes, le *parage* dure tant que le lignage se peut compter, ce qui est conforme à l'ancien droit rapporté dans les établissemens de S. Louis.

Le *parage* a plusieurs effets dont les principaux sont :

1°. Que tant que le *parage* dure, les puînés tiennent leurs portions aussi noblement que leur chemier ou aîné.

2°. Pendant le *parage* les puînés ne doivent point de foi & hommage à leur aîné ou ses représentans, si ce n'est en Bretagne, où la coutume veut que le juveigneur ou puîné fasse la foi à l'aîné, excepté la soeur de l'aîné, laquelle n'en doit point pendant sa vie ; mais ses représentans en doivent.

3°. L'aîné n'a aucune juridiction sur ses puînés, si ce n'est dans quelques cas exprimés par les coutumes.

On dit communément que les puînés ont chacun dans leurs portions telle & semblable justice que leur aîné ; il ne faut pas croire pour cela, comme quelques auteurs l'ont prétendu, que la haute justice qui étoit attachée au fief se divise en autant de portions qu'il y a de puînés, ni que cela forme autant de justices séparées. Il n'y a toujours qu'une seule & même justice qui doit être exercée au nom de tous les copropriétaires, & dont les profits & les charges se partagent entre eux à proportion de la part que chacun a dans le fief ; c'est en ce sens seulement qu'on peut dire que les puînés ont droit de justice comme leur aîné, ce qui ne signifie pas qu'ils puissent avoir un juge & un tribunal à part ; cette multiplication de justices seroit directement contraire à l'ordonnance de Rouffillon, qui veut que les seigneurs auxquels appartient une justice par indivis, n'ayent qu'un seul & même juge.

Les puînés n'ont d'autre justice particulière dans leur portion, que la justice foncière pour le paiement de leurs cens & rentes, laquelle dans les coutumes de *parage*, est de droit attachée à tout fief.

Le *parage* fini, les puînés n'ont plus aucune part à la haute justice ; il ne leur reste plus que la basse justice dans leur portion ; & de ce moment l'aîné a tout droit de haute justice sur eux, puisqu'ils deviennent ses vassaux.

Indépendamment du terme légal que les coutumes mettent au *parage*, il peut encore finir par le fait de l'homme, soit par le fait de l'aîné, ou par celui des puînés ; savoir, par vente, don, cession, legs, & généralement par toute aliénation hors ligne, soit de la portion aînée, ou des portions cadettes.

Il y a pourtant des coutumes, comme Anjou & Maine, Tours, où le *parage* ne finit pas quand c'est l'aîné qui aliène sa portion, mais seulement lorsque ce sont les puînés qui alienent.

En Normandie, la vente de la portion aînée ne fait point cesser le *parage* ; ce n'est que quand la portion d'un puîné est aliénée à un étranger non parager, ni descendant de parager.

Cette même coutume donne trois moyens pour faire rentrer en *parage* la portion puînée qui a été aliénée à un étranger.

Le premier est quand la portion vendue est retirée par un parager ou descendant d'un parager étant encore dans le sixième degré.

Le deuxième & le troisième sont quand le vendeur rentre dans son héritage, soit en faisant annuler la vente, soit en vertu d'une clause appolée au contrat.

Dans les autres coutumes où le *parage* finit à un certain degré, on peut le faire revivre par les mêmes moyens, pourvu, dans le cas du retrait, que le retrayant soit encore dans le degré du *parage*.

La coutume de Tours veut de plus que le retrayant soit l'héritier présomptif du vendeur.

En Poitou, la vente de la portion chemière fait finir le *parage*, quand même elle seroit faite à un parent, & à un parager. Pour conserver le *parage*, il faut que la chose vienne à titre successif, ou autre titre équipollent, tel que le don en directe.

Dans les coutumes qui n'ont pas prévu ce cas, il paroît équitable de suivre la disposition des coutumes d'Anjou & Maine, où le sort des puînés ne dépend point du fait de l'aîné.

L'aliénation de la part d'un des puînés fait bien finir le *parage* à son égard ; mais elle n'empêche pas que les autres puînés ne demeurent en *parage* jusqu'au terme marqué par les coutumes.

L'acquéreur à l'égard duquel le *parage* est fini, doit faire la foi à l'aîné, & lui payer les droits. La coutume de Poitou veut qu'il appelle le seigneur dominant de la totalité du fief pour lui voir faire la foi ; s'il ne le fait pas, le *parage* n'en est pas moins fini ; mais le seigneur dominant, en cas de mutation de la part du chemier, leveroit les droits en entier, comme si le *parage* subsistoit encore.

Suivant l'art. 140 de la coutume de Poitou, quand le puîné vend sa portion, l'aîné la peut avoir pour le prix, ou en avoir les ventes & honneurs.

Quand le chemier meurt laissant plusieurs enfans fils ou filles, l'aîné, ou aînée, s'il n'y a que filles, succède au droit de chemerage.

Il y a quelques grandes maisons d'Allemagne qui ont emprunté des François l'usage de *parage*, & qui le pratiquent depuis plusieurs siècles. L'empereur Rupert de Bavière donna à son fils aîné le cercle électoral par préciput, & voulut qu'il partageât encore également le reste des terres avec ses trois autres frères. Jean-George I. du nom, imita cet exemple, & voulut que ses quatre fils partageassent de la même manière.

Dans le même pays il y des seigneurs qui, par le *parage*, ont seulement le domaine de la terre, sans en avoir la souveraineté ; d'autres en ont la souveraineté aussi-bien que le domaine, comme dans la maison de Saxe ; mais ils n'ont pas pour cela droit de suffrage dans les cercles & dans les diètes générales de l'empire. D'autres ont ce droit avec tous les

autres, comme les comtes de Veldentro de la maison palatine.

Schilter, jurifconsulte allemand, qui a fait un traité de *paragio* & *apanagio*, dit que tous ceux qui tiennent une seigneurie en *parage*, peuvent exiger l'hommage de leurs sujets; mais qu'ils doivent premièrement rendre le leur à l'empereur.

Il observe aussi que les cadets auxquels les aînés sont obligés de donner des terres en *parage*, ne sont point exclus de la succession, comme ceux auxquels on donne un pur apanage, mais qu'ils sont véritablement héritiers, quoique pour une portion inégale; que dans la maison palatine la coutume n'est point de donner des purs apanages, mais des terres en *parage*; & que parmi les terres du feu électeur palatin, il n'y avoit que le cercle électoral qui ne dût pas se partager.

Voyez le glossaire de Lauriere, au mot *parage*; sa préface sur le I. tome des ordonnances. Bechet, en sa digression sur les parages. La dissertation de M. Guyot, & les commentateurs d'Anjou, Maine, Poitou, &c. & autres coutumes, dont on parlé ci-devant, où le *parage* est usité. (A)

PARAGE, (Marine.) c'est une espace ou étendue de mer sous quelque latitude que ce puisse être. On dit, dans ce *parage* on voit beaucoup de vaisseaux. Il fait bon croiser à la vue de Belle-Isle & de l'Isle Dieu; c'est un bon *parage* pour croiser sur les vaisseaux qui veulent entrer dans les ports de Bretagne, de Poitou de Saintonge.

Vaisseaux qui sont en *parage*, c'est-à-dire, que ces vaisseaux sont en certains endroits de la mer où ils peuvent trouver ce qu'ils cherchent.

Changer de *parage*; vaisseau mouillé en *parage*, c'est-à-dire, que ce vaisseau est mouillé dans un lieu où il peut appareiller quand il voudra. (Z)

PARAGEAUX, f. m. pl. (Jurisprud.) dans les coutumes d'Anjou, Maine, Tours & Loudunois, ce sont les puînés qui tiennent en *parage* avec l'aîné, que l'on appelle *parageur*. Voyez ci-devant PARAGE, & ci-après PARAGEUR. (A)

PARAGENITES, f. m. pl. (Géog. anc.) *Paragenita*; peuples du Péloponnèse. Plin, l. IV. ch. vj. les met dans l'Achaïe. (D. J.)

PARAGERS, f. m. (Jurisprud.) dans la coutume de Normandie ce sont les puînés qui tiennent en *parage* avec l'aîné. Voyez PARAGE & PARAGEUR. (A)

PARAGEUR, f. m. (Jurisprud.) est un terme usité dans les coutumes de *parage*, & toujours relatif au *parage*; mais avec cette différence, que dans quelques coutumes, comme Anjou, Maine, Tours, Loudunois, le *parageur* est l'aîné, les puînés sont appelés *parageaux*, au lieu que dans les coutumes de Poitou, S. Jean d'Angely, usance de Saintes, Angoumois, les *parageurs* sont les puînés; en Normandie, on les appelle *paragers*. Voyez CHEMIER, CHERMAGE, JUVEIGNEUR, PARAGE, PARAGEAUX. (A)

PARAGIÉS, adj. (Hist. mod. Droit public.) *paragiati principes*. On nomme ainsi dans le droit public germanique les princes & états de l'empire, qui, étant frères, ont partagé entr'eux les domaines de leur père, en laissant cependant jouir l'aîné de la maison de certaines prérogatives: d'où l'on voit que *parage* n'est pas la même chose qu'*apanage*.

PARAGOGE, f. f. (Gram.) du grec *παρὰγωγὴ*, *deductio*, issue; mot formé du verbe grec *παράγω*, *deducere*, mettre dehors: RR. *παρὰ*, *ex*, & *ἄγω*, *duco*. La *paragoge* est un métaplasme ou figure de diction, par l'addition d'une lettre ou d'une syllabe à la fin du mot: *amarier*, *dicier*, pour *amari*, *dicî*; *egomet*, *tute*, *quifnam*, *hicce*, pour *ego*, *tu*, *quis*, *hic*. C'est par une *paragoge* que les Latins ont formé *decem* de *dēna*, *septem* de *ἑπτα*, &c. C'est donc une des causes qui contribuent à l'altération des mots, lors de leur passage

d'un idiome dans un autre, & quelquefois dans la même langue. (M. E. R. M.)

PARAGON, f. m. (Langue franç.) vieux mot qui signifie *patron*, *modèle*; sur quoi Nicod dit que, *paragon est une chose si excellemment parfaite, qu'elle est comme une idée, un sep, & estelon à toutes les autres de son espece, & lesquelles on rapporte & compare à lui, pour savoir à quel degré de perfection elles atteignent*. Paragon de chevalerie, de prud-homme, de savoir, & en ce, poursuit-il, qui le voudroit extraire de *παράγω* des Grecs, qui signifie *admettre*, *acconduire*, ce ne seroit pas hors de propos. Ainsi *paragoner* veut dire *comparer*, *mettre en parallele*; mais depuis Nicod on a dit *parangonner*, & *parangon*; ces deux mots se disoient encore du tems d'Ablancourt; enfin ils sont tombés d'usage, & *parangon* ne se dit aujourd'hui qu'en style de Lapidaire, des pierres précieuses excellentes; ils disent un diamant *parangon*, un rubis *parangon*, une perle *parangon*. (D. J.)

PARAGONE, f. f. (Hist. nat.) nom donné par quelques naturalistes à un marbre noir qui peut servir de pierre de touche.

PARAGONTICUS, SINUS, (Géog. anc.) golfe sur la côte de la Caramanie, selon Ptolomée, l. V. c. viij. Ortelius croit que c'est le même golfe qu'Arrien, II. Peripl. p. 2. appelle *Terabdon*. (D. J.)

PARAGORIQUE. Voyez PAREGORIQUE.

PARAGOUANTE ou PARAGUANTE, f. f. (Comm.) terme demi-espagnol, qui signifie une gratification que l'on fait aux personnes qui viennent apporter de bonnes nouvelles ou quelque présent considérable.

*Paraguante* se prend le plus souvent en mauvaise part pour un présent que l'on donne à une personne pour tenter sa fidélité, ou du moins se la rendre favorable dans des conjonctures d'affaires où l'on a besoin de leur crédit. On accuse les intendans & gens d'affaires des grands seigneurs de recevoir quelquefois de pareils présens des marchands. Diction. de Commerce.

PARAGOYA, (Géog. mod.) grande île de la mer des Indes, entre les Philippines & la mer de Bornéo. Il y a dans cette île un roi tributaire de celui de Bornéo. Long. 131. 40—135. lat. sept. 10. (D. J.)

PARAGRAPHÉ, f. m. (Jurisprud.) est un terme dérivé du grec, qui signifie *section* ou *division* de quelque partie d'un ouvrage; il est particulièrement usité en Droit pour exprimer une section d'un titre ou d'une loi. Les titres des institutes & lois du Code & du Digeste qui sont un peu longues sont divisés en plusieurs articles ou *paragraphes*. (A)

PARAGRAPHÉ, caractère d'Imprimerie, ainsi figuré §; il se met au commencement d'une section ou subdivision qui se fait des textes des lois; il est employé singulièrement dans les ouvrages de droit & de jurisprudence. Voyez Table des caractères.

PARAGUAY, HERBE DU, (Botan.) c'est la feuille d'une plante du Paraguay, qui est fort en usage au Chili & au Pérou, comme le thé de la Chine l'est en Europe. On dit que ce n'étoit autrefois que sur les montagnes de Maracayan, éloignées de près de 200 lieues des peuplades du Paraguay, que croissent naturellement les arbres qui produisent cette feuille. Les Indiens du Paraguay en ont absolument besoin, soit pour leur usage, soit pour l'échanger avec les denrées & les autres marchandises qui leur sont nécessaires. Il leur falloit passer plusieurs mois de l'année à voyager jusqu'à ces montagnes. Leurs peuplades se trouvoient par-là souvent exposées aux irruptions de leurs ennemis. De plusieurs mille qui partoient, il en manquoit un grand nombre au retour: le changement de climat & les fatigues en faisoient périr plusieurs; d'autres rebutés par le travail, s'enfuyoient dans les montagnes & ne paroissent plus.

Pour remédier à ces inconvéniens on fit venir de jeunes arbres de Maracayan, que l'on planta aux environs des peuplades. Ces plants réussirent, & de la semence, qui est assez semblable à celle du lierre, on fit bien-tôt des pépinières; mais la feuille des arbres cultivés n'a pas la même force que celle des arbres sauvages de Maracayan.

Le roi d'Espagne a accordé aux Indiens des peuplades du *Paraguay*, d'apporter chaque année à la ville de Sainte-Foy, ou à celle de la Trinité de Buenos-Ayres, jusqu'à douze mille arobes (l'arobe pèse vingt-cinq livres seize onces) de l'herbe du *Paraguay*: mais ils ne peuvent guère en fournir que moitié, encore n'est-ce pas de la plus fine & de la plus délicate, qu'on appelle *caamini*, qui est rare, mais de celle de Palos, qui est la plus commune. Le prix courant de cette feuille à Buenos-Ayres, & à la recette royale où se portent les tributs, est de quatre piastrès pour chaque arobe; ainsi ce que les Indiens en portent chaque année monte à environ 24 mille piastrès; l'argent ou les denrées qui reviennent de ce trafic sont partagés également entre les habitans de la peuplade.

J'ai déjà dit que l'herbe du *Paraguay* étoit la feuille d'une plante fort en usage au Chili & au Pérou; mais comme on ne la connoit point du-tout en Europe, je vais en donner une description un peu étendue. C'est la feuille d'un arbre de la grandeur d'un premier moyen, son goût approche de celui de la mauve, & quand elle a toute sa grandeur, elle ressemble de figure à celle de l'oranger, ou à celle de la coca du Pérou; mais elle y est plus estimée au Pérou même, où l'on en transporte beaucoup, sur-tout pour ceux qui travaillent aux mines. On l'y porte sèche & presque réduite en poussière. Selon le pere del Fecho, jésuite espagnol qui a passé la plus grande partie de sa vie au *Paraguay*; il y a trois especes de cette feuille qu'il distingue sous le nom de *caacuys*, de *caamini*, & de *caaguazu*. Le *caacuys* est le premier bouton qui commence à peine à déployer ses feuilles; le *caamini* est la feuille qui a toute sa grandeur, & dont on tire les côtes avant que de la faire griller; si on les y laisse on l'appelle *caaguazu*, ou *yerva de Palos*.

Les feuilles qu'on a grillées se conservent dans des fosses creusées en terre, & couvertes d'une peau de vache. Le *caacuys* ne peut se conserver aussi long-tems que les deux autres especes, dont on transporte les feuilles au Tucuman, au Pérou, & en Espagne, le *caacuys* ne pouvant souffrir le transport; il est même certain que cette herbe prise sur les lieux a une amertume qu'elle n'a point ailleurs, & qui augmente sa vertu & son prix. La maniere de prendre le *caacuys*, est de remplir un vase d'eau bouillante & d'y jeter la feuille pulvérisée & réduite en pâte. A mesure qu'elle s'y dissout, s'il y est resté un peu de terre elle surnage, & on l'écume; on passe ensuite l'eau dans un linge, & après l'avoir un peu laissé reposer, on la prend avec un chalumeau: ordinairement on n'y met point de sucre, mais un peu de jus de citron, ou certaines pastilles qui ont une odeur fort douce; quand on le prend pour vomitif, on y jette un peu plus d'eau & on le laisse tiédir.

La grande fabrique de cette herbe est à la nouvelle Villarica, voisine des montagnes de Maracayan, située à l'orient du *Paraguay* par les 23<sup>d</sup>. 25<sup>''</sup>. de latitude australe; ce canton est le meilleur de tous pour la culture de l'arbre, mais ce n'est point sur les montagnes même qu'il croît, c'est dans les fonds marécageux qui les séparent: l'arobe de cette herbe vaut vingt-une livres de notre monnoie; cependant le *caacuys* n'a point de prix fixe, & le *caamini* se vend le double de l'*yerva de Palos*. Cette herbe est fort apéritive & diurétique; l'habitude d'en

user fait que les habitans ne peuvent plus s'en passer, & qu'ils ont bien de la peine d'en prendre modérément; on dit qu'alors elle enivre & cause l'aliénation des sens comme les liqueurs fortes; cependant les Espagnols trouvent dans cette herbe un remède ou un préservatif contre la plupart des maladies. (D. J.)

PARAGUAY, le, (*Géog. mod.*) grand pays de l'Amérique méridionale, dont il n'est pas aisé de marquer l'étendue. Les meilleures cartes que nous ayons du *Paraguay*, nous ont été données par les Jésuites, mais ils y ont eu moins d'égard à ce qu'on doit appeler proprement *Paraguay* qu'à ce qui forme la province de leur compagnie, qui porte ce nom; & qui obéit à un seul provincial.

Cette province comprend quatre gouvernemens, celui du Tucuman, celui de Santa-Cruz de la Sierra, celui du *Paraguay* particulier, & celui de Rio de Plata. Ces quatre gouvernemens sont soumis pour le militaire au vice-roi du Pérou, pour le civil à l'audience royale du Los-Charcas, & pour le spirituel, à l'archevêque de Chuquifaca, ou la Plata, capitale de Los-Charcas; car chacun de ces quatre gouvernemens a un évêque suffragant de l'archevêque que je viens de nommer.

Le *Paraguay* propre est borné au nord par le grand fleuve des Amazones; au midi, par les terres Magellaniques; à l'orient, par le Brésil & par la mer du nord; à l'occident, par le Tucuman, le grand Chaco, la province de Los-Charcas & celle de Santa-Cruz de la Sierra. Il a pour capitale la ville de l'Assomption, & comprend tout ce qu'arrose le fleuve *Paraguay*, jusqu'à sa jonction avec le Parana.

La premiere découverte en fut faite en 1516; dix ans après on y bâtit quelques forts, où l'on mit garnison espagnole. L'air y est doux & salubre; le terroir produit du blé, des fruits, du coton, des cannes de sucre. Il croît dans un canton de cette province, appelé *Maracayan*, une herbe singulière appelée l'herbe du *Paraguay*. Voyez PARAGUAY, herbe du, (*Botan. exot.*)

Les Jésuites ont un grand nombre de doctrines ou de missions entre la riviere du *Paraguay*, au-dessous de l'Assomption & le Parana; ils en ont encore plusieurs le long de l'Uruguay, grande riviere qui vient du nord-est, & se décharge dans Rio de Plata, par les 34<sup>d</sup>. sud.

Ces doctrines sont des bourgades de deux ou trois mille Indiens, autrefois errans, que les peres ont rassemblés sur les montagnes & dans les forêts; ils les ont civilisés, leur ont appris des métiers & à vivre du travail de leurs mains. Voyez PARAGUAY, mission du, (*Géog. histor.*)

Rien ne fait plus d'honneur à leurs missions, que d'avoir vaincu, dans ces pays-là, la férocité des sauvages, sans d'autres armes que celles de la douceur; mais ce n'est pas assez, il faudroit qu'ils leur inspirassent de communiquer avec les Espagnols, & de regarder les rois d'Espagne & de Portugal comme des princes auxquels ils doivent être attachés.

Le pere Charlevoix a fait imprimer une histoire du *Paraguay* en trois volumes in-4<sup>o</sup>. Paris 1757 avec figures; elle est curieuse, mais on y désireroit plus d'impartialité & d'amour pour la vérité. (D. J.)

PARAGUAY, (*Géog. mod.*) riviere de l'Amérique méridionale, qui se joint avec le Parana vers les 27<sup>d</sup>. de latitude australe, pour former ce qu'on appelle communément *Rio de Plata*. Cette riviere sort du lac Xarayez, environ par les 19<sup>d</sup>. 30'. sud; mais on prétend qu'elle vient de beaucoup plus loin. Quoiqu'elle perde son nom en mêlant ses eaux à celles du Parana, elle en est dédommée par plusieurs autres rivieres qu'elle reçoit elle-même dans son sein,

sein, & par l'honneur qu'elle a de donner son nom à un vaste pays.

PARAGUAY, *missions du*, (*Géog. hist.*) c'est ainsi qu'on nomme une suite d'établissements formés par les Jésuites dans ce grand pays de l'Amérique méridionale qu'arrose le fleuve *Paraguay*.

L'auteur d'un mémoire sur ce sujet, imprimé à la fin des voyages de Frézier, édition d'Hollande, nous apprend que le premier établissement des Jésuites dans ce pays, a commencé par cinquante familles d'Indiens errans, que les Jésuites rassemblèrent sur le rivage de la rivière de Japür, dans le fond des terres. Cet établissement a tellement prospéré, qu'à s'en rapporter aux Jésuites eux-mêmes dans les mémoires de Trévoux, Octobre 1741, les réductions ou peuplades formées par leurs missionnaires, étoient en 1717 au nombre de trente & une, répandues dans une étendue de pays d'environ six cens lieues, seize sur le bord du Parana, & quinze le long de l'Uruguay, qui se déchargent tous deux dans le fleuve *Paraguay*. On comptoit alors dans ces peuplades cent vingt-un mille cent soixante-un Indiens.

On assure que ces peuples civilisés occupent les plus belles terres de tout le pays situées à 200 lieues des Portugais paulistes du côté du nord, & vers le sud à 200 lieues de la province de Buenos-Ayres, 180 lieues de celles de Tucuman, & 100 lieues de celles du *Paraguay*.

Les terres de la mission sont fertiles, traversées par beaucoup de rivières qui forment nombre d'îles; les bois de haute futaie, & les arbres fruitiers y abondent; les légumes y sont excellens; le blé, le lin, l'indigo, le chanvre, le coton, le sucre, le piment, l'hypécacua, le galapa, le machecacua, les racines pantrabunda, & plusieurs autres simples admirables pour les remèdes y viennent. Les savanes ou paturages y sont remplis de chevaux, mules, vaches, taureaux, & troupeaux de moutons: ces peuples sont doux, très-soumis, adroits, laborieux, & font toutes sortes de métiers.

L'auteur du mémoire que nous avons cité, rapporte que dans le tems qu'il écrivoit, ces peuples étoient divisés en quarante-deux paroisses, distantes depuis une jusqu'à dix lieues l'une de l'autre, & s'étendant le long de la rivière du *Paraguay*. Il y a dans chaque paroisse un jésuite auquel tout obéit, & qui gouverne souverainement. Un seul homme commande de cette façon à quelques mille âmes, & cette manière de gouverner est égale dans toutes les peuplades. A la soumission de ces peuples se joint un désintéressement sans exemple que les Jésuites leur ont inspiré. Il y a dans chaque paroisse de grands magasins où les sujets sont obligés de porter vivres & marchandises, sans rien garder par-devers eux.

La principale fonction des casiques ou officiers de police, est de connoître le nombre des familles, de leur communiquer les ordres du pere, d'examiner le travail de chacun suivant son talent, & de promettre des récompenses à ceux qui travailleront le plus & le mieux. Il y a d'autres inspecteurs pour le travail de la campagne, auxquels les Indiens sont obligés de déclarer tout ce qu'ils recueillent, & tout doit entrer dans les magasins sous des peines rigoureuses. Il y a ensuite des distributeurs pour fournir à chaque famille selon le nombre des personnes, deux fois par semaine, de quoi subsister: les Jésuites veillent à tout avec un ordre infini, pour ne laisser prendre aucun mauvais pié à leurs sujets, & ils en sont bien récompensés par les profits qu'ils tirent du travail de tant de gens.

Les Indiens ne boivent ni vin ni liqueur enivrante, & personne ne peut blâmer cette défense, quand on fait réflexion sur l'énorme abus qu'en font les nations du nouveau monde à qui les Européens en débitent.

Tome XI,

On inspire à tous les habitans dès la plus tendre enfance la crainte de Dieu, le respect pour le pere jésuite, la vie simple, & le dégoût des biens temporels.

Le gouvernement militaire, dit le même auteur, n'est pas moins bien réglé que le civil; chaque paroisse donne un certain nombre de soldats disciplinés par régimens, & qui ont leurs officiers: les armes des Indiens consistent en fusils, bayonnettes, & frondes: on prétend que toutes les missions réunies peuvent mettre dix à douze milles hommes sur pié.

Les Jésuites n'apprennent point à leurs Indiens la langue espagnole, & les empêchent, autant qu'il est possible, de communiquer avec les étrangers. Les quarante-deux jésuites qui gouvernent les paroisses sont indépendans l'un de l'autre, & ne répondent qu'au principal du couvent de Cordua, dans la province de Tucuman. Ce pere provincial visite une fois l'an ses missions. Il fait rendre compte, pendant son séjour, aux Jésuites de chaque paroisse, de la fourniture des magasins, & de la consommation qui en a été faite depuis sa dernière visite. Toutes les marchandises de vente sont transportées des missions à Santa-Fé, qui est le magasin d'entrepôt, & de Santa-Fé à Buenos-Ayres par terre, où il y a aussi un procureur général. C'est de ces deux endroits que l'on distribue ces marchandises dans les provinces de Tucuman, du *Paraguay*, & de Buenos-Ayres, & dans les royaumes du Chili & du Pérou.

Outre le mémoire sur les *missions du Paraguay*, joint au voyage de Frézier, les jésuites de Trévoux ont donné dans leur Journal, Novembre 1744, l'extrait d'un livre publié sous le nom du célèbre Muratori, & intitulé, *il christianissimo delle missioni de' Padri della compagnia di Gesu. Venez.* 1743. in-4°.

Cet ouvrage est tout à la gloire des missions du *Paraguay*, & paroît venir de la main des Jésuites; l'auteur dit dans le chapitre xij. que le baptême fait déposer aux enfans sauvages du *Paraguay* la férocité qui leur est propre; mais il leur reste une indolence invincible qui les rend incapables de se gouverner eux-mêmes, en sorte qu'ils ont besoin d'être toujours en tutelle.

Dans le chapitre xvij. on fait dire à M. Muratori, que rien ne prouve mieux le bonheur qui accompagne la pauvreté volontaire, que le contentement dont jouissent les Indiens du *Paraguay*, qui n'ont que le pur nécessaire pour vivre, & ne souhaitent rien au-delà. Le corrégidor & son lieutenant sont nommés par le gouverneur, mais ils doivent être choisis dans la bourgade même, & tous les autres officiers sont élus par les Indiens, c'est-à-dire je pense par les Jésuites, puisque les Jésuites sont leurs maîtres.

Il y a des portions de terrain qui se cultivent à frais communs pour les besoins qui surviennent, pour les veuves, les orphelins, les malades, & tous ceux qui doivent être entretenus aux dépens du public. La pêche, la chasse, les fruits qui viennent sans culture, le miel & la cire qu'on recueille dans les bois sont de droit commun. Si quelque calamité afflige une bourgade & fait manquer la récolte, ou la rend insuffisante, toutes les autres y pourvoient.

L'auteur dit au sujet du gouvernement militaire de ces Indiens, que leurs armes sont déposées dans des magasins, & qu'on ne les leur confie que quand il faut marcher ou faire l'exercice; enfin l'auteur observe au sujet du gouvernement domestique, que les chefs mêmes des Indiens subissent avec humilité & promptitude les pénitences que leur imposent les missionnaires.

On ne nous apprend point sur quels mémoires M. Muratori a composé son ouvrage; il est certain que par lui-même il a été bien moins en état de s'instruire du gouvernement du *Paraguay*, que les voya-

Z Z z z z



geurs, quoique ces derniers n'approchent guere que de cent lieues des missions.

Sur le tout, quelque jugement qu'on porte de la conduite, des motifs, & des richesses que les Jésuites possèdent au *Peraguay*, il faut avouer que l'état de leurs peuplades d'Indiens est un chef-d'œuvre d'habileté, de politique, & qu'il est bien surprenant que des moines européens aient trouvé l'art de ramasser des hommes épars dans les bois, les dérober à leur misere, les former aux arts, captiver leurs passions, & en faire un peuple soumis aux lois & à la police. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

PARAIBA, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique méridionale, au Brésil, dans la capitainerie, & à l'embouchure de la riviere de même nom. Les Hollandois la prirent en 1635; mais les Portugais la reprirent sur eux peu de tems après. Le pays de cette province est fertile en arbres qui donne le bois de Brésil; on y trouve aussi des couleuvres d'une grosseur monstrueuse. M. Couplet dit en avoir tué une qui avoit plus de quinze piés de long, & feize à dix-huit pouces de circonférence; elle étoit couverte d'écaillés noires, blanches, grises, & jaunâtres, qui toutes ensemble faisoient un fort bel effet. *Lat. mérid.* selon le même M. Couplet, 6<sup>d.</sup> 38'. 18". (*D. J.*)

PARAISON, f. f. (*Verrerie.*) partie de l'opération du souffler des bouteilles & des glaces. *Voyez l'article VERRERIE.*

PARAISONNIER, f. m. (*Verrerie.*) dans les verreries, c'est celui qui est chargé de l'opération qu'on appelle *paraïson*.

PARALÉ, f. m. (*Hist. anc.*) vaisseaux qui chez les Athéniens étoit en singuliere vénération, parce que ce fut le seul qui se sauva de la défaite de la flotte Athénienne, par Léandre à la journée d'Ægos Patamos: ceux qui le montoient s'appelloient par distinction *paraliens*, & leur paye étoit plus forte que celle des autres troupes de marine.

PARALIPOMENES, f. m. pl. (*Hist. sacrée.*) supplément de ce qui a été omis ou oublié dans quelque ouvrage ou traité précédent. Ce mot est grec & dérivé du verbe *παραισιω*, *prætermitto*; quelques auteurs ont employé le mot *subrelictum* au lieu de *paralipomenon*.

Nous donnons ce nom à deux livres canoniques & historiques de l'ancien testament, que les Hébreux appellent *libri jannin*, *verba dierum*, les paroles des jours ou les journaux; mais il ne faut pas les confondre avec les journaux ou mémoires des rois de Juda & d'Israël qui sont cités si souvent dans les livres des Rois des *paralipomenes*. Ces anciens journaux étoient beaucoup plus étendus, & les livres mêmes des *paralipomenes* renvoient à ces mémoires & en rapportent des extraits fort étendus.

Les deux livres des *Paralipomenes* sont proprement un supplément aux *IV. liv. des Rois*, dont les deux premiers s'appellent quelquefois *livres de Samuel*. Personne ne conteste l'authenticité de ces deux livres, que les Hébreux réduisoient autrefois en un seul; mais on n'est pas d'accord sur leur auteur, quelques-uns ont cru que c'étoit le même qui a écrit les livres des Rois. Mais si cela étoit, pourquoi tant de différences entre ces deux ouvrages dans les dates, dans les récits, dans les généalogies, dans les noms propres? D'autres les attribuent à Esdras, aidé de Zacharie & d'Aggée, & d'autres à quelque auteur encore postérieur, mais dont le nom est inconnu.

S. Jérôme regarde les *paralipomenes* comme un morceau très-important pour éclaircir non-seulement l'ancienne histoire des Hébreux, mais encore plusieurs points difficiles relatifs à l'évangile. *Hieron. epist. ad Paulin.*

Quelques auteurs prophanes ont employé le mot

*paralipomenes* pour signifier un supplément; ainsi Quintus Calabre a donné un ouvrage intitulé, *les paralipomenes d'Homere.*

PARALIPSE, f. f. (*Rhét.*) mot grec qui signifie *obmission*. La *paralipse* est dans l'art oratoire, une figure par laquelle on feint de vouloir omettre certains faits, pour les détailler avec plus d'assurance & plus d'éclat. » Je ne vous parlerai pas, Messieurs, » de ses injustices (dit Cicéron au sujet de Verrès): » je passe sous silence ses excès; je tais ses débauches; je jette un voile obscur sur ses brutalités; » je supprime même ses extorsions depuis son retour de Sicile; je ne veux vous offrir qu'une peinture légère de ses moindres pillages ». . . . Cette figure est assez naturelle, & peut s'employer avec adresse, en bonne & mauvaise part. (*D. J.*)

PARALLAXE, f. m. en *Astronomie*; c'est l'arc du ciel intercepté entre le vrai lieu d'un astre, & son lieu apparent. *Voyez LIEU.*

Le vrai lieu d'une étoile est ce point du ciel *BC*, *Pl. VI. ast. fig. 27.* où un spectateur placé au centre de la terre, comme en *T*, verroit cette étoile. Le lieu apparent est ce point du ciel *C*, où la même étoile paroît à un œil placé sur la surface de la terre, comme en *E*.

Comme les mouvemens diurnes apparens, tant des planetes que des autres astres se font autour de l'axe de la terre, & non pas autour de l'œil de l'observateur qui est à sa surface, il est donc nécessaire de reconnoître une inégalité dans la vitesse apparente des corps célestes, puisque nous ne sommes plus au centre de leur mouvement. Car il est évident que si un mobile quelconque parcourt uniformément la circonférence d'un cercle, il ne sauroit y avoir d'autre point que le centre de ce même cercle, d'où l'on puisse observer son mouvement égal & uniforme. *Voyez INÉGALITÉ OPTIQUE.* Il en est de même de tous les astres que nous observons dans les cieux; leurs lieux apparens, tels que nous les appercevons de la surface de la terre, doivent différer de leurs lieux véritables; c'est-à-dire de ceux que l'on observeroit du centre de la terre.

Cette différence de lieux est ce que l'on appelle *parallaxe de hauteur* ou simplement *parallaxe*; Copernic l'a nommée *commutation*. La *parallaxe* est donc un angle, formé par deux rayons visuels, tirés l'un du centre & l'autre de la circonférence de la terre, par le centre de l'astre ou de l'étoile: cet angle est mesuré par un arc d'un grand cercle, intercepté entre les deux points *C* & *B*, qui marquent le lieu vrai & le lieu apparent.

La *parallaxe* de déclinaison est l'arc *Si* d'un cercle de déclinaison, *fig. 28.* qui marque la quantité dont la *parallaxe* de hauteur augmente ou diminue la déclinaison d'une étoile. *Voyez DÉCLINAISON.*

La *parallaxe* d'ascension droite est un arc de l'équateur *Dd*, *fig. 28.* qui marque la quantité dont la *parallaxe* de hauteur change l'ascension droite. *Voyez ASCENSION & DESCENSION.*

La *parallaxe* de longitude est l'arc de l'écliptique *Tt*, *fig. 29.* dont la *parallaxe* de hauteur augmente ou diminue la longitude. *Voyez LONGITUDE.*

La *parallaxe* s'appelle aussi quelquefois *angle parallactique*. *Voyez PARALLACTIQUE & ANGLE.*

La *parallaxe* diminue la hauteur d'une étoile, ou augmente sa distance au Zénith; elle a donc un effet contraire à celui de la *réfraction*. *Voyez RÉFRACTION.*

La plus grande *parallaxe* est à l'horison: au zénith il n'y a point du tout de *parallaxe*, le lieu apparent se confondant alors avec le lieu vrai.

Les étoiles fixes n'ont point de *parallaxe* sensible, à cause de leur excessive distance, par rapport à la-

quelle le diametre de la terre n'est qu'un point. Voyez ÉTOILE.

De-là il s'enfuit encore que plus un astre est proche de la terre, plus aussi sa *parallaxe* est grande, en supposant une élévation égale au-dessus de l'horison. Saturne est si élevé, que l'on a beaucoup de peine à y observer quelque *parallaxe*. Voyez SATURNE.

La *parallaxe* d'une planete plus éloignée  $S$ , est moindre que celle d'une planete plus proche  $L$ , supposant toujours la même distance au zénith, ainsi qu'on l'a observé ci-dessus; en effet l'angle  $ALT$  est  $> AST$ .

Les sinus des angles *parallaïques*  $M$  &  $S$ , fig. 30. de planetes, également éloignées du centre de la terre  $T$ , sont comme les sinus des distances  $ZM$  &  $ZS$ ; c'est une suite des premiers principes de Trigonométrie; les sinus des angles d'un triangle étant entr'eux comme les côtés opposés.

De plus, à distances différentes du centre de la terre, & à même hauteur apparente ou à même distance apparente du zénith, les sinus des *parallaxes* sont en raison inverse des distances; c'est encore une suite de ce que par les principes de Trigonométrie, le sinus de la *parallaxe* est au sinus de la distance apparente au zénith, comme le rayon de la terre est à la distance de l'astre à la terre  $B$ .

D'où il est aisé de voir que le sinus de la *parallaxe* est en général en raison directe du sinus de la hauteur apparente, & inverse de la distance de l'astre à la terre.

Comme la *parallaxe* de la plupart des astres est fort petite, on peut en ce cas prendre la *parallaxe* même au lieu de son sinus; & l'on peut dire que les *parallaxes* sont en raison directe des sinus des hauteurs apparentes, & inverse de la distance à la terre.

La doctrine des *parallaxes* est d'une très-grande conséquence dans l'Astronomie, soit pour déterminer les distances des planetes, des cometes & autres phénomènes célestes, soit pour le calcul des éclipses & pour trouver la longitude. Voyez PLANETE, DISTANCE, LONGITUDE, ÉCLIPSE.

Il y a différentes méthodes de trouver les *parallaxes* des phénomènes célestes: voici quelques-unes des principales & des plus aisées.

Observer la *parallaxe* de la Lune: il faut observer la hauteur méridienne de la Lune avec le plus grand soin qu'il est possible, voyez HAUTEUR, & marquer le moment de ce tems; on calculera ensuite sa vraie longitude & sa vraie latitude, & par-là on en déterminera la déclinaison, voyez DÉCLINAISON; & par sa déclinaison & par l'élévation de l'équateur, on trouvera sa véritable hauteur méridienne. Prenez la réfraction de la hauteur observée, & soustrayez le reste de la hauteur vraie, ce qui en viendra est la *parallaxe* de la Lune.

Par ce moyen Tycho en 1383, le 12 Octobre, ayant observé la hauteur méridienne de la Lune, qu'il trouva être de  $13^{\circ} 38'$ , détermina sa *parallaxe* de 54 min. Voyez LUNE.

Au reste, cette méthode suppose qu'on connoisse assez bien le mouvement de la Lune; ainsi elle n'est exacte qu'à quelques minutes près.

Observer la *parallaxe* de la Lune dans une éclipse. Quand il y a une éclipse de Lune, observez le tems où les deux cornes du croissant sont dans le même cercle vertical; prenez en cet instant les hauteurs des deux cornes: ajoutez la moitié de leur différence à la plus petite hauteur, ou retranchez-la de la plus grande, & vous aurez très-à-peu-près la hauteur visible du centre de la Lune; mais la hauteur vraie est presque égale à la hauteur du centre de l'ombre en ce tems. Or on connoît la hauteur du centre de l'ombre, à cause que l'on connoît le lieu du So-

Tome XI.

leil dans l'écliptique, & son abaissement au-dessous de l'horison, qui est égale à la hauteur du point opposé de l'écliptique, où est le centre de l'ombre: l'on a par conséquent la hauteur vraie & la hauteur apparente, dont la différence est la *parallaxe*.

Par la *parallaxe*  $AST$  de la Lune, fig. 30. & par la hauteur  $SR$ , trouver sa distance à la terre. La hauteur apparente étant donnée, l'on a la distance apparente au zénith, c'est-à-dire l'angle  $ZAS$ , ou par la hauteur vraie, l'angle  $ATS$ . Ainsi, puisque l'on a en même tems l'angle *parallaïque*  $S$ , & que le demi-diametre de la terre  $AT$ , est regardé comme 1, on aura par la Trigonométrie la distance de la lune en demi-diametres de la terre, en faisant cette proportion, le sinus de l'angle  $S$  est au côté opposé 1, comme le sinus de l'autre angle  $T$ , est au côté cherché  $TS$ .

D'où il suit, selon l'observation de Tycho, qu'en ce tems la distance de la lune à la terre, étoit de 62 demi-diametres de la terre. Il s'enfuit encore qu'ayant par la théorie de la lune, le rapport de ses distances à la terre dans les différens degrés de son anomalie; si l'on trouve, par la regle de trois, ces distances en demi-diametres de la terre, la *parallaxe* est ainsi déterminée aux différens degrés de l'anomalie vraie.

M. de la Hire fait la plus grande *parallaxe* horizontale, de  $1^{\circ} 1'. 25''$ . la plus petite,  $54'. 5''$ . C'est pourquoi la plus grande distance de la lune, quand elle est dans son périégée, est selon lui, de  $55 \frac{27}{100}$ , ou presque 56 demi-diametres; dans son apogée, cette distance est de  $63 \frac{57}{100}$ , ou de  $63 \frac{1}{2}$  demi-diametres de la terre.

M. le Monnier établit la *parallaxe* moyenne, de  $57'. 12''$ . & j'ai trouvé, par la théorie, qu'elle étoit  $57'. 12''$ . Mais toutes ces déterminations ont encore besoin d'être fixées plus exactement, soit par la théorie, soit par la connoissance de la figure de la terre.

Observer la *parallaxe* de Mars.  $1^{\circ}$ . Supposons Mars dans l'interfection du méridien & de l'équateur, *Pl. astron. fig. 31.* & qu'un observateur, sous l'équateur en  $A$ , observe sa culmination avec quelque étoile fixe.  $2^{\circ}$ . Si l'observateur étoit au centre de la terre, il verroit Mars & l'étoile ensemble dans le plan de l'horison, ou dans le plan du fixieme cercle horaire. Mais, puisque dans cet endroit Mars a quelque *parallaxe* sensible, & que l'étoile fixe n'en a aucune, Mars sera vu dans l'horison, quand il parvient au point  $P$ , qui est dans le plan de l'horison sensible; & l'on verra aussi l'étoile dans l'horison, quand elle sera au point  $R$ , qui est dans le plan de l'horison vrai. C'est pourquoi observez le tems entre le passage de Mars & celui de l'étoile par le plan du fixieme cercle horaire.  $3^{\circ}$ . Convertissez ce tems en minutes de l'équateur, par ce moyen vous aurez l'arc  $PM$ , auquel l'angle  $PAM$ , & par conséquent l'angle  $AMD$  est sensiblement égal en nombre de degrés; & cet angle est la *parallaxe* horizontale de Mars.

Si l'observateur n'étoit pas sous l'équateur, mais dans un parallele  $IQ$ , M. Cassini, à qui nous sommes redevables de la méthode précédente, nous a donné aussi le moyen d'en faire usage dans ce cas-là, & nous y renvoyons le lecteur.

Si Mars n'est pas stationnaire, mais que par les observations de plusieurs jours on le trouve direct ou rétrograde; il faut déterminer quel est son mouvement à chaque heure, afin que l'on puisse assigner son vrai lieu par rapport au centre, pour un tems donné quelconque.

C'est par cette méthode que M. Cassini trouva que la plus grande *parallaxe* horizontale de Mars, étoit de 25 secondes, ou un peu moins. Par la même méthode M. Flamsteed la trouva d'environ 30 secondes. M. Cassini se sert de la même méthode pour observer la *parallaxe* de Vénus.

Z Z z z ij

Il faut ici remarquer que l'observation doit être faite avec un télescope, au foyer duquel on ait passé 4 fils qui se coupent à angles droits, *A, B, C, D*, fig. 45. n° 2. & que l'on doit tourner le télescope jusqu'à ce que l'on apperçoive quelqu'étoile, voisine de Mars, passer au-dessus de quelqu'un des fils, afin que les fils *AB, CD*, puissent être parallèles à l'équateur, & qu'ainsi *AC, BD*, puissent représenter des cercles de déclinaison.

*Trouver la parallaxe du soleil.* La grande distance du soleil rend sa *parallaxe* très-petite, pour être sensible par une observation immédiate, quelque délicate qu'elle puisse être. Il est vrai que dans la vûe d'y parvenir, les anciens & les modernes ont fait plusieurs tentatives, & inventé plusieurs méthodes. La première, qui est celle d'Hipparque, suivie par Ptolomée, &c. étoit fondée sur l'observation des éclipses de lune. La seconde, étoit celle d'Aristarque, suivant laquelle on faisoit usage des phases de la lune, pour déterminer l'angle sous-tendu par le demi-diamètre de l'orbite de la lune ou du soleil. Mais ces deux méthodes ayant été trouvées défectueuses ou insuffisantes, les Astronomes sont obligés d'avoir recours aux *parallaxes* des planetes plus voisines de nous, telles que Mars & Vénus : de la connoissance de leurs *parallaxes* on déduit aisément celle du soleil, à laquelle il n'est pas possible de parvenir par aucune voie directe.

Car par la théorie des mouvemens de la terre & des planetes, on connoit en tout tems le rapport des distances du soleil & des planetes à la terre ; & les *parallaxes* horizontales sont en raison réciproque de ces distances : connoissant donc la *parallaxe* d'une planete, on trouve par son moyen celle du soleil. Ainsi Mars, en opposition au soleil, est deux fois plus près de nous que cet astre. Sa *parallaxe* sera donc 2 fois aussi grande que celle du soleil : & quand Vénus est dans sa conjonction inférieure avec le soleil, elle est aussi plus près de nous que cet astre, sa *parallaxe* est donc plus grande à proportion.

Ainsi, par les *parallaxes* de Mars & de Vénus, le même M. Cassini trouve que la *parallaxe* du soleil doit être de 10 secondes ; d'où l'on déduit que sa distance est égale à 22000 demi-diamètres de la terre : selon d'autres astronomes, elle est de 12". & selon d'autres de 15".

Nous ne donnons ici que la plus petite partie, & même qu'une légère idée, des méthodes qui ont été publiées par différens astronomes pour trouver la *parallaxe* des astres. On peut voir dans l'*Introductio ad veram astronomiam* de Keill, la plupart de ces méthodes ; & M. le Monnier dans la traduction qu'il a donnée de cet ouvrage, a fait quelques remarques utiles & importantes sur ces différentes méthodes.

L'observation du passage de Vénus sur le soleil, que l'on a vu au mois de Juin 1761, doit donner, suivant M. Halley, une méthode de trouver la *parallaxe*, & la distance du soleil, avec une grande exactitude.

Cette méthode est expliquée dans la traduction de Keill, par M. le Monnier ; & ceux qui en seront curieux peuvent l'apprendre dans cet ouvrage. La plupart des auteurs modernes ont assuré que la *parallaxe* seroit inconnue jusqu'à ce tems-là, parce que les autres méthodes dont on se sert pour la déterminer, leur paroissent peu exactes. Selon M. le Monnier, ces astronomes n'ont pas sans doute examiné si par d'autres voies on n'y pourroit pas parvenir avec autant de certitude, ou du moins, avec autant de facilité ; car il croit que dans les conjonctions inférieures de Vénus au soleil, lorsque cette planete est périégée (la terre étant au périhélie), & Vénus aux environs de son aphélie, deux observateurs placés sous un même méridien, ou à-peu-près, & à de très-grandes distan-

ces sur la surface de la terre, seroient toujours en état de découvrir la *parallaxe*. Il faudroit tenter, dit-il, de comparer Vénus au méridien, avec quelque étoile qui passeroit à même hauteur dans la lunette immobile, soit d'un quart de cercle mural, soit autrement, puisqu'avec une semblable lunette de 5 à 10 piés, garnie d'un micrometre, il ne seroit pas impossible de découvrir jusqu'au double de la *parallaxe* de Vénus. Car pour revenir à la méthode proposée par M. Halley, où il s'agit de déterminer la *parallaxe* de Vénus, en observant son entrée & sa sortie sur le disque du soleil ; il est à-propos de considérer que non seulement on y suppose deux observateurs, placés sur la surface de la terre & à de très-grandes distances ; mais que d'ailleurs, si le ciel n'est pas assez favorable dans chaque lieu le jour du passage de Vénus, il faudra nécessairement recourir aux observations des jours précédens ou suivans, faites à la lunette immobile, comme on vient de le proposer.

La connoissance exacte de la *parallaxe* de la Lune est d'une très-grande importance dans l'Astronomie. C'est ce qui a engagé M. de Maupertuis à nous donner en 1741 un petit ouvrage sur ce sujet. Il remarque que la terre n'étant pas sphérique, tous ses demi-diamètres ne seront plus égaux, & que selon la latitude des lieux où sera placé l'observateur, le demi diamètre de la terre qui sert de base à la *parallaxe* sera différent, & qu'il faudra avoir égard à cette différence. La terre étant un sphéroïde applati vers les poles, aux mêmes distances de la lune à la terre, les *parallaxes* horizontales vont en croissant du pole à l'équateur ; M. de Maupertuis n'examine point si les déterminaisons qu'on a eu jusqu'ici de la *parallaxe*, étoient assez exactes pour mériter qu'on eût égard aux différences qu'y produit l'inégalité des demi-diamètres de la terre, ou pour faire appercevoir cette inégalité. Il se contente de remarquer que jusqu'ici cet élément fondamental de toute l'Astronomie n'a été connu ni avec l'exactitude qu'il mérite, ni avec celle qui étoit possible ; & n'étant connu qu'imparfaitement, on n'a pû l'appliquer à tous les usages auquel il pourroit être utile.

M. Newton avoit proposé de faire entrer l'inégalité des demi-diamètres de la terre dans la considération des *parallaxes* de la Lune & dans le calcul des éclipses. D'après la figure de la terre qu'il a déterminée, il nous a donné quelques-unes des *parallaxes* horizontales ; mais si on considère les erreurs auxquelles sont sujettes les *parallaxes* de la Lune, déterminées par les méthodes ordinaires, on verra que les différences que M. Newton nous a données pour ces *parallaxes* ne peuvent guere nous être utiles. M. Newton croyoit cependant qu'on pouvoit découvrir par-là quelle est la figure de la terre. Mais M. de Maupertuis doute que la chose fût possible si on vouloit faire usage des *parallaxes* horizontales déterminées par les méthodes ordinaires. M. Manfredi avoit aussi entrepris de se servir des *parallaxes* de la Lune pour déterminer la figure de la terre, comme on le peut voir dans les *Mém. de l'Acad. des Sciences de 1734*. mais la méthode qu'il propose est si embarrassée & si dépendante d'éléments suspects, que M. de Maupertuis doute qu'on en puisse jamais tirer grande utilité, aussi M. Manfredi lui-même ne la croyoit propre à découvrir l'alongement ou l'applatissément de la terre, qu'en cas que la terre se fût écartée de la figure sphérique, autant que le supposoit la figure alongée vers les poles, que lui donnoit M. Cassini.

Selon M. de Maupertuis, la maniere la plus sûre de déterminer la *parallaxe* de la Lune, seroit d'observer de deux lieux de la terre, situés sur le même méridien, & séparés d'un assez grand arc ; la distance en déclinaison de la Lune à une même étoile ; par ;

là on déterminera la *parallaxe*. M. de Maupertuis donne la manière de déterminer la différence des *parallaxes* sur la terre & sur le globe, la distance de la Lune au centre de la terre, & enfin, si l'on veut, la figure de la terre même. Les méthodes de M. de Maupertuis donnent le moyen de déterminer plus exactement qu'on ne l'a fait jusqu'ici, les lieux apparens de la Lune, & les triangles qu'elle fait avec deux étoiles quelconques; ce qui est très-important pour la découverte des longitudes. *Voyez* LONGITUDE. *Voyez* aussi la II. & III. partie de mes *Recherches sur le système du Monde*, où je donne des méthodes pour corriger le *parallaxe* de la Lune, par la figure de la terre, en supposant cette figure connue; mais par malheur elle ne l'est pas encore trop bien. *Voyez* FIGURE DE LA TERRE.

De la *parallaxe* des étoiles, par rapport à l'orbite annuel de la terre. Les étoiles n'ont point de *parallaxe*, par rapport au demi-diamètre de la terre, néanmoins eu égard à son orbite annuel, il sembleroit d'abord qu'elles doivent avoir quelque *parallaxe*. *Voyez* ORBITE.

L'axe de la terre dans son mouvement annuel décrit une espèce de cylindre, lequel prolongé jusqu'au ciel des étoiles fixes, y trace une circonférence circulaire, dont chaque point est le pôle du monde pour son jour respectif; de sorte que la situation du pôle apparent, par rapport à quelqu'une des étoiles fixes, change très-considérablement dans le cours des années.

Si l'on pouvoit déterminer ce phénomène par une observation immédiate, on en concleroit d'une manière incontestable le mouvement annuel de la terre autour du soleil, & l'on résoudroit la seule objection qui reste, & que Riccioli a fait tant valoir, qui consiste en ce que l'on n'aperçoit pas une telle *parallaxe*. *Voyez* TERRE.

Dans cette vûe, M. Hook a essayé de la trouver, en observant les différentes distances d'une étoile fixe au zénith, en différentes parties de l'orbite de la terre: & M. Flamsteed a tâché de parvenir au même but, en observant l'approximation & l'éloignement d'une étoile fixe, par rapport à l'équateur en différents tems de l'année, ce qui n'a pas été sans succès; le résultat de ses observations étant qu'une étoile fixe près du pôle, a été trouvée plus voisine de ce pôle de 40 ou 45" au solstice d'hiver, qu'au solstice d'été, pendant sept années consécutives.

M. Cassini le jeune, convient que les observations de Flamsteed s'accordent avec celles qui ont été faites à l'observatoire-royal; mais il en nie les conséquences: il dit que les variations dans la distance de l'étoile polaire ne sont pas telles qu'elles devroient être, dans la supposition du mouvement de la terre.

La *parallaxe* des étoiles ne s'est pas même trouvée d'une seconde dans le grand nombre d'étoiles qui ont été observées jusqu'ici avec d'excellens secteurs, à Wansteed, proche de Londres, & à Paris. *Voyez* les *Transactions Philosophiques* & l'ouvrage qui a pour titre, *degré du méridien, entre Paris & Amiens*, imprimé en 1740. à Paris, chez Guérin. Quand on supposeroit la *parallaxe* de l'orbite annuel de 42" telle que Flamsteed l'a déterminée, on ne peut guère imaginer qu'il n'ait pas pu s'y tromper de 25 m. or, cela posé, la distance des étoiles à la terre diminueroit de la moitié, ou augmenteroit d'un tiers en sus; mais cet angle de 42 m. observé par Flamsteed, ne vient point de la *parallaxe* de l'orbite annuel. Longtems auparavant M. Picard avoit découvert dans l'étoile polaire ce mouvement d'environ 40" & dès l'an 1680. il avoit publié sa découverte, où il prouvoit qu'un mouvement si singulier dans cette étoile ne pouvoit être causé par le mouvement de la terre dans son orbite, ni par les réfractions. M. Bradley

a trouvé depuis un moyen d'expliquer ces changemens apparens dans le lieu des étoiles. *Voyez* ABERRATION. *Voyez* aussi NUTATION.

Au reste, M. Horrebow croit avoir fait des observations qui prouvent la *parallaxe* dont il s'agit, sur quoi nous renvoyons le lecteur à l'*Histoire des Mathématiques* de M. Montucla, Tom. I. pag. 550. Quoi qu'il en soit & quand même la *parallaxe* annuelle des étoiles seroit insensible, il s'enfuivroit seulement que leur distance est immense par rapport à celles du soleil; ce qui peut effrayer l'imagination, mais non la raison.

La *parallaxe* des étoiles par rapport à l'orbite annuel de la terre est appelée *parallaxe de l'orbite annuel* ou *parallaxe du grand orbite*; cette *parallaxe* est fort sensible dans les planètes & dans les comètes. *Voyez* PLANÈTE & COMÈTE. (O)

PARALLACTIQUE, adj. (Géom.) se dit de ce qui appartient aux *parallaxes*, de ce qui sert à mesurer les *parallaxes*; ainsi on dit *angle parallactique*. *Voyez* ANGLE & PARALLAXE. On dit aussi *machine parallactique*. *Voyez* les figures des instrumens astronomiques & leur explication.

PARALLELE, adj. en Géométrie, se dit des lignes & des surfaces qui sont par-tout à égale distance l'une de l'autre, ou qui prolongées à l'infini ne deviennent jamais ni plus proches, ni plus éloignées l'une de l'autre. *Voyez* EQUIDISTANT.

Ainsi les lignes droites *paralleles* sont celles qui ne se rencontrent jamais, quoique prolongées à l'infini.

La ligne *OP* (Pl. géom. fig. 36) est *parallele* à *QR*.

Les lignes *paralleles* sont le contraire des lignes convergentes & divergentes. *Voyez* CONVERGENTE, &c.

Quelques-uns définissent les lignes convergentes, celles qui doivent se rencontrer l'une l'autre à une distance finie; & lignes *paralleles*, celle qui ne se rencontrent l'une l'autre qu'à une distance infinie.

Les lignes *paralleles* sont d'un très-grand usage en Géométrie, soit spéculative, soit pratique; en tirant des *paralleles* à des lignes données, on forme des triangles semblables qui servent merveilleusement à résoudre des problèmes de Géométrie: dans les arts, il est presque toujours question de *paralleles*, les bords opposés d'une table sont *paralleles*, ceux des carreaux de vitre, des portes, des plafonds, &c. le sont aussi.

Les Géomètres démontrent que deux lignes *paralleles* à une même troisième ligne, sont aussi *paralleles* l'une à l'autre; & que si deux *paralleles* *OP* & *QR* sont coupées par une ligne transversale *ST* en *A* & *B*, 1° les angles alternes internes *XY* sont égaux; 2° l'angle externe *U* est égal à l'un des internes opposés *Y*; 3° que les deux internes opposés *Z* & *Y* sont aussi égaux à la somme de deux angles droits.

Il est démontré par les principes d'optique, que si un œil est placé entre deux lignes *paralleles*, elles paroîtront convergentes; & si elles sont assez longues pour que la distance apparente de ces lignes ne soit plus qu'un point à l'œil, elles paroîtront se réunir totalement. *Voyez* PARALLÉLISME des rangées d'arbres.

On décrit des lignes *paralleles* en abaissant des perpendiculaires égales sur une même ligne, & en tirant des lignes par l'extrémité de ces perpendiculaires; ou bien, en faisant glisser le long d'une ligne les deux pointes d'un compas, la tête de ce compas décrira une ligne droite *parallele* à la ligne donnée.

Les plans *paralleles* sont ceux où toutes les perpendiculaires que l'on tire entr'eux sont égales. *Voyez* PLAN.

Les rayons *parallèles*, dans l'Optique, sont ceux qui sont à une égale distance les uns des autres, depuis l'objet visible jusqu'à l'œil, que l'on suppose pour cela infiniment éloigné de l'objet. Voyez RAYON.

*Regles parallèles*; c'est un instrument composé de deux regles de bois, de cuivre, d'airain ou d'acier,  $AB$  &  $CD$  (fig. 37) également larges par-tout; & jointes ensemble par des lames de traverse  $EF$  &  $GH$ , de maniere qu'elles peuvent s'ouvrir à différens intervalles, s'approcher & s'éloigner, & rester néanmoins toujours *parallèles* entr'elles.

L'usage de cet instrument est bien sensible; car l'une des regles étant appliquée sur  $RS$ ; si on éloigne l'autre jusqu'au point donné  $V$ , une ligne droite  $AB$  tirée le long de son bord par le point  $V$ , est *parallèle* à la ligne  $RS$ .

PARALLELES ou CERCLES PARALLELES, en Géographie, que l'on appelle aussi *parallèles de latitude*, sont de petits cercles de la sphere, que l'on conçoit passer par tous les points du méridien, en commençant à l'équateur auquel ces petits cercles sont *parallèles*, & en venant se terminer aux poles.

On les appelle *parallèles de latitude*, &c. parce que tous les lieux qui sont sous le même *parallèle* ont la même latitude. Voyez LATITUDE. On les nomme aussi simplement *parallèles*.

PARALLELES DE LATITUDE, en Astronomie, sont de petits cercles de la sphere *parallèle* à l'écliptique, que l'on imagine passer par chaque degré & minute des colures. Voyez LATITUDE.

PARALLELES DE HAUTEUR ou ALMICANTARATHS, ce sont des cercles *parallèles* à l'horizon, que l'on imagine passer par chaque degré & minute du méridien entre l'horizon & le zénith, & qui ont leur pole au zénith. Voyez HAUTEUR & ALMICANTARATH.

Les *parallèles* de déclinaison en Astronomie sont la même chose que les *parallèles de latitude* en Géographie. Voyez DÉCLINAISON.

*Sphere parallèle*; c'est cette situation de la sphere, dans laquelle l'équateur se confond avec l'horizon, & les poles avec le zénith & le nadir. Voyez SPHERE.

Dans cette sphere, tous les *parallèles* à l'équateur sont *parallèles* à l'horizon: & par conséquent les étoiles n'ont point de lever ni de coucher, elles tournent toutes dans des cercles *parallèles* à l'horizon; & quand le soleil est dans l'équateur, il tourne autour de l'horizon pendant tout le jour. Après que cet astre est parvenu au-dessus de l'horizon, il ne se couche point du tout pendant six mois; & lorsqu'il est repassé de l'autre côté de la ligne, il est six mois sans se lever. On fait ici abstraction du crépuscule qui allonge le jour & accourcit la nuit par toute la terre. Voyez CRÉPUSCULE.

La sphere a cette position pour ceux qui vivent sous les poles, en cas qu'il y ait quelques habitans. Le soleil ne s'élève jamais au-dessus de leur horizon plus que d'une quantité égale à l'obliquité de l'écliptique. Voyez ECLIPTIQUE & OBLIQUITÉ. Chambers. (E)

PARALLELE, *anti*, on appelle *lignes antiparallèles* celles qui sont avec deux autres lignes de section sous-contraires. Voyez SOUSCONTRAIRE. Ainsi (fig. 44. géom.) les lignes  $AC$ ,  $BD$ , tellement placées que les angles  $VAC$ ,  $VBD$ , soient égaux, sont *antiparallèles*. (O)

Nous finirons cet article sur les *parallèles*, en marquant que la théorie des *parallèles* est peut-être ce qu'il y a de plus difficile dans la Géométrie élémentaire à démontrer rigoureusement; la vraie définition, ce me semble, & la plus nette qu'on puisse donner d'une *parallèle*, est de dire que c'est une ligne qui a deux de ses points également éloignés d'une autre ligne. Il suffit ici de deux points; car deux points

donnent une ligne droite; il faut ensuite démontrer (& c'est-là le plus difficile), que tous les autres points de cette seconde seront également éloignés de la ligne droite donnée, & que par conséquent ces deux lignes ne se rencontreront jamais. Dire qu'une *parallèle* est celle qui a tous ses points également éloignés d'un autre, ou qui prolongés ne la rencontrera jamais, c'est supposer la question; dire avec de grands géometres que deux *parallèles* sont deux lignes droites qui concourent à une distance infinie, ou vers un point infiniment éloigné, c'est donner une définition bien métaphysique & bien abstraite d'une chose bien simple. J'exhorte les géometres, qui dans la suite donneront des élémens, de s'appliquer à cette théorie des *parallèles*; avec cette théorie bien démontrée, & de la maniere la plus simple, le principe de la superposition & celui de la mesure des angles au centre du cercle par les arcs compris entre leurs côtés, on pourra faire d'excellens élémens de géométrie, meilleurs, plus simples, & plus rigoureux qu'aucun de ceux que nous connoissons. Voyez GÉOMÉTRIE. (O)

PARALLELES DE LATITUDE, (Géog. mod.) sur le globe terrestre, ces *parallèles* sont les mêmes que les *parallèles* de déclinaison sur le globe céleste; mais les *parallèles de latitude* dans celui-ci, sont de petits *parallèles* à l'écliptique, qu'on imagine passer par chaque degré, & par chaque minute des colures, & ils y sont représentés par les divisions du quart de hauteur dans son mouvement autour du globe, quand une de ses extrémités est vissée sur les poles de l'écliptique. (D. J.)

PARALLELE, f. m. (Art orat.) c'est dans l'art oratoire la comparaison de deux hommes illustres, exercice agréable pour l'esprit qui va & revient de l'un à l'autre, qui compare les traits, qui les compte, & qui juge continuellement de la différence; tel est le *parallèle* de Corneille & de Racine par la Bruyere, & par M. de la Mothe, que je vais donner pour exemple.

Corneille, dit M. de la Bruyere, ne peut être égalé dans les endroits où il excelle; il a pour-lors un caractère original & inimitable, mais il est inégal. Dans quelques-unes de ses meilleures pieces, il y a des fautes inexcusables contre les mœurs, un style de déclamateur qui arrête l'action & la fait languir, des négligences dans les vers & dans l'expression, qu'on ne sauroit comprendre en un si grand homme; ce qu'il y a de plus éminent en lui, c'est l'esprit qu'il avoit sublime.

Racine est soutenu, toujours le même par-tout, soit pour le dessein & la conduite de ses pieces, qui sont justes, régulières, prises dans le bon sens & dans la nature, soit pour la versification qui est correcte, riche dans ses rimes, élégante, nombreuse, harmonieuse.

Si cependant il est permis de faire entre eux quelque comparaison, & de les marquer l'un l'autre par ce qu'ils ont de plus propre, & par ce qui éclate ordinairement dans leurs ouvrages, peut-être qu'on pourroit parler ainsi: Corneille nous assujettit à ses caractères & à ses idées: Racine se conforme aux nôtres. Celui-là peint les hommes comme ils devroient être; celui-ci les peint tels qu'ils sont. Il y a plus dans le premier de ce qu'on admire & de ce qu'on doit même imiter; il y a plus dans le second de ce qu'on reconnoit dans les autres, & de ce qu'on éprouve en soi-même. L'un élevé étonne, maîtrise, instruit; l'autre plaît, remue, touche, pénètre. Ce qu'il y a de plus grand, de plus impérieux dans la raison, est manié par celui-là; par celui-ci ce qu'il y a de plus tendre & de plus flatteur dans la passion. Dans l'un ce sont des regles, des préceptes, des maximes; dans l'autre du goût & des sentimens.

L'on est plus occupé aux piéces de Corneille ; l'on est plus ébranlé & plus attendri à celles de Racine. Corneille est plus moral, Racine est plus naturel. Il semble que l'un imite Sophocle, & que l'autre doit plus à Euripide.

Le *parallele* des deux poètes par M. de la Mothe est plus court, moins approfondi, mais léger, délicat, & agréable.

*Des deux souverains de la scene  
L'aspect a frappé nos esprits ;  
C'est sur leurs pas que Melpomène  
Conduit ses plus chers favoris ;  
L'un plus pur, l'autre plus sublime,  
Tous deux partagent notre estime  
Par un mérite différent.  
Tour-à-tour ils nous font entendre  
Ce que le cœur a de plus tendre,  
Ce que l'esprit a de plus grand.*

Voilà comme on fait le *parallele* des grands hommes; Plutarque a lui-même ouvert cette carrière avec un goût admirable. (D. J.)

PARALLELES, (*Fortific.*) ce sont des lignes qui sont presque *paralleles* au côté attaqué de la place. Une attaque en forme demande communément trois *paralleles*; on les nomme autrement *places d'armes*. Ozanam. (D. J.)

PARALLÉLEPIPEDE, *f. m. en Géométrie*, c'est un corps ou solide compris sous six parallélogrammes, dont les opposés sont semblables, *paralleles* & égaux, comme dans la *Pl. VI. de Géom. fig. 38.*

Quelques-uns définissent le *parallélepède*, un prisme dont la base est un parallélogramme. Voyez PRISME.

*Propriétés du parallélepède.* Tous les *parallélepèdes*, prismes, cylindres, &c. dont les bases & les hauteurs sont égales, sont égaux entre eux.

Un plan diagonal divise un *parallélepède* en deux prismes triangulaires égaux; c'est pourquoi un prisme triangulaire n'est que la moitié d'un *parallélepède* de même base & de même hauteur.

Tous les *parallélepèdes*, prismes, cylindres, &c. sont en raison composée de leur base & de leur hauteur; c'est pourquoi si leurs bases sont égales, ils sont en raison de leur hauteur; & si les hauteurs sont égales, ils sont en raison de leurs bases. Voyez MESURE.

Tous les *parallélepèdes* semblables, c'est-à-dire dont les côtés & les hauteurs sont proportionnels, & dont les angles correspondans sont les mêmes, sont en raison triplée de leur côté homologue; ils sont aussi en raison triple de leur hauteur.

Tous les *parallélepèdes*, prismes, cylindres, &c. égaux en solidité, sont en raison réciproque de leur base & de leur hauteur.

*Mesurer la surface & la solidité d'un parallélepède.* Déterminez les aires des parallélogrammes *ILMK*, *LMON*, *OMKP* (voyez PARALLÉLOGRAMME), faites-en une somme, & multipliez-la par 2; le produit sera la surface du *parallélepède*.

Ensuite si on multiplie la base *ILMK* par la hauteur *MO*, le produit sera la solidité; supposons, par exemple,  $LM=36$ ,  $MK=15$ ,  $MO=12$ ,

$$ILMK = 36 \times 15 = 540,$$

$$\text{alors } LMON = 36 \times 12 = 432,$$

$$OMKP = 15 \times 12 = 180,$$

dont la somme est . . . . . 1152, laquelle multipliée par 2 produit . . . . . 2304 pour la surface du *parallélepède* proposé; & en multipliant par 12 la face *ILMK* = 540, l'on aura 6480 pour sa solidité. Voyez MESURE. Chambers.

PARALLÉLIPEDE, *f. m.* Voyez PARALLÉLEPIPEDE.

PARALLELISME, *f. m. (Geom.)* c'est la propriété

ou l'état de deux lignes, deux surfaces, &c. également distants l'un de l'autre. Voyez PARALLELE, PARALLELOGRAME, &c.

PARALLELISME de l'axe de la terre, en *Astronomie*; c'est cette situation constante de l'axe de la terre, en conséquence de laquelle, quand la terre fait sa révolution dans son orbite, si l'on tire une ligne *parallele* à son axe, dans une de ses positions quelconques, l'axe dans toutes ses autres positions sera toujours *parallele* à cette même ligne; il ne changera jamais la première inclinaison au plan de l'écliptique; mais il paroîtra constamment dirigé vers le même point du ciel. Ce *parallelisme*, & les effets qui en résultent, ont été très-bien développés dans les *inst. astronomiques*, & nous croyons ne pouvoir mieux faire que de transcrire ici tout cet endroit, quoiqu'un peu long, parce qu'il ne nous a pas paru possible de l'abrégé, ni de nous expliquer plus clairement.

Le *parallelisme* de l'axe de la terre doit arriver naturellement, si la terre parcourant son orbite, n'a d'autre mouvement propre que celui de la rotation au-tour de son axe. Car soit une planète quelconque, dont le centre parcourt une petite portion de son orbite, qu'on peut regarder ici comme une ligne droite *AB*, *fig. 53 astron.* cet astre étant en *A*, si l'on tire un diamètre *CD* incliné sous un certain angle à la ligne *AB*; il est évident que si cette planète n'a d'autre mouvement que celui selon lequel elle s'avance de *A* vers *B*, son diamètre *CD* ne doit jamais avoir d'autre direction que selon la ligne *dc*, *parallele* au premier diamètre *CD*: mais si outre ce mouvement de translation on imagine que la planète en ait une autre de rotation au-tour de son axe *CD*, quoiqu'il soit vrai de dire en ce cas que tous les autres diamètres de cette planète changent continuellement de direction, le vrai axe *CD* ou *cd*, est néanmoins exempt de ce mouvement de rotation: il ne sauroit changer sa direction, mais il doit toujours demeurer *parallele* à lui-même en quelque endroit qu'il se trouve.

Le *parallelisme* de l'axe terrestre & son inclinaison au plan de l'écliptique est la cause de l'inégalité des jours & de la différence des saisons: supposons en effet que l'œil regarde obliquement le plan de l'orbite de la terre, dont la projection, selon les règles de la perspective, doit paroître alors une ovale ou ellipse, au milieu de laquelle se trouve le soleil en *S*: si l'on mène par le centre de cet astre la droite  $\gamma S \alpha$ , *fig. 54*, *parallele* à la section commune de l'écliptique & de l'équateur, & qui rencontre l'écliptique en deux points  $\gamma$  &  $\alpha$ ; il est clair que lorsque la terre paroîtra dans l'un de ces deux points, la ligne  $\gamma \alpha$  qui joint les centres de la terre & du soleil fera pour lors dans la section commune des deux plans; cette ligne, dis-je, de même que la section commune des plans de l'écliptique & de l'équateur ne doivent former qu'une même ligne droite: elle sera donc en ce cas perpendiculaire à l'axe de la terre, puisque c'est une de celles qui se trouvent dans le plan de l'équateur. Mais cette même ligne droite étant aussi perpendiculaire au plan du cercle, que nous avons dit être le terme de la lumière & de l'ombre, il suit que l'axe de la terre se trouvera pour lors dans le plan de ce cercle, & passera par conséquent par les poles; en sorte qu'il divisera tous les *paralleles* à l'équateur en deux parties égales. La terre étant donc au commencement de  $\alpha$ , & le soleil paroissant pour lors au commencement du  $\gamma$  dans la commune section des plans de l'écliptique & de l'équateur, cet astre doit par conséquent nous paroître alors dans l'équateur céleste sans aucune déclinaison, soit au nord, soit au midi, étant à égale distance des poles. Il est encore

évident qu'il paroîtra décrire par son mouvement diurne le cercle équinoxial dont nous avons parlé ci-dessus; de manière que dans cette situation, la lumière répandue sur la terre doit se terminer également aux deux poles  $A$  &  $B$ , & que le grand cercle où se termine cette lumière, divisera en deux parties égales tous les petits cercles parallèles à l'équateur: mais parce que tous les lieux de la terre sont emportés d'un mouvement uniforme par la rotation qui se fait au-tour de son axe en 24 heures; il s'en suit qu'on y appercevra pour lors les jours égaux aux nuits, chaque point de la surface de la terre demeurant autant prolongé dans les ténèbres, qu'exposé aux rayons qui émanent du disque apparent du soleil; or puisque pendant tout ce tems le jour est précisément égal à la nuit; on a pour cette raison nommé l'équinoxial, le cercle que le soleil parcourt dans ces tems-là.

Le mouvement annuel de la terre sur son orbite détruit bientôt cette uniformité; car cette planète étant transportée depuis  $\alpha$ ,  $\eta$ ,  $\theta$ , jusqu'en  $\gamma$ , il arrive pour lors que la section des plans de l'équateur & de l'écliptique, qui reste, comme nous l'avons dit, parallèle à elle-même, sans changer de direction, ne passe plus par le centre du soleil, mais s'en écarte peu-à-peu considérablement. Elle forme bien en  $\gamma$  un angle droit avec la ligne  $SP$ , tirée du centre du soleil au centre de la terre; mais parce que cette ligne  $SP$  est dans le plan de l'écliptique, & non pas dans celui de l'équateur, l'angle  $BPS$  formé par l'axe de la terre avec la ligne  $BP$  n'est plus un angle droit, mais un angle aigu de  $66^{\circ}\frac{1}{2}$ ; c'est-à-dire, égal à l'inclination de cet axe sur le plan de l'écliptique. Faisant donc au point  $P$  l'angle droit  $SP L$ , il est clair que le terme de la lumière & de l'ombre passera par le point  $L$ , & que l'arc  $BL$ , ou l'angle  $BPL$ , fera de  $23^{\circ}\frac{1}{2}$ , savoir égal au complément à  $90^{\circ}$  de l'angle  $BPS$ . Mais faisant aussi l'angle droit  $BPE$ , il suit que la ligne  $PE$ , fera dans le plan de l'équateur; d'où l'on voit que puisque l'arc  $BE$  est égal à  $LT$ , l'un & l'autre étant de  $90^{\circ}$ , & que l'arc  $BT$  de  $66^{\circ}\frac{1}{2}$  leur est commun, les deux autres arcs  $TE$ ,  $LB$ , feront chacun de  $23^{\circ}\frac{1}{2}$ , & par conséquent égaux. Il faut faire maintenant  $EM$  égal à  $ET$ , & décrire par les points  $T$  &  $M$  les deux parallèles à l'équateur  $TC$ ,  $MN$  qui feront les deux tropiques, dont l'inférieur  $MN$  se nomme le tropique du capricorne  $\gamma$ , & l'autre  $TC$ , le tropique du cancer ou de l'écrevisse  $\varrho$ . Or dans cette situation de la terre, le soleil est à plomb ou perpendiculairement élevé sur le point  $T$ , & c'est le tems où il est le plus éloigné de l'équateur, c'est-à-dire dans sa plus grande déclinaison possible vers le pôle boréal. Le cercle qu'il paroît pour lors décrire par son mouvement diurne, se trouve dans le ciel directement au-dessus du cercle  $TC$  de la terre, & se nomme par conséquent le tropique céleste du  $\varrho$ : mais la révolution diurne de la terre autour de son axe immobile, est cause que tous les points de la terre qui sont sous ce même parallèle à l'équateur, doivent passer successivement par ce point  $T$ , où l'œil appercevoit le soleil perpendiculaire: ainsi le soleil paroîtra pour lors à l'instant du midi à plomb ou vertical à tous les habitans de ce parallèle. Enfin, tant que la terre demeurera dans cette situation, il est nécessaire que le cercle qui représente le terme de la lumière & de l'ombre, se trouve au-delà du pôle boréal  $B$ , étant parvenu jusqu'en  $L$ ; & qu'au contraire il soit écarté jusqu'en  $F$  du pôle austral  $A$ , & cela pendant plusieurs jours. Si l'on décrit donc enfin par les points  $L$  &  $F$ , les deux parallèles de l'équateur, on aura les deux cercles polaires, qu'on nomme arctique & antarctique, & c'est toute cette région de la terre comprise entre le pôle

boréal & le cercle polaire arctique  $KL$ , qui demeurera pour lors dans un jour perpétuel, malgré la rotation diurne de la terre autour de son axe. Car le soleil répand alors toujours sa lumière jusqu'à ce cercle polaire qui est tout entier au-delà du terme de la lumière & de l'ombre, les rayons ne pouvant plus indépendamment de la rotation de la terre, s'étendre au-delà du cercle polaire arctique. Au contraire l'autre région opposée de la terre, laquelle est comprise entre le pôle austral & le cercle polaire antarctique, se trouvera pour lors plongée dans de profondes ténèbres: on n'y verra plus le soleil, & le jour qu'on aura vu diminuer, ou qu'on a perdu peu-à-peu dans l'espace de trois mois, aura été changé en une nuit continuelle. On voit aussi par-là que dans les autres cercles parallèles compris entre l'équateur & le cercle polaire arctique ou antarctique, il se trouve une partie d'autant plus grande de ces cercles plongée dans la lumière ou dans la nuit, qu'ils sont plus éloignés de l'équateur ou plus avancés vers les poles. C'est pourquoi dans cette situation de la terre où l'on suppose que le soleil paroît au  $\varrho$ , il est nécessaire que tous les habitans de l'hémisphère septentrional, depuis l'équateur jusqu'au cercle polaire, jouissent des plus longs jours, & qu'ils n'ayent que des nuits très-courtes, ce qui est à leur égard la saison qu'on nomme l'été; & qu'au contraire dans l'hémisphère qu'on nomme méridional, les nuits y soient alors fort longues, & que les habitans s'y trouvent dans cette saison qu'on nomme l'hiver, puisque leurs jours sont les plus courts, & que le froid les pénètre alors davantage que les autres saisons de l'année.

Après avoir expliqué pourquoi les lieux de la terre où l'on doit observer les plus longs jours & les nuits les plus courtes, sont ceux qui sont les plus éloignés de l'équateur, il est à propos de considérer que de tous les cercles parallèles, il n'y en a aucun qui soit véritablement un grand cercle, & partant qu'il ne fauroit y avoir que l'équateur qui puisse être coupé en deux également par ce grand cercle que nous avons nommé le terme de la lumière & de l'ombre: or il suit de-là qu'il n'y a sur la terre que les habitans de l'équateur qui ayent l'avantage de conserver leurs jours égaux aux nuits dans toutes les saisons de l'année.

Supposons en troisieme lieu, que la terre s'avance sur son orbite depuis  $\gamma$ ,  $\varrho$ ,  $\chi$ , jusqu'au  $\nu$ , pendant lequel tems le soleil paroîtra parcourir les signes  $\varrho$ ,  $\Omega$  &  $\nu$ , alors on verra cet astre se rapprocher peu-à-peu de l'équateur, de manière que la terre étant une fois en  $\nu$ , le soleil paroîtra pour lors en  $\alpha$ , & se trouvera pour lors la seconde fois dans la commune section de l'écliptique & de l'équateur, puisqu'elle s'est toujours avancée dans une situation parallèle. C'est pourquoi le soleil doit alors paroître dans le cercle équinoxial, ce qui doit donner encore les jours égaux aux nuits dans toute l'étendue de la surface de la terre, & cela précisément de la même manière qu'il est arrivé lorsque la terre étoit en  $\alpha$ , ou que le soleil paroîsoit en  $\nu$ . Dans ce cas, le terme de la lumière & de l'ombre passera encore par les deux poles, & l'on a pu remarquer, par ce que nous avons dit jusqu'ici, qu'il n'y a que le pôle septentrional  $B$ , qui s'est trouvé continuellement éclairé du soleil pendant l'espace de six mois que la terre a employé à parcourir la moitié de son orbite depuis  $\alpha$  jusqu'en  $\nu$ ; & qu'au contraire le pôle méridional a été constamment plongé dans l'ombre ou dans la nuit pendant le même intervalle de tems.

Enfin, la terre venant à s'avancer selon la suite des signes  $\nu$ ,  $\vartheta$  &  $\eta$ , c'est-à-dire, le soleil paroissant parcourir les signes  $\alpha$ ,  $\eta$  &  $\theta$ , il doit s'éloigner peu-à-peu de l'équateur, de manière que

la terre étant une fois parvenue en  $\ominus$ , le soleil paroîtra pour lors au commencement du  $\odot$  de la sphaere des étoiles fixes. D'ailleurs, l'axe de la terre n'ayant point changé sa direction, puisqu'il a conservé son *parallélisme*, la terre se présentera pour lors au soleil avec la même inclinaison de son axe, qu'elle s'y présentoit six mois auparavant, lorsqu'elle étoit au commencement du  $\odot$ , mais avec cette différence qu'au lieu que la région renfermée dans le cercle  $KL$ , étoit éclairée du soleil lorsque la terre passoit au point  $\odot$  de son orbite; au contraire la terre étant en  $\ominus$ , cette même région se trouvera entièrement plongée dans l'ombre, & enfin celle qui lui est opposée, ou qui est terminée par le cercle  $FG$ , se trouvera éclairée du soleil dans toute son étendue, au lieu qu'elle étoit six mois auparavant dans une nuit profonde, parce qu'elle ne recevoit point les rayons du soleil.

De même tous les paralleles qui sont entre l'équateur & le pole septentrional  $B$ , seront alors pour la plus grande partie plongés dans l'ombre au contraire de ce qu'on remarquoit six mois auparavant; au lieu que vers le pole méridional  $A$ , plus de la moitié de la circonférence de ces cercles paralleles sera éclairée du soleil, là où six mois auparavant on a pu remarquer que c'étoit la plus grande partie de la circonférence de ces mêmes cercles qui étoit plongée dans l'ombre. Enfin, le soleil paroîtra pour lors à plomb du vertical aux habitans du tropique  $MN$ , comme s'il avoit effectivement descendu à l'égard de la surface de la terre, depuis le parallele ou tropique qui répond à  $TC$ , jusqu'à l'autre tropique céleste qui répond à  $MN$ , c'est-à-dire selon l'arc  $CQN$ , de  $47^\circ$ . Il n'est pas moins évident que des deux diverses manieres dont la terre se présente au soleil tous les six mois, il en doit résulter cette regle générale; savoir que dans les lieux de l'hémisphere septentrional ou méridional, compris entre les poles & les tropiques, le soleil doit paroître de  $47^\circ$  plus près du zénith dans un tems de l'année, que dans l'autre, c'est-à-dire qu'il doit s'approcher du pole, ou monter tous les jours dans le méridien depuis le solstice d'hiver jusqu'à celui d'été, comme s'il ne parcouroit autre chose que l'arc de ce méridien, lequel est d'environ  $47^\circ$ . Il ne faut donc pas s'imaginer pour cela que c'est la terre qui tantôt s'éleve, & tantôt s'abaisse par un mouvement particulier; au contraire ces changemens n'arrivent que parce qu'elle ne s'éleve, ni ne fauroit s'abaisser, mais qu'elle se présente toujours de la même maniere par rapport au reste de l'univers, ou plutôt à l'égard des étoiles. Il n'y a qu'à l'égard du soleil qu'elle est inclinée différemment, parce qu'elle parcourt chaque année (son axe étant dans une inclinaison constante) une orbite à l'entour de cet astre, & qu'elle doit par conséquent lui présenter ce même axe sous différentes obliquités à mesure qu'elle tourne.

On peut faire une expérience assez simple pour mieux comprendre ce que nous venons de dire: elle consiste à exposer dans une chambre obscure un globe à une bougie, qui dans ce cas représentera le soleil; si l'on prend ce globe pour la terre, & que l'on y marque les poles, l'équateur, le méridien, & quelques-uns des paralleles; qu'enfin on le suspende de maniere que son axe au lieu d'être perpendiculaire au plan de l'horison, qu'il faut regarder ici comme l'écliptique, il soit incliné de plusieurs degres; alors tournant ce globe de maniere qu'un de ses poles regarde le nord, & l'autre le midi, & que la lumiere de la bougie éclaire également l'un & l'autre pole, (il faut tâcher de conserver exactement dans cette opération le *parallélisme* ou la même position de l'axe); on le fera tourner ainsi autour de la circonférence d'un plan circulaire parallele à l'horison, au

centre duquel la bougie est immobile; & dès-lors on pourra observer à loisir la maniere dont le pole, les paralleles, & l'équateur de ce globe seront éclairés; car il sera facile de remarquer les mêmes phénomènes que nous venons d'expliquer par rapport à la terre & au soleil. *Cet article, comme nous l'avons déjà annoncé, est entierement tiré de l'Astronomie de Keill, traduite par M. le Monnier.*

**PARALLÉLISME des rangées d'arbres.** L'œil placé au bout d'une allée bordée de deux rangées d'arbres, plantés en lignes paralleles, ne les voit jamais paralleles; mais elles lui paroissent toujours inclinées l'une vers l'autre, & s'approcher à l'extrémité opposée.

De-là les Mathématiciens ont pris occasion de chercher sur quelle ligne il faudroit disposer les arbres, pour corriger cet effet de la perspective & faire que les rangs parussent toujours paralleles. Il est évident que pour qu'ils paroissent tels il ne faut pas qu'ils soient paralleles, mais divergens, c'est-à-dire, plantés sur des lignes qui aillent toujours en s'écartant. Mais suivant quelle loi réglerait-on leur divergence? Il est évident que la solution de ce problème dépend d'une question physique encore contestée sur la grandeur apparente des objets. *Voyez APPARENT & VISION.* Si on savoit bien pour quelle raison deux allées d'arbres paralleles semblent divergentes, ou plutôt si on savoit quelle doit être la grandeur apparente des intervalles de deux suites d'arbres ou d'objets placés sur deux lignes droites ou courbes quelconques, il seroit facile alors de trouver la solution cherchée: car on n'auroit qu'à planter les arbres sur deux lignes, qui fussent telles que la grandeur apparente de l'intervalle entre les arbres fût toujours la même; mais la question de la grandeur apparente des objets est une de celles sur lesquelles les auteurs d'Optique sont le moins d'accord. Tous ceux qui ont anciennement écrit de cette science, prétendent que la grandeur apparente est toujours proportionnelle à l'angle visuel; mais cette proposition ainsi énoncée généralement, est évidemment fautive, comme le pere Malebranche l'a remarqué, puisqu'un homme de six piés, vû à six piés de distance, paroît beaucoup plus grand qu'un homme de deux piés, vû à deux piés de distance, quoique l'un & l'autre puissent être vûs sous des angles égaux. Cependant, malgré l'incertitude, ou plutôt la fausseté du principe des anciens sur la grandeur apparente, il y a eu des auteurs qui se sont servis de ce principe pour résoudre le problème dont il s'agit ici. Il est évident que dans cette hypothèse les deux rangs doivent être tels, que les intervalles des arbres opposés ou correspondans, soient apperçus sous des angles visuels égaux.

Sur ce principe, le P. Fabry a assuré sans le démontrer, & le P. Tacquet après lui, a démontré par une synthèse longue & embarrassée, que les deux rangs d'arbres doivent être deux demi-hyperboles opposées.

Depuis, M. Varignon, dans les *Mémoires de l'Académie des Sciences*, en 1717, a trouvé la même solution par une analyse simple & facile. Mais M. Varignon, connoissant le peu de sûreté du principe, s'est contenté de dire que les intervalles des arbres paroîtroient alors sous des angles égaux, & il s'est abstenu de décider si ces intervalles seroient égaux en effet; c'est-à-dire, que ne pouvant résoudre la question d'Optique, il en a fait une pure question de Géométrie, qui, au moyen de l'analyse, devient fort facile à résoudre. M. Varignon ne s'en tient pas là: il rend le problème beaucoup plus général, & exige non-seulement que les angles visuels soient égaux, mais encore qu'ils croissent ou décroissent en quelque raison donnée, pourvû que le plus grand n'excede point un angle droit. Il suppose que l'œil

soit placé en un point quelconque, ou précisément au commencement des rangées, ou au-delà, ou en-deçà.

Cela posé, il imagine que la première rangée soit en ligne droite, & cherche quelle ligne doit être l'autre qu'il appelle la *courbe de rangée*; il trouve que ce doit être l'hyperbole, pour que les angles visuels soient égaux. La rangée droite & l'hyperbolique feront vûes à l'infini sous des angles égaux; & si on ajoute la demi-hyperbole opposée, on aura trois rangées d'arbres, la droite dans le milieu, & toutes trois vûes sous des angles égaux.

Il n'est pas nécessaire que la seconde hyperbole soit l'opposée de la première, c'est-à-dire, de la même espèce, ou qu'elle ait le même axe transverse. Il suffit qu'elle ait le même centre, son sommet dans la même ligne droite, & le même axe conjugué. Ainsi les deux hyperboles peuvent être de toutes les différentes espèces possibles, sans que l'effet soit différent. Voyez HYPERBOLE.

De plus, la rangée supposée droite comme ci-dessus, si l'on demande que les arbres soient aperçus sous des angles décroissans, M. Varignon fait voir que si le décroissement est selon une certaine raison qu'il détermine, il faut que l'autre ligne soit une ligne droite parallèle.

Mais il va encore plus loin; & supposant que la première rangée est une courbe quelconque, il cherche pour l'autre une ligne qui puisse donner aux deux rangées l'effet que l'on desire, c'est-à-dire, de pouvoir être vûes sous des angles égaux, ou croissans, ou décroissans à volonté.

Nous avons vû dans l'article ALLÉE, que M. Varignon, ayant supposé la grandeur apparente proportionnelle au produit de la distance *aperçue* par le sinus de l'angle visuel, hypothèse en apparence beaucoup plus vraisemblable que la première, & qui est celle du P. Malebranche & des meilleurs opticiens modernes (voyez APPARENT), trouve que dans cette hypothèse les deux lignes, pour être vûes parallèles, doivent être convergentes; & comme cette conséquence est absurde, M. Varignon en conclut qu'il faut rejeter le principe du P. Malebranche. Mais cette conclusion est trop précipitée. En effet, 1°. dans le principe du P. Malebranche, il s'agit de la distance *aperçue*, & non de la distance *réelle* qui est beaucoup plus grande. Voyez DISTANCE, VISION, &c. Or M. Varignon, dans ses calculs, fait entrer la distance *réelle*. 2°. Si au lieu de prendre pour la distance, comme le fait M. Varignon, la ligne menée de l'œil perpendiculairement à l'allée droite, on prend la ligne menée du même œil à l'allée courbe, alors on trouveroit pour la ligne cherchée une droite parallèle à la première; ce qu'il est aisé de prouver. Pour corriger donc l'hypothèse de M. Varignon, en prenant les distances telles qu'il les prend, il faut supposer que les grandeurs apparentes sont proportionnelles aux produits des tangentes des angles visuels par les distances *aperçues*, dont on ignore la loi.

Voilà tout ce qui a été fait jusqu'à présent sur la question proposée, & on voit que la solution n'en est pas encore fort avancée; il paroît que l'expérience est le seul moyen sûr de la décider. Cependant s'il nous est permis de hasarder ici nos conjectures là-dessus, nous croyons que les deux rangées d'arbres dont il s'agit, doivent être deux lignes droites divergentes. Voici les raisons qui nous portent à le penser. Quand on regarde un allée d'arbres plantés sur deux lignes parallèles, ces deux allées paroissent se rapprocher & tendre à s'unir, mais chacune des deux rangées conserve toujours l'apparence de ligne droite. Les intervalles entre les arbres opposés paroissent décroissans, non pas précisément parce qu'ils sont vûs sous des angles décroissans, mais parce que les

piés des arbres éloignés sont jugés plus proches qu'ils ne sont en effet. Ainsi (fig. 16. *Perspect.*) l'intervalle  $CD$  paroît plus petit que l'intervalle  $AB$ , parce que l'intervalle  $AB$ , étant fort proche de l'œil  $O$ , est vû à-peu-près à la place où il est, au lieu que l'intervalle  $CD$  étant fort éloigné, les points  $C$  &  $D$  sont jugés plus proches qu'ils ne sont réellement, par exemple, sont jugés en  $c$  & en  $d$ , de sorte que l'intervalle  $CD$  ne paroît plus que de la grandeur  $cd$  qui est plus petite; d'où il s'ensuit que l'allée est vûe, non dans le plan véritable  $ABCD$  où elle est, mais dans une autre surface  $ABdc$  sur laquelle on rapporte les intervalles apparens: or les lignes  $Ac$ ,  $Bd$ , qui terminent cette surface, sont des lignes convergentes que l'œil juge droites; d'où il s'ensuit que la surface  $ABdc$  sur laquelle on rapporte les intervalles apparens, est une surface plane. Cette conséquence peut se confirmer par une autre expérience. Il n'y a personne qui n'ait remarqué que dans une galerie longue & étroite, les côtés, le plat-fond & le plancher, paroissent se rapprocher, mais qu'ils paroissent toujours être des surfaces planes, si en effet ils en sont. Ne peut-on pas conclure de-là que la surface sur laquelle on rapporte les intervalles des arbres plantés sur deux rangées quelconques, droites ou courbes, parallèles ou non, est une surface plane? si cela est, la question n'est plus difficile à résoudre. Car la moindre connoissance des principes de la Géométrie fera voir aisément, que pour que les lignes  $AB$ ,  $cd$ , soient égales, & pour que les lignes  $Ac$ ,  $Bd$ , soient des lignes droites parallèles, il faut que les lignes  $AC$ ,  $BD$ , soient deux lignes droites divergentes. A l'égard de la quantité de leur divergence, c'est-à-dire, de la quantité dont elles s'écartent l'une de l'autre, cette quantité dépend de la grandeur de l'angle  $dBd$  que le plan apparent  $CABd$  fait avec le plan réel  $ABCD$ , & c'est à l'expérience à faire connoître cet angle; cependant, sans s'embarasser de le chercher, on pourroit découvrir la position des lignes  $AC$ ,  $BD$ , d'une autre manière, qui consisteroit à attacher en  $A$  & en  $B$  les extrémités de deux cordes longues & d'une couleur fort remarquable, & à écarter ces cordes l'une de l'autre, en augmentant ou en diminuant successivement leur divergence, jusqu'à ce que l'œil placé en  $O$  les jugeât parallèles.

Ayant la divergence des lignes  $AC$ ,  $BD$ , on auroit réciproquement l'angle  $dBd$  du plan apparent & du plan réel; mais on peut avoir directement cet angle d'une autre manière, par le moyen de deux rangées d'arbres parallèles: on mettra au pié d'un des arbres les plus éloignés, par exemple en  $D$ , une corde de couleur très-remarquable, & on tendra cette corde sur le terrain, en la rapprochant de l'œil  $O$ , jusqu'à ce qu'elle paroisse dans une situation parallèle à la rangée  $AC$ ; ce qu'il sera facile de juger pour peu qu'on ait de justesse & d'habitude: or si cette corde coupe l'intervalle  $AB$  au point  $V$  par exemple, on aura  $AV$  pour la grandeur apparente de l'intervalle  $CD$ , car les lignes  $DV$  &  $CA$  paroissant parallèles par l'hypothèse, les lignes  $AV$ ,  $CD$ , paroîtront égales; on aura donc  $AV$  égal à  $cd$ , par conséquent on aura le rapport de  $cd$  à  $AB$ . Or ce rapport donne l'élévation du plan  $ABdc$ , car le rapport de  $AB$  à  $cd$  est égal à celui de  $CD$  à  $cd$ , c'est-à-dire, à celui de  $OD$  à  $Od$ , on connoitra donc le rapport de  $OD$  à  $Od$ ; ainsi puisque  $OD$  est connu, on connoitra  $Od$ , & par conséquent la position de la ligne  $Bd$ .

Au reste, pour peu qu'on y fasse d'attention, on verra qu'en supposant même tout ce que nous avons dit ci-dessus exactement démontré, la quantité de la divergence des lignes  $AC$ ,  $BD$ , dépend de la grandeur de l'intervalle  $AB$ , & de la hauteur de l'œil au-dessus du plan de l'allée. C'est pourquoi une allée d'ar-

bres, qui seroit parallele à un certain point de vûe ; ne le seroit plus à un autre. Quoi qu'il en soit, nous souhaitons que les nouvelles vûes que nous venons de donner pour la solution de cette question, excitent les Physiciens à faire des expériences pour vérifier notre principe, & pour donner à cet égard un nouveau degré d'accroissement à la théorie de la vision.

J'avois fini cet *article* depuis plusieurs années, comme il me seroit aisé de le prouver, lorsque M. Bouguer lut à l'académie des Sciences un écrit sur le même sujet, qui contient au fond les mêmes principes ; & je dis pour-lors de vive voix à l'académie, sans prétendre rien ôter à M. Bouguer, que j'avois trouvé comme lui, & par les mêmes raisons, que les lignes cherchées devoient être deux lignes droites divergentes. Le mémoire de M. Bouguer n'est point encore imprimé au moment où j'ajoute ces dernières lignes au présent *article*, c'est-à-dire, en Décembre 1759. (O)

**PARALLÉLOGRAMME**, f. m. en Géométrie, c'est une figure rectiligne de quatre côtés, dont les côtés opposés sont paralleles & égaux. Voyez QUADRILATÈRE.

Le *parallélogramme* est formé, ou peut être supposé formé par le mouvement uniforme d'une ligne droite toujours parallele à elle-même.

Quand le *parallélogramme* a tous ses angles droits, & seulement ses côtés opposés égaux, on le nomme *rectangle* ou *quarré long*. Voyez RECTANGLE.

Quand les angles sont tous droits, & les côtés égaux, il s'appelle *quarré*. Voyez QUARRÉ.

Si tous les côtés sont égaux, & les angles inégaux, on l'appelle *rhombe* ou *losange*. Voyez RHOMBE & LOSANGE.

S'il n'y a que les côtés opposés qui soient égaux, & les angles opposés aussi égaux, mais non droits, c'est un *rhomboïde*. Voyez RHOMBOÏDE.

Tout autre quadrilatere, dont les côtés opposés ne sont ni paralleles ni égaux, s'appelle un *trapeze*. Voyez TRAPEZE.

*Propriétés du parallélogramme.* Dans tout *parallélogramme*, de quelque espece qu'il soit, par exemple, dans celui-ci  $ABCD$  (*Planches géomet. fig. 41.*), la diagonale  $DA$  le divise en deux parties égales; les angles diagonalement opposés  $BC$  &  $AD$  sont égaux; les angles opposés au même côté  $CD$  &  $AB$  sont ensemble égaux à deux angles droits; & deux côtés pris ensemble sont plus grands que la diagonale.

Deux *parallélogrammes*,  $ABCD$  &  $ECD F$ , sur la même ou sur une égale base, & de la même hauteur  $AC$ , ou entre les mêmes paralleles  $AFC D$ , sont égaux; d'où il suit que deux triangles  $CDA$  &  $CD F$ , sur la même base & de la même hauteur, sont aussi égaux.

Il s'ensuit aussi que tout triangle  $CFD$  est moitié du *parallélogramme*  $ACDB$ , sur la même ou sur une égale base  $CD$ , & de la même hauteur, ou entre les mêmes paralleles; & qu'un triangle est égal à un *parallélogramme* qui a la même base & la moitié de la hauteur, ou moitié de la base & la même hauteur. Voyez TRIANGLE.

Les *parallélogrammes* sont en raison composée de leur base & de leur hauteur. Si donc les hauteurs sont égales, ils sont comme les bases, & réciproquement.

Dans les *parallélogrammes* & les triangles semblables, les hauteurs sont proportionnelles aux côtés homologues. De-là les *parallélogrammes* & les triangles semblables sont en raison doublée de leurs côtés homologues, aussi-bien que de leurs hauteurs & de leurs bases; ils sont donc comme les quarrés des côtés, des hauteurs & des bases,

Dans tout *parallélogramme*, la somme des quarrés des deux diagonales est égale à la somme des quarrés des quatre côtés.

M. de Lagny regarde cette proposition comme une des plus importantes de toute la Géométrie: il la met au même rang que la fameuse *XLVII<sup>e</sup>*. d'Euclide, & que celle de la similitude des triangles; & il ajoute que le premier livre entier d'Euclide n'est qu'un cas particulier de celle-ci. Car si ce *parallélogramme* est rectangle, il s'ensuit que les deux diagonales sont égales, & par conséquent que le quarré de la diagonale, ou, ce qui revient au même, le quarré de l'hypothénuse de l'angle droit, est égal aux quarrés des côtés.

Si le *parallélogramme* n'est pas rectangle, & par conséquent si les deux diagonales ne sont pas égales, ce qui est le cas le plus général, la proposition devient d'une vaste étendue; elle peut servir, par exemple, dans toute la théorie des mouvemens composés, &c.

Il y a trois manieres de démontrer ce théorème: la première, par la Trigonométrie, ce qui demande vingt-une opérations; la seconde, géométrique & analytique, en demande quinze: M. de Lagny en donne une plus courte dans les *mémoires de l'académie*; elle n'en exige que sept. Voyez DIAGONALE.

Mais en supposant la fameuse *XLVII<sup>e</sup>*. dont la démonstration est d'un assez petit détail, celle-ci se démontre avec une extrême facilité: car soit  $AC = D$  (*Pl. de Géom. fig. 25.*),  $DB = d$ ,  $AB = CD = B$ ,  $BC = AD = C$ ,  $BF = AE = y$ ,  $CF = DE = x$ , alors  $DF$  sera  $= B + x$ , &  $CE = B - x$ ; on voit bien que  $AE$  &  $BF$  sont des perpendiculaires. Ceci supposé, il faut démontrer que  $DD + dd = 2BB + 2CC$ .

Démonst. par la *XLVII<sup>e</sup>*.  $DD = YY + BB - 2Bx + xx$  &  $CC = yy + xx$ . Mettant donc  $CC$  en la place de  $YY + xx$ , dans l'équation précédente, on aura  $DD = BB + CC - 2Bx$ .

Pareillement  $dd = YY + BB + 2BX + XX = BB + CC + 2BX$ ; par conséquent  $DD + dd = BB + CC + 2BX + BB + CC - 2BX$ , & réduisant ce dernier membre à sa plus simple expression, on a  $DD + dd = 2BB + 2CC$ . (C. Q. F. D.)

Trouvez l'aire du *parallélogramme* rectangle  $ABCD$  (*fig. 41.*); trouvez la longueur des côtés  $AB$  &  $AC$ ; multipliez  $AB$  par  $AC$ : le produit sera l'aire du *parallélogramme*. Supposés par exemple  $AB$ , 345;  $AC$ , 333: l'aire sera 11385.

On trouve l'aire des autres *parallélogrammes* qui ne sont pas rectangles, en multipliant la base  $DC$  (*fig. 25.*) par la hauteur  $BF$ .

*Complément du parallélogramme.* Voyez COMPLÉMENT.

*Centre de gravité du parallélogramme.* Voyez CENTRE DE GRAVITÉ & MÉTHODE CENTROBARIQUE. (E)

Quand les Géometres disent qu'un *parallélogramme* est le produit de sa base par sa hauteur, ils ne veulent pas dire par-là, comme quelques-uns se l'imaginent, qu'une surface est le produit de deux lignes droites; car on ne multiplie point une ligne droite par une ligne droite, parce qu'on ne multiplie jamais deux concrets l'un par l'autre (voyez CONCRET); ce langage des Géometres est une façon de parler abrégée, que j'ai expliquée à la fin de l'*art. ÉQUATION*, tom. V. p. 854. col. 2. (O)

*Regle du parallélogramme.* On appelle ainsi une regle imaginée par M. Newton, & dont voici l'usage: supposons qu'on ait une équation algébrique ordonnée en  $x$  & en  $y$ , on demande la valeur de  $y$  en  $x$  lorsque  $x = 0$ , & lorsque  $x = \infty$ . Pour cela on dispose en cette sorte dans un *parallélogramme* tous les

A A A a a a ij

termes de l'équation, &c. on remplit par des \* les

$hx^5$					
$gx^4$					
$fx^3$					
$ex^2$	*	*			
$bx$	$nxy$	*			
$a$	$cy$	$ly^2$	$my^3$	$\&c.$	

termes qui devoient se trouver dans l'équation & qui ne s'y trouvent pas; & par le moyen d'une regle qu'on applique à ce *parallélogramme*, enforte qu'elle passe par deux ou plusieurs termes qui sont en ligne droite, & qu'elle laisse tous les autres termes au-dessus ou au-dessous, ou à gauche ou à droite, on trouve la solution du problème. Par exemple, dans le cas présent, si  $x=0$ , les termes de dessous  $a, cy, ly^2, \&c.$  tous couverts par la regle, donnent la valeur de  $y$ , en faisant  $a + cy + ly^2 + \&c. = 0$ . Si le terme  $a$  manquoit, on auroit à la fois  $bx + cy = 0$ , &  $cy + ly^2 + my^3 = 0$ . Si  $x = \infty$ , les termes supérieurs  $hx^5 + mx^3 = 0$ , couverts par la regle, & au-dessous desquels tombent tous les autres, donnent  $y^3 = \frac{hx^5}{m}$ . On peut voir dans les usages de l'analyse de Descartes de M. l'abbé de Gua, & dans l'introduction à l'analyse des lignes courbes de M. Crammer, la démonstration, les différens usages, & les applications de cette regle, suivant les cas qui peuvent se présenter; il suffit ici d'en donner l'esprit. Il est bon d'observer que MM. de Gua & Crammer transforment le *parallélogramme* en un triangle qu'ils appellent *analytique*, ce qui ne change rien au fond.

En général, la regle appliquée dans les parties supérieures donne les valeurs de  $y$  qui répondent à  $x$  infinie; & la regle appliquée aux parties inférieures donne les valeurs de  $y$  qui répondent à  $x=0$ . Cela est fondé 1°. sur ce que tous les termes inférieurs à la regle sont en général d'un ordre moins élevé que ceux par où la regle passe; & qu'au contraire tous les termes supérieurs à la regle sont en général d'un ordre moins élevé. 2°. Sur ce que dans tous les termes par où passe la regle, les exposans de  $x$  & ceux de  $y$  sont en progression arithmétique.

Pour se servir commodément de cette regle, il faut 1°. supposer toutes les cases semblables & d'une égale surface, soit carrées, soit rectangles. 2°. Imaginer que chaque terme de l'équation soit au centre de la case, & remplir ces centres par des étoiles, ou par quelque autre marque, & les termes vuides par des points. C'est ainsi qu'en a usé M. Crammer, *ch. vij.* de son ouvrage, auquel nous renvoyons.

Si on vouloit favoir les valeurs de  $x$  qui répondent à  $y=0$ , ou à  $y=\infty$ , il faudroit coucher le triangle sur la bande sans  $y$ , c'est-à-dire, supposer la bande  $a + bx + cx^2, \&c.$  horizontale, & suivre la même méthode.

Ainsi on n'a qu'à faire passer autant de regles qu'il sera possible par deux ou plusieurs termes qui soient en ligne droite, & supposer que tous les termes

soient renfermés au-dedans de ces regles, tous les termes enfilés par chaque regle donneront une équation séparée; & si le triangle est supposé couché sur la bande des  $y$ , les regles supérieures donneront les valeurs de  $y$  répondantes à  $x = \infty$ , & les inférieures les valeurs de  $y$  répondantes à  $x=0$ : mais si le triangle est couché sur la bande des  $x$ , alors les regles supérieures donneront les valeurs de  $x$  qui répondent à  $y = \infty$ , & les regles inférieures donneront les valeurs de  $x$  qui répondent à  $y=0$ . Voyez les articles SERIE & SUITE. (O)

PARALLOGISME, f. m. en Logique; c'est un raisonnement faux, ou une erreur commise dans la démonstration, quand la conséquence est tirée de principes qui sont faux ou qui ne sont pas prouvés; ou bien quand on glisse sur une proposition qu'on auroit dû prouver. Voyez ERREUR, RAISONNEMENT, DÉMONSTRATION, &c.

Le *parallogisme* differe du sophisme, en ce que le sophisme se fait à dessein & par subtilité, & le *parallogisme* par erreur & par défaut de lumière suffisante & d'application. Voyez SOPHISME.

Cependant MM. de Port-Royal semblent ne mettre aucune différence entre l'un & l'autre. Tous ceux qui ont cherché la quadrature du cercle ont fait des *parallogismes*. Voyez QUADRATURE.

PARALOPHIE, f. f. (Anat.) terme énergique employé par Keill & autres Anatomistes, pour désigner en un seul mot la partie latérale la plus basse du col; ce mot est composé de *παρὰ*, proche, & de *λοφία*, éminence du dos; c'est, selon Keill, la partie latérale la plus basse du col. (D. J.)

PARALOURGE, f. m. (Antiq. grecq.) *παρὰλουργος*, c'étoit chez les anciens Grecs une espece de vêtement, avec une bande pourpre de chaque côté.

PARALYSIE, f. f. ou PARALYTIQUE, f. m. (Médecine.) la paralysie est une maladie caractérisée par une privation plus ou moins complete, plus ou moins générale du mouvement & du sentiment, ou de l'un des deux. Son nom lui vient du grec *παράλυσις*, *resolvo*, je résous; les Latins traduisent quelquefois le mot grec de *παράλυσις* par *resolutio*, & même en françois celui de *résolution* n'est point absolument inusité dans cette signification.

L'idée générale de *paralyse* en comprend deux especes que l'observation a fait distinguer; favoir, la *paralyse* du mouvement que les Grecs appellent *ἀκίνησις*; & la *paralyse* du sentiment, qu'ils nomment *ἀναίσθησις*; il est assez rare qu'elles se rencontrent ensemble, plus souvent le mouvement est aboli & le sentiment persiste; il n'y a que quelques exemples de privation de sentiment dans des parties qui conservoient le libre exercice des mouvemens; on en trouve deux rapportés dans l'*Hist. de l'acad. royale des Sciences*, l'une & l'autre espece peut-être universelle ou particuliere, occuper tout le corps, ou seulement une partie plus ou moins étendue; on lui a donné le nom de *paraplégie*, lorsque toutes les parties au-dessous du col sont affectées; & elle a été appelée *hemiplegie*, lorsque, comme le nom l'indique, la moitié du corps divisé en deux parties latérales étoit *paralysée*; cette espece est celle qui se rencontre le plus communément dans la pratique. On n'a désigné sous aucun nom particulier la *paralyse* qui occupe le visage, les paupieres, le col, le gosier, la langue, les bras, les jambes, les intestins, la vessie, la verge, &c. celle qui a son siège dans l'iris est plus connue & traitée spécialement sous le nom de *goutte seraine*. Voyez ce mot.

Les symptomes qui constituent la *paralyse* sont simples, en petit nombre & nullement équivoques; le mouvement & le sentiment étant des fonctions qui tombent sous les sens; on s'apperçoit d'abord de leur inexercice, & on juge sûrement qu'une partie

est *paralysée*, par son insensibilité & son inaptitude au mouvement; on en est plus assuré dans les parties internes par le dérangement total des fonctions auquel le mouvement & le sentiment sont nécessaires. Lorsque la *paralyse* est universelle, lorsqu'elle mérite les noms de *paraplegie* & d'*hémiplegie*; lorsqu'elle attaque les organes extérieurs des mouvemens musculaires, elle s'annonce clairement au premier coup d'œil par l'impossibilité où est le malade d'exécuter aucun mouvement, par la flaccidité des parties *paralysées*, par la convulsion des muscles antagonistes, &c. Dans l'*hémiplegie* qui s'étend sur le visage, la paupière du côté affecté est abaissée, les levres sont tirillées par les muscles de l'autre côté, elles obéissent à leur effort qui n'est point contre-balançé par celui des antagonistes, privés de leur action, la bouche est tournée, en se portant davantage du côté sain, elle défigure le visage & fait un petit gonflement de ce côté; il y a beaucoup de *paralyses* qui n'ont d'autre symptôme que cette distorsion de la bouche, & qui n'en sont pas moins bien caractérisées; j'ai vu cependant un médecin qui jouit de quelque réputation, un de ceux qui trouvent le scorbut partout, prendre cette distorsion pour une fluxion scorbutique, quoiqu'à ce signe se joignît encore l'abaissement involontaire de la paupière du côté opposé qui décidoit bien la maladie, & donner en conséquence pendant très-long-tems, fort inutilement, comme on croira sans peine, du petit-lait avec du syrop anti-scorbutique; tant le préjugé peut aveugler les hommes & leur faire prendre le change. La *paralyse* des nerfs optiques se connoît par la cécité; des nerfs acoustiques, par la surdité; des nerfs olfactifs & gustatifs, par la perte de l'odorat & du goût; des nerfs qui servent au tact, par la privation de ce sens. La *paralyse* des muscles de la langue produit l'aphonie; celle des muscles du col, sa flaccidité & son abaissement continu, de côté ou d'autre, ou sa rétraction d'un côté si la *paralyse* n'occupe que les muscles de l'autre côté; le sphincter de l'anus & de la vessie *paralysés* laissent échapper continuellement les excréments & l'urine, & le défaut d'érection annonce la *paralyse* de la verge, &c.

La *paralyse* ne se décide pas pour l'ordinaire tout de suite dans une personne qui se porte bien, les attaques de *paralyse* primaires ou protopathiques sont très-rares, plus souvent elles sont une suite de l'apoplexie incomplètement guérie, lorsqu'elles n'en ont point été précédées & qu'elles dépendent d'une autre cause; elles s'annoncent lentement par des engourdissemens, des stupeurs, des tremblemens dans les parties qui doivent être le siège de la *paralyse*, par des convulsions plus ou moins générales, par des vertiges, des maux de tête opiniâtres, &c. on voit quelquefois des personnes se coucher en bonne santé, & se réveiller *paralytiques*; il est alors très-probable qu'il y a eu une espèce d'apoplexie pendant le sommeil, dont la *paralyse* a été la suite, l'effet, le dépôt, & peut-être la crise.

La *paralyse* succédant fréquemment à l'apoplexie, il s'ensuit qu'elle reconnoît pour causes toutes celles qui concourent à la production de cette maladie, dont la classe est extrêmement vaste; voyez APOPLÉXIE. Outre ces causes, celles qui l'excitent immédiatement sont très-multipliées; il n'y a peut-être point d'erreur dans l'usage des fix choses non naturelles, point de causes ordinaires de maladie, qui dans des sujets disposés ou dans certaines circonstances n'ayent déterminé la *paralyse*. Les passions d'ame, sur-tout les chagrins vifs & durables, y disposent très-souvent, comme je l'ai observé; les chûtes sur la tête & le dos, les luxations ou fractures de l'épine en sont des causes très-ordinaires, & dans ce cas la *paralyse* a son siège principal dans les extrémités sur-

tout inférieures, dans les intestins & la vessie; on trouve plusieurs exemples de ces *paralyses* dans les mémoires des curieux de la nature rapportés par Schubartus, Helwigius, &c. Forestus fait mention d'une *paralyse*, causée par un coup de pierre sur le cou, lib. X. observ. 93. Wolfgangus, Wedelius, dit avoir vu survenir une *paralyse* des jambes à une bosse ou dislocation lente des vertèbres du dos, occasionnée par une chute, ce qui est extrêmement rare. Le froid violent & continu, sur-tout joint à l'humidité, produit fréquemment le même effet, telle fut la cause de la *paralyse* des parties inférieures, observée par Hermann Lummius, dans deux ouvriers qui avoient resté long-tems au fond d'un puits, occupés à le nettoyer; de celle qui survint au gosier d'un apothicaire, pour avoir bû de la bière trop fraîche; de celle qu'éprouva un jeune homme qui eut l'imprudencé de coucher pendant une nuit d'hiver la fenêtre de sa chambre ouverte; de celle enfin qu'eut aux parties inférieures & au bas-ventre un capucin, qui après s'être purgé se promena les piés nus dans un jardin humide, & pendant un tems froid & nébuleux, suivant les observations d'Helwigius; l'impression subite d'un air trop froid occasionne les mêmes accidens, lorsqu'on s'y expose après s'être échauffé par des débauches, par des excès de liqueurs fermentées, &c. L'hiver est le tems le plus favorable aux *paralyses*, & les vieillards y sont les plus sujets. L'usage immodéré des liqueurs vineuses, ardentes, spiritueuses, fait aussi un grand nombre de vieillards *paralytiques*.

La suppression des évacuations sanguines ou féreuses, naturelles, ou excitées par l'art, continuelles ou périodiques ou même fortuites, a produit beaucoup de *paralyses*; de ce nombre sont les *paralyses* qui ont succédé à des regles, des hémorrhoides, des vuïdanges, des dysenteries, diarrhées, salivation, sueurs, &c. arrêtées subitement par le froid, la crainte, la frayeur, l'usage déplacé des narcotiques, des astringens, des répercussifs, & à des vieux ulcères, à des fistules qu'on a imprudemment fait cicatrifer, à des teignes, des croûtes laiteuses, des gales, des dartres, des bouffissures répercutibles; des maladies locales, même sans évacuation, peut-être aussi sans matiere, ont dégénéré en *paralyse*, lorsqu'on les a combattues par des topiques répercussifs, ou par d'autres remèdes donnés mal-à-propos ou trop précipitamment; telles sont toutes les maladies arthritiques, rhumatiques, qu'on a vu si souvent donner naissance aux accidens les plus graves entre les mains des charlatans effrontés qui vouloient les guérir. Les évacuations trop abondantes ont quelquefois aussi produit la *paralyse*: Helwigius raconte, qu'un moine Franciscain fut atteint d'une *paralyse* universelle à la suite d'une superpurgation qui dura deux jours. On en a vu survenir à différentes maladies, soit par l'effet même de la maladie, soit causée par un traitement peu convenable.

Ragger dit avoir observé une *paralyse* universelle à la suite de la petite-vérole; le même auteur rapporte l'exemple d'une hémiplegie qu'avoit excité une ischurie. Schultzius fait mention d'une *paralyse* semblable produite par une hydropisie; Resinus Hémius a observé une *paralyse* universelle succéder aux fièvres intermittentes; de toutes les maladies non foporeuses, celle qui se termine le plus souvent par la *paralyse*; c'est la colique, & sur-tout la colique minérale qu'on appelle aussi *colique des Peintres* ou du Poitou, & plus proprement *rachialgie*, & qui est principalement produite par l'usage intérieur des préparations du plomb. Voyez COLIQUE. La *paralyse* dans ce cas affecte les extrémités, & plus ordinairement les extrémités supérieures. Les observations de ces sortes de *paralyses* sont très-nombreuses; quelques

auteurs ont parlé des coliques bilieuses qui dégénèrent en *paralyfie*, il y a apparence qu'ils ont confondu ces coliques avec la colique minérale, qu'ils ne connoissoient pas, d'autres sans favoir que cette colique fût une maladie particulière, l'ont cependant très-bien décrite; observant que des coliques produites par des vins, altérés avec la litharge, s'étoient terminés par la *paralyfie*; le mercure donne aussi très-souvent naissance à la *paralyfie*, soit qu'on le prenne intérieurement à trop haute dose, soit qu'on en respire les vapeurs, soit enfin qu'on le manie pendant très-long-tems. On prétend que le simple toucher d'un poisson appelé pour cet effet *torpedo*, engourdit & paralyse la main. A ces causes, on peut ajouter celles qui sont locales, telles que les fractures, les luxations, les blessures des membres qui sont suivies de leur *paralyfie*. Schultzius rapporte, qu'une saignée mal-faite donna lieu à une *paralyfie* du bras; suivant l'observation de Cortnummius, une tumeur dans le pli du bras produisoit le même effet; enfin, on a vû des *paralyfies* héréditaires se manifester sans cause apparente dans les peres & les enfans au même âge, telle est celle qu'a observé Olaius Borrichius, dans un organiste qui refusa d'essayer de la dissiper par aucun remède, parce que son pere qui en avoit été atteint au même âge avoit inutilement employé toutes sortes de remedes.

Quelque différentes & multipliées que soient ces causes, il y a lieu de penser que leur action porte toujours sur le même organe, c'est-à-dire sur les nerfs immédiatement destinés à répandre dans toutes les parties la vie, ou le mouvement & le sentiment; ils peuvent seuls, par leur altération, occasionner des dérangemens dans l'une ou l'autre de ces fonctions; mais ne seroit-il pas nécessaire de distinguer deux especes de nerfs, dont les uns donneroient la sensibilité, & les autres la mobilité; cette distinction paroit indispensable pour expliquer les *paralyfies* dans lesquelles le mouvement subsiste, le sentiment étant aboli; ou au contraire les parties ayant perdu la faculté de se mouvoir, conservent leur sensibilité. Cette explication assez heureuse, mais gratuite, peut subsister jusqu'à ce qu'on en trouve une autre plus conforme aux lois de l'économie animale, & plus satisfaisante. Pour que les parties puissent sentir & se mouvoir, il faut que les nerfs qui servent à ces fonctions soient libres & entiers depuis la partie jusqu'à leur origine, c'est-à-dire jusqu'au cerveau ou la moëlle allongée qui n'en est qu'une prolongation; si on les lie, si on les coupe, si on les blesse, si on les comprime, &c. dans leur cours, la partie où ils aboutissent devient sur-le-champ paralytique; ainsi les causes de la *paralyfie* peuvent agir ou sur la partie même, ou sur les portions intermédiaires des nerfs, ou ce qui est le plus ordinaire, sur leur origine, qui est le siege des sensations; le dérangement qu'elles produisent dans cette partie, nécessaire pour exciter la *paralyfie*, n'est point connu du-tout; les différens auteurs se sont d'autant plus attachés à pénétrer ce mystere qu'il est plus difficile à débrouiller; mais leurs travaux & leurs recherches n'ont servi qu'à prouver encore mieux son impénétrabilité. Les idées qu'ils ont essayé d'en donner sont toutes plus ou moins ridicules, plus ou moins in-vraisemblables; quelques-uns avoient assez ingénieusement manié dans ce cas le fluide nerveux, & en le supposant d'une nature électrique avoient donné des explications assez spécieuses, mais qui dans le fond n'ont servi qu'à amuser & à faire disputer dans les écoles, & qui ont fait rire le praticien observateur pour qui elles n'étoient point faites. Je me garderai bien de surcharger cet article du détail des différentes opinions qu'il y a eu sur cette cause prochaine de la *paralyfie*, leur fausseté manifeste m'évite la peine que

j'aurois été forcé de prendre si ces théories faites avec plus d'art & voilées sous les apparences de la vérité avoient exigé une réfutation suivie; & s'il eût été nécessaire de suivre pas-à-pas les auteurs pour montrer leurs paralogismes moins évidens.

Les observations faites sur les cadavres de personnes mortes de *paralyfies* n'ont, comme à l'ordinaire, répandu aucun jour sur le mécanisme de ses causes, & sur les remedes par lesquels il falloit la combattre, elles ont presque toutes fait voir beaucoup de délabrement dans le cerveau & la moëlle allongée; quelquefois cependant on n'y a trouvé aucun dérangement, le vice étoit dans d'autres parties. Schenckius rapporte une observation qui lui a été communiquée par Jean Bauhin, d'un jeune homme né mélancholique, qui étoit sujet à de fréquentes attaques de *paralyfie* & d'épilepsie, & qui pendant ce tems avoit tout le côté droit en convulsion & le gauche paralyse; à sa mort & à l'ouverture du cadavre on vit les veines de la pie-mere du côté droit prodigieusement distendues & noirâtres, & un abcès dans la partie correspondante du cerveau. Tulpius, Valeriola, Scultetus rapportent d'autres exemples d'abcès dans le cerveau trouvés dans des personnes paralytiques. R\*\*\*\*\* dans ses lettres à Bartholin, qu'on lit parmi celles de cet auteur, fait mention d'un enfant paralytique à la suite d'une fracture du crâne, dans lequel le cerveau s'épuisa en champignon, jusqu'au corps calleux qu'on voyoit d'abord après avoir enlevé le crâne; dans plusieurs paralytiques on n'a trouvé d'autre cause apparente qu'un amas de sérosités dans le cerveau & la moëlle allongée. Plater, Willis, Bonnet rapportent plusieurs exemples de *paralyfies* dépendantes, ou du-moins accompagnées de l'extravasation de sérosités. Brunner dit que dans un hémiplegique il ne trouva qu'un côté de l'origine de la moëlle allongée inondé de sérosités extravasées, & comprimé par des tumeurs. Cet auteur ajoute que dans le cerveau de plusieurs personnes mortes paralytiques il a observé des tumeurs enkistées. Wepfer a fait la même observation dans un jeune homme devenu subitement hémiplegique, & mort peu de tems après; toute la fosse antérieure du crâne parut à Willis remplie de sang, en partie ichoreux & en partie grumelé; dans un autre paralytique, qui avoit été auparavant apoplectique, Bartholin trouva tous les ventricules distendus de sang, qui venoit des vaisseaux crevés du plexus choroïde. On lit un grand nombre d'observations semblables dans les recueils & les compilations qu'en on fait différens auteurs, Bonnet, Tulpius, Schenckius, &c. dans les Mémoires des curieux de la nature, dans la Bibliothèque pratique de Manget, où nous renvoyons les lecteurs curieux. Dans quelque espece de *paralyfie* on ne voit ni dans le cerveau ni dans la moëlle allongée aucune espece d'altération; c'est sur-tout dans les *paralyfies* hystériques & dans celles qui succèdent à la colique; dans le premier cas il n'y a souvent aucun dérangement sensible dans toute la machine; dans les autres le vice principal est dans les organes du bas-ventre, & sur-tout dans le foie & les visceres qui en dépendent. Volcher-Coiter, dans un de ces paralytiques, ne trouva dans le crâne qu'un peu de sérosité ichoreuse, qu'il présume même avoir été fournie par les vaisseaux qu'il avoit été obligé de couper; le foie lui parut obstrué, la vésicule du fiel distendue par une bile épaisse & noirâtre, l'estomac rempli de matieres vertes porracées, & le colon mal conformé. Dans un homme sujet à des vomissemens bilieux, & qui après leur cessation essuya une fièvre intermittente, & mourut enfin paralytique, Fernel n'observa rien de contre nature qu'une collection de plus d'une livre de bile aux environs du foie. Manget rapporte qu'un vieux bu-

veur étant mort paralytique à la suite d'une jaunisse, il n'aperçut dans le cadavre d'autre altération dans les viscères qu'un skirrhe considérable du pancréas, & la bile extravasée par-tout; elle étoit épaisse & noire dans la vésicule du fiel, elle enduisoit comme une colle les parois de l'estomac & en occupoit tous les replis, elle avoit teint la liqueur du péricarde, &c.

De toutes ces observations que conclure, sinon qu'on n'est pas plus avancé qu'avant de les avoir faites; qu'on n'a rien d'assuré à donner sur l'æthiologie de la *paralyse*, & que par conséquent le parti le plus sage & le plus sûr est de garder le silence plutôt que de débiter des absurdités à pure perte? tenons-nous en aux seuls faits que nous connoissons, favoir que les nerfs sont affectés; ne cherchons pas à pénétrer le *comment*: appliquons-nous à bien connoître les causes qui ont agi, pour opérer en conséquence; regardons le fluide nerveux comme gratuitement supposé & absolument inutile, & les obstructions des nerfs comme insuffisantes & trop peu générales; si quelquefois cette cause a lieu, & cela peut arriver puisque les nerfs ont des vaisseaux, qu'ils se nourrissent, & vraisemblablement servent à la nutrition de toutes les parties, on peut croire que ce n'est que dans le cas de *paralyse* avec atrophie.

Nous pouvons cependant tirer quelque parti des observations précédentes pour le pronostic de la *paralyse*; elles nous font voir que les causes qui l'excitent souvent agissent en produisant dans des parties essentielles une altération considérable & qu'il est impossible de corriger; de-là tant de *paralyses* mortelles, & qui éludent l'efficacité des remèdes les plus appropriés; ce n'est guère que dans les jeunes gens que la *paralyse* est susceptible de guérison lorsqu'elle est incomplète, & l'effet de quelques causes accidentelles; celle qui est produite par des coups, des blessures, des chûtes, &c. est incurable lorsqu'elle ne reçoit aucun soulagement des premiers secours qu'on emploie, ou qu'on y remédie trop tard, ou que ces causes ont occasionné la luxation des vertèbres du dos, & dans ce dernier cas elle est pour l'ordinaire assez promptement mortelle; les exemples du contraire sont très-rares; j'ai été le témoin d'une; lorsque la *paralyse* occupe le gosier, l'estomac, les intestins, la vessie, les muscles de la respiration, le diaphragme, &c. le défaut des fonctions auxquelles ces parties servent, augmente encore le danger & hâte la mort des malades. Hérophile prétend avoir observé la *paralyse* du cœur, lorsqu'elle a lieu la mort succède subitement. Les *paralyses* avec froid & atrophie sont plus dangereuses; si le tremblement survient, c'est un très-bon signe qui doit faire espérer la guérison; on a vû quelquefois la fièvre & les passions d'ame vives, sur-tout la colere, l'opérer; Tite, fils de Vespasien, fut, au rapport des historiens, guéri par la colere d'une *paralyse*. Fabrice de Hilden raconte qu'un enfant qui avoit le bras paralytique, guérit en se le cassant. *Observ. chirurg. cent. III.*

Il n'est pas prudent de se fier aux forces de la nature pour la guérison de la *paralyse*, ni de compter sur des accidens heureux; cette maladie n'est pas du nombre de celles qui se combattent par leurs propres efforts, au contraire elle s'enracine & s'opiniâtre par le tems, & demande en conséquence des secours aussi prompts que décisifs; leur effet doit être de rappeler le mouvement & le sentiment dans les parties qui en sont privées, & pour cela de ranimer les nerfs engourdis & de leur redonner le ton, de la force & de l'activité. Les remèdes stimulans, nervins, spiritueux, toniques sont les plus propres pour l'ordinaire à remplir ces indications générales; l'observation dans bien des cas, d'accord avec le raisonnement, justifie leur usage & constate leur succès; mais

comment agissent-ils pour produire ces effets? Est-ce en secouant la machine, en irritant les nerfs, en augmentant leur vibration, en réveillant le jeu de certains organes, ou en évacuant, en desobstruant, en dissipant les cause sde la maladie, &c! c'est ce qu'il n'est ni possible ni utile de déterminer; dans quelques cas particuliers où il y a pléthore, où la *paralyse* est dûe à la suppression des excréctions sanguines, la saignée peut avoir lieu; hors de ces cas où la nécessité est bien marquée, il faut s'abstenir de ce secours indifférent, déplacé, & même très-pernicieux s'il étoit réitéré. On doit attendre un effet plus certain & plus constant des émétiques, des purgatifs forts, des lavemens âcres, souvent répétés, les boisons sudorifiques & purgatives sont très-efficaces; la double action qui résulte de ces deux différens remèdes fait dans la machine une heureuse révolution, y jette une sorte de trouble avantageux; je me suis servi plus d'une fois avec succès de cette combinaison qui paroît bizarre; on peut encore employer à l'usage intérieur, les remèdes spiritueux dont on varie l'activité suivant les tempéramens & suivant les cas; dans cette classe sont les différens esprits & sels volatils, les esprits aromatiques huileux de Sylvius, les huiles essentielles & animales, les eaux spiritueuses aromatiques, & enfin les plantes même qu'on donne en conserve, en poudre, en opiate, en infusion, &c. il faut soutenir & animer l'action de ces médicamens internes par les irritans & fortifiens extérieurs, universels & topiques; tels sont les vésicatoires, les ventouses, l'artication, les frictions sèches faites avec des étoffes de laine, pénétrées de la vapeur des plantes & des résines aromatiques, les linimens avec les baumes nervins & spiritueux, les bains & les fomentations aromatiques, les stimulans moyens, les érosions sternutatoires, sialagogues, apophlegmatifans, peuvent être employés en même tems & opérer quelques bons effets, soit par l'irritation faite au système nerveux, soit par l'évacuation qui en est une suite faite par les glandes du nez & de la bouche qui dégagent assez promptement la tête. On trouve dans les écrits des médecins allemands un grand nombre de formules de remèdes qu'ils donnent pour éminemment anti-paralytiques; mais ce sont souvent des remèdes indifférens, *fatua*, tels que leur fameuse teinture de marcaffite sulphureuse, par l'esprit de vin si vantée par Cnevffell, leur poudre préparée avec le cinabre, les os humains, les magistères de perle, leur baume fait avec la graisse d'ours & la moëlle de jambe de bœuf, &c. ou ce sont des compositions informes de tous les remèdes qui ont quelque énergie. De tous les secours les plus appropriés contre la *paralyse*, les eaux minérales chaudes ou termales sont ceux qui sont le plus universellement célébrés, & qui méritent le mieux les éloges qu'on en fait. *Voyez les articles MINÉRALES, eaux, & THERMALES.* On y voit tous les jours se renouveler les miracles de la piscine probatoire, & s'y opérer des guérisons surprenantes; on peut les prendre intérieurement, & s'en servir en bains, en douches, & en étuves; leur principal effet dépend de la chaleur; dans les cas où l'on ne pourroit pas porter les malades à la source ou se procurer ces eaux, il seroit très-facile de les imiter ou de les suppléer. Les plus renommées en France sont celles de Balaruc, de Bourbonne, de Vichy, de Barège, de Cauterets, &c. Quelques auteurs, avec Willis, regardent le mercure comme un des plus excellens remèdes contre la *paralyse*; ils rapportent plusieurs observations qui constatent les succès complets de la salivation; c'est une ressource qu'il seroit imprudent de négliger, sur-tout lorsqu'on a inutilement employé les autres remèdes: il en est de même de l'électricité, qui a eu pendant un certain tems beaucoup de ré-

putation ; les expériences que M Jallabert avoit faites à Geneve l'avoient extrêmement accréditée ; des personnes dignes de foi m'ont cependant assuré qu'ayant fait des informations sur les lieux, elles ne leur avoient pas paru aussi heureuses & aussi favorables à l'électricité que M. Jallabert l'avoit écrit, & celles qu'on fit à Paris n'ayant eu aucun succès, on a tout-à-fait abandonné ce remede ; cependant M. de Sauvage, professeur à Montpellier, assure en avoir obtenu de bons effets, & M. Rast le fils, médecin à Lyon, m'écrivait il n'y a pas long-tems, qu'une paralytique à qui il l'avoit fait éprouver s'en étoit très-bien trouvée : ainsi il paroît qu'on devoit pour constater les vertus de ce remede & pour en déterminer l'usage, faire de nouvelles expériences, la matiere est assez importante pour réveiller l'attention des Médecins ; on peut toujours employer sans crainte ce secours, parce que s'il ne produit aucun bon effet, il ne sauroit avoir des suites facheuses.

A ce détail sur la *paralytie*, j'ajouterai deux exemples rares d'une *paralytie* sans sentiment, & sans destruction des mouvemens de la partie insensible.

L'un est d'un soldat qui fut privé de sentiment depuis l'épaule jusqu'à l'extrémité des doigts de la main : cependant ce même soldat jouoit à la boule, fendoit du bois en y employant les deux bras, sans que celui qui étoit insensible, y fit remarquer ou de la peine ou de la contrainte. Un jour il leva par mégarde avec la main insensible le couvercle d'un poêle de fer très-ardent & presque rouge ; il le posa ensuite tranquillement, & il ne s'aperçut point du tout, du-moins par le sentiment, qu'il s'étoit brûlé tout le dedans de la main ; cependant les tégumens internes, les tendons, & le périoste de l'index, en furent détruits : la gangrene se mit à la plaie, & l'on y fit plusieurs incisions, auxquelles il ne sourcilla pas, non plus que lorsqu'on y appliquoit la pierre infernale ; il est demeuré estropié de deux doigts.

M. Garcin, correspondant de l'académie des Sciences, est le sujet d'un second exemple de l'espece de *paralytie*, qui ne tombe que sur les organes du sentiment. Tous ses doigts étoient insensibles, sans être privés de mouvement. Il étoit obligé d'en prendre un soin infini pour les garantir de mille atteintes, auxquelles ils sont continuellement exposés. Cependant, malgré ses soins, il lui arrivoit fréquemment de s'oublier. Un des principaux symptomes de son mal consistoit, en ce que ses doigts étoient toujours plus froids que ne comportoit la température actuelle de l'air, & du reste de son corps ; ils ne pouvoient jamais se réchauffer d'eux-mêmes ; il falloit nécessairement avoir recours à une chaleur extérieure, comme de les appliquer sur sa poitrine par-dessous ses habits. Quand il vouloit reconnoître leur état, il les portoit sur son visage, ne les sentant jamais par eux-mêmes ni froids ni chauds. Un jour donc, il avoit trop approché sa main du poêle où il vouloit la réchauffer, & où le feu étoit plus ardent qu'il ne pensoit ; il se brûla les doigts, & ne s'aperçut de sa brûlure que deux heures après, par une grosse vessie qui s'y forma.

Y a-t-il des nerfs qui répondent directement au tact & au sentiment, & qui n'entrent pour rien dans les mouvemens ; & au contraire, &c. Les exemples qu'on vient de lire, ne décident point nettement la question ; mais enfin, dit l'historien de l'académie, rien peut-être ne prouve mieux la nécessité indispensable de nos sens, & de la douleur même, pour la conservation de notre corps, que les suites funestes de la privation du sentiment dans le tact. Le plus subtil physicien, le plus savant anatomiste, l'homme le plus attentif à ce qui peut lui nuire, ne sauroit ordinairement le prévoir avec cette promptitude que l'occasion requiert presque toujours, & avec laquelle

le toucher l'en garantit. Encore moins pourroit-il se promettre que rien ne détournera jamais son attention d'un danger qui échappe à tous les autres sens. *Histoire de l'académie, année 1743. (m)*

PARAMARIBO, (*Géog. mod.*) capitale de la colonie hollandoise de Surinam. *Lat. sept. 3. 49. (D. J.)*

PARAMESE, f. f. étoit dans la musique des Grecs, le nom de la premiere corde du tétracorde diezeugmenon. Il faut se souvenir que le troisieme tétracorde pouvoit être conjoint avec le second ; alors sa premiere corde étoit la *mese* ou la quatrieme corde du second, c'est-à-dire, que cette *mese* étoit commune aux deux.

Mais quand ce troisieme tétracorde étoit disjoint, il commençoit par la corde appelée *paramese*, qui, au lieu d'être commune avec la *mese*, se trouvoit un ton plus haut ; de sorte qu'il y avoit un ton de distance entre la *mese* ou la derniere corde du tétracorde meson, & la *paramese* ou la premiere du tétracorde diezeugmenon. Voyez SYSTÈME, TÉTRACORDE.

*Παραμεση* signifie, *proche de la mese*, parce qu'en effet la *paramese* n'en étoit qu'à un ton de distance, quoiqu'il y eût quelquefois une corde entre deux. Voyez TRITE. (S)

PARAMETRE, f. m. en Géométrie, est une ligne droite constante dans chacune des trois sections coniques : on l'appelle autrement en latin *latus rectum*. Voyez LATUS RECTUM.

Dans la parabole *V B V*, *Planche des coniques, fig. 8*, le rectangle du parametre *AB*, & de l'abscisse, par exemple, *B 3* est égal au carré de l'ordonnée correspondante *3 III*. Voyez PARABOLE.

Dans l'ellipse & l'hyperbole, le parametre est une troisieme proportionnelle au diametre & à son conjugué. Voyez ELLIPSE & HYPERBOLE.

On appelle en général *parametre*, la constante qui se trouve dans l'équation d'une courbe ; ainsi dans la courbe dont l'équation  $y^3 = ax y + 4x^3$ , *a* est le parametre, & représente une ligne donnée, on appelle aussi quelquefois cette ligne le parametre de l'équation. Quand il y a plusieurs constantes *a*, *b*, *c*, dans une équation, on peut toujours les réduire à une seule, en faisant  $b = ma$ ,  $c = na$ , *m* & *n*, marquant des nombres quelconques, de sorte qu'on peut toujours réduire tous les parametres à un seul ; & si les lignes *a*, *b*, *c*, sont égales, c'est-à-dire, si  $m = n = 1$ , &c. les courbes sont alors semblables. Voyez SEMBLABLE. (O)

PARAMMON, (*Mythol.*) étoit un furnom de Mercure, comme fils de Jupiter Ammon : les Eléens lui faisoient des libations sous ce nom, au rapport de Pausanias.

PARAMMONAIRE, f. m. (*Hist. eccléf.*) dans l'antiquité ecclésiastique ; on appelloit *asseda*, *bucellarius satelles*, *parammonarius*, *parammonaire*, le paysan qui tenoit à ferme les biens d'une église, le métayer d'une église.

PARAMOS, (*Hist. nat. Géog.*) c'est ainsi que les Espagnols du Pérou nomment des espaces de terrein ou des plaines extrêmement froides & communément couvertes de neiges, qui se trouvent entre les sommets des deux chaînes de montagnes qui forment les cordillieres des andes. Quelques-unes de ces plaines qui sont très-élevées sont si froides, qu'elles sont entierement inhabitables, & que l'on n'y voit aucun animal, ni aucune plante.

PARANA, LE, (*Géog. mod.*) riviere du Paraguai, qui donne son nom à la province de Parana, & se jette dans Rio de la Plata. La province de Parana, qu'on nomme aussi la terre de la mission des Jésuites, est peuplée de bourgades d'indiens. Les Jésuites ont su se les attacher, & les empêcher d'avoir aucun commerce avec les Espagnols. Ils habitent le

pays qui est le long du *Parana*, au S. O. du Brésil. Une partie de leurs terres & de leurs bourgades ayant été comprise dans les limites fixées en 1756 par les rois d'Espagne & de Portugal, ils ont refusé de se soumettre à la fixation de ces limites. De-là est venue la guerre qui est entre ces indiens du Paraguay, & la couronne de Portugal. (D. J.)

PARANA, (Géog. mod.) grande rivière de l'Amérique méridionale; elle prend sa source au Brésil, dans un pays qui est fort peu connu, & se joint finalement à la rivière de *Paraguay*, près la ville de *Corrientes*. Voyez RIO DE PLATA.

PARANETE, f. f. en Musique, est le nom que plusieurs anciens ont donné à la troisième corde de chacun des tétracordes, *synneménon*, *diezeugmenon*, & *hyperboleon*, laquelle d'autres ne distinguoient que par le nom du genre où ces tétracordes étoient employés. Ainsi la troisième corde du tétracorde *hyperboleon*, qu'Aristoxène & Alypius appellent, par exemple, *hyperboleon diatonos*, Euclide l'appelle *paranete hyperboleon*. (S)

PARANGON, f. m. (Gram.) vieux mot qui signifioit autrefois comparaison, patron, modèle; *parangon* de beauté, *parangon* de chevalerie.

PARANGON, (Architecture.) on dit du marbre *parangon*, pour du marbre noir.

PARANGON GROS, (Fondeur de caractères d'Imprimerie.) est le treizième des corps sur lesquels on fond les caractères d'Imprimerie. Sa proportion est de trois lignes quatre points mesure de l'échelle; il est le corps double de celui de la philosophie. Voyez proportion des caractères, & l'exemple, à l'article CARACTERE.

PARANGON PETIT, (Fondeur de caractères d'Imprimerie.) dixième corps des caractères d'Imprimerie; sa proportion est de trois lignes deux points, mesure de l'échelle. Voyez proportions des caractères d'Imprimerie, & l'exemple, à l'article CARACTERE.

PARANGON, (Bijoutier.) ce mot se dit chez les Lapidaires des pierres précieuses, excellentes, & c'est une espèce d'adjectif qui ne change point de genre. Un diamant *parangon*, une perle *parangon*.

PARANGON, PARANGOINE, (Jardinage.) est une fleur qui revient toujours de la même beauté chaque année sans dégénérer.

PARANGON, (Soyerie.) c'est ainsi qu'on nomme à Smirne, quelques-unes des plus belles étoffes qui y sont apportées de Venise.

PARANITES, (Hist. nat.) nom dont les anciens naturalistes se sont servi pour désigner une améthyste d'un violet très-clair, & presque insensible.

PARANOMASIE, f. f. (Gram.) similitude de mots. La *paranomasie* est fréquente dans les langues qui ont une même origine, ou quelqu'autre affinité entre elles.

PARANYMPHAIRE, f. m. (Belles-Lettres.) personnage chargé de faire les discours des paranympes. C'est ainsi qu'on le nomme en Angleterre; en France nous l'appellons *paranymphe*. Voyez PARANYMPHE.

Dans l'université de Cambridge, il y a une cérémonie pareille à celle qu'on appelle ailleurs *paranymphe*, & le *paranymphe* s'y nomme *prévaricateur*.

PARANYMPHÉ, (Hist. grec. & rom.) les Grecs appellent *paranympes*, ceux qui selon la coutume, conduisoient l'épouse dans la maison de son mari; ils donnoient le nom de *nymphes* aux épousées. Les Romains qui observoient la même cérémonie dans la conduite de l'épousée, appelloient *pronubus*, le conducteur, & *pronuba*, si c'étoit une femme qui eût cet emploi. Festus a dit, *pronubæ adhibebantur nuptiis quæ semel nupserunt causa auspicii, ut singulare perseveret matrimonium*. Et Isidore, liv. IX. *pronuba dicta est eo quod nubentibus præest, quæque nubantem*

*viro conjungit, ipsa est & paranymphe*. Cette conduite se faisoit avec des circonstances singulieres.

Je suppose les cérémonies usitées dans les fiançailles, & les sacrifices accomplis suivant la coutume; le jour ayant cédé la place à la nuit, on se mettoit en état de conduire l'épousée chez son mari, & l'on commençoit par mettre les hardes de l'épousée dans un panier d'osier, que Festus appelle *comerum*; le porteur étoit suivi de plusieurs femmes tenant dans leurs mains une quenouille avec le lin, qu'elles mettoient sur un fuseau; les parens, les amis, & l'époux, marchaient ensuite, suivis de trois jeunes garçons, vêtus d'une robe blanche bordée de pourpre, que l'on appelloit *patrini* & *matrini*; l'un des trois portoit un flambeau allumé, & qui étoit fait d'une branche d'épine blanche, parce que, selon le témoignage de Varron & de Festus, cette espèce de bois étoit heureuse, & chassoit les enchantemens que les Romains craignoient beaucoup dans cette occasion.

Si nous en croyons Pline, liv. XVI. chap. xviii. on portoit plusieurs flambeaux, que les amis communs tâchoient d'enlever, de crainte que les mariés n'en fissent un usage de mauvais augure, & qui présageoit la mort prochaine de l'un ou l'autre.

Ce n'est pas encore tout ce que l'on pratiquoit. Pline & Virgile nous apprennent que l'épouse étant arrivée à la porte de la maison, les parens & le mari jettoient des noix aux enfans qui accouroient dans la rue.

*Tibi ducitur uxor;*

*Sparge, marite, nuce.*

C'est Virgile qui le recommande dans son élogue huitième, dont Servius a donné plusieurs raisons: les noix, dit-il, étoient consacrées à Jupiter; on en jettoit aux enfans, pour marquer que le mari abandonnoit les jeux enfantins, pour s'appliquer aux affaires sérieuses. (D. J.)

PARANYMPHE, chez les Hébreux, étoit l'ami de l'époux, celui qui faisoit les honneurs de la noce, & qui conduisoit l'épouse chez l'époux.

Les rabbins disent que le principal devoir du *paranymphe* parmi les Israélites, étoit d'observer que l'époux & l'épouse ne se fissent aucune fraude dans ce qui regarde le sang qui étoit la marque de la virginité de l'épouse, & dont parle Moïse, *Deuteronom. chap. xxij. 14. & 15.* de peur que l'époux ne supprimât le linge où ce sang paroïsoit, ou que l'épouse n'en supposât de faux. Parmi les Grecs, le *paranymphe* gardoit la porte du lit nuptial, & avoit soin de l'économie du repas & des autres réjouissances. Quelques-uns ont crû qu'il en étoit de même chez les Hébreux, & que l'*architriclinus*, dont il est parlé dans l'Evangile à l'occasion des noces de Cana, & que nous traduisons par *intendant* ou *maître-d'hôtel*, n'étoit autre que le *paranymphe*. S. Gaudence de Bresse assure, sur la tradition des anciens, que pour l'ordinaire ce président ou ordonnateur du festin nuptial étoit pris du nombre des prêtres, afin qu'il eût soin qu'il ne s'y commît rien de contraire aux règles de la religion & à la bienséance. C'étoit lui qui régloit les fonctions des officiers, & la disposition du repas. Il est quelquefois désigné dans l'écriture sous le nom d'*ami de l'époux*, *amicus sponsi*, Joann. III. v. 29. Calmet, *Dictionn. de la Bible*.

Le nom de *paranymphe* est commun dans l'histoire byzantine, pour signifier l'officier chargé par l'empereur de conduire & remettre les princesses impériales mariées à quelque prince étranger, sur les terres ou entre les mains de leur époux, & Grégoire de Tours, liv. VI. chap. xlv. donne le nom de *paranymphe* au duc Bobon, qui fut chargé de conduire en Espagne la princesse Rigunthe, fille de Chilpéric I. mariée au roi des Visigoths.

Il est fait mention du *paranympe* dans les capitulaires de Charlemagne, dans les lois des Lombards, & dans les euhologes des Grecs.

On donnoit le nom de *paranymphes* dans les écoles de théologie de Paris, à une cérémonie qui se faisoit à la fin de chaque cours de licence, & dans laquelle un orateur appelé *paranympe*, après une harangue, apostrophoit par rang tous les bacheliers quelquefois par des complimens, & plus souvent par des épigrammes mordantes, auxquelles ceux-ci repliquoient par de semblables piéces. La faculté de Théologie vient tout récemment de réformer cet abus, en réduisant les *paranymphes* à de simples harangues.

PARAO, f. m. (*Marine.*) petit bâtiment des Indes que l'on arme quelquefois en guerre; alors ils sont montés de pierriers. Les souverains de quelques contrées s'en servent pour lever le tribut qu'ils exigent des petites îles situées aux environs de leur contrée.

PARAOUSTIS, (*Hist. mod.*) c'est le nom que les habitans de la Floride donnent aux chefs qui les commandent, & qui marchent toujours à leur tête. Ils sont les seuls de la nation à qui la polygamie soit permise. Ils ont une très-grande autorité sur les peuples qui leur sont soumis, qu'ils traitent en esclaves, & dont la succession leur appartient; on leur rend de grands honneurs, même après leur mort; on brûle leur habitation & tout ce qui leur appartenoit, & les femmes, après les avoir pleurés, se coupent les cheveux pour les semer sur leurs tombeaux. Ces peuples ne connoissent d'autre divinité que le soleil, à qui ils immolent des victimes humaines qu'ils mangent ensuite.

PARPEGME, (*Astronom. anc.*) machine astronomique d'usage chez les Syriens & les Phéniciens, pour montrer les solstices par l'ombre d'un stile.

PARAPET, f. m. (*Architect.*) c'est un petit mur qui sert d'appui & de garde-fou à un quai, à un pont, à une terrasse, &c. Ce mot vient de l'italien *parapetto*, garde poitrine. (*D. J.*)

PARAPET, en Fortification, est une masse de terre à l'épreuve du canon, élevée vers le côté extérieur du rempart, & qui sert à cacher à l'ennemi les soldats qui sont sur le rempart.

Borel nous a donné de Jos. Marie Subresius, une collection curieuse des noms que les anciens & les modernes ont donné à cette espèce de *parapets*. Les Latins les appelloient *subarræ* & *bastiæ*, d'où sont venus les noms de *bastions* & de *bastille*: ils les nommoient aussi *pagineumata*, *loricæ* & *antimuralia*. Les Espagnols les appellent *barbacanes*; les Italiens *parapetti*, à cause qu'ils garantissent la poitrine, *petto*, d'où est venu notre *parapet*.

On construit des *parapets* sur tous les ouvrages de la fortification.

Le *parapet* royal ou celui du rempart, doit être de terre, à l'épreuve du canon, de 18 à 20 piés d'épaisseur, haut de 6 ou 7 piés du côté de la place, & de 4 ou 5 du côté du rempart. Cette différence de hauteur dispose sa partie supérieure en talus, ou plan incliné: l'objet de cette inclinaison est de mettre le soldat en état de pouvoir tirer sur l'ennemi, en plongeant vers la contrescarpe & le glacis. Voyez REMPART & ROYAL. *Chambérs.*

Au pié du rempart, & du côté intérieur, ou vers la place, est une banquette ou une espèce de petit degré, de 2 piés d'élévation, & de 3 piés de largeur. Il sert à élever le soldat pour tirer par-dessus le *parapet*. Voyez BANQUETTE.

Le *parapet* doit être d'une matière douce, afin que les éclats ne blessent pas ceux qui en sont proches, lorsque l'ennemi bat la place avec du canon. C'est pour éviter cet inconvénient qu'on ne revêt guère aujourd'hui le *parapet* de maçonnerie, quoique le

rempart en soit revêtu. Il est seulement revêtu de gâsons, ou de placage sur les deux tiers de sa hauteur pour talus. Pour cela on éloigne un peu le pié extérieur du *parapet* du sommet de la muraille, afin qu'elle se soutienne mieux. Ce *parapet* ainsi construit, donne encore plus de facilité dans un tems de siège pour y percer des embrasures, que s'il étoit revêtu de maçonnerie. Au reste, l'épaisseur du *parapet* est différente, selon qu'il est plus ou moins exposé aux batteries de l'ennemi. On lui donne ordinairement 3 toises d'épaisseur, parce que l'expérience a fait voir qu'un canon étant tiré de 100 ou 150 toises, son boulet perce 15 ou 17 piés de terre raffinée. Si le *parapet* est de terre sablonneuse, il lui faut une plus grande épaisseur, elle va alors jusqu'à 22 ou même 24 piés; car alors le boulet s'enterre plus profondément dans une terre de cette espèce. On fait quelquefois le *parapet* de pure maçonnerie, & on lui donne 8 ou 9 piés d'épaisseur, ce qui est suffisant pour qu'il puisse résister au canon; dans les lieux qui n'y sont point exposés, comme aux endroits où il y a des inondations, des marais, des précipices, ou la mer qui empêche d'en approcher, dans ces fortes de cas, il suffit que le *parapet* ait 2 ou 3 piés de maçonnerie d'épaisseur, sur 4 de hauteur; ou bien, si le rempart est bas, on peut lui donner 8 piés de hauteur, & le percer de créneaux de 6 piés en 6 piés.

Le *parapet* ordinaire a un talus du côté intérieur, du quart de sa hauteur; le côté extérieur est à-plomb sur le cordon, si le *parapet* est revêtu de maçonnerie; s'il est de terre ou de gâson, & que le revêtement du rempart soit de même, il en suit le prolongement, en sorte que ces deux revêtemens ne font qu'un seul & même plan incliné. Voyez TABLETTE, c'est le nom qu'on donne au côté extérieur du revêtement du *parapet*.

Le *parapet* du chemin-couvert est l'élévation de terre qui le cache à l'ennemi. Voyez GLACIS.

Le *parapet* des tranchées est formé de la terre qu'on tire de leur construction, comme aussi de gabions, fascines, &c. Voyez TRANCHÉE. (Q)

PARAPHE, f. m. (*Jurisprud.*) est une marque & un caractère composé de plusieurs traits de plume, que chacun s'est habitué à faire toujours de la même manière.

Le *paraphe* se met ordinairement au bout de la signature, & dans ce cas c'est une double précaution que l'on prend pour empêcher que quelqu'un ne contrefasse la signature.

Quelquefois le *paraphe* se met seul, & tient lieu de signature, comme quand un des avocats généraux paraphe un appointment avisé au parquet.

Enfin le *paraphe* sert quelquefois seulement à marquer des piéces, afin de les reconnoître, & pour en constater le nombre; c'est ainsi qu'un notaire *paraphe*, par première & dernière, toutes les piéces inventoriées, c'est-à-dire qu'il met sur chacune un nombre avec un *paraphe* qui tient lieu de sa signature, & que ces nombres se suivent tant qu'il y a des piéces, de manière que sur la dernière le notaire met le nombre, comme *trentième*, s'il y en a 30, & on ajoute ces mots & *dernier*, avec son *paraphe*.

Le secrétaire du rapporteur *paraphe* de même par premier & dernier, les piéces de chaque fac d'une instance ou procès.

Quand on remet une piéce dans quelque dépôt public, ou que l'on verbalise sur la piéce, on la *paraphe*, *ne varietur*, c'est-à-dire pour empêcher que l'on ne substitue une autre piéce à celle dont il s'agissoit d'abord; sans quoi l'on ne pourroit point compter sur quelque chose de certain. Voyez APPOINTEMENT, COTTE, INVENTAIRE, SIGNATURE. (A)

PARAPHERNAL, (*Jurispr.*) est un bien de la femme qu'elle n'a pas compris dans sa constitution de dot.

L'usage des *paraphernaux* ou biens *paraphernaux*, vient des Grecs, le mot *paraphernal* étant composé de deux mots grecs, *παρά*, *præter*, & *δοσι*, *dos*, quasi *bona quæ sunt præter dotem*.

Ulpian dans la loi, *si ergo, de jure dot.* remarque que les Gaulois appelloient *pecule* de la femme, *peculium*, les mêmes biens que les Grecs appelloient *parapherna*.

Ce même jurisconsulte ajoute qu'à Rome la femme avoit un petit registre des choses qu'elle avoit apportées dans la maison de son mari, pour son usage particulier; sur lequel le mari reconnoissoit que sa femme, outre sa dot, lui avoit apporté tous les effets mentionnés sur ce registre, afin que la femme pût les reprendre après la dissolution du mariage.

Aulugelle, *lib. VII. ch. vi.* dit qu'à Rome les femmes avoient trois sortes de biens; savoir, *dotaux*, *paraphernaux*, & les biens particuliers appelés *res receptitias*, *quas neque dabant ut dotem, neque tradebantur parapherna, sed apud se retinebant*.

Le mari étoit le maître de la dot, il étoit seulement possesseur des *paraphernaux*, & n'en jouissoit qu'autant que sa femme le lui permettoit; quant aux biens particuliers appelés *res receptitias*, il n'en avoit ni la propriété, ni la possession.

Tel étoit le droit observé dans les mariages qui se contractoient *per usum*; mais dans ceux qui se faisoient *per coemptionem*, le mari achetant solennellement sa femme, achetoit aussi conséquemment tous ses biens, lesquels en ce cas, étoient tous réputés *dotaux*: il n'y avoit point de *paraphernal*.

On ne pratique plus, même en pays de droit écrit, la distinction des biens appelés *res receptitias*; tous les biens de la femme y sont *dotaux* ou *paraphernaux*, au lieu qu'en pays coutumier, tous biens sont réputés *dotaux*; car les biens que la femme se stipule propres, ne sont pas des *paraphernaux*: cette stipulation de propres n'a d'autre effet que d'empêcher que le fond de ces biens n'entrent en communauté.

Tous les biens présens & à venir que la femme n'a pas compris dans sa constitution de dot, sont réputés *paraphernaux*, soit qu'elle les eût lors de son mariage, ou qu'ils lui soient échus depuis.

On distingue néanmoins deux sortes de *paraphernaux*.

Les uns sont les biens dont la femme, par contrat de mariage, s'est réservée la jouissance & la disposition: ce sont là les véritables *paraphernaux*.

Les autres sont tous les biens qui viennent à la femme pendant le mariage, soit par succession, donation ou autres, voyez LÉGITIME. On appelle ceux-ci, pour les distinguer des autres, *biens adventifs*, & la coutume d'Auvergne les appelle *biens adventices*; mais ils ne laissent pas d'être compris sous le terme général de *paraphernaux*.

Les biens *paraphernaux* peuvent consister en meubles ou en immeubles.

S'ils consistent en meubles, ou effets mobiliers qui ne soient point au nom de la femme, tels que pourroient être des billets & obligations, la femme en les apportant dans la maison de son mari, doit lui en faire signer un état, pour justifier qu'ils lui appartiennent; car de droit tout est présumé appartenir au mari, s'il n'y a preuve au contraire.

La femme peut se réserver l'administration de ses *paraphernaux*, & en jouir par ses mains, sans le consentement ni l'autorisation de son mari; elle peut aussi les engager, vendre & aliéner sans lui, pourvu qu'elle ne s'oblige que pour elle-même.

Ce que l'on vient de dire reçoit néanmoins une exception, pour les pays de droit écrit du ressort du parlement de Paris, dans lesquels la femme peut bien administrer ses *paraphernaux*, sans le consentement de son mari, mais elle ne peut disposer, vendre, en-

Tome XI.

gager, ou donner la propriété sans le consentement de son mari: elle ne peut même, sans son autorisation, intenter aucune action pour raison des jouissances de ses *paraphernaux*, soit adventifs ou autres.

Quand le mari ne s'est point immiscé dans l'administration des *paraphernaux*, il n'en est point responsable. La femme peut lui en confier l'administration, & dans ce cas le mari n'étant que mandataire de sa femme, il est comptable envers elle de son administration.

Mais le mari ne peut s'immiscer dans cette administration contre la volonté de sa femme, & celle-ci est tellement maîtresse de ce genre de biens qu'elle peut agir en justice pour en faire le recouvrement, & pour les autres actes conservatoires, sans qu'elle ait besoin de l'autorisation ni de l'assistance de son mari.

On distingue pourtant entre la propriété & les fruits & revenus. Le mari ne peut disposer de la propriété des *paraphernaux*, sans le consentement exprès de sa femme; à l'égard des fruits & revenus, le consentement tacite de la femme suffit, parce que le mari est procureur né de sa femme.

Le débiteur des sommes *paraphernales* peut payer au mari, sur un mandement de la femme, sans qu'il soit besoin que celle-ci ratifie; il suffit même qu'elle ait remis à son mari ses titres de créances, pour l'autoriser à en faire le recouvrement.

Lorsque le mari a l'administration des *paraphernaux*, s'il en a employé les revenus à l'entretien de sa famille, il n'en doit aucune restitution à sa femme; mais s'il en a fait des épargnes, il doit lui en tenir compte.

Les docteurs font néanmoins plusieurs distinctions à ce sujet, entre les fruits naturels, les fruits industriels & les fruits civils, les fruits extans & fruits consumés; mais cette discussion nous meneroit ici trop loin, on peut voir toutes ces questions dans le recueil de M. Bretonnier, où il examine les diverses opinions des docteurs à ce sujet, & la jurisprudence des divers parlemens.

Pour ce qui est de l'hypothèque de la femme, pour la restitution des *paraphernaux*, elle a lieu du jour du contrat de mariage, quand elle y est stipulée, autrement ce n'est que du jour que le mari a reçu les deniers.

La coutume de Normandie, *article 394*, dit que la femme qui renonce à la succession de son mari, doit avoir ses *paraphernaux* & son douaire.

L'*article suivant* dit que les *paraphernaux* se doivent entendre des meubles servans à l'usage de la femme, comme lits, robes, linges & autres de pareille nature, dont le juge fera honnête distribution à la veuve, eu égard à sa qualité & à celle de son mari, l'héritier & le créancier appelés, pourvu que ces biens n'excedent pas la moitié du tiers des meubles, & où le meuble seroit si petit, qu'elle aura son lit, sa robe & son coffre.

La jurisprudence du parlement de Rouen a fixé ce *paraphernal* à la valeur du dixième des meubles.

Ce *paraphernal* de Normandie est fort hétéroclite; mais nous avons deux coutumes, savoir celles d'Auvergne & de la Marche, qui admettent les véritables *paraphernaux* tels qu'ils ont lieu dans les pays de droit écrit; ce qu'il y a seulement de singulier, c'est que ces coutumes qui sont sous le ressort du parlement de Paris, autorisent la femme à disposer de ses *paraphernaux* sans l'autorité de son mari, tandis que dans les pays de droit écrit de ce même parlement, la femme ne peut pas le faire sans l'autorisation de son mari, quoique les lois romaines lui en donnassent la liberté. Voyez au code le titre de *paclis conventis*; le recueil de Bretonnier, & l'auteur des *maximes journalières* au mot *paraphernaux*, & Argout, titre de la dot, &c. (A)

B B B b b ij

PARAPHIMOSIS, f. m. en Chirurgie, est une maladie du penis, dans laquelle le prépuce est renversé & gonflé au-dessous du gland, en sorte qu'il n'est plus en état de le couvrir. Voyez PRÉPUCE & GLAND.

Ce mot est grec, composé du *παρά*, *multum*, beaucoup, & de *φίμωσις*, *obligo, constringo*, je serre, j'étrécis, parce que le *paraphimosis* serre la verge comme un lien.

Cette incommodité est souvent un symptôme de maladie vénérienne. Elle peut arriver accidentellement, lorsque le prépuce est naturellement étroit, & qu'on l'a fait remonter avec violence par-dessus la couronne du gland, dont la largeur empêche le prépuce de descendre & de recouvrir l'extrémité de la verge : cela arrive souvent à des enfans dont le gland n'a point encore été découvert, & qui, par fantaisie & par curiosité, font remonter le prépuce par force : cela arrive aussi aux nouveaux mariés, qui font des efforts pour dépuceler de jeunes filles qu'ils auront épousées. *Dionis* dit qu'il a réduit un *paraphimosis* à un jeune homme à qui cela arriva le jour de son mariage, & qui accusoit sa femme de lui avoir donné du mal vénérien. L'auteur consola beaucoup ce jeune homme, en lui disant tout ce qui étoit capable de lui faire supporter avec satisfaction la douleur que sa femme lui auroit épargnée, si elle eût été moins sage.

La réduction de prépuce s'obtient différemment, suivant les circonstances. S'il n'y a pas long-tems que le prépuce étrangle le gland, & que l'inflammation de cette partie ne soit pas considérable, la réduction se fait aisément : on jette d'abord de l'eau froide sur la verge & sur les bourses, ou l'on fait tremper ces parties dans un vaisseau qui en contienne. La fraîcheur de l'eau répercute le sang & les esprits, voyez RÉPERCUSSIFS, & la verge se dégonflant ; par ce moyen le malade peut réduire lui-même son prépuce. Si l'inflammation avoit été portée à un certain point, la verge ne se flétriroit point assez pour que le malade pût parvenir à se recouvrir le gland ; il a alors besoin de la main du chirurgien, qui peut réussir par la méthode suivante. Il prend la verge entre les deux doigts indicés & du milieu des deux mains, dont les dos regardent le ventre du malade, & il amène le prépuce sur le gland qu'on comprime latéralement avec les deux pouces pour l'allonger. *Dionis* dit que les deux pouces doivent repousser le gland pour le faire rentrer dans sa bourse ; mais on sent que par cette manière on rendroit la base du gland plus large, & l'on s'opposeroit à la réduction du prépuce.

Si l'inflammation est grande, il faudra faire des scarifications à la membrane interne du prépuce pour détruire l'étranglement : cette membrane forme des bourrelets séparés par des brides, qui sont des espèces de ligatures circulaires ; ce sont ces brides qu'il faut principalement couper ; on passe à cet effet sous chacune d'elles une sonde cannelée très-déliée ; elle sert à conduire la pointe d'un bistouri courbé. Lorsqu'on a détruit toutes les brides, on peut faire des scarifications avec la lancette ou le bistouri sur le bourrelet pour le fendre transversalement, c'est-à-dire suivant la longueur de la verge ; ces incisions donnent issue à une lymphe gangréneuse infiltrée dans le tissu cellulaire qui joint la peau du prépuce à la membrane interne : il n'est pas nécessaire de réduire le prépuce après l'opération ; j'en ai même vu des inconvéniens par la réunion qui se fait au prépuce, & qui a mis des malades dans le cas de l'opération du *phymosis* bien plus douloureux. Voyez PHYMOSIS. Après l'opération, on peut se contenter d'envelopper la verge avec des compresses trempées dans de l'eau-de-vie camphrée tempérée par un peu d'eau ; on ne risque rien de l'hémorrhagie, il est à propos

de laisser dégorger un peu les vaisseaux qui ont été coupés par les incisions ; le sang s'arrête de lui-même au bout d'une demi-heure, ou d'une heure au plus. Vingt-quatre heures après l'opération, on peut lever l'appareil & réduire le prépuce ; si le gland n'a aucune maladie qui exige qu'il soit découvert, comme chancres, poireaux, &c. on termine la cure par des injections détersives, & ensuite par des dessicatives.

Dans le cas de chancres, l'inflammation ne se dissipe pas si facilement, on doit appliquer des caplaines anodins sur la partie, & panser avec le même appareil que nous avons décrit pour le panaris, à l'exception de la croix de Malte, qui doit être percée vis-à-vis de l'orifice de l'urethre. Voyez PANARIS. Il faut mettre ensuite la verge en une situation qui favorise le retour du sang : pour cet effet, il ne faut pas la laisser pendante, mais la coucher sur le ventre, & l'assujettir par une petite bandelette à une ceinture de linge qu'on aura mise autour du corps. (Y)

PARAPHONIE, f. f. en Musique, est cette espèce de consonnance qui ne résulte pas des mêmes sons comme l'unisson, qu'on appelle *homophonie*, ni de la réplique des mêmes sons, comme l'octave qu'on appelle *antiphonie*, mais de sons réellement différens, comme la quinte & la quarte. A l'égard de la sixte & de la tierce, les Grecs ne les comptoient pas pour des *paraphonies*, parce qu'ils les regardoient comme des dissonances. De *paraphonie*, on a fait *paraphone*, son *paraphone*, & *paraphoniste*, chanteur exécutant la *paraphonie*. (S)

PARAPHONISTE, f. m. (*Hist. ecclési.*) chanteur, enfant de chœur, selon l'ordre romain. L'*anti-paraphoniste* est le grand-chanteur.

PARAPHRASE, f. f. PARAPHRASER, v. act. PARAPHRASTE, f. m. (*Gramm. & Théol.*) termes relatifs à une interprétation qui est selon le sens, & non selon les paroles.

C'est l'interprétation de quelque texte en termes plus clairs & plus étendus, par lesquels on supplée à ce que l'auteur auroit dit & pensé sur la matière qu'il a traitée. Voyez TEXTE.

Colomiés regarde la *paraphrase* d'Érasme sur le nouveau Testament comme un ouvrage si extraordinaire, qu'il dit sans hésiter que, selon lui, cet auteur étoit inspiré du ciel, quand il composa son ouvrage.

*Paraphrase chaldaïque* ou *chaldéenne*, est un terme usité parmi les Critiques & les Théologiens, pour signifier une ancienne version de la Bible faite en chaldéen. On croit communément que l'ignorance où étoit le peuple juif de la langue hébraïque depuis la captivité de Babylone, avoit donné lieu à cette version. Elle n'est ni d'un même auteur, ni du même tems, ni sur tous les livres de l'ancien Testament.

La première, qui est du Pentateuque, a été faite par *Onkelos le prosélyte*, contemporain de Jésus-Christ, selon quelques-uns & que d'autres confondent, ou avec le rabbin Akiba, ou avec le juif Aquila, & que d'autres croient avoir été cet Onkelos que les Talmudistes dans le traité *Gittin* qualifient de neveu de l'empereur Tite.

La seconde *paraphrase* du Pentateuque est, dit-on, de Jonathan fils d'Uziel, mais les savans reconnoissent qu'elle est supposée. Il est vrai qu'on a du même Jonathan une *paraphrase* sur les livres que les Juifs nomment *prophétiques*. Quelques critiques ont confondu ce Jonathan avec *Théodotien*, auteur d'une version grecque. C'est une erreur occasionnée par la ressemblance de l'étymologie des noms. Car *Théodotien* en grec signifie la même chose que *Jonathan* en hébreu, c'est-à-dire *don de Dieu*.

Le troisième *paraphrase* sur le Pentateuque est le

Targum de Jérusalem. Voyez TARGUM. Elle est plus récente que les deux autres, & Schikard la croit du même tems que le Talmud, c'est-à-dire postérieure de plus de 300 ans à Jesus-Christ.

Outre ces trois paraphrases, il y en a une sur les Pseaumes, sur Job, & sur les Proverbes que les Juifs attribuent à rabbi Josè, surnommé l'aveugle ou le Louche. On en voit encore une sur le Cantique des Cantiques, sur Ruth, sur les Lamentations, sur l'Ecclésiaste & sur Esther; mais l'auteur de celle-ci est incertain. Plusieurs savans pensent que tout ce qu'avancent les rabbins sur l'antiquité de ces paraphrases est fort suspect, qu'elles sont postérieures à saint Jérôme qui n'en parle point, & qui ayant eu grand commerce avec les plus doctes Juifs de son tems, en auroit fait mention si elles eussent existé. Les Juifs modernes les ont en grande vénération, sur-tout celle d'Onkelos qu'on lit dans leurs synagogues: elles éclaircissent le texte hébreu en plusieurs endroits, mais souvent le sens qu'elles donnent n'est pas le vrai sens, & d'ailleurs elles ne sont pas autorisées par l'Eglise. Walton, *pref. du Polyglott.* Dupin, *dissert. prélim. sur la Bible.* De paraphrase, on a fait paraphraser, paraphrasé.

PARAPHRÉNÉSIE, f. f. (*Médec. prat.*) espece de délire phrénétique, qui a quelques symptomes particuliers, & dont on croit que la cause est aux environs du diaphragme, *παρά φρενας*, d'où lui est venu son nom. Voyez PHRÉNÉSIE. L'affection du diaphragme qui passe pour occasionner le plus ordinairement la paraphrénésie, est l'inflammation de ce viscere; aussi compte-t-on parmi les symptomes qui caractérisent cette phrénésie sympathique, une chaleur vive & une douleur aiguë, rapportées au-bas de la poitrine: à ces signes, on joint, outre un délire violent & continuel, une respiration très-difficile, laborieuse, petite & fréquente, un rire inconsidéré, tumultueux, convulsif, une toux opiniâtre, un hoquet presque continuel, une palpitation très-sensible aux hypocondres, qui sont en même tems rentrés, & comme repliés en-dedans; la douleur de tête est moins forte, les yeux moins étincelans, moins hagards, moins furieux, & le visage moins rouge que dans la phrénésie idiopathique, dont le siege est dans la partie même, où se font appercevoir les principaux symptomes.

Quoique l'inflammation du diaphragme soit regardée comme la cause la plus ordinaire de la paraphrénésie, il y a des observations qui démontrent que le diaphragme a pu être enflammé sans produire la paraphrénésie, & que cette maladie a existé sans aucune lésion du diaphragme. Willis dit avoir trouvé dans le cadavre d'une jeune fille morte subitement un abcès considérable au diaphragme; & cependant il n'y avoit jamais eu la moindre marque de paraphrénésie; le même auteur raconte aussi avoir vu le diaphragme corrodé & même percé par du pus extrêmement âcre, qui s'étoit répandu d'un abcès formé entre la plevre & les muscles intercostaux, le malade n'éprouva jamais la plus légère aliénation d'esprit. Cet observateur prétend que l'inflammation avoit dû nécessairement précéder dans le premier cas la formation de l'abcès, & accompagner dans le second la corrosion & l'ouverture du diaphragme, d'où il conclut que cette inflammation n'ayant excité aucun délire, cette phrénésie sympathique est un être de raison, qui n'est appuyé & fondé que sur l'autorité & l'erreur de Galien. Les fauteurs du sentiment contraire pourroient répondre qu'il faut pour produire la paraphrénésie une forte inflammation du diaphragme, & même qu'il faut qu'elle ait son siege dans une partie déterminée; par exemple, dans la partie tendineuse, qui est la plus sensible & la plus irritable, quoi qu'en dise M. de Haller fondé sur des

expériences fautive; ils pourroient ajouter que cet effet suit plus sûrement une maladie inflammatoire, qu'une simple inflammation produite par des agens extérieurs. Voyez INFLAMMATION & MALADIES INFLAMMATOIRES. Ils pourroient aussi soutenir que parce qu'on ne voit aucune trace d'inflammation dans une partie, on concluroit très-inconsidérément qu'elle n'a pas été le siege d'une maladie inflammatoire; ils ne risqueroient rien à assurer que sur ces maladies on n'a que des connoissances très-imparfaites & bien peu certaines. On ouvre tous les jours de pleurétiques qui ont succombé à la violence d'un point de côté, ou de la fièvre aiguë, &c. & l'on ne trouve dans la plevre, dans les muscles intercostaux, dans les poumons aucun vestige d'inflammation. Ne seroit-on pas bien fondé à croire que les observations cadavériques qu'on a fait sonner si haut, n'apportent pas de grandes lumières? Hippocrate, qui en étoit totalement privé, a-t-il moins été le premier & le plus grand des Médecins? Voyez OBSERVATIONS CADAVÉRIQUES. Mais en nous en rapportant uniquement à l'observation exacte & réfléchie des symptomes qu'on observe dans beaucoup de phrénésies, nous pouvons nous convaincre que souvent le délire est la suite d'une affection du diaphragme, inflammatoire ou non, que les dérangemens de ce viscere, qui est comme le pivot de la machine, jettent beaucoup de trouble dans l'économie animale, voyez ce mot; que souvent des phrénésies qu'on croit idiopathiques, dépendent d'un vice de l'action des estomacs & des intestins: une observation répétée m'a appris qu'il y avoit peu de phrénésies dépendantes d'un vice essentiel & primaire du cerveau: & quoique notre Médecine, assez éclairée pour connoître & dédaigner des explications vagues, mal fondées & ridicules, soit cependant trop peu avancée pour pouvoir donner l'étiologie des délires en général, & sur-tout des délires sympathiques (voyez DÉLIRE, MANIE, MÉLANCOLIE & PHRÉNÉSIE); on peut assurer en général qu'il y a entre le cerveau & les viscères abdominaux une influence réciproque, un rapport mutuel, très-considérable, dont les effets, à peine soupçonnés par le vulgaire médecin, frappent l'observateur attentif; que le fameux duumvirat du sublime Vanhelmont, si peu compris & si hardiment rejeté, n'est pas sans fondement; & enfin que les liaisons, les communications, les sympathies des nerfs pourront servir à des explications plausibles des phénomènes qu'elles produisent quand elles seront mieux observées, plus approfondies & justement évaluées.

Outre les signes que nous avons rapporté & qui peuvent nous faire distinguer la paraphrénésie de la phrénésie, je suis persuadé, d'après bien des observations, qu'on pourroit tirer beaucoup de lumière des différentes modifications du pouls; ses caractères sont très-différens dans les maladies qui attaquent les parties supérieures & dans celles qui se portent vers les parties inférieures: ce que M. de Bordeu a le premier remarqué, & dont il s'est servi pour établir les deux caractères généraux primitifs du pouls, savoir le supérieur & l'inférieur. Voyez les recherches sur le pouls de cet auteur illustre, & dans ce dictionnaire l'article POULS. Lorsque dans une phrénésie on trouve le pouls grand, fort élevé, en un mot supérieur, quoique non-critique, la phrénésie peut être regardée comme idiopathique: lorsqu'au contraire le pouls est inférieur, petit, serré, inégal, convulsif, on peut assurer que c'est une espece de paraphrénésie, c'est-à-dire une phrénésie sympathique, dont le siege est dans le diaphragme, ou dans l'estomac & les intestins; cette distinction est très-importante, & le signe très-assuré; j'ai eu très-souvent occasion d'en éprouver les avantages.

On ne peut rien dire en général sur le prognostic de la *paraphrénésie*, parce que le danger varie suivant tant de circonstances, qu'il faudroit toutes les détailler pour pouvoir avancer quelque chose de positif, le danger est pressant si le diaphragme est réellement enflammé, ce qui est très-rare; si c'est une simple affection nerveuse, alors l'intensité des symptômes, le nombre, la violence & la variété des accidens décident la grandeur du péril.

La *paraphrénésie* étant une maladie aiguë, il est évident qu'elle est du ressort de la nature, & qu'elle ne guérira jamais plus sûrement & plutôt que par ses efforts modérés, soutenus & favorisés suivant l'occurrence des cas; quelques saignées dans le commencement pourront appaiser les symptômes, calmer la vivacité de la douleur; l'émétique ne paroît du tout point convenable, il irriteroit le mal au moins lorsque l'inflammation est forte; des légers purgatifs, des boissons acidules, nitrées, un peu incisives, des calmans, des anti-phlogistiques peuvent pendant tout le tems d'irritation être placés avec succès, non pas comme curatifs, mais comme soulageant, comme adminicules propres à amuser, à tempérer & préparer le malade. Lorsque la maladie commence à se terminer, qu'on apperçoit quelques mouvemens critiques, il faut suspendre tout secours & attendre que le couloir par où se doit faire la crise, soit déterminé, alors on y pousse les humeurs par les endroits les plus convenables, suivant le fameux précepte d'Hippocrate, *quo natura vergit*, &c. la *paraphrénésie* se termine ordinairement par l'expectoration, ou par les selles; dans le premier cas, on fait usage des décoctions pectorales des sucres bechiques, & par-dessus tout lorsque la crise est lente du kermès minéral, l'expectorant par excellence; si la maladie paroît vouloir se terminer par les selles, ce qu'on connoît par différens signes, voyez *CRISE*, & sur-tout par le pouls, voyez *POULS*; on a recours aux purgatifs plus ou moins efficaces, suivant que la nature est plus ou moins engourdie. (m)

**PARAPLÉGIE**, f. f. (*Médec. anc.*) *παράπληγία*, ce mot se prend dans Hippocrate en un sens différent des modernes; il entend par *paraplégie* la *paralyse* d'un membre particulier, précédée d'une attaque d'apoplexie & d'épilepsie. Les modernes entendent par *paraplégie* la *paralyse* de toutes les parties situées au-dessous du col, quelle qu'en soit la cause. Ce mot vient de *παρα*, qui marque ici quelque chose de nuisible, & de *πλῆσσω*, frapper. (D. J.)

**PARAPLÉXIE**, en Médecine, voyez **PARAPLÉGIE**.

**PARAPLUIE**, f. m. en terme de Bourfier, c'est un ustensile qui sert à garantir de la pluie ou de l'ardeur du soleil: c'est pour cela qu'on l'appelle tantôt *parapluie*, tantôt *parasol*. C'est un morceau de taffetas étendu sur plusieurs branches de baleine, qui viennent toutes se réunir au même centre en haut de la tige. Ces premières branches sont soutenues par d'autres plus petites, & qui se rendent toutes à une virole qui environne & glisse le long de cette tige, où elle est retenue par un ressort qu'on enfonce dans un trou pratiqué dans la tige, lorsqu'on veut fermer la *parapluie*. Voyez **TIGE**. Voyez les *Pl. du Bourfier*.

Il y en a qui ne sont couverts que d'une toile cirée, & qu'on nomme simplement *parapluie*, parce qu'ils ne servent qu'à cela; leur tige est toute d'une pièce.

**PARAPOTAMIA**, (*Mat. médic. des anciens.*) ce mot a été employé pour désigner l'espece d'*ananthe*, dont on faisoit chez les Grecs l'huile *ananthine*; cette espece d'*ananthe* étoit la plus odorante de toutes, & croissoit, selon Théophraste, dans l'île de Cypre; mais tout ce que dit Pline de cet onguent, & qu'il a tiré d'Apollodore dans Athénée, est expli-

qué avec tant de négligence qu'on n'en peut tirer aucun sens raisonnable.

**PARAPOTAMIA**, (*Géog. anc.*) ville de la Phocide, selon Pausanias, l. X. c. iij. Strabon, l. IX. 424. n'en fait qu'une bourgade voisine de Phasséotas sur le bord du fleuve Céphise. Il ajoute que les habitans sont nommés *Parapotamii*. Il y avoit un pays de l'Arabie qui portoit aussi le nom de *Parapotamia*, dans le voisinage d'Apamée. (D. J.)

**PARASANGE**, f. f. (*Mesure itinéraire.*) La *parasange* ou *parasangue* étoit une mesure fort en usage chez les Perses. Cette mesure étoit originairement la moitié du *schoene*, c'est-à-dire, de trente stades, dont chacun est de 600 piés grecs. Mais Pline se plaint que les auteurs ne s'accordent pas sur l'étendue que doit avoir la *parasange*. Les uns, dit Strabon, la fixent à 30 stades, d'autres lui en donnent 40, & d'autres 60. Le savant Dodwel remarque qu'avec le tems on transporta le nom de *schoene* à la *parasange*. En effet, puisqu'il y avoit de *schoenes* de 30 stades, qui font la mesure de la *parasange* dans son origine, il y eut des *parasanges* de 60 stades, qui font la mesure originelle du *schoene*. Casaubon cite un fragment de Julien l'architecte, qui dit que la mesure la plus ordinaire des *parasanges* de son tems, étoit de 40 stades. Il est bien apparent qu'on ne fixa la *parasange* à 40 stades, qu'après que les Romains se furent introduits dans l'Orient. On la préféra sans doute pour la facilité d'évaluer leurs milles en *parasanges*, & pour éviter les fractions; car un *parasange* de 40 stades (en supposant que par le stade on entend 125 pas géométriques), répond précisément à 5 mille pas romains: or des *parasanges* de 25, de 30, de 60 stades font nécessairement des fractions toujours incommodes dans les calculs. Enfin, comme c'est l'estimation des peuples qui regle la valeur des mesures de distance, elles ne peuvent manquer de varier sans cesse. Quand les Macédoniens regnerent en Perse, ils abolirent toutes les anciennes mesures, & y substituerent les leurs. (D. J.)

**PARASCENIUM**, f. m. (*Hist. anc.*) chez les Romains étoit une place derrière le théâtre où les acteurs se retiroient pour s'habiller, se deshabiller, &c. plus fréquemment appelée *postscenium*. Voyez **THÉÂTRE**.

**PARASCEVE**, (*Critiq. sacrée.*) *παρασκευή*, mot grec qui signifie *préparation*. Les Juifs donnent ce nom au vendredi, jour auquel ils préparent leur manger du lendemain, parce qu'il n'est pas permis de le faire le samedi. S. Jean xix. 14. dit que le jour auquel Jésus-Christ fut mis en croix, étoit le vendredi de Pâques; c'est-à-dire, le jour auquel il falloit se préparer au sabbat, qui tomboit dans la fête de Pâques. (D. J.)

**PARASCHE**, f. f. (*Hist. jud.*) portion du pentateuque que les Juifs lisoient chaque jour du sabbat. Ils ne divisoient point les cinq livres de la loi en chapitres, comme nous, mais ils en faisoient cinquante-quatre parties qu'ils nommerent *parasche*. Chaque sabbat ils en lisoient une, & cette lecture remplissoit l'année. Pendant la persécution d'Antiochus Epiphane, qui fit brûler le volume de la loi, & en défendit la lecture aux Juifs, ils lisoient quelques versets des prophètes qui avoient du rapport avec la *parasche* qu'ils auroient dû lire; mais délivrés de cette tyrannie par les Machabées, ils reprirent leur ancienne coutume, & ajouterent à la lecture des *parasches* quelques versets des prophètes, comme ils avoient fait pendant qu'ils avoient été privés de la lecture de la loi. Le mot *parasche* signifie *division*. Les Juifs ont donné aux *parasches* & aux divisions de l'Écriture, pour nom, le premier mot par lequel elles commencent.

**PARASELENE**, f. m. en Physique, signifie *fausse*

*lune.* C'est un météore ou phénomène sous la forme d'un anneau lumineux, dans lequel on aperçoit quelquefois une image apparente de lune, & quelquefois deux. *Voyez* MÉTÉORE.

Ce mot vient du grec *παρά*, *proche*, & *σελήνη*, *lune*.

Pline fait mention de trois lunes qu'on avoit aperçues l'an 632 de la fondation de Rome. Eutrope & Cuspinien nous apprennent que l'on avoit aussi vu trois lunes à Rimini, l'an 234 avant Jésus-Christ. Depuis ce tems on en a vu plusieurs autres, dont Gorgius fait mention dans son traité des Parthélies. M. Cassini parle d'un *paraselene* qu'il a observé en France en 1693. Ce *paraselene* n'avoit point de cercles.

Les *paraselenes* se forment de la même manière que les parthélies ou faux-soleils. *Voyez* PARTHÉLIE. (O)

*PARASEMUM*, f. m. (*Antiq. grec.*) *παράσημον*; c'étoit chez les Grecs & les Romains une figure peinte ou sculptée à la proue des vaisseaux, pour les distinguer les uns des autres. Cette peinture ou sculpture représentoit ordinairement quelque animal, comme un cheval, un lion, un taureau, ou quelque autre chose inanimée, comme une montagne, un arbre, une fleur.

*PARASIA*, (*Géog. anc.*) contrée de l'Asie. Polybe, l. V. c. lxxiv. la place au voisinage de la Perse & de la Médie; & Strabon dit que les *Parasii* ou *Paraasii* étoient des peuples de Médie, qui habiterent pendant quelque-tems avec les *Anariaci*. (D. J.)

*PARASINANCHE*, f. f. *en Médecine*, c'est une espèce d'angine ou d'esquinancie, dans laquelle les muscles extérieurs du gosier sont enflammés. *Voyez* ANGINE. Ce mot vient de *παρα, συν, αγειν*, *suffoquer*.

*PARASINUM*, (*Géog. anc.*) ville de la Chersonèse taurique. Pline, l. II. c. xcvi. dit qu'on trouvoit dans cette ville une terre vantée pour guérir toutes fortes de blessures.

*PARASITE*, f. m. (*Gramm.*) nous donnons ce nom à ceux qui s'insinuent dans les bonnes maisons pour y trouver une table bien servie.

*PARASITE*, (*Antiq. grec. & rom.*) ce nom est odieux depuis long-tems; mais il étoit autrefois très-honorable: il a eu le même sort que celui de *sophiste*, & le mauvais usage que l'on en a fait les a également décrédités. Ceux que les Athéniens appelloient *παράσιτοι*, les Romains les nommoient *epulones*, par rapport à leurs fonctions qui étoient égales.

Le sentiment intérieur que tous les hommes ont eu d'une divinité à laquelle ils étoient redevables des productions de la terre, introduisit l'offrande des premiers fruits que l'on recueilloit pour marquer leur reconnaissance; pour recevoir ces offrandes dans les temples, il fallut préposer des personnes qui auroient soin de les conserver, de les distribuer au peuple, & de s'en servir pour les festins consacrés à certaines divinités.

Les Grecs nommoient ces prémices *ἱερὸς σίτος*, *une sainte pâture*, parce qu'elles consistoient principalement en blé & en orge; & celui qui étoit préposé à le recevoir, fut appelé *παράσιτος*, *parasite*, de *παρα, au-tour*, & de *σίτος, blé*, celui qui a soin du blé, le ministre préposé à recueillir celui qu'on destinoit au culte sacré: ces *parasites* étoient honorés, & avoient part aux viandes des sacrifices.

Athénée, l. VI. & après lui Samuel Petit, *in leges atticis*, ont remarqué que presque tous les dieux avoient leurs *parasites*, lesquels faisoient aussi certains sacrifices avec les femmes qui n'avoient eu qu'un mari. Enfin le lieu où l'on enfermoit les grains offerts aux dieux, étoit appelé *παράσιτοι*.

Les Romains suivirent l'usage des Grecs de recueillir les premiers fruits, & de les porter dans les

temples, pour être employés, comme ils l'étoient à Athènes, aux festins des dieux & à la subsistance du peuple. La loi 18. du titre *de annuis legatis*, nous en fournit un exemple. Un testateur prescrivit que celui qui seroit son héritier donnât, après son décès, au prêtre, ou gardien du temple, & *libertis*, une certaine quantité de grains de ceux qui seroient dans ses greniers. M. Petit prétend qu'il faut entendre le mot *libertis*, des *parasites*, parce que dans le tems auquel vivoit ce jurisconsulte, les *parasites* des temples étoient déjà méprisés.

On ne donnoit cet emploi qu'aux affranchis, ou à ceux qui étoient descendus d'un esclave affranchi; mais il est difficile de découvrir quand & comment ces *parasites*, dont les fonctions entroient dans le culte du paganisme, commencèrent à dégénérer & à tomber dans le décri où ils ont été depuis.

Quoi qu'il en soit, ils s'avilirent en se ménageant l'entrée des grandes maisons par des basses flatteries. Alors on nomma *parasites* les flatteurs & les complaisans, qui pour se procurer une subsistance agréable, y sacrifioient sans honte la délicatesse & la probité. Les Romains, en les recevant à leurs tables, usoient du droit de les ridiculiser, de les bafouer, & même de les battre. Aussi Gnathon faisant allusion au traitement ignominieux dont on les accabloit, dit dans l'Eunuque de Terence: *ego infelix, neque ridiculus iste, neque plagas pati possum.* (D. J.)

*PARASITES*, ou *PLANTES PARASITES*, *en Botanique*, ce sont des espèces de plantes nuisibles qui croissent sur les arbres, ainsi appelées parce qu'elles vivent & se nourrissent aux dépens des autres. *Voyez* PLANTES.

Telles sont les mouffes qu'on croyoit anciennement n'être rien autre chose que l'effet de la décomposition du tissu de l'écorce ou une espèce de rouille ou de petits filamens sortant de l'écorce. Mais il résulte de plusieurs observations des modernes, que les mouffes sont des plantes réelles dont la graine est extrêmement menue, & enfermée dans de très-petites enveloppes, qui se crevant d'elles-mêmes, la graine est emportée au gré du vent, & retenue dans les inégalités des écorces des arbres, où elle prend racine & se nourrit à leurs dépens. *Voyez* MOUSSE.

M. Vaillant compte au moins 137 espèces de ces mouffes, toutes dans le voisinage de Paris, qui, avec les lichens & le guy, composent la famille des *plantas parasites*. *Voyez* GUY, &c.

Les plus pernicious de ces *parasites* pour les arbres qui les portent, sont les lichens, qui paroissent sur l'écorce des arbres en forme de croûte mêlée de jaune & de blanc sale. *Voyez* MALADIE DES PLANTES.

M. de Reslons nous a donné un remède pour ces maladies dans les mémoires françois de l'académie royale. Il consiste à faire une incision au bois à-travers l'écorce, depuis les premières branches jusqu'à la terre: l'écorce se rejoint en peu de tems, & est préservée pour toujours nette & exempte de mouffes.

Cette ouverture rend le cours de la sève plus libre, & prévient la formation de ces inégalités si favorables à la formation des mouffes. Cette incision, ajoutée-t-il, se doit faire en Mars & jusqu'à la fin d'Avril, & sur le côté le plus exposé au soleil.

*PARASITE COQUILLAGE*, (*Conchyl.*) on appelle *coquillages parasites*, certains coquillages qui sont crûs sur des autres, ce qui forme des groupes. Ils sont différens de ceux qui sont adhérens à des coquillages de leur espèce, ou à des corps étrangers dont il ne paroît point qu'ils puissent tirer aucune nourriture, comme sont les premiers.

*PARASOL*, f. m. (*ouvrage de Mercerie.*) toile cirée, ou pièce de taffetas coupée en rond, & soutenue sur de petits morceaux d'osier ou de baleine, & sur une baguette tournée, au bout de laquelle il y a

un petit bâton tourné, pour alonger le *parasol*, dont l'usage est de se défendre du soleil en le portant au-dessus de la tête. On fait aujourd'hui des *parasols* plians qui sont très-commodes. (D. J.)

PARASTATE, f. m. (Anatomie.) petit corps rond couché sur le dos de chaque testicule. Il s'appelle aussi *épididyme*. Voyez EPIDIDYME.

PARASTATE, dans l'ancienne Architecture, c'est une espèce de pierre ou pié-droit qui sert à appuyer & soutenir une colonne ou une arcade. Voyez PIERRE ou PIÉ-DROIT.

M. Evelyn fait *parastate* synonyme à *pilastre* : d'autres disent que c'est la même chose que *anta* : Daviler enfin le confond avec *pié-droit*. Voyez PILASTRE, ANTA, &c.

*Parastate*, que les anciens appelloient *pié-droit*, n'étoient qu'une même chose avec *antes* ; on y peut pourtant mettre cette différence, que le mot *anta* convient mieux aux pilastres plats, qui ne montrent que la partie de devant, parce que *ante* signifie devant, & celui de *parastate* aux pié-droits, qui sont de piliers quarrés qui sortent du mur de la moitié ou des deux tiers du quarré.

Les anciens appelloient *temple à parastate* celui qui n'avoit point de colonnes au droit des encoignures, mais seulement des pilastres quarrés, nommés *parastates*, ou *antes*. Voyez ANTES.

PARASTREMA, f. m. (Lexicogr. médec.) *παραστρέμμα*, de *παραστρέφω*, tordre, pervertir. Ce seul mot signifie dans Hippocrate, la *distorsion convulsive de la bouche*, ou de quelqu'autre partie du visage.

PARAT, f. m. (Comm.) monnaie ; elle vaut en Candie six liards de France, & dix-huit deniers de Provence. Là elle est d'argent, comme dans tous les autres états du grand-seigneur, mais de bas aloi. A la Canée, on en donne quarante-quatre pour l'abbouquet, ou piastre d'Hollande, & quarante-deux seulement à Retinio.

PARATHENAR, f. m. (Anat.) il y a le grand & le petit. Le grand *parathenar* est un muscle assez long qui forme le bord extérieur du pié. On l'appelle communément, mais improprement *hypothénar*. Le petit *parathenar* est un muscle charnu, attaché le long de la moitié postérieure de la partie extérieure & inférieure du cinquième os du métatarse. Il se termine sur la tête de l'os à un tendon qui s'insère dans la partie inférieure de la base de la première phalange du petit orteil.

PARATHESE, f. f. (Hist. ecclési.) dans l'église grecque, c'est la prière que l'évêque récite sur les catéchumènes en étendant sur eux les mains pour leur donner la bénédiction, qu'ils reçoivent en inclinant la tête sous les mains du prélat.

PARATILME, f. m. dans l'ancienne jurisprudence grecque, étoit un nom donné à une sorte de châtement imposé aux adulteres qui étoient pauvres & hors d'état de payer l'amende ordinaire en pareil cas. Voyez ADULTERE.

Il consistoit à les faire marcher en public avec une rave enfoncée dans l'anus, ce qu'ils appelloient *παρραφανιδοσις*, ou à lui arracher jusqu'à la racine le poil d'autour des parties naturelles, ce qu'ils appelloient *παρρατιλμιος*, de *παρρατιλμιον*, déchirer, arracher.

PARATITLES, f. f. pl. (Jurisprud.) *paratitla* est un terme dérivé du grec, qui signifie *extrait* ou *abrégé* sommaire des titres, & *breve* exposition des matières.

Justinien s'est servi de ce terme dans la loi 1 au code de *veteri jure enucleando*, où il permet seulement de faire des *paratitles*, & non pas des commentaires sur le code & le digeste.

Quelques interpretes, tels que Mathieu Blastares, & après lui la Coste, ont cru que par ce terme de *paratitles* Justinien avoit entendu un supplément de ce qui pouvoit manquer à chaque titre, & que l'on

pouvoit suppléer par les autres titres du corps de droit.

Cujas au contraire, & plusieurs autres, tiennent que les *paratitles* ne sont, comme on l'a dit en commençant, qu'un abrégé ou sommaire des loix contenues sous chaque titre ; & c'est ainsi que l'on entend communément le terme de *paratitles*.

On sent assez l'utilité des *paratitles*, ou traités de droit qui tendent à éclaircir les matières, à y mettre de l'ordre & de la netteté, & à rapprocher certains objets qui, quoique relatifs, se trouvent dispersés sous differens titres ; mais la défense de Justinien a été mal observée, en ce que les docteurs se sont donnés la liberté de faire des commentaires, qu'ils ont la plupart déguisés sous la dénomination de *paratitles*. Voyez CODE, DIGESTE. (A)

PARATRE, f. m. (Jurisprud.) qu'on appelle aussi *beau-pere*, est le second mari de la mere, relativement aux enfans qu'elle a de son premier mariage.

PARAVAS, (Hist. nat. Botan.) plante des Indes orientales qui passe pour très-rafraîchissante & pour purifier les humeurs ; elle est très-rare.

PARAVENT, f. m. ouvrage d'Ebéniste & de Tapissier ; il est composé d'un bois haut depuis trois jusqu'à six ou sept piés, qu'on appelle *chassis*. On plie le *paravent* par le moyen de quelques fiches, en quatre, cinq ou six parties, dont chacune s'appelle *feuille*, que le tapissier couvre de l'étoffe qu'on desire, & l'embellit comme on veut, pour être mis l'hiver dans un appartement, afin de se garantir du vent de la porte. On vend & achete pour l'ordinaire les *paravents* par feuille, & il y en a d'une grande beauté. (D. J.)

On donne le même nom à un grand volet de bois placé en-dehors des fenêtres aux maisons de campagne, pour défendre les fenêtres de la pluie & des vents, & servir de défense contre les voleurs. Le *paravent* s'attache en-dedans au bois de la croisée avec une crochet qui tient au *paravent*, & un piton qui tient à la croisée.

PARAY-LE-MONIAL, (Géog. mod.) petite ville de France en Bourgogne, la seconde du Charolois, diocèse d'Autun, sur la rivière de Bourbince. Long. 21. 47. lat. 46. 27.

Moreau (Pierre) né à Paray-le-Monial, est mort dans la même ville en 1660 ; il employa une grande partie de sa vie à voyager, & courut souvent de grands risques. Il fut fait prisonnier à Belgrade, & ayant tenté de se sauver, il fut découvert & condamné à être pendu ; mais il obtint sa grace. De retour en France, il fit imprimer à Paris l'histoire des troubles du Brésil (où il avoit demeuré deux ans), entre les Hollandois & les Portugais, depuis 1644 jusqu'en 1648, in-4°. Sa relation du voyage de Roulox Baro, envoyé de la compagnie hollandoise des Indes occidentales, dans la terre-ferme du Brésil, parut à Paris en 1651, in-4°.

Vavaiseur (François), jésuite habile dans la critique, est aussi né à Paray-le-Monial, & mourut à Paris en 1681 à 76 ans. On a de lui un commentaire sur Job ; une dissertation sur la beauté de J. C. & d'autres ouvrages imprimés à Amsterdam, en 1709, in fol. Il écrivoit bien en latin. On estime sur-tout son traité de *ludicra dictione*, ou du style burlesque. Son style est pur ; ses vers sont corrects, mais il n'étoit rien moins que poète. Son humeur le dominoit dans la critique, comme il paroît par ses écrits sur la *poétique* contre le P. Rapin son confrere, qui le surpassoit, sinon en érudition, du moins du côté de la poésie, de l'esprit & de la politesse. (D. J.)

PARAZONIUM, f. m. (Art numismat.) un sceptre arrondi par les deux bouts, comme un bâton de commandement, est appelé par le commun des antiquaires *parazonium*, ce qui veut dire un *poignard*,

*nard*, ou une *courte épée*, que l'on porte à la ceinture. Cependant la figure de ce bâton, & la maniere dont on le tient, ne dit rien moins que cela. Il n'y a qu'à consulter la médaille *honor & virtus* de Galba, où l'honneur tient ce prétendu *parazonium* en l'air, un bout appuyé sur le genou; celle de Tite & de Domitien où l'un & l'autre le tient appuyé sur le flanc, & nullement attaché à la ceinture. Je trouve une médaille d'Antonin Pie dans M. Patin, où le *parazonium*, qu'il appelle en ce lieu-là *scipio*, est en travers sur les deux épaules en forme de carquois. Dans les revers même de Vespasien, où Rome armée porte le *parazonium*, il n'est point placé à la ceinture, ni de figure à pouvoir être attaché. On ne voit pas non plus qu'on le puisse aisément manier, ni qu'il y ait ce que nous appellons la *garde de l'épée*, & que les Latins nommoient *capulus*.

D'ailleurs, on ne fait de quel usage seroit une pareille arme; s'il est vrai, comme on dit, que c'étoit une petite épée sans pointe. Car malgré la belle moralité qu'on en tire; savoir, que le prince doit être modéré dans ses châtimens, & ne pas punir avec la dernière rigueur; l'épée n'est donnée que pour percer & pour tuer. D'ailleurs que devient ce beau sentiment, si on leur met à la main un javelot très-pointu, & quelquefois même par les deux bouts, comme dans la médaille d'Antonin Pie, & dans celle d'Elagabale?

Je voudrois bien savoir pourquoi les médailles ne donnent jamais d'épée ni aux empereurs, ni aux soldats mêmes, lorsqu'ils sont représentés en habit militaire; car on ne peut pas dire que cette sorte d'armure fût inconnue aux Grecs & aux Romains. Je répondrois bien, que c'est par la même raison qu'ils n'ont jamais mis d'éperons à leurs statues équestres: mais ce n'est qu'éluder la difficulté. Ce qu'il y a de plus vraisemblable, malgré la prévention, c'est que le *parazonium* est un bâton de commandement, tel qu'est parmi nous le bâton de maréchal de France.

Voilà pour ce qui regarde le *parazonium* des médailles; car je ne voudrois pas nier que dans les auteurs, ce mot ne désigne quelquefois le *pugio*, l'épée espagnole, *gladius hispaniensis*, qui devint d'un usage assez général chez les Romains, & qu'on attacheoit à la ceinture du côté droit. (D. J.)

PARC, f. m. (*Architect. mod.*) c'est un grand clos ceint de murs, où l'on enferme du gibier & des bêtes fauves, comme sangliers, cerfs, chevreuils, &c. On comprend dans le *parc* tel nombre, telle quantité & qualité de terre que l'on veut, labourables ou pâturages, avec des bois taillis & des futaies.

Les plans qui doivent dominer dans le *parc* pour la retraite & la bonté du gibier, sont les chênes, pommiers, poiriers, houx, arbusiers, genievriers, & autres arbres & arbrisseaux sauvages portant fruits, dont le gibier se délecte. Il y faut aussi le passage de quelques ruisseaux, ou du moins plusieurs endroits bas, qui puissent recevoir l'eau des pluies, y former des petits étangs, des mares, & rafraîchir le gibier dans les tems de secheresse.

Dans la saison stérile, il y faut jetter pour la subsistance des grosses bêtes, du grain, des fèves, du marc de vin; il faut semer du foin, de l'orge, de l'avoine, & du sarrasin dans les mauvaises terres du *parc*. On sème aussi pour le menu gibier de la chicorée, des laitues, & autres herbages de leur goût. Pour que les bêtes sauvages connoissent qu'on leur donne à manger, il faut en avoir quelques autres apprivoisées qui courent avec elles de tous côtés, & qui les amènent à la pâture.

Comme les *parcs* doivent être ainsi fournis pour mériter ce nom, & que d'ailleurs ils doivent être

très-spacieux; cette magnificence n'appartient qu'aux rois & aux princes: mais c'est un défaut de goût que d'y rechercher trop les alignemens, les allées, les avenues, les décorations & les autres travaux de l'art.

*On en vante en vain l'industrie,  
Leur ennuyeuse symétrie  
Nous plaît moins qu'un heureux hasard;  
On aime des forêts altières  
Où les routes moins régulières  
Offrent plus de diversité.  
La nature y tient son empire,  
Et partout l'œil surpris admire  
Un désordre plein de beauté.*

(D. J.)

PARC DE MOUTONS, (*Agricult.*) palissade mobile qu'on fait dans les champs pour enfermer les moutons qu'on mène paître en été, dans les lieux éloignés où ils passent la nuit. Les bergers changent leur *parc* de tems en tems pour fumer les terres l'une après l'autre. Les loups n'attaquent pas les moutons dans leur *parc*, à cause des chiens qui les gardent.

On parque pour engraisser la terre, sur laquelle on met le *parc*, soit terre labourable, verger, pâtis, ou même prairie, quand elle n'est point marécageuse. Le fumier de mouton communique à la terre des sels de fécondité qui la ranime, & les brebis qui ne *parquent* que pendant des nuits douces, ne se trouvent que mieux du changement de gîte.

Ce *parc*, dans lequel on fait coucher les bêtes à laine, n'est autre chose qu'un carré grand à proportion du nombre des bêtes, qu'on y enferme dans des grandes claies de bois posées contre des pieux, & soutenues en-dehors par des piquets. Pour faire ces claies, on prend des petites perches du même bois, qu'on choisit plus grosses & plus droites. On les appelle *montans*, & on les met à un bon pié & demi de distance l'une de l'autre; on croise les petites perches sur les montans, en commençant par le bas, & quand on en a fait quatre piés de haut, on y laisse un vuide d'un demi-pié, & on recommence au-dessus à entrelacer les perches sur les montans, jusqu'à la hauteur de cinq à six piés, qui est la hauteur ordinaire de chaque claie. Elle a aussi communément sept piés de long, parce qu'on prend des perches de cette longueur: on peut les faire plus longues, en mettant des perches bout-à-bout l'une à l'autre. Le vuide qu'on y a laissé est l'endroit où posent les piquets. Les montans des deux bouts de chaque claie doivent être plus forts que les autres, parce qu'ils soutiennent l'ouvrage. On a soin de les lier fortement avec des bonnes harres, ou avec de l'osier. On fait des claies autant que l'on juge en avoir besoin, selon l'étendue du *parc* & le nombre des bestiaux.

Les claies étant faites, on les voiture sur le lieu qu'on veut parquer; & là on fiche des pieux en terre d'espace en espace, en formant le plan du carré dans lequel on veut enfermer le troupeau. On met les claies entre ces pieux, en commençant par le bout d'une des quatre faces qu'aura le *parc*. On dresse ces claies en longueur tout le long des pieux, en sorte que si le premier est en-dedans du *parc*, le second est en-dehors. On continue ainsi jusqu'à ce que les autres faces soient garnies; alors, pour mieux soutenir les claies, on les appuie en-dehors avec des piquets de six piés en six piés mis en contre-fiche, & arrêtés à un des montans à l'endroit de la claie qui n'est point entrelacée. Au bas de chaque piquet, il y a un trou dans lequel on met un grand coin qu'on enfonce en terre avec un maillet, c'est ce qui tient les claies en état.

On laisse la dernière claie à un coin du *parc*, sans être appuyée, pour y servir d'entrée aux troupeaux.

Le berger a soin de les y enfermer le soir quand il s'y retire, & de bien assurer cette dernière claie. Quand on a fait aussi un premier *parc*, on en dresse un second tout auprès, en sorte qu'un des côtés du premier sert de cloison pour l'autre, qu'on continue comme on a dit.

C'est l'ordinaire de dresser ainsi deux *parcs* de suite, quand on a bien des terres à parquer, & un bon nombre de troupeaux à y enfermer; car on les passe alternativement de l'un dans l'autre, pour fumer plus de terre bien vite; & ce changement se fait, si l'on veut, deux ou trois fois durant chaque nuit, principalement quand elles sont longues. On laisse les troupeaux dans le premier *parc* jusqu'à minuit, puis on les fait passer dans l'autre à la pointe du jour, où il restent jusqu'à ce que le soleil ait dissipé la rosée, qui est préjudiciable à ce bétail, quand il pâit l'herbe qui en est mouillée.

Lorsque les bergers parquent, ils font une cabane, soutenue sur des roulettes qu'ils conduisent là où ils veulent. Elle leur sert de retraite pour coucher, leurs chiens veillent à la garde de leurs moutons contre l'insulte des loups. C'est hors du *parc* que le berger se place avec sa houlette & ses chiens.

Si c'est un pâtis ou pré qu'on parque, il n'y a aucune façon à y faire ni devant, ni après ce parquage: mais quand c'est une terre à labour ou à verger, il faut qu'elle ait eu deux ou trois façons avant que d'y parquer. Le fumier y pénètre mieux, fait un effet meilleur & plus prompt, & il en faut beaucoup moins; & lorsque le *parc* est retiré du champ & du verger, il faut y donner aussi-tôt un léger labour, afin que les sels de l'engrais que les moutons y ont laissé ne se dissipent point.

On parque depuis la S. Jean jusqu'à la S. Denis, ou la S. Martin & plus tard, selon que la saison & le climat le permettent. Pendant tout le tems que les brebis parquent, le berger doit avoir soin de les traire le soir, afin que le lait ne soit point perdu. *Dict. économ. (D. J.)*

*PARC*, en terme d'Artillerie, est le lieu où sont rassemblés toutes les pièces de canon & les munitions de guerre qui sont à la suite d'une armée, soit pour servir en campagne ou pour assiéger une place. Celui qui sert à faire un siège doit être placé hors la portée du canon de la ville: les munitions s'y arrangent différemment que dans l'autre *parc*, parce qu'il faut en pouvoir disposer à tout moment pour les batteries, au lieu que les autres restent toujours sur les charrettes pour marcher.

La figure du *parc* d'artillerie est ordinairement celle d'un parallélogramme rectangle, à moins que la situation du terrain n'oblige de lui en donner une autre.

Le commissaire du *parc* marque avec des piquets, dit M. de Quincy, l'endroit où se mettra le premier charriot, & il poste le reste sur la même ligne en ordre par brigades, séparées les unes des autres, en sorte que lorsque l'équipage repartira, il le puisse faire sans confusion.

« Il y a, dit le même auteur, des commandans qui veulent que les pièces de canon de la première ligne soient d'abord placées, & qui mettent ensuite des chariots qui portent les munitions pour son service. Ils placent la seconde de même, puis les autres, en mettant la moitié pour former la première ligne, & l'autre moitié pour former la seconde, prétendant qu'elles partent du *parc* dans cet ordre avec moins de confusion. D'autres sont d'avis de mettre tout le canon dans le premier rang, & les munitions derrière chaque brigade: le *parc* se peut lever aussi facilement, & cela fait un meilleur effet. »

Tout cet arrangement dépend au reste du comman-

dement; ce qu'on y doit principalement observer, c'est que les pièces de canon & les charrettes doivent être à deux pas de distance; les brigades séparées les unes des autres par une espace de cinq pas, & les lignes par un espace de quarante pas. Lorsqu'il y a des pontons dans l'équipage, on en fait un dernier rang, éloigné aussi de quarante pas de celui qui le précède.

La garde du *parc* consiste en cinquante hommes tirés des bataillons de Royal-Artillerie, & qui sont postés vis-à-vis le *parc*, à la distance de 40 ou 50 pas en avant: on en tire des sentinelles pour le *parc*. Il y en a deux à chaque rang l'épée à la main, & sans armes à feu.

Les bataillons de Royal-Artillerie sont placés à la droite & à la gauche du *parc*, & les chevaux du charroi vers la droite ou la gauche, environ à 300 pas de distance, dans un lieu commode, & hors de toute insulte.

En campagne, lorsque l'armée est campée en plaine, ou dans un lieu ouvert, l'artillerie se place vis-à-vis le centre de la première ligne du camp, à 3 ou 400 pas en avant de cette ligne, si le terrain le permet, autrement on la place derrière le centre de la seconde ligne, à une distance de 2 ou 300 pas de cette ligne.

Il y a ordinairement à cent pas en avant du *parc*, trois pièces de canon chargées, & toutes prêtes à tirer. On les appelle *pièces d'allarmes*, parce qu'elles servent à faire revenir promptement les troupes du fourrage lorsqu'il en est besoin, & à donner l'alarme pour faire prendre les armes à toute l'armée, ou pour quelque autre chose que le général juge à propos de donner. Il y a toujours au-près de ces pièces un canonnier avec un bouc-feu allumé. (Q)

*PARC*, (*Marine*) c'est dans un arsenal de marine le lieu où les magasins généraux & particuliers sont renfermés, & où l'on construit les vaisseaux du prince. Après que la retraite aura été sonnée, personne ne pourra entrer dans l'enclos du *parc* & des magasins, si ce n'est par un ordre exprès des principaux officiers du port, & pour quelque affaire extraordinaire.

*Parc* dans un vaisseau, c'est un lieu qui est fait de planches, entre deux ponts, pour enfermer les bestiaux que les officiers font embarquer pour leurs provisions. L'ordonnance dit, *parcs* & cages de moutons, volailles & bestiaux.

*PARC*, (*Marais salans*) *parc* ou *parquet*, se dit de différens bassins ou séparations que l'on fait dans les marais salans pour y recevoir & faire entrer l'eau de la mer dont se fait le sel. Ces bassins ou parquets n'ont guère plus d'un pié de profondeur, & sont séparés les uns des autres par des petites levées de terre entrecoupées d'écluses, pour y recevoir & y retenir l'eau, ou l'en faire sortir; le fond de chaque *parc* est uni & battu; c'est dans ces *parcs* qu'on met aussi parquer les huîtres, d'où elles s'engraissent & prennent cette couleur verte qui les rend également délicieuse au goût, & agréable à la vue. *Savary. (D. J.)*

*PARC*, sub. m. (*Pescherie*) il y en a de plusieurs sortes. Des bas *parcs*, qu'on appelle de plusieurs autres noms. Des *parcs* faits de bois & de filets. Des *parcs* aux huîtres, voyez l'article HUITRE, & la suite de celui-ci. Des *parcs* doubles & triples. Des *parcs* à clayonnage par le bas ou à planches; à ouverture au fond, ou à queue de verveux. Des *parcs* à carosse, ou perds-tems. Des *parcs* de pierre. Des *parcs* simples & confinant en un filet tendu dans les roches. Des hauts-bas *parcs*. Des *parcs* de pierre & de clayonnages à claires voies. Des *parcs* de claires seulement ou bouchots. Des bouchots de plusieurs sortes, comme les borgnes & autres. Voyez

la suite de cet article, où il est parlé de toutes ces pêcheries.

PARCS, BAS-PARCS, que l'on appelle aussi *tournées*, *fourées*, *fourées*, *courtines*, *venets*; termes de *pêcherie*, sont des enceintes de filets de la forme du fer à cheval, tendus sur des pieux enfoncés dans le sable; l'ouverture du fer à cheval est tournée vers la terre, la convexité vers la mer. Voyez à l'article FOURRÉES la description des *bas-parcs*.

*Parcs* faits de bois & de filets. Ils ont la forme des précédens; mais ils sont construits de clayonnage & de pieux enfoncés dans le terrain qui doit être roche ou marne, pour que le *parc* soit solide. Cette enceinte est quelquefois d'un double clayonnage. Elle est élevée de deux piés & demi à trois piés. Si le clayonnage est double, l'intervalle en est garni de pierres ou gros gallet. D'autresfois il n'y a que le fond du contour qui soit double, pour soutenir en cet endroit la brise des vagues qui viennent s'y rompre. Il doit y avoir au milieu du fond une ouverture de la grandeur prescrite par l'ordonnance. On la ferme durant les faisons marquées.

Autour de l'enceinte il y a de hautes perches de quinze à dix-huit piés, placées à sept à huit piés les unes des autres. Le haut du filet, qui a quinze à seize piés de chute, est amarré au haut des perches par un tourmort retourné, & le bas est acroché au clayonnage, soit par un tourmort, soit par des chevilles.

Il y a de ces *parcs* où l'on voit jusqu'à deux ou trois tournées de ces enceintes sur une même ligne. Quelques-uns ont aussi une double chasse.

La chasse est une palissade composée pareillement de perches tendues de filets, garnie d'un clayonnage; elle va depuis le rivage jusqu'au *parc*, y guidant & conduisant le poisson. On place ces chasses quand la direction de la marée est parallèle au rivage; ainsi elles croisent la marée, & arrêtent le poisson qui se retire du rivage à mesure que l'eau s'en éloigne, & va dans le *parc* où la chasse le mene.

On prend dans ces pêcheries toutes sortes de poissons, même les plus grands. Il ne faut pas que les filets, ni la chasse qui forment l'enceinte aient des mailles trop petites; sans quoi ce sera la perte d'une quantité infinie de petits poissons, à moins qu'ils n'aient une issue par le clayonnage, ou par une ouverture pratiquée au fond du *parc*.

Les filets doivent avoir quinze lignes par le haut, & onze à douze lignes par le bas; la chasse, quinze lignes tant en haut qu'en bas.

Les *parcs* aux huitres, sont des claies posées horizontalement sur des tréteaux & entourées de clayonnages, sur lesquelles on les laisse dégorger après la pêche.

Les *parcs* doubles & triples ne sont que plusieurs *parcs* disposés sur la même ligne & croisant la marée.

Il y a des *parcs* qui n'ont point de clayonnage par le bas; mais en leur place de petites planches ou ais fort minces sur lesquels le filet est amarré.

Au lieu d'une ouverture ouverte au fond, il y en a qui sont terminés par une queue de verveux.

D'autres, tous semblables du reste, au lieu de la queue de verveux, ont un autre petit *parc* d'environ quatre piés de hauteur. Ce *parc* est couvert d'un réseau; c'est-là ce qu'on appelle un *carosse* ou *perds-tems*. Le réseau empêche le poisson de franchir l'enceinte de ce réduit où il se retire. Le *carosse* ou *perds-tems* communique avec le grand *parc* par un gorlet de réseau porté par des petites perches, de même que la couverture du petit *parc*. Les murailles de tous ces *parcs* ont les mailles de grandeur à discrétion des pêcheurs qui les établissent.

Qu'on y pratique une ouverture, & ils ne feront

Tome XI.

aucun dommage. Sédentaires, ils ne gratent pas le fond comme la drége.

On forme des *parcs* de pierres, de grosses masses élevées les unes contre les autres, & si exactement appliquées, que rien ne peut échapper. La forme en est carrée ou semi-circulaire, irrégulière; le fond toujours tourné à la mer, & percé, selon l'ordonnance, d'une ouverture de deux piés en carré couverte d'un grillage de bois à trous en forme de mailles d'un pouce au moins en carré; & cela depuis Pâques jusqu'à la S. Remy, & de deux pouces en carré depuis la S. Remy jusqu'à Pâques.

La mer couvre ces *parcs* de plusieurs brasses à la marée; & en se retirant elle laisse le poisson qui vient terrir à la côte dans ces *parcs*, d'où il ne peut plus ressortir. Les pêcheurs viennent ensuite le prendre avec des petites trubles.

Pour les situer avantageusement, il faut les pousser le plus qu'il est possible à la basse eau. On n'y pêche guere durant les mortes eaux, la mer ne couvrant guere le rivage, & le poisson terrifiant moins. Comme il ne s'agit à ces *parcs* que d'en entretenir les clôtures, on y pêche de gros tems comme de calme. Le calme est même en général peu favorable à la pêche, quelle qu'elle soit.

Des *parcs* faits à peu de frais, ce sont ceux qui consistent en un filet tendu entre les roches dans des gorges. Des perches placées de distance en distance soutiennent le filet, qui se tend de basse mer, & qu'on laisse abaissé tandis que la mer monte. Au plein de l'eau on le relève, pour retenir le poisson qui est entré de marée montante, & qu'on retire à la basse eau. Voyez dans nos planches des *parcs* de bois & de filets, & des *parcs* de pierre.

*Parcs de pierres & de clayonnage à claires voies*. Cette sorte de pêcherie se fait dans l'amirauté de Port-Bail en Normandie. La côte ou la muraille du sud est faite en partie par une roche; le reste jusqu'à l'extrémité est continué par des pieux & du clayonnage. La distance entre chaque pieu est remplie de petites tiges de bois, éloignées l'une de l'autre d'environ un pouce & demi, & lacées de pié en pié par des osiers. Le frai, ni aucun poisson du premier âge ne peut entrer. Le côté du nord est précisément établi & continué de la même manière. C'est une autre roche & du clayonnage fait comme le précédent. En-dedans de l'angle de la pêcherie il y a un petit étranglement en clae, haut d'un pié au plus, commençant à sept ou huit piés en-dedans de l'ouverture de la pêcherie où il vient aboutir sur les derniers pieux qui sont de chaque côté de l'égoût.

Il y a des *parcs* construits de claies au lieu de filets, de l'espece des *bas parcs* ou *fourées*; on les appelle *bouchots*.

Voici la description du *bouchot* de l'amirauté de S. Malo. Ce sont deux rangs de clayonnage, élevés à-peu-près de six à sept piés de haut, afin de compenser la pente du terrain, & rendre le haut des clayonnages de niveau avec la partie basse du rivage. Leur extrémité convergente se resserre & forme un passage à peine de quatre piés de largeur, qui devoit être ouvert, selon l'ordonnance; mais il est fermé d'un panier de clayonnage, que les pêcheurs de ce canton appellent *tonne*, *gonne*, *gonastre* & *benastre*, qui a une ouverture à la vérité, mais élevée de plus de vingt pouces au-dessus du terrain, en sorte que le frai, la manne ou menasse y reste. A l'ouverture de la *gonne*, on place encore une petite nasse d'osier si serré, que le plus petit ver n'en échapperoit pas. Ils nomment cet instrument un *baschin* ou *basche*. Ainsi tout le frai ou la manne qui monte à la côte vers ces pêcheries, qui ont quelquefois les aîles ou côtés de plus de deux cens toises de long, est perdu sans ressource; & ces *bouchots* détruisent plus de petits pois-

CCCccij

fons dans une marée, que cinquante *parcs* de bois & de filets ne feroient, le terrain occupé par ces pêcheries fuffifant feul à un grand nombre de *parcs*. Voyez nos *Planches de Pêche*.

Il y a des bouchots qui ont une construction différente.

Le clayonnage du fond, qui est au gorre ou à la passe de la pêcherie, a de même une tonne, gonne ou bourgne. Cette tonne ou gonne se démonte, est quarrée & montée sur un chaffis, en sorte que le pêcheur propriétaire ou fermier du bouchot, la change ou l'enleve quand il lui plaît. Elle a cinq ou six piés de haut & trois à quatre de large; la forme de l'embouchure d'un entonnoir tronqué. L'on en gorge l'ouverture d'une nasse qu'on appelle *boulet*. Le boulet est au bout de la gonne, ou bourgne; & au bout du boulet on adapte une autre nasse plus petite, qu'on nomme *boutron*. Les osiers ou tiges qui forment ces nasses sont fort ferrés. Les nasses sont entonnées les unes dans les autres. On bouche ensuite le boulet ou boutron avec une torque ou un tampon de paille.

La bourgne est amarrée au gorre ou à la passe, ou égoût du bouchot. Il y a encore de chaque côté un pieu auquel elle est faisie. Les boulets ou boutrons sont aussi pris & resserrés entre deux pieux, & le bout de la dernière nasse ou du boutron est soutenu d'un petit pieu ou d'une pierre.

Voilà la pêcherie la plus nuisible: le frai y entre, n'en sort plus, & périra ou sur les vases ou dans les nasses ou boutrons.

Les pêcheurs des écluses de bois ou bouchots n'ont la gonne à leur pêcherie que dans les grandes gelées, parce qu'alors le poisson gagne les grands fonds, & ils ne prennent que des plus petits qui s'enfouissent dans les vases sur lesquelles les bouchots sont placés. Ils cessent encore de pêcher depuis la S. Jean jusqu'à la S. Michel, à cause des araignées de mer & des ordures qui portées à la côte nuiront plus qu'elles ne profiteroient à leurs pêcheries, s'ils les tenoient fermées. Les pêcheurs de basse-Normandie sont dans le même usage.

En obligeant ces pêcheurs de tenir ouvertes leurs pêcheries depuis le 1 Mai jusqu'au dernier Septembre, en cas qu'on ne les supprime pas tout-à-fait, on ne leur fera garder la police de l'ordonnance qu'un mois de plus.

Les bouchots de Champagne, dans l'amirauté de Poitou, ou des sables d'Olonne, ont au-moins chacun trois gorres, passes ou égoûts, ou bourgnes ou bourgnins, dont le bout finissant en pointe, entre dans la nasse appelée *boutet*, & le bout du boutet s'engaine aussi dans une plus petite nasse ou boutron; & les lignes de bois qui forment ces derniers paniers sont si ferrés que rien n'en peut échapper. Ajoutez à cet inconvénient l'étendue de ces pêcheries.

Le bout tronqué des bouchots à trois bourgnes a environ huit à dix piés de large. Le bout tronqué des bouchots à quatre bourgnes, est d'environ douze à treize piés. Les bourgnes sont ordinairement éloignées les unes des autres de deux cens brasses; les ailes, pannes ou côtés en peuvent avoir soixante, quatre-vingt, cent de longueur. Les pieux du clayonnage sont environ de quatre piés hors de terre vers le rivage, & de cinq piés dans le fond à la mer: ils diffèrent beaucoup en cela des bouchots de la baie de Cancale, qui sont très-élevés vers le fond ou à la bourgne. Les bouchots de Champagne ont d'ailleurs trois à quatre bourgnes, & ceux de Cancale n'en ont jamais qu'une.

Ces bouchots sont en très-grand nombre sur la côte, & très-irrégulièrement distribués. Les fermiers y pêchent avec acons, la seule espece de bateaux

plats qui puissent aller à leurs *parcs* posés sur un fond de vase. Les pannes, rangs ou côtés des clayonnages, ont aussi des mouliers; ce qui est fort avantageux aux riverains, qui par la vente de ce coquillage sont en état de satisfaire à l'imposition, à leurs maîtres, & d'entretenir la pêcherie qui coûte beaucoup parce que le bois est rare.

Il y a des bouchots à claire voie dans l'amirauté de Coutance d'une structure particulière. Ils sont formés de pieux hauts de trois piés au plus, vers l'angle de la pêcherie; à mesure qu'ils approchent de l'égoût ou gorre, ils s'élevent davantage. Il y a entre eux quatre à cinq piés de distance; ils ont deux à trois pouces de diametre. Leurs intervalles sont alors d'un clayonnage dont les tiges sont écartées de dix-huit à vingt lignes, & ne sont arrêtées que par des osiers. Ainsi il n'y peut rester que de gros poisson.

Ces pêcheries n'ont point de benastres. Il y a seulement en-dedans une espece d'étranglement placé vers l'ouverture qui en est resserrée. Il commence à sept ou huit piés de gorre, formé d'un petit clayonnage haut tout au plus de dix-huit pouces, & seulement un peu plus ferré que celui des ailes ou côtés.

Nous avons souvent parlé de bourgnes. Il y a des pêcheries qui s'appellent aussi *borgnes*, ou *bornets* ou *bourgnets*, parce qu'elles ont une ouverture non-ferrée du côté de la mer, ce en quoi elles diffèrent des bouchots qui ont une gonne, tonne ou gonastre, ou benastre de clayonnage. A la place de ces instrumens, c'est un guideau d'une hauteur double du clayonnage vers le fond. Le sac de ce guideau est monté sur des perches de dix à douze piés de haut que les pêcheurs enfoncent dans la vase sur laquelle leur pêcherie est établie.

PARCS HAUTS ET BAS PARCS, *terme de Pêche*, sorte de pêcherie particulière aux habitans de S. Valeri en Somme. Pour la faire ils vont dans leurs gobelettes à la fin du Jussant, entre les bans & l'embouchure de la Somme, aux endroits qu'ils ont reconnus propres. Ils y tendent différens filets de la maniere qui suit. Ils forment une grande enceinte ou *parc* en fer à cheval. Le fond en est exposé à la mer. A chaque bout ils pratiquent un retour en crochet d'environ six piés de long; ce crochet est fait avec des piquets de trois à quatre piés de hauteur. Au centre il y a une ouverture de quinze à dix-huit pouces de largeur, qui sert d'issue au poisson qui suit les convolutions du retour en crochet, & qui va se rendre à ce cul-de-sac où la marée en se retirant le laisse à sec.

Le retour en crochet est ou rond ou quarré; c'est à la volonté du pêcheur. Pour ne pas tendre inutilement, les pêcheurs s'assurent si le poisson donne à la côte, par les traits ou sillage qu'il laisse imprimés sur le sable lorsqu'il se retire avec la marée.

L'enceinte du crochet garnie de rets de *bas parcs* & de piquets, est montée d'une piece de trente à trente-cinq brasses de chaque côté. Pour la continuer on se sert de hautes perches de quatorze à quinze piés, qui suivent immédiatement les rets de *bas parcs*. Le pié des grandes perches est du côté de la mer: on les penche un peu vers la terre; & c'est là-dessus que l'on place les rets de jets qui ont près de trois brasses de haut. Les pêcheurs ne les tendent point de mer basse; ils se contentent de les arrêter seulement par le pié sur le bas des perches. Ainsi les jets sont en paquets le long de ces perches. Ils sont couverts d'un peu de sable, ainsi que les flottes; pour les relever à la marée, on a mis au haut de chaque perche une petite poulie sur laquelle passe un cordage frappé sur la tête des jets. On a recouvert les filets de sable, afin que le poisson plat passât dessus aisément lorsqu'il monteroit dans la baie avec la marée.

Les perches qui servent aux rets de jets sont tou-

jours dans les bassures entre les bancs ; l'enceinte se continue en y mettant alternativement des rets de *bas parcs* sur les piquets ou penchans. Ces rets tendent à demeure, parce que la marée qui survient les couvre facilement, & laisse passer le poisson sans le gêner ; ce qui n'arriveroit pas s'ils étoient tendus sur les hautes perches. Sur celles-ci ils placent des filets ; après ces filets placés sur les hautes perches, ils pratiquent des *bas parcs* jusqu'à ce que l'enceinte soit toute formée, observant que les crochets ou retours soient de rets de *bas parcs* montés sur leurs petits piquets.

Lorsque la marée est sur le point de s'en retourner, les pêcheurs hissent les lignes des poulies, dégagent les jets du sable qui les couvre, & les tient élevés à fleur d'eau, tandis qu'ils sont arrêtés au pied des perches, & qu'ils calent par des plombs. Ils restent ainsi tendus jusqu'à ce que la marée se soit retirée.

Ces sortes de pans ne prennent rien qu'au reflux de marée montante. Le fond exposé à la mer est ouvert par la distance des perches de jets, & les crochets des deux bouts regardent la terre.

On prend quelquefois beaucoup à cette sorte de pêcherie, sur-tout du poisson rond. *Voyez ces parcs hauts-bas dans nos Planches.*

PARCAGE, f. m. (*Jurisprud.*) est un droit qui est dû en quelques lieux au seigneur par ceux des habitans qui ont un parc où ils mettent leurs troupeaux. *Voyez Despeisses, tom. III. liv. vj. sect. 11. (A)*

PARCELLE, f. f. (*Gramm.*) petites parties d'un tout. Il y a des substances si précieuses que ceux qui les travaillent ont pris toutes sortes de précautions pour n'en pas perdre une *parcelle*. On dit que l'ame humaine est une *parcelle* de la divinité. *Atque affigit humi divina particulam auræ*, a dit Horace de celui qui s'abrutit par la crapule, ce qui arrivoit quelquefois au bon épicurien lui-même.

PARCEL-MAKERS, f. m. (*Comm.*) en Angleterre, ce sont deux officiers de la trésorerie qui font les parties des comptes des trésoriers sur lesquels ils emploient toutes choses qui ont été levées pour l'usage du roi durant le tems de leur gestion, & les livrent à un des auditeurs de la cour pour les ratifier. *Voyez TRÉSORIERS. Bill des parties, Voyez BILL.*

PARCENERS, f. f. pl. (*Jurisprud.*) c'étoient les sœurs qui partageoient une hérédité ou tenement entr'elles comme cohéritiers. *Voyez le troisième livre des tenures, ch. j. & le glossaire de Lauriere au mot Parceners. (A)*

PARCHASSER, v. act. (*Vénerie.*) c'est chasser une bête avec les chiens courans lorsqu'il y a deux ou trois heures qu'elle est passée. C'est ce que l'on appelle aussi *rapprocher*.

PARCHEMIN, f. m. (*Botan.*) il faut concevoir le *parchemin* ou le *liber* comme composé de plusieurs surfaces ou couches cylindriques & concentriques, dont le tissu est réticulaire, & dans quelques arbres réellement extensible en tous sens, parce que les fibres qui le forment sont molles & souples. Tant qu'elles sont en cet état, ou elles sont creuses, & sont des vrais canaux, ou si elles sont solides, leurs interstices sont des canaux. Le suc nourricier qu'elles reçoivent incessamment, & qui s'y arrête en partie, les fait croître en longueur & en grosseur, les affermit, & les rapproche les unes des autres. On peut supposer que les fibres longitudinales sont celles qui croissent le plus. Ainsi le tissu qui étoit réticulaire n'est plus qu'un composé de fibres droites posées verticalement & parallèlement les unes auprès des autres, & en un mot, c'est une substance ligneuse. Ce changement est plus grand dans les couches du *parchemin* les plus proches du dernier aubier, & par conséquent c'est la couche la plus intérieure qui est

la première à s'y coller, & à devenir un aubier nouveau. (*D. J.*)

PARCHEMIN, en Commerce, &c. c'est une peau de mouton ou de chevre préparée d'une manière particulière qui la rend propre à plusieurs usages, sur-tout à écrire & à relier les livres. *Voyez ECRITURE & RELIURE.*

Ce mot vient du latin *pergamena*, ancien nom de cette manufacture, qu'on dit lui être venu de la ville de Pergame, & dont l'invention est attribuée à Eumènes qui en étoit roi ; quoiqu'à dire vrai, ce prince semble plutôt avoir perfectionné qu'inventé le *parchemin* ; car les anciens Perses, suivant Diodore, écrivoient toutes leurs histoires sur des peaux, & les anciens Ioniens, au rapport d'Hérodote, se servoient de peaux de moutons & de chevres pour écrire, même plusieurs siècles avant le tems d'Eumènes : nous ne devons pas douter que ces peaux ne fussent préparées pour l'usage auquel on les destinoit, de la même manière que notre *parchemin*, quoique probablement avec moins d'art. *Voyez Diodore de Sicile, liv. II. pag. 84. Hérod. liv. V. Prid. Connect. part. I. liv. VII. pag. 708.*

Le *parchemin* est ébauché par le tanneur, & fini par le parcheminier ; cela forme un article très-considérable du commerce de la France ; il se fabrique dans la plûpart de ses villes, & indépendamment de la consommation qu'elle en fait au-dedans, elle en envoie une grande quantité au-dehors, sur-tout en Angleterre, en Flandre, en Hollande, en Espagne, & en Portugal.

Celui qu'on appelle *parchemin vierge*, & que le peuple superficiel croit être fait de la coëffe dans laquelle sont enveloppés les enfans dans le sein de leur mere, n'est rien autre chose qu'un *parchemin* plus fin & plus mince que le reste, & qui est propre pour de certains usages, comme pour les éventails, &c. il est fait de peau d'agneau ou de chevreau avortés. *Voyez l'article VIERGE.*

*Manière de fabriquer le parchemin.* Le *parchemin* est une peau de béliier, mouton, ou brebis, ou quelquefois même de chevre, apprêtée de façon qu'on peut l'employer à différens usages, mais principalement à écrire & à couvrir des livres, registres, &c. L'usage du *parchemin* est beaucoup plus ancien que celui du papier, & avant l'invention de l'imprimerie tous les livres s'écrivoient à la main ou sur du *parchemin*, ou sur du vélin. Le vélin est une espèce de *parchemin* qu'on nomme ainsi, parce qu'il est fabriqué de la peau d'un veau mort-né, ou de celle d'un veau de lait ; mais il est beaucoup plus fin, plus blanc, & plus uni que le *parchemin* fait avec la peau de mouton ou celle d'une chevre. Les peaux destinées à fabriquer le vélin reçoivent les mêmes façons que le *parchemin*, à l'exception cependant qu'elles ne passent point par la chaux. On se sert du vélin pour écrire des livres d'église, pour dessiner des généalogies & des plans ; on peint aussi dessus en signature, on y imprime des images ; enfin on l'emploie encore quelquefois à couvrir de petits livres rares & qu'on estime. Le vélin se fabrique dans les mêmes endroits que le *parchemin*, c'est-à-dire qu'il est du ressort du parcheminier à qui celui-ci donne la dernière main comme au *parchemin* ; mais comme l'une & l'autre de ces peaux passent avant par les mains du mégissier qui les dispose & qui leur donne en quelque sorte les façons principales, nous allons en donner un précis, renvoyant pour plus grand éclaircissement à l'article de la Mégisserie.

Aussi-tôt que les peaux ont été levées de dessus les béliers, moutons ou brebis, on les met tremper dans la rivière pendant un jour ou environ, puis on les lave bien afin d'en faire sortir le sang caillé & de nettoyer la laine, après quoi on les laisse

égoutter. Lorsqu'elles sont bien égouttées on les étend les unes sur les autres, observant que la laine soit dessous, de sorte que le côté de la chair se trouve toujours dessus. Après avoir ainsi arrangé les peaux, on prend un fourgon qui est une espèce de bâton, long d'environ trois piés, au bout duquel sont attachés plusieurs petits morceaux de peau en forme de vadrouille que l'on trempe dans de la chaux vive détrempée dans l'eau, & avec quoi on enduit les peaux les unes après les autres, faisant passer le fourgon sur toutes leurs parties, mais seulement du côté de la chair, & à mesure qu'elles sont ainsi barbouillées de chaux, on les plie en deux sur leur longueur la laine en-dehors, & on les empile ainsi pliées les unes sur les autres; cette façon s'appelle *mettre en chaux*. Lorsque les peaux n'ont point séché en laine depuis qu'elles ont été levées de dessus les moutons, il suffit de les laisser huit à dix jours en chaux; mais il faut qu'elles y restent au moins quinze dans les cas où elles auroient séché en laine, vû que la chaux qu'on ne met que pour disposer la laine à quitter plus facilement la peau, agiroit alors beaucoup plus lentement. Les peaux ainsi empilées & enduites de chaux ayant passé le tems que nous venons d'indiquer, on les jette dans l'eau courante, & on les lave jusqu'à ce que la chaux en soit totalement séparée, & que la laine soit bien nette; on les met ensuite égoutter en les étendant sur une espèce de treteau, & lorsqu'elles sont à demi-sèches, on les pose sur le chevalêt, afin de les dépouiller de leur laine, ce qui se fait en passant sur toutes leurs parties ou bâton rond destiné à cet usage, & qu'on appelle *peloir*. Avant que de peler ainsi les peaux, on coupe quelquefois la pointe de la laine avec de grands ciseaux, & on la sépare en différens monceaux suivant sa différente qualité. Aussi-tôt que les peaux ont été pelées, on les lave à la rivière afin de les nettoyer, on les laisse ensuite égoutter quelque tems; après quoi on les met dans un mort-plein, c'est-à-dire dans un plein qui a servi & dont la chaux a presque perdu toute sa force; on les laisse dans ce mort-plein environ vingt-quatre heures, d'où on les retire ensuite pour les mettre égoutter sur le plein, & c'est ce qu'on appelle *laisser les peaux en retraite*. Deux jours après que les peaux sont sorties du mort-plein, on les plonge dans un autre plein dont la chaux est moins usée, on les y laisse environ deux ou trois jours, après lesquels on les retire pour les mettre en retraite égoutter comme auparavant, & c'est pendant ce tems qu'on pense le plein, c'est-à-dire qu'on le remue afin que la chaux se délaye bien, & qu'elle ne s'amasse point au fond, on en ajoute même alors de nouvelle, s'il en est besoin, on les replonge ensuite dans le plein, on réitère cette opération pendant six semaines ou deux mois seulement, pendant les chaleurs de l'été; mais en hiver il faut les faire passer successivement de plein en plein au-moins pendant trois mois.

Lorsque les peaux ont été suffisamment plamées & qu'elles ont été bien lavées, le mégiffier les étend les unes après les autres sur la herse afin de les faire passer par le travail à mouiller; on appelle *herse* une espèce de grand cadre composé de quatre pièces de bois, savoir deux montans & deux traverses: les deux montans ont environ cinq piés de longueur, trois pouces d'épaisseur, & quatre de largeur; les deux traverses portent trois piés à trois piés & demi de long, sont de même largeur que les montans, mais elles n'ont tout-au-plus que 2 pouces d'épaisseur; ces pièces de bois sont emmortoisées l'une dans l'autre par les angles, & sont percées dans leur longueur de trous dans lesquels on passe des chevilles de bois qu'on tourne pour ferrer & deferrer selon le besoin, à peu près comme aux instrumens à corde; ces trous sont à environ quatre pouces de distance les uns des autres.

Pour étendre les peaux sur la herse il faut y faire de petits trous tout-au-tour, puis passer une petite broche de bois dans deux de ces trous, & continuer ainsi dans toute la circonférence de la peau, observant de faire passer toujours la même broche dans deux trous afin que la peau ne fasse aucun pli, & s'étende plus également; c'est à ces petites broches qu'on attache une ficelle que l'on noue ensuite aux chevilles de la herse, de sorte que lorsqu'on tourne ces chevilles, les ficelles se roidissent, & la peau s'étend de tous les côtés. La peau étant ainsi comme encadrée & tendue sur la herse comme la peau d'un tambour, l'ouvrier l'écharne avec un instrument d'acier très-tranchant qu'il fait passer sur toutes ses parties, du côté où étoit la chair, afin d'enlever celle qui se trouve toujours attachée à la peau lorsqu'on en dépouille l'animal, après quoi il la frotte avec un torchon mouillé, jusqu'à ce qu'elle soit imbibée d'eau, puis il seme dessus du groizon, qui est une espèce de pierre blanchâtre réduite en poudre, & avec un bloc de pierre ponce plat par-dessus, il acheve d'enlever le reste de la chair, en faisant passer cette pierre sur toutes les parties de la peau, comme s'il vouloit broyer le groizon qu'il a semé dessus; lorsque toute la chair est exactement enlevée de dessus la peau, l'ouvrier passe de nouveau le fer par-dessus, puis il la mouille une seconde fois avec le torchon, mais sans la saupoudrer de groizon, & la frotte ensuite avec le bloc de pierre-ponce afin d'adoucir la peau de ce côté & de la rendre égale dans toute son étendue, après quoi il en fait sortir l'eau en passant le fer dessus, & l'appuyant fortement sans cependant en rien enlever, & c'est ce qu'on appelle *égoutter la peau*; comme il est très-essentiel qu'elle soit bien égouttée, vû que c'est cette opération qui la rend plus blanche, l'ouvrier passe alors le fer par-dessous, c'est-à-dire du côté où étoit la laine, & par le moyen des chevilles de la herse qu'il tourne, il bande la peau plus fort qu'elle n'étoit & passe encore le fer du côté de la chair afin de l'égoutter entièrement; lorsque le fer, quelque fort qu'on le passe sur la peau, ne fait plus sortir d'eau, & que par conséquent elle est bien égouttée, on y seme une seconde fois du groizon, & avec une peau d'agneau garnie de sa laine, on la frotte en conduisant le groizon & le faisant passer sur toutes les parties de la peau; c'est cette opération qui acheve d'ôter à la peau toutes les petites inégalités que le fer avoit pu laisser, & qui lui donne cette fleur blanche qu'on aperçoit sur toute sa superficie.

Lorsque la peau a reçu toutes les façons qu'on vient de détailler & qu'on appelle, comme nous avons dit ci-dessus, *le travail à mouiller*, on la laisse sécher étendue sur la herse, & quand elle est suffisamment sèche, on la coupe tout-au-tour avec un couteau, le plus près qu'il étoit possible des trous où étoient passées les petites broches, afin qu'il n'y ait point de perte, c'est en cet état qu'on l'appelle du *parchemin en cosse* ou *en croute*; les Mégiffiers le livrent ainsi préparé aux Parcheminiers, & leur envoient en paquets de trente-six peaux chacun qu'on nomme des *bottes de parchemin*.

Le *parchemin* ayant été commencé par le mégiffier de la façon que nous venons de détailler, le parcheminier l'acheve de la manière qui suit. Il attache sur une herse semblable à celle dont se servent les Mégiffiers, une peau de veau de la même façon que ceux-ci attachent leurs peaux de moutons; cette peau s'appelle *le sommier*, & est fortement tendue par le moyen des chevilles placées autour de la herse, de distance en distance, comme nous l'avons expliqué ci-dessus; cette peau de veau se couvre ensuite d'une peau de *parchemin* en croute bien unie, attachée tout-au-tour & fortement tendue comme

la première, cette seconde peau s'appelle *le contre-sommier*; l'une & l'autre servent de soutien à la peau que le parcheminier se dispose d'appréter. La herse étant ainsi préparée, l'ouvrier étend dessus une peau qu'il attache par le haut avec un morceau de bois plat par un bout & arrondi par l'autre, & assez semblable pour la grosseur & pour la forme à la molette dont on se sert pour broyer les couleurs; une rainure profonde de trois pouces & large d'un doigt, pratiquée dans le milieu, du côté qui est applati, & qui le traverse dans toute sa longueur, sert à retenir la peau qui se trouve faïste dans cette rainure avec le sommier & le contre-sommier; le dedans de cette rainure ou mortaise est garni & comme rembouré d'un morceau de *parchemin*, afin que cet instrument contienne la peau davantage, & que le fer qu'on passe dessus à force de bras, ne la puisse faire glisser; on nomme cet instrument *un clan* ou *un gland*, nom qu'on lui a peut-être donné de sa forme qui approche effectivement assez de celle d'un gland.

La peau étant ainsi bien contenue & appuyée sur le sommier & le contre-sommier, l'ouvrier la rature à sec avec un fer semblable à celui dont se servent les Mégiffiers, à l'exception cependant qu'il est plus fin & plus tranchant; ce fer porte environ 10 pouces de longueur sur 7 de largeur, & ressemble assez à une bêche qui n'auroit point de manche & dont les côtés seroient tant-soit-peu arrondis; le fil de son tranchant est un peu recourbé afin qu'il morde davantage; pour se servir de ce fer on l'enchâsse par le dos dans une hoche pratiquée dans un morceau de bois long de douze à quinze pouces, tourné en forme de bobine, un peu plus enflé vers son milieu qui est l'endroit où se trouve la hoche qui enferme l'outil; cette hoche ou rainure est garnie en-dedans d'un petit morceau de *parchemin* simple ou double, afin que l'outil soit mieux assujetti & qu'il ne vacille point; les deux bouts de ce morceau de bois servent de poignée, celui d'en-haut que l'ouvrier tient de la main gauche est un peu plus court que l'autre, de sorte que cette main dont l'action est de pousser le fer de haut en bas, est d'autant plus sûre de son coup qu'elle est plus proche de l'outil; on fait passer ce fer à force de bras depuis le haut de la peau jusqu'en bas, & on en enlève à plusieurs reprises environ la moitié de son épaisseur, tant du côté de la fleur que du côté du dos; la peau ayant été ainsi raturée à sec sur toute sa superficie, & le plus également qu'il a été possible, on la leve de dessus la herse, & on l'étend sur une espece de banc long de trois piés, large de quinze à dix-huit pouces, couvert dans le milieu d'une peau de *parchemin* rembourée, & que l'on nomme *selle à poncer*, parce que c'est effectivement sur ce banc qu'on fait passer la pierre-ponce sur les deux côtés de la peau, afin d'en faire disparaître toutes les petites inégalités que le fer auroit pu laisser, & de l'adoucir: la façon de raturer les peaux à sec sur le sommier est la plus difficile de toutes celles que l'on donne au *parchemin*, & il est même surprenant comment le parcheminier peut, sans couper la peau, faire couler dessus du haut en bas, en appuyant de toutes ses forces un fer qui coupe comme un rasoir, & dont le tranchant recourbé devoit faire une incision à la peau aussi-tôt qu'on le pose dessus, ce qui arrive cependant très-rarement.

Aussi-tôt que le *parchemin* est poncé, l'ouvrier lui met sa marque particulière, & alors il est en état d'être vendu. On le livre ou à la botte contenant trente-six peaux, ou au cent en compte; on se sert de *parchemin* dans toutes les expéditions de justice, mais pour-lors il faut qu'il soit équarrié, c'est-à-dire coupé sous la regle de différentes grandeurs, suivant les différens usages auxquels il est destiné.

Pour les quittances de ville il doit porter six pou-

ces huit lignes de longueur sur quatre pouces & neuf lignes de largeur.

Pour les quittances de tontine, il doit avoir huit pouces de long sur six de large.

Pour brevets d'apprentissage dix pouces & demi de longueur sur sept de largeur.

Les feuilles du parlement pour procédures portent neuf pouces & demi de longueur & sept & demi de largeur.

Les feuilles du conseil ont dix pouces & demi de long sur huit de large.

Les feuilles de finance qui servent aux contrats, soit de mariage, soit de rente, doivent porter douze pouces & demi de long & neuf & demi de large.

Pour la grande chancellerie on se sert de demi-peaux longues de dix-huit pouces & larges de dix.

Enfin pour les lettres de grace on emploie des peaux entières & équarriées, longues de deux piés deux pouces environ, & larges d'un pié huit pouces. Voyez dans nos *Planches de Parcheminier*, les figures des outils mentionnés dans cet article, & la représentation des principales manœuvres.

La regle dont l'ouvrier se sert porte trois piés & demi de longueur, trois pouces de largeur, & trois lignes d'épaisseur; elle est bordée des deux côtés d'une petite bande de fer qui y est attachée avec de petites pointes à tête perdue, afin que la direction du couteau n'en soit point arrêtée; il pose un genou sur un bout de la regle qu'il contient par l'autre bout avec sa main, & avec un couteau dont la lame a cinq pouces de longueur & un & demi de largeur, il coupe le *parchemin* de telle grandeur qu'il est à propos, selon les différentes expéditions auxquelles il le destine; le tranchant de ce couteau est droit depuis la sortie de son manche jusqu'au bout, comme aux couteaux ordinaires, mais le dos de la lame est arrondi par le bout & finit en pointe d'arc, son manche est environ long de quatre pouces; les Parcheminiers le nomment *couteau à rogner*. Le *parchemin* dont on se sert dans les expéditions de justice & dont nous avons désigné les différentes grandeurs, est timbré & marqué d'une marque particulière à chaque fermier de chaque généralité du royaume, portant outre cela les armes du roi, le nom de la généralité & le prix qu'il doit être vendu, selon qu'il est plus ou moins grand. On fait aussi du *parchemin* avec la peau d'un agneau mort-né, mais il est extrêmement mince & ne sert qu'aux ouvrages délicats, comme à faire des éventails; on le nomme *parchemin vierge*; quelques-uns croient que cette espece de *parchemin* est fait de la coëffe que quelques enfans apportent en naissant; mais c'est une erreur que la superstition a enfantée.

PARCHEMIN, RATAISSURE DE (*Parcheminier*.) c'est la raclure du *parchemin*, ou plutôt cette superficie que les Parcheminiers enlèvent de dessus les peaux de *parchemin*, en cosse ou en croute, lorsqu'ils les raclent à sec avec le fer sur le sommier, pour en diminuer l'épaisseur, afin de le mettre en état de recevoir l'écriture. Les Parcheminiers lui donnent aussi le nom de *colle de parchemin*, parce qu'elle sert à plusieurs ouvriers, pour faire une sorte de colle très-claire qu'ils emploient dans leurs ouvrages. Ceux qui s'en servent le plus, sont les Manufacturiers d'étoffes de laine, pour empêser les chaînes de leurs étoffes; les Papetiers, pour coller leur papier; & les Peintres en détrempe ou peintres à la grosse brosse, pour faire tenir le blanc, l'ocre & les autres couleurs, dont ils impriment ou barbouillent les murailles & planchers. La colle de ratures qui se fait pour empêser dans les manufactures les chaînes de ferges, doit bouillir pendant environ deux heures, & ensuite se passer dans un tamis; pour une

chaîne de dix à douze livres, il faut environ un feau d'eau, & une livre de rature.

Pour faire la colle de *parchemin*, il faut faire bouillir la rature dans de l'eau claire, plus ou moins de tems, fuivant que l'on veut qu'elle foit plus ou moins forte par rapport à l'usage qu'on en veut faire, & enfuite la passer ou couler à-travers une chauffe, drapeau ou tamis. *Diçionn. du Comm.*

PARCHEMINIER, f. m. (*Commerce.*) ouvrier & marchand qui achete des Mégiffiers le parchemin en croûte, & le prépare enfuite pour le mettre en état de recevoir l'écriture, en en ratiffant la superficie fur le fommier avec un fer tranchant.

A Paris, les *Parcheminiers* forment une communauté, dont les statuts ont été dressés en 1545 & 1550. sous les regnes de François I. & Henri II. & depuis ont été augmentés par Louis XIV en 1654.

Ces statuts portent entr'autres choses, que nul ne fera reçu maître *Parcheminier*, s'il n'a fait quatre ans d'apprentissage, servi les Maîtres trois ans en qualité de compagnon, & fait chef-d'œuvre.

Que les fils de Maîtres font exempts de l'apprentissage & du chef-d'œuvre, & font reçus sur le certificat de capacité que leur donneront les Maîtres chez qui ils auront travaillé.

Que les Compagnons qui épousent des veuves ou filles de Maîtres, peuvent être reçus fans chef-d'œuvre, pourvu qu'ils aient fait leur apprentissage.

La communauté des *Parcheminiers* est régie par deux maîtres, jurés, qu'on renouvelle tous les deux ans, & qui prêtent le serment par-devant le procureur du roi du châtelet.

Quand ces Jurés veulent aller en visite, ils font obligés de se faire assister par quatre maîtres-jurés *Parcheminiers* de l'université, qui font des *Parcheminiers* distingués qui agissent sous les ordres du recteur dont ils ont pris des lettres.

PARCHIM, (*Geog. mod.*) ville d'Allemagne, capitale d'un bailliage dans le cercle de la basse-Saxe, au duché de Meckelbourg, sur l'Elde. *Long. 29. 50. lat. 53. 36.* (*D. J.*)

PARCHONNIER, f. m. (*Jurisprud.*) est dit par corruption dans certaines coutumes pour *personnier*. Voyez ci-après *PERSONNIER*; on dit aussi *PARTHONNIER*.

PARCLOSES, f. f. (*Marine.*) ce font des planches qu'on met à fond de cale sur les pieces de bois nommées *vitonnieres*; ces planches font mobiles, & elles se levent quand on veut voir si rien n'empêche le cours des eaux qui doivent aller à l'archipompe.

PARCOURIR, v. n. (*Gramm.*) c'est visiter rapidement; j'ai parcouru cette contrée. Quelquefois, l'idée accessoire de rapidité ne s'y joint pas, mais celle au contraire d'exaùtitude. *Parcourir* un écrit, c'est y donner un coup d'œil rapide. Pour juger faiblement un ouvrage, il ne suffit pas d'en parcourir les feuillets. On dit, j'ai parcouru des yeux l'assemblée, fans y découvrir celle que j'y desirois.

PARCOURIR les *coutures* & changer les étoupes, (*Marine.*) c'est les visiter pour calfater où il en est besoin.

PARCOURS, f. m. (*Droit féodal.*) c'est société, usage & coutume; ce vieux mot que l'on trouve dans quelques coutumes, signifie société, union, entre certaines villes & certains villages. Le *parcours* est, selon Ragneau, une ancienne société entre villes & les pays de divers seigneurs, pour la commodité du commerce. Pithou dans ses mémoires a dit; quant au droit de société, qui a été autrefois entre quelques pays & villes de ce royaume, étant alors sous divers seigneurs pour la commodité du commerce; il étoit appelé droit de *marche*, de *parcours* & *entrecours*, & non de *pariage*, comme aucuns ont voulu dire, dont nous avons exemple au *parcours*

ancien de Champagne & de Barois, &c.

Chopin, dans son *traité du Domaine*, a fait mention d'une ancienne transaction passée entre l'abbé de Mousson & le duc de Réthel, par laquelle les sujets furent liés & associés les uns avec les autres, & le *parcours* des hommes d'une seigneurie à l'autre.

Quand le *parcours* ou l'*entrecours*, dit M. de Lauriere, étoit fait entre deux seigneurs qui avoient droit de souveraineté, c'étoit une société au moyen de laquelle, les sujets d'un de ces seigneurs pouvoient librement & fans danger de tomber dans la servitude de corps, se venir établir dans l'état de l'autre. Le *parcours* contracté entre deux seigneurs, étoit fait ou au sujet de leurs étagiers & de leurs hommes de corps, ou des bestiaux de leurs sujets. Quand il concernoit les hommes de condition servile, c'étoit une société au moyen de laquelle l'étagier & l'homme de corps d'un seigneur, pouvoit aller s'établir dans le fief & la justice d'un autre, & prendre femme de sa condition dans la terre de l'autre seigneur, fans danger de formariage. Le *parcours* pour les bestiaux étoit une société entre deux seigneurs ou deux villages, au moyen de laquelle les sujets de l'un pouvoient mener paître leurs bestiaux dans les vains pâturages de l'autre; ce *parcours* est encore en usage. Voyez les *coutumes du comté de Bourgogne*. De Lauriere. (*D. J.*)

PARDALION, (*Hist. nat.*) quelques auteurs ont employé ce nom pour désigner une agate semblable à la peau d'une panthere.

PARDAOS DE RÉALE, (*Monnoies.*) on nomme ainsi les réales ou pieces de huit, qui font les seules de toutes les monnoies d'Espagne, qui ayent cours aux Indes.

Ces *pardaos* ou *piastres*, car la réale de huit & la piastre font la même chose, ont un certain prix fixe, au-dessous duquel elles ne baissent jamais; mais elles haussent assez considérablement, lorsque quelquefois les négocians en veulent amasser des parties considérables pour envoyer à la Chine, où elles font fort estimées; on les échange avec de l'or.

PARDENE, (*Géog. anc.*) contrée de la Gédrosie; on donnoit le nom de *pardene* à tout le milieu de la Gédrosie, selon Ptolomée, l. VI. c. xxj. (*D. J.*)

PAR-DESSUS-DE-VIOLE, f. m. (*Lutherie.*) instrument à cordes & à archet, dont la construction est en tout semblable à celle du dessus-de-viole, au-dessus duquel il sonne la quarte. Voyez *VIOLE* & la *table* du rapport de l'étendue des instrumens, & la *fig. Pl. XI. de Lutherie*, *fig. 3.*

PAR-DEVANT, (*Charpentier.*) par-devant & par-derriere font des especes d'entre-toifes fort larges qui entretiennent le chaffis bas d'une lucarne guitarde, & qui forment une espece de plancher.

PARDIGLIO, f. m. (*Hist. nat.*) nom donné par Imperatus à un marbre d'un gris de cendre qui a aussi été nommé *marmor palumbinum*.

PARDON, EXCUSE, (*Synon.*) on fait excuse d'une faute apparente; on demande pardon d'une faute réelle; l'un est pour se justifier & part d'un fond de politesse; l'autre est pour arrêter la vengeance, ou pour empêcher la punition, & désigne un mouvement de repentir; le bon esprit fait excuse facilement; le bon cœur fait pardonner promptement. Girard.

PARDON, en terme de *Droit canon* & de *Théologie*; est une indulgence que le pape accorde pour la rémission des peines temporelles dûes au péché, & qui doivent être expiées en cette vie par la pénitence, ou en l'autre par les peines du purgatoire. Voyez *INDULGENCE* & *PURGATOIRE*.

Le tems célèbre pour les pardons est celui du jubilé. Voyez *JUBILÉ*.

*Pardon* se disoit aussi autrefois de la priere que nous nommons *l'angelus*, & qu'on récite au son de la cloche, le matin, à midi & le soir, en l'honneur de la sainte Vierge, pour obtenir les indulgences attachées à la récitation de cette priere; c'est pourquoi on lit dans quelques auteurs sonner le pardon pour *l'angelus*. Voyez *ANGELUS*.

*Pardon, venia.*, dans les anciens auteurs anglois signifie la maniere de demander pardon à Dieu en se mettant à genoux, ou plutôt une prosternation qui étoit en usage parmi les pénitens. Voyez *GENUFLEXION*.

C'est ainsi qu'on lit dans Wathingham, pag. 196. *rege interim prostrato in longâ veniâ*; & ailleurs ce vers du tems.

*Per venias centum verrunt barbis pavementum.*

**PARDON**, (*Théolog.*) Les Juifs ont une fête qu'ils appellent *jomhacchipout*, c'est-à-dire le jour de pardon, qui se célèbre le dixieme du mois *Tisri*, qui répond à notre mois de Septembre: elle est ordonnée au *Lévit. ch. xxiiij. vers. 27.* où il est dit, *au dixieme de ce septieme mois, vous affligerez vos ames*, &c. Pendant ce jour-là toute œuvre cesse, comme au jour du sabbat, & l'on jeûne sans manger quoique ce soit.

Léon de Modene remarque, que les Juifs pratiquoient autrefois une certaine cérémonie la veille de cette fête, qui consistoit à frapper trois fois la tête d'un coq en vie, & de dire à chaque fois, *qu'il soit immolé au lieu de moi*, laquelle cérémonie se nommoit *chappara, expiation*; mais elle ne s'observe plus en Italie & au Levant, parce qu'on a reconnu que c'étoit une superstition. Ils mangent beaucoup cette même veille, à cause qu'il est jeûne le lendemain. Plusieurs se baignent & se font donner les trente-neuf coups de fouet nommés *malcuth*: ceux qui retiennent le bien d'autrui, quand ils ont quelque conscience, le restituent alors. Ils demandent pardon à ceux qu'ils ont offensés; ils font des aumônes, & généralement tout ce qui doit accompagner une véritable pénitence. Après souper plusieurs se vêtent de blanc, & en cet état sans souliers, ils vont à la synagogue qui est fort éclairée ce soir-là de lampes & de bougies. Là, chaque nation, selon sa coutume, fait plusieurs prieres & confessions pour marquer sa pénitence, ce qui dure au-moins trois heures; après quoi on va se coucher. Il y en a quelques-uns qui passent toute la nuit dans la synagogue, priant Dieu & récitant des psaumes. Le lendemain dès le point du jour, ils retournent tous à la synagogue, habillés comme le jour précédent, & y demeurent jusqu'à la nuit, disant sans interruption des prieres, des psaumes, des confessions, & demandant à Dieu qu'il leur pardonne les péchés qu'ils ont commis. Lorsque la nuit est venue, & que l'on découvre les étoiles, on sonne d'un cor pour marquer que le jeûne est fini: après quoi ils sortent de la synagogue, & se saluant les uns les autres, ils se souhaitent une longue vie. Ils bénissent la nouvelle lune, & étant de retour chez eux, ils rompent le jeûne & mangent. Voyez Leon de Modene, *traité des cérémonies des Juifs*, part. III. ch. vj. Voyez aussi **TROMPETES**.

**PARDON**, f. m. (*Discipl. ecclési.*) ce mot signifie l'indulgence que le pape accorde aux Chrétiens pour leurs péchés, moyennant qu'ils aillent à une telle église, à une telle station, &c. Voyez **INDULGENCE**.

Pasquier se récrie fortement contre le droit que le pape s'attribue, de distribuer des indulgences & des pardons pour les péchés: voici ses propres termes qui regardent les tems de Léon X, & le passage est singulier.

» Ceux, dit-il, qui commandoient aux opinions  
Tome XI,

» de Léon X, pape, facile & débonnaire, mettant  
» l'honneur de Dieu sous piés, lui firent exercer  
» libéralité de ses deniers, tirés des pardons, en-  
» vers une sienne sœur qui en eut le plus grand  
» chateau, comme nous apprenons de Guichardin, puis envers un, & autres princes...

» Alors se tourna le grand pardon en parti, se  
» trouvant quelques prélats, principaux entrepreneurs qui faisoient la maille bonne, sous lesquels  
» y avoit quelques partisans qui savoient ce qu'ils  
» leur devoient rendre pour les provinces qui leur  
» étoient départies.

» La procédure que ces messieurs observoient allant faire leurs quêtes, étoit de commencer en  
» chaque paroisse par une procession sous la conduite du curé, ou de son vicaire, suivie d'une célébration de grand'messe du S. Esprit, qui se fermoit par le sermon d'un charlatan, lequel étaloit  
» aux paroissiens de quel fruit étoit le mérite de ce grand pardon, tant aux vivans qu'aux morts, selon  
» le plus ou le moins qu'on contribueroit de deniers; & lors le pauvre peuple ouvroit sa bourse  
» à qui mieux, pour participer à un si riche butin.  
» Ce fut un or pire que celui de Toulouse, qui cau-  
» soit seulement la mort à ceux qui le manioient...

» Quelques prêcheurs d'Allemagne n'oublieroient  
» de se déborder contre cet abus, & sur-tout Martin Luther, religieux de l'ordre de S. Augustin, s'en acquitta dedans la ville de Wittemberg, pays  
» de Saxe, soutenant qu'il n'étoit en la puissance du pape de distribuer des indulgences & pardons. Quelques écoliers sous la qualité de théologiens, soutinrent la querelle du pape, donnant sujet à un  
» moineau de se faire aigle aux dépens de la réputation du S. Siege, & entr'autres un frere Prierias  
» de l'ordre de S. Dominique, demeurant à Rome, se mit sur les rangs; tellement que deux moines,  
» l'un augustin, l'autre jacobin, entrent en lice, s'attachant aux extrémités; celui-là voulant  
» rasser la grandeur du pape, & la réduire au pié des autres évêques & au-dedans de leurs limites;  
» & celui-ci, au contraire, lui donnant toute puissance & autorité, non-seulement sur les patriarches, archevêques & évêques, mais aussi sur le  
» concile général & œcuménique. Qu'il lui suffisoit de dire, *s'il me ploist, il me loist*; c'est-à-dire  
» s'il me plaît, il m'est loisible; & qu'il falloit confiderer, non ce que les papes font, mais ce qu'ils  
» font «.

Après cela, passant aux désordres de la discipline ecclésiastique & bénéficiale; Pasquier conclut ainsi cette longue & notable épître: » & nous, au milieu  
» de cette générale débauche, nous pensons exterminer l'hérésie, par nos écrits & nos cris.....  
» c'est faire gerbe de foudre à Dieu, que de le croire «. (*D. J.*)

**PARDON**, (*Jurisprud.*) est la grace que le prince accorde à celui qui est accusé d'un crime pour lequel il n'échet pas peine de mort, & qui néanmoins ne peut être excusé, comme quand quelqu'un s'est trouvé dans une voie où il est arrivé mort d'homme. Voyez l'ord. de 1670. tit. 16. art. iij. & Voyez **LETRES DE PARDON**. (*A*)

**PARDONNABLE**, adj. (*Gramm.*) qu'on peut pardonner; il se dit d'une action dont on trouve l'excuse dans les circonstances qui l'ont, ou précédées ou accompagnées, ou suivies.

**PARDONNER**, v. act. c'est remettre le châtiement, sacrifier son ressentiment & promettre l'oubli d'une faute. On pardonne la chose, on pardonne à la personne.

Il y a des qualités qu'on pardonne plus difficilement que des offenses.

Il faut bien de la modestie, bien de l'attention;  
D D D d d d

bien de l'art pour arracher aux autres le pardon de la supériorité qu'on a sur eux.

On se pardonne si souvent à soi-même, qu'on devrait bien pardonner quelquefois aux autres.

Des hommes qui ont fait un sot ouvrage, que des imbécilles éditeurs ont achevé de gâter, n'ont jamais pu nous pardonner d'en avoir projeté un meilleur. Il n'y a sorte de persécutions que ces ennemis de tout bien ne nous ait suscitées. Nous avons vu notre honneur, notre fortune, notre liberté, notre vie compromises dans l'espace de quelques mois. Nous aurions obtenu d'eux le pardon d'un crime, nous n'en avons pu obtenir celui d'une bonne action.

Ils ont trouvé la plupart de ceux que nous n'avons pas jugés dignes de coopérer à notre entreprise, tout disposés à épouser leur haine & leur jalousie.

Nous n'avons point imaginé de vengeance plus cruelle de tout le mal qu'ils nous ont fait, que d'achever le bien que nous avions commencé.

Voilà l'unique espèce de repentiment qui fût digne de nous.

Tous les jours ils s'avilissent par quelques nouveaux forfaits; je vois l'opprobre s'avancer sur eux.

Le tems ne pardonne point à la méchanceté. Tôt ou tard, il en fait justice.

**PARER À VIRER**, (*Marine.*) c'est un commandement que le capitaine fait à l'équipage, & qu'il répète deux fois à haute voix, quand on est prêt à charger de bord, afin que chacun se prépare à faire comme il faut la manœuvre de revirement.

*Parer à carguer. Parer un banc, parer un danger;* c'est éviter un banc: on dit nous fîmes le nord-est pendant quatre horloges pour parer le banc.

*Se parer.* C'est agir pour se tenir prêt & en état. Nous aperçûmes deux navires au vent à nous, qui avoient le cap sur nous, ce qui fit que nous virâmes pour nous parer.

**PARÉ**, adj. (*Gramm.*) voyez **PARER**, v.

**PARÉ**, adj. (*Jurisprud.*) du latin *paratus*, se dit de ce qui est prêt à recevoir son exécution comme un titre paré, c'est-à-dire exécutoire. Voyez **TITRE PARÉ**. (A)

**PARÉ**, (*Marine.*) c'est-à-dire prêt à faire quelque chose, ou à être manœuvré, ou à se battre.

**PARÉAS**, **PERREAS** ou **PARIAS**, (*Hist. mod.*) on désigne sous ce nom parmi les habitans idolâtres de l'Indostan, une classe d'hommes séparée de toutes les autres, qui est l'objet de leur horreur & de leur mépris. Il ne leur est point permis de vivre avec les autres; ils habitent à l'extrémité des villes ou à la campagne, où ils ont des puits pour leur usage où les autres Indiens ne voudroient jamais aller puiser de l'eau. Les *Paréas* ne peuvent pas même passer dans les villes par les rues où demeurent les Bramines. Il leur est défendu d'entrer dans les temples ou pagodes, qu'ils souilleroient de leur présence. Ils gagnent leur vie à enfemencer les terres des autres, à bâtir pour eux des maisons de terre, & en se livrant aux travaux les plus vils. Ils se nourrissent des vaches, des chevaux & des autres animaux qui sont morts naturellement, ce qui est la principale source de l'aversion que l'on a pour eux. Quelque abjects que soient les *Paréas*, ils prétendent la supériorité sur d'autres hommes que l'on nomme *Scriperes*, avec qui ils ne veulent point manger, & qui sont obligés de se lever devant eux lorsqu'ils passent, sous peine d'être maltraités. Ces derniers sont appelés *Halalchours* à Surate, nom si odieux que l'on ne peut faire une plus grande insulte à un banyan que de le lui donner. Ce mot signifie un glouton, ou un homme qui mange tout ce qu'il trouve.

**PARÉAS**, f. m. (*Hist. nat. Ophéolog.*) nom d'un serpent qu'on trouve en Syrie. Il est tantôt de cou-

leur d'airain, tantôt de couleur noirâtre. La morsure n'en est pas mortelle, & elle est seulement suivie d'inflammation.

**PARÉATIS**, f. m. (*Jurisprud.*) est un terme purement latin, qui signifie *obéissance*; ce terme étoit de style dans les mandemens ou commissions que l'on observoit en chancellerie, pour pouvoir mettre à exécution un jugement hors du territoire ou ressort du juge, dont ce jugement étoit émané depuis l'ordonnance de 1539, qui a enjoint de rédiger en français tous les actes publics; on a conservé dans le style françois le terme de *paréatis*, pour désigner ces sortes de mandemens ou commissions.

Il y a des *paréatis* du grand sceau, c'est-à-dire donnés en la grande chancellerie & scellés du grand sceau, & d'autres *paréatis*, qu'on appelle *du petit sceau*, qui se donnent dans les petites chancelleries.

Tous arrêts peuvent être exécutés dans l'étendue du royaume en vertu d'un *paréatis* du grand sceau, sans qu'il soit besoin de demander aucune permission aux cours de parlement, baillifs, sénéchaux & autres juges dans le ressort desquels on les veut faire exécuter.

Il est néanmoins permis aux parties & exécuteurs des arrêts de mettre ces arrêts à exécution hors l'étendue des parlemens & cours où ils ont été rendus, de prendre un *paréatis* du petit sceau, c'est-à-dire en la chancellerie du parlement où ils doivent être exécutés, & les gardes-sceaux des petites chancelleries sont tenus de les sceller, à peine d'interdiction sans entrer en connoissance de cause.

La forme d'un *paréatis* est telle: « Louis par la » grace de Dieu, &c. au premier notre huissier ou » sergent sur ce requis: te mandons à la requête de » N. mettre à dûe & entiere exécution en tout notre » royaume, pays, terres & seigneuries de notre » obéissance l'arrêt rendu en notre cour de... le.... » jour de... ci attaché sous le contrescel de notre » chancellerie contre tel y nommé, & faire pour » raison de ce tous exploits & actes nécessaires, de » ce faire te donnons pouvoir sans demander autre » permission, nonobstant clameur de haro, charte » normande, prise à partie, & autres lettres à ce » contraires; car tel est notre plaisir », &c.

Les parties peuvent au lieu de *paréatis* prendre une permission du juge des lieux au-bas d'une requête. Voyez l'ordonnance de 1667, tit. XXVII. art. vj.

On appelle *paréatis rogatoire* une commission du grand sceau, que l'on prend pour mettre à exécution un jugement hors de l'étendue du royaume: par cette commission, le roi prie tous rois, princes & potentats de permettre que le jugement émané de France soit mis à exécution dans leur souveraineté, comme il feroit s'il en étoit par eux requis; & sur ce *paréatis*, le prince auquel on s'adresse en donne un pour permettre d'exécuter le jugement dans sa souveraineté.

Ces sortes de *paréatis* rogatoires ne sont pas en usage entre toutes sortes de princes, mais seulement entre ceux qui sont particulièrement alliés, & qui se donnent de part & d'autre toutes les facilités possibles pour mettre à exécution dans une souveraineté un jugement rendu dans l'autre, sans que l'on soit obligé de faire juger de nouveau; c'est ainsi que l'on en use entre la France & la principauté souveraine de Dombes, les jugemens émanés de chaque souveraineté s'exécutent dans l'autre sur un simple *paréatis*, qui s'accorde par le souverain sur le *paréatis* ou commission rogatoire donnée par l'autre souverain. (A)

**PARÉAU**, **PARÉAUX**, **PARRES**, f. m. (*Marine.*) c'est une sorte de grande barque des Indes, qui a le devant & le derrière fait de la même façon. On met

indifféremment le gouvernail dans l'un & dans l'autre, quand il faut changer de bord.

Les *parres* sont des vaisseaux dont on se sert vers Ceilon, qui ont beaucoup de rapport aux cagues de Hollande. Ce sont des bâtimens de charge qui ne perdent point de vûe les côtes, on s'en sert principalement dans la Tutocofie, aux côtes de Malabar, où les habitans qui vivent de l'industrie qu'ils ont à pêcher les perles, s'appellent *parnaes*, à cause qu'ils vont à cette pêche avec cette sorte de bâtiment. Les corsaires de Malabar se servent aussi d'un bâtiment à rames, qu'ils nomment *parc* ou *pareau*; ce peut bien être le même. (Z)

PAREAU, est, parmi les *Ciriers*, une espece de chaudiere profonde & étroite, assez semblable à une fontaine, sur-tout par son couvercle. Il y en a qui sont évafées par le haut, & sans couvercle. Ils servent à faire fondre la vieille cire.

PAREAUX, s. m. pl. (*Pêcherie*.) ce mot signifie en terme de Pêcheurs de *gros cailloux* ronds, pesans & percés par le milieu, qu'ils attachent le long de la coulure d'en-bas du filet, qu'ils appellent une *seine*, afin de la parer quand ils l'ont jeté à l'eau, c'est-à-dire pour en arrêter le bas au fond, tandis que le haut flotte à cause des lieges qui le soutiennent. *Dict. de Trévoux*.

PARECBASE, s. f. (*Rhétor.*) *παρεμβασίς*, ce terme signifie l'exagération d'un crime, & non pas une digression au sujet de la question qu'on traite; du-moins c'est l'idée de Vossius.

PARECHESE, s. m. (*Rhétor.*) *παράχνησις*, répétition trop fréquente d'une même syllabe; par exemple, *perire me malis malim modis*.

PARECHIA, (*Géog. anc.*) ville ou bourg de l'Archipel, le principal de l'île de Paros, sur la côte occidentale vis-à-vis de l'île d'Antiparos. *Parechia* est bâtie sur les ruines de l'ancienne & fameuse Paros. *Long. 43. 13. latit. 37. 3.*

PAREDRE, (*Hist. d'Athènes.*) *παρέδροι*, les *paredres* étoient des gens consommés dans les affaires. Quand l'archonte, roi, ou le polémaque n'étoient pas, attendu leur jeunesse, aussi versés dans la connoissance des lois & des coutumes de leur pays qu'on pouvoit le desirer, chacun d'eux choisissoit deux personnes d'âge, de savoir & de réputation, pour siéger avec eux sur le banc & les diriger dans leurs jugemens. Ces *paredres* ou assesseurs étoient obligés de subir les mêmes épreuves que les autres magistrats, soit pour présider aux assemblées publiques, soit pour être admis dans le sénat. Il falloit en conséquence, après l'expiration de leur charge, qu'ils rendissent compte de leur conduite dans le poste qu'on leur avoit confié. *Voyez Potter. Archaeol. græc. t. I. p. 77. (D. J.)*

PARÉE, s. f. (*Gramm. & Jurisprud.*) voyez PARCOURS. On dit en prenant le mot *parée* d'avec un sens fort différent une exécution *parée*; alors *parée* pris adjectivement signifie que l'exécution peut servir à contraindre une personne sur le champ, & qu'elle aura son effet, nonobstant opposition quelconque.

PARÉE, (*Boucherie.*) la piece *parée* du bœuf est celle qui se leve à la tête de la furlonge.

PARÉES, s. f. partie du fourneau à couler les gueuses. *Voyez à l'article FORGES, GROSSES FORGES.*

PARÉGORIQUES, adj. (*Médecine.*) les *parégoriques*, les *épicerastiques* & les *anodins* signifient le même; ce sont des médicamens qui soulagent la douleur, la cause de la maladie: & la maladie même restant la même, ils produisent cet effet de trois manières; 1<sup>o</sup> par une faculté laxative qui relâche les pores de la peau & les ouvre, par ce moyen la douleur n'en est pas si grande, parce que la peau en est moins tendue; 2<sup>o</sup> par une chaleur douce & tempé-

Tome XI.

rée, qui résout une portion de la matière qui cause une tension dans la partie; 3<sup>o</sup> par l'aide de cette chaleur qui réveille la partie, la rechauffe & la remet à son premier état d'équilibre.

Les *parégoriques* s'ordonnent en linimens, en fomentations. *Voyez FOMENTATION.*

On les emploie sur-tout dans les hémorrhoides, dans l'inflammation de ces parties, où les discussifs & les repercutifs n'ont pas lieu, on emploie le lait tiède, l'eau de guimauve coupée avec le lait, &c.

On emploie des cataplasmes dans les inflammations. *Voyez CATAPLASMES.*

On met au rang des *parégoriques* l'application des poulets, des poumons, de mouton tout chaud, les chiens vivans ouverts, l'application de la flanelle trempée dans les fomentations de lait tiède & chaud. *Voyez ANODIN, DOULEUR.*

PAREIL, adj. (*Gramm.*) terme de comparaison, qui excite l'idée de similitude: il se dit des personnes & des choses; il n'a pas son *pareil*; ces deux étoffes sont *pareilles*.

PAREIRA-BRAVA, (*Hist. nat. Bot.*) racine médicinale du Brésil; c'est la caapeba de Pison, *butua*, *overo brutua* Zanoni, *butua lusitanica* de Geoffroi; *convolvulus brasiliensis*, *flore octopetalo*, *monacoccus* de Ray, *hist. II. 1331, &c.*

C'est une racine ligneuse, dure, tortueuse, brune au-dehors, rude, toute sillonnée dans sa longueur & dans sa circonférence, comme la racine du thyméléa, d'un jaune obscur intérieurement, comme entrelacée de plusieurs fibres ligneuses; de manière qu'étant coupée transversalement, elle représente plusieurs cercles concentriques, coupés de beaucoup de rayons qui vont du centre à la circonférence; elle est sans odeur, un peu amère, d'une faveur douce, à-peu-près semblable à celle de la réglisse, de la grosseur du doigt & quelquefois du bras d'un enfant.

Les Portugais nous apportent cette racine du Brésil, & ils disent que cette plante est une espece de vigne sauvage. Ils la vantent comme stomachique, cordiale, alexipharmaque, & même comme une panacée; mais elle a de grandes vertus diurétiques, & elle convient dans plusieurs cas de coliques néphrétiques, & de suppression d'urine; quand ces maladies viennent d'une lympe muqueuse, qui engage les couloirs des reins, ou même d'un amas de grains de sable, unis en une masse par une viscosité qui se durcit avec le tems & forme le calcul, alors la racine *pareira-brava*, en atténuant & dissolvant cette mucosité, ouvre un chemin libre aux urines, sépare les grains de sable & les fait sortir avec les urines. Comme cette racine a la vertu de dissoudre la sérosité visqueuse & tenace, on ne sauroit douter qu'elle ne convienne dans les autres maladies qui naissent du même vice de sérosité, par exemple dans l'asthme humoral causé par une pituite gluante.

La manière de s'en servir est de la couper par petits morceaux, d'en faire bouillir deux ou trois drachmes dans deux ou trois chopines d'eau, qu'on réduit à une; on en fait prendre au malade attaqué de difficulté d'urine un verre de demi-heure en demi-heure dans un bain chaud, après des préparations de clystères & quelquefois de saignées; on ajoute à sa décoction une petite quantité de syrop des cinq racines apéritives; cette décoction est encore excellente dans les coliques hépatiques, qui procedent d'une obstruction à l'orifice de la vésicule du fiel; on en prend un verre de deux en deux heures; enfin on ordonne utilement la même racine, mêlée avec le baume de copahu dans la gonorrhée après les autres remèdes convenables.

Sa dose est jusqu'à demi-drachme en substance, & demi-once en infusion; il n'en faut pas donner une

DDD d d d ij

trop grande dose, parce qu'elle exciteroit de l'ardeur dans les reins, & pourroit y causer de l'inflammation.

Geoffroi parle d'une autre espece de *pareira*, qu'il nomme *butua blanc*; c'est la *pareira species secunda* de Lockn. Sched. 32. On reçoit aussi cette espece de *pareira* du Brésil; c'est une racine dure, couverte d'une écorce plus molle que la précédente, spongieuse, de couleur de chair, ligneuse intérieurement, jaune comme la réglisse, d'un goût un peu amer; ses vertus passent pour être les mêmes, mais plus foible que celle du *butua brun*.

M. Amelot, conseiller d'état, est le premier qui ait apporté la *pareira* en France au retour de son ambassade de Portugal en 1688, comme M. Nicot, ambassadeur dans le même royaume, fut le premier qui nous envoya le tabac, plante fétide & ammoniacale, qui n'a eu que trop de succès. (D. J.)

PARELLE, (Botan.) voyez PATIENCE, Bot.

PARÉLIE, f. m. voyez PARHÉLIE.

PAREMBOLE, f. f. (Rhétor.) *παρεμβολή*, figure de rhétorique, dans laquelle l'idée qui a du rapport au sujet est insérée au milieu de la période. Toute la différence qu'il y a entre la *parembole* & la *parenthèse*, selon Vossius, *Rhetor. l. V. p. 334.* est que la première se rapporte au sujet dont on parle, & que la dernière lui est étrangère. Virgile nous fournira un exemple de ces deux figures, savoir 1<sup>o</sup> de la *parembole* dans ces deux vers :

*Æneas (neque enim patrius consistere mentem  
Passus amor) rapidum ad naves præmittit Achatem.*

& 2<sup>o</sup> de la *parenthèse* dans ceux-ci.

*Ipsique suos jam morte sub agrâ  
(Di meliora piis, erroremque hostibus illum)  
Discessos undis laniabant dentibus artus.*

(D. J.)

PAREMENT, f. m. (Archit.) c'est ce qui paroît d'une pierre ou d'un mur au-dehors, & qui, selon la qualité des ouvrages, peut être layé, traversé & poli au grès. Les anciens, pour conserver les arrêtes des pierres, les posoient à *paremens bruts*, & les retailloient ensuite sur le tas.

*Parement d'appui*, on nomme ainsi les pierres à deux *paremens*, qui sont entre les allèges & qui forment l'appui d'une croisée, particulièrement quand elle est vuide dans l'embrasure.

*Parement de couverture*, nom qu'on donne aux plâtres qu'on met contre les gouttières, pour soutenir le battelement des suites d'une couverture.

*Parement de menuiserie*, c'est ce qui paroît extérieurement d'un ouvrage de menuiserie, avec cadres & panneaux, comme d'un lambris, d'une embrasure, d'un revêtement, &c. la plupart de portes, guichets, de croisées, &c. sont à deux *paremens*. Il y a des assemblages, tels que les parquets qui sont arrafés en leur *parement*.

*Parement de pavé*, c'est l'assiette uniforme du pavé, sans bossés ni flaches. *Daviler.* (D. J.)

PAREMENT, (Coupe des pierres.) est la surface de la pierre qui doit paroître après qu'elle est mise en place. C'est la doële dans les voûtes, & la doële & un joint de tête dans les platebandes & arcades. Le délit ou lit de pierre ne doit jamais être en *parement*; c'est une mal-çon lorsque l'on en trouve. (D.)

PAREMENT, f. m. (Manufact.) les Musquiniers ou Tisserans nomment ainsi une sorte de colle faite d'eau & de farine, dont ils enduisent les chaînes de leurs toiles lorsqu'elles sont montées sur le métier, ce qu'ils appellent *les parer*. Ce terme n'est guère en usage que dans la Picardie; ailleurs on dit simplement *coller la chaîne*.

PAREMENS, (Comm. de bois ou triques de fagots.) c'est une exploitation de bois de chauffage; ce sont

les plus gros morceaux de bois dont les bucherons ont coutume de *parer* les fagots qu'ils font, d'où leur est venu leur nom.

PAREMENS, en terme de Marchands de mode, font, à proprement parler, les garnitures dont on décore le devant des robes & des jupons, soit en falbalas, soit en coquille. Voyez FALBALAS & COQUILLE.

PAREMENT, VOLANT, en terme de Marchand de mode, bandes d'étoffes, de réseaux d'or ou d'argent, attachées seulement par un bord, & qui se jouent sur l'habit au gré des vents & aux moindres mouvemens de la personne.

PAREMENT, terme de Rotisseur, c'est la graisse qui est autour de la panse d'un agneau, & qu'on étend proprement sur les quartiers de derrière pour leur donner plus de grace. (D. J.)

PAREMENT, (Tailleur.) c'est l'extrémité de la manche, qui est repliée sur la manche même.

PAREMENT, terme de Fauconnerie & de Vénérie, ce mot en fauconnerie se dit des mailles & de la diversité des couleurs. En vénérie, on appelle *parement* de cerf une chair rouge, qui vient par-dessus la venaison du cerf des deux côtés du corps. (D. J.)

PAREMPHIS, (Géog. anc.) ville d'Egypte, selon Etienne le Géographe; elle est connue par une médaille, qui se trouve dans le trésor de Golzius.

PARENCHIME, f. m. en Anatomie, c'est une espece particulière de substance différente de la chair, dont on supposoit anciennement que plusieurs parties du corps, comme le cœur, les poulmons, le foie, la rate, les reins, &c. étoient formées. Voyez CHAIR.

Il est ainsi appelé du grec *παρεγχυμα*, *effusion*, c'est-à-dire engendré par collection ou condensation de sucs.

Erasistrate est le premier qui se soit servi de ce nom, s'imaginant que la substance de ces parties n'étoit pas vasculaire comme le reste, mais composée d'une masse ou d'un coagulum de sang, en stagnation dans les vaisseaux de ces parties. Mais les modernes rejettent cette opinion; les observations faites par le moyen des microscopes & des injections &c. faisant voir que le cœur est un vrai muscle. Voyez CŒUR; les poulmons & la rate, des grappes de vésicules membraneuses & de vaisseaux. Voyez POUMONS & RATE; le foie & les reins, des amas de glandes, à-travers lesquelles la bile & l'urine se filtrent. Voyez FOIE & REINS.

PARENCHIME DE PLANTES, le docteur Grew donne ce nom à la moëlle ou poulpe, ou à cette partie intérieure de la plante, à-travers de laquelle on suppose que le suc est distribué. Voyez PLANTE, MOELLE, &c.

Quand on le voit avec un microscope, il ressemble à la moëlle, ou plutôt à une éponge; c'est une substance poreuse, flexible & capable de dilatation. Voyez MEDULLA, MOELLE.

Ses pores sont sans nombre & extrêmement petits; ils reçoivent autant d'humeurs qu'il en faut pour les remplir & les étendre: on suppose que c'est cette disposition de pores qui prépare la plante à la végétation & à l'accroissement. Voyez VÉGÉTATION.

Le *parenchime* est blanc d'abord, mais il change de couleur à proportion que la racine devient plus épaisse; ainsi il devient jaune dans la racine de la paille, & rouge dans celle de la bistorte. Voyez PLANTE.

PARENÈSE, f. f. (Théologie.) exhortations à la piété. Baillet divise les discours religieux en parénétiqes, ascétiques & mystiques.

PARÉNÉTIQUES, adj. fait de *parenèse*. Voyez ce mot.

PARENETA, (Géog. anc.) contrée d'Arménie,

au pays des Chalybes, ou dans celui des Mossynes; c'est Strabon qui en parle, *l. II. p. 528.*

**PARENSANE**, f. f. (*Marine.*) faire la *parensane*; les levantins disent faire la *parensane*, pour dire *mettre les ancres, les voiles & les manœuvres en état de faire route.* (Z)

**PARENT**, f. m. (*Gramm.*) c'est un nom qui désigne l'union par le sang. Voyez **PARENTAGE**, **PARENTÉ**, &c.

**PARENTAGE**, f. m. (*Lang. franç.*) nom collectif qui se dit de tous les parens ensemble, & qui signifie quelquefois seulement l'*origine*; ce mot étoit fort en usage du tems de Malherbe; mais il a vieilli en prose, & s'est conservé dans les vers où il est bien plus poétique que celui de parenté. Voyez **PARENTÉ**.

**PARENS**, (*Critiq. sac.*) ce mot se prend dans l'écriture pour *pere & mere*, ancêtres, & pour tout degré de consanguinité; ajoutez qu'être sans *parens*, ou sans *pere & mere*, signifie dans l'écriture ne les pas connoître. Melchisédec est dit être sans *pere & mere*, parce que la famille ne se trouve pas dans les généalogies des livres sacrés.

**PARENTALES**, LES, (*Littérat.*) les *parentales* étoient certaines solemnités & banquets que les anciens faisoient aux obsèques de leurs parens & amis. L'on voit encore quelque ressemblance de ces cérémonies dans nos anniversaires. (D. J.)

**PARENTÉ**, f. f. (*Jurisprud.*) est le rapport qui est entre les personnes qui sont unies par les liens du sang, comme l'affinité est le rapport qui est entre deux familles différentes qui sont unies par un mariage.

Toute *parenté* vient de la naissance, & dérive de ce que les personnes descendent d'une même souche.

Mais il faut observer qu'il n'y a que ceux qui sont nés d'un mariage légitime, qui soient parens de la famille de leurs *pere & mere*; car les bâtards n'ont point de parens, si ce n'est leurs enfans nés en légitime mariage; & à l'exception de ceux-ci, personne ne leur succede, & ils ne succèdent à personne.

On distingue trois sortes de parens, savoir les *ascendans*, les *descendans* & les *collatéraux*.

Les *ascendans* sont les *pere, mere, ayeul & ayeule*, & autres plus éloignés en remontant.

Les *descendans* sont ceux qui sont issus des mêmes ascendans.

Les *collatéraux* sont ceux qui descendent d'une souche commune, mais non pas des mêmes peres & meres; tels sont les freres & sœurs, les cousins, l'oncle & le neveu, &c.

Les degrés de *parenté* sont l'éloignement qu'il y a d'une génération à l'autre: pour les compter, on suit la ligne ou suite des personnes dont on veut connoître la proximité.

La *parenté* entre les ascendans & les descendans, se compte suivant l'ordre de la ligne directe ascendante & descendante; & la *parenté* des collatéraux se compte de même dans la ligne collatérale: de manière que chaque personne, ou génération, fait un degré.

Ainsi le *pere & le fils* ne sont éloignés que d'un degré, le *petit-fils* est éloigné de son *ayeul* de deux degrés; on ne compte pour celui-ci que deux degrés, quoiqu'il y ait trois personnes, parce que de l'*ayeul* au *petit-fils* il n'y a que deux générations, savoir le *fils & le petit-fils*: on ne compte pas l'*ayeul*, parce qu'il ne s'agit pas en ce cas de sa génération.

Les degrés de *parenté* en collatérale se comptent de même par génération, en remontant à la souche commune que l'on ne compte pas.

Ainsi pour trouver le degré de *parenté* entre deux cousins germains, il faut remonter à l'*ayeul*; & com-

me il y a entre lui & ces deux cousins quatre générations, deux d'un côté & deux de l'autre, savoir les deux fils & les deux petits-fils, qui sont cousins germains, il se trouve que ces deux cousins sont parens au quatrième degré.

Cette manière de compter les degrés par générations, a lieu pour la ligne directe, tant par le droit civil, que par le droit canon; mais en collatérale elle n'est observée que suivant le droit civil.

Suivant le droit canon, en collatérale, il faut deux personnes engendrées pour faire un degré, c'est-à-dire que l'on ne compte les degrés que d'un côté; de manière que deux collatéraux sont parens entr'eux au même degré, qu'ils sont éloignés de la souche commune; & si l'un des deux en est plus éloigné que l'autre, c'est cet éloignement où le premier se trouve de la souche commune, qui forme le degré de *parenté* entre eux, suivant la règle vulgaire, *remotior trahit ad se proximior.*

En France, on compte les degrés de *parenté* suivant le droit canon, pour les mariages & pour les récusations des juges.

Pour ce qui est des successions, on ne succédoit suivant le droit romain, que jusqu'au dixième degré de *parenté*. L'article 41 des *placités de Normandie*, porte que l'on ne succède point dans cette province que jusqu'au septième degré inclusivement; mais suivant le droit commun, observé en France, on succède à l'infini, tant en directe, que collatérale, tant que l'on peut prouver sa *parenté*; quand même on n'en prouveroit pas précisément le degré, le *fisc* ne succède qu'au défaut de tous les parens.

Le mariage est défendu entre les ascendans & les descendans jusqu'à l'infini.

Il est également défendu entre les collatéraux qui se tiennent lieu entre eux d'ascendans & de descendans, comme l'oncle & la nièce, la tante & le neveu, &c.

À l'égard des autres collatéraux qui n'ont point entre eux cette ressemblance de la ligne directe, le mariage est défendu jusqu'au quatrième degré canonique inclusivement, c'est-à-dire qu'il est défendu jusque & compris les petits-fils des cousins germains.

L'alliance spirituelle qui procède de l'administration, ou réception du sacrement de baptême, ou de celui de confirmation, forme aussi une espèce de *parenté* ou affinité, dont les degrés se comptent de même que ceux de la *parenté* qui vient des liens du sang. Voyez **EMPÊCHEMENT & MARIAGE**.

La *parenté* fait aussi un empêchement pour être pourvu d'une charge de judicature dans un tribunal où l'on a quelque parent au degré marqué par l'ordonnance; ces degrés se comptent suivant le droit civil.

L'édit du mois d'Août 1669, porte défense à ceux qui sont parens au premier, second & troisième degrés, qui sont le *pere & le fils*, les freres, l'oncle & le neveu, & à ceux qui sont alliés jusqu'au second degré, qui sont le *beau-pere & le gendre*, & les deux beaux-freres, d'être reçus à exercer conjointement aucun office, soit dans les cours souveraines, ou sièges inférieurs, à peine de nullité des provisions, & des réceptions qui seroient faites, & de la perte des offices.

Le même édit fait défense aux officiers titulaires, reçus & servant actuellement dans les cours & sièges, de contracter alliance au premier degré de *beau-pere & de gendre*; autrement, & en cas de convention, l'édit déclare l'office du dernier reçu vacant au profit du roi.

On peut obtenir du roi des dispenses de *parenté*, à l'effet d'être reçu officier dans un tribunal où l'on a des parens ou alliés au degré de l'ordonnance; mais en ce cas la voix des parens & alliés, jusqu'au

xieme degré de *parenté*, ne font compris que pour une, à moins qu'ils ne soient d'avis différent. *Voyez l'édit du mois de Janvier 1681, la déclaration du 25 Août 1708, celle du 30 Septembre 1728.*

Par rapport aux évocations pour cause de *parenté* & alliance, *voyez le mot ÉVOCATION. (A)*

PARENTHÈSE, f. f. on donne le nom de *parenthèse* à une proposition isolée, qui est inférée dans une autre dont elle interrompt la suite, *voyez HYPERBATE, n. 3.* Je rapporterai ici un trait de l'oraison funebre de Henri de Bourbon, prince de Condé, *part. III.* par le P. Bourdaloue: on y verra une *parenthèse* courte, vive, utile, & tenant au fond de la matiere, quoique détachée de la constitution mécanique & analytique du discours principal où elle est inférée. On ne doit se les permettre que de la même maniere. » C'étoit, *dit l'orateur*, un homme solide, » dont toutes les vûes alloient au bien, qui ne se » cherchoit point lui-même, & qui se feroit fait un » crime d'envisager dans les défordres de l'état sa » considération particuliere (maxime si ordinaire » aux grands); qui ne vouloit entrer dans les affaires que pour les finir, dans les mouvemens de division & de discorde que pour les calmer, dans » les intrigues & les cabales de la cour que pour les » dissiper ».

On donne encore le nom de *parenthèse* aux deux crochets dont on se fert pour marquer la phrase intervenue dans le discours principal, tels qu'on les voit avant & après les mots ci-dessus (*maxime si ordinaire aux grands*). Le premier crochet se nomme la *parenthèse ouverte*; le second, la *parenthèse fermée*. B. E. R. M.

PARENTIUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans l'Istrie. Ptolomée, *l. III. c. j.* la place entre l'embouchure du fleuve Formion & la ville de Pola. Elle a conservé son ancien nom, car on la nomme aujourd'hui *Parento*.

PARENZO, (*Géog. mod.*) en latin *Parentium*; petite ville d'Italie dans l'Istrie, sur le golfe de Venise, avec un évêché suffragant d'Aquilée, à 24 lieues E. de Venise. Elle se soumit aux Vénitiens en 1267. *Long. 21. 31. lat. 45. 23.*

PARÉORON, (*Ant. grecq.*) *παρήγορον*; c'est ainsi que les Grecs nommoient le troisieme cheval de relais, destiné pour être joint à un des autres attelés au char, au cas que dans leurs jeux, un de ces deux chevaux d'attelage vint à être tué. Il est singulier de voir la langue grecque annoblie par des termes recherchés, pour désigner jusqu'aux chevaux de course & de relais qu'ils faisoient paroître dans leurs jeux. (*D. J.*)

PARER, v. act. (*Gramm.*) c'est embellir la chose par des ornemens, ou par une maniere avantageuse de la présenter. On *pare* une église. On *pare* sa marchandise. Les femmes en se *parant* rendent bien aux hommes l'hommage qu'elles en obtiennent. Tout le tems donné à la toilette est perdu pour celle que la nature n'a pas parée. La terre se *pare* au printems. On dit aussi se *parer* d'une vertu qu'on n'a pas, ce qui est pis peut-être que de se *parer* d'un vice qu'on a. Le premier est un hypocrite qui en impose; le second est un libertin dont la dépravation des mœurs a passé jusqu'au jugement, & qui fait horreur ou pitié. *Voyez aux articles suivans* quelques autres acceptions du même mot.

PARER UN CAP, (*Marine.*) c'est-à-dire, doubler un cap, passer au-delà, & le laisser à côté. Nous fumes trois jours à *parer* le cap. *Voyez DOUBLER.*

*Parer* quelque chose, c'est la débarrasser & se mettre en état de s'en servir. *Parer* le cabestan. *Parer* une barrique de vin pour faire du breuvage.

*Parer* un cable, c'est mettre un cable en état de s'en servir.

*Parer* une ancre, c'est mettre une ancre en état de s'en servir, c'est-à-dire, qu'on l'a débarrassée, & qu'elle est prête pour la mouiller. (*Z*)

PARER, (*Manufactur.*) Ce mot se dit de quelques préparations que l'on donne à certaines marchandises, pour les rendre plus éclatantes, ou pour les disposer à faire un meilleur service. Les Bonnetiers *parent* leurs bas, les Marchands & Manufacturiers leurs marchandises, par des eaux qu'ils leur donnent, ou par la maniere de les presser, comme aux tabis, aux taffetas, aux camelots, aux callemandres, &c.

PARER, en terme de *Boutonnier*, c'est l'action de donner la dernière main à un bouton avec le paroïr, pour le rendre plus parfait. *Voyez PAROÏR.*

PARER, terme de *Corroyeur, Peaussier & Parcheminnier*, qui signifie gratter & ratifier la superficie des cuirs ou peaux avec la lunette, ou quelqu'autre instrument d'acier tranchant, & en ôter le superflu pour les rendre plus belles, plus unies, & d'une meilleure vente. *Voyez LUNETTE.*

Les cuirs & les peaux se *parent* pour l'ordinaire du côté de la chair; c'est dans ce sens qu'on dit: un cuir *paré*. *Voyez nos Planches du Corroyeur*, qui représentent un ouvrier qui *pare* un cuir avec la lunette.

PARER, (*Escrime.*) c'est détourner avec son épée celle de l'ennemi, de maniere que l'estocade qu'il porte ne nous touche point.

PARER, terme de *Marchands de liqueurs*. Ce mot se dit de quelques liqueurs, particulièrement des cidres & des poirés; c'est leur ôter le goût douçâtre qu'elles ont naturellement, & leur en donner un qui approche davantage de celui du vin. Quelques-uns se servent pour cela de l'eau-de-vie.

PARER, en termes de *Maréchal*, c'est couper les ongles ou la corne d'un cheval avec un bouterol ou paroïr, pour rendre la sole unie & propre à être ferrée. Bien *parer*. *Parer* le pié sans rencontrer le vis. Le *parer* est un arrêt relevé du cheval de manège. Ainsi on dit un beau *parer*, pour dire un bel arrêt bien relevé, & sur les hanches.

PARER, terme de *Relieurs*. Les Relieurs de livres appellent *parer* une couverture de veau ou d'un autre cuir, en enlevant avec un tranchoir, qu'ils nomment *couteau à parer*, ce qu'il y a de trop épais sur les bords du cuir, afin qu'ils se collent plus facilement sur le carton. On *pare* la couverture sur un marbre ou pierre de liais, après que la peau a été mouillée, ratifiée & coupée. (*D. J.*)

PARERER, f. m. dans le *Commerce*, terme italien qui commence à être adopté. Il signifie l'avis ou conseil d'un marchand ou négociant; parce que quand on consulte un marchand sur quelque matiere, il donne sa réponse en italien avec un *mi-pare*, c'est-à-dire, *je pense, il me semble.*

La maniere de négocier, sur-tout la méthode des billets de change, étant empruntée des Italiens, la plupart des villes marchandes, & particulièrement Lyon, retiennent l'usage des *pareres*; ce sont les avis & opinions des Marchands ou Négocians, qui font foi comme les actes par-devant Notaires, quand ils sont donnés par autorité du juge conservateur, ou sur une consultation particuliere, pour maintenir le droit de celui qui consulte.

M. Savary a donné un excellent traité, intitulé, *parere*, ou avis & conseils sur les plus importantes matieres du Commerce; contenant la solution de la plupart des questions difficiles relatives aux banqueroutes & faillites, billets de change, billets à ordre sans date ou expression de valeur, blancs-signés, renouvellement de billets de change, tout cela tiré ou accepté par les femmes au nom de leurs maris, ou en l'absence du tireur, &c. les différentes sociétés, la compétence des juges & consuls, ensemble plusieurs arrêts des parlemens, rendus en conformité

des *pareres* donnés sur toutes ces sortes de questions. M. Savary des Brulons, son fils, & auteur de la plus grande partie du Dictionnaire de Commerce, a donné en 1715 une nouvelle édition de cet ouvrage avec trente-neuf *pareres* nouveaux sur diverses questions. Voyez le *Dictionnaire de Commerce*, au mot PARERE.

PARERGA, f. m. (*Architect.*) c'est un terme dont on se sert quelquefois en Architecture, pour signifier des additions ou suppléments faits à l'ouvrage principal, qui lui servent d'ornement.

On s'en sert aussi quelquefois en Peinture, pour exprimer de petits morceaux ou compartimens, placés sur les côtés ou dans les angles du tableau principal.

PARERMENEUTES ou FAUX INTERPRETES, f. m. pl. (*Théol.*) hérétiques qui s'éleverent dans le septième siècle, & qui interprétoient l'Écriture selon leur sens, se moquant de l'explication de l'Église & des docteurs orthodoxes. S. Jean de Damas, voyez *Pratécote*, *Sandere*, her. 127.

PARESE, f. f. (*Morale.*) nonchalance qui empêche l'homme de travailler, de vaquer à ses affaires, & de remplir ses devoirs.

Un poète anglois a peint cette reine du monde comme une indolente divinité :

*A careless deity*

*No problem puzzle his lethargick brain :  
But dull oblivion guards his peaceful bed,  
And lazy fogs bedew his gracious head.  
Thus at full length, the pamp'rd monarch lay,  
Fast'ning in ease, and slumb'ring life away.*

De tous nos défauts, celui dont nous tombons le plus aisément d'accord, c'est de la *parese* ; parce que nous nous persuadons qu'elle tient à toutes les vertus paisibles ; & que, sans détruire les autres, elle en suspend seulement les fonctions. De-là vient qu'elle regne souverainement dans ce qu'on appelle le *beau monde* ; & si quelquefois on trouble son empire, c'est plutôt pour chasser l'ennui, que par goût pour l'occupation.

L'esprit contracte aussi facilement l'habitude de la *parese* que le corps. Un homme qui ne va jamais qu'en voiture, est bien-tôt hors d'état de se servir de ses jambes. Comme il faut lui donner la main pour qu'il marche, de même il faut aider l'autre à penser, & même l'y forcer ; sans cela, l'homme craignant l'application, soupire vainement après la science qui est pour lui une plante succulente, mais dont il n'a pas le courage d'exprimer le suc. L'esprit ne devient actif que par l'exercice ; s'il s'y porte avec ardeur, il trouve celui des forces & des ressources, qu'il ne connoissoit pas auparavant.

Au surplus la *parese* de l'esprit & du corps, est un vice que les hommes surmontent bien quelquefois, mais qu'ils n'étouffent jamais. Peut-être est-ce un bonheur pour la société que ce vice ne puisse pas être déraciné. Bien des gens croient que lui seul a empêché plus de mauvaises actions, que toutes les vertus réunies ensemble. (*D. J.*)

PARESE, FAINÉANTISE, (*Synon.*) La *parese* est un moindre vice que la *fainéantise*. Celle-là semble avoir la source dans le tempérament, & celle-ci dans le caractère de l'ame. La première s'applique à l'action de l'esprit comme à celle du corps ; la seconde ne convient qu'à cette dernière sorte d'action. Le *pareseux* craint la peine & la fatigue, il est lent dans ses opérations, & fait traîner l'ouvrage. Le *fainéant* aime à être défœuvré, il hait l'occupation, & fuit le travail. *Girard.* (*D. J.*)

PARESEUX, adj. (*Gramm.*) qui ne se porte qu'à regret à remplir ses devoirs. On dit aussi un ven-

tre *pareseux*, une nature *pareseuse*. Voyez l'article PARESE.

PARESEUX, *tardigradus*, f. m. (*Hist. nat. Zoolog.*) Pl. IV. fig. 3. & Pl. V. fig. 2. animal quadrupède, long d'environ deux piés ; il a la queue très-courte, les jambes de devant plus longues que celles de derrière, & seulement trois doigts à chaque pié, avec des ongles forts & un peu recourbés. Le poil est fort épais, varié de brun & de blanc, & entièrement blanc sur la face de cet animal. Les oreilles n'ont point de conque, on ne voit à l'extérieur que l'orifice du canal auditif. Il n'a ni dents incisives, ni canines, mais seulement des molaires. Le *pareseux* se trouve au Brésil, dans la Guyane, & aux Indes orientales. Il y a dans l'île de Ceylan un autre animal auquel on a aussi donné le nom de *pareseux* : il n'a que deux doigts aux piés de devant, & trois à ceux de derrière ; ses oreilles sont plates & appliquées contre la tête ; le poil est épais & de couleur incarnate foncée par-dessus le dos, & d'un cendré clair par-dessous le ventre : cet animal n'a point de queue. *Regn. anim.* par M. Brisson.

Pison rapporte que le *pareseux* marche si lentement, qu'en quinze jours entiers à-peine pourroit-il aller aussi loin que l'on pourroit jeter une pierre. Il met environ deux jours à monter sur un arbre, ou à descendre ; on ne peut hâter sa démarche ni par des menaces, ni par des coups de fouet ou de bâton. Le museau de cet animal est toujours sale & couvert de salive ; il se traîne sur son ventre sans jamais s'élever sur ses jambes ; il fait fortement avec ses ongles, & il dort suspendu aux arbres ; on le trouve ordinairement sur leur sommet ; il vit de feuilles sans boire. *Hist. nat.* Gulielmi Pisonis, lib. V. chap. xxij. (1)

PARESEUX, (*Maréchallerie.*) un cheval *pareseux*, est celui qui ralentit toujours son allure, & qu'il faut avertir incessamment.

PARETONIUM, (*Hist. nat.*) nom donné par les anciens naturalistes à une argille très-blanche, lisse & pesante, douce au toucher, friable ou facile à écraser entre les doigts, sans les colorer ; elle ne s'attache que légèrement à la langue, & se dissout aisément dans la bouche ; elle est fort visqueuse lorsqu'elle a été mouillée. Il se trouve de la terre de cette espèce en Angleterre, dans la principauté de Galles, ainsi qu'en Normandie. Elle seroit très-propre à faire de la porcelaine. Voyez Emmanuel Mendez d'Acosta, *natural history of fossils*.

Pline a cru que cette substance se formoit de l'écume de la mer congelée & devenue solide, parce qu'on la trouvoit sur les rivages d'Égypte, & de l'île de Crete. Il y a lieu de croire que la mer en baignant des couches de cette terre, la porte sur ces côtes.

PARÉTUVIER, f. m. (*Botan. exot.*) c'est un des principaux arbres qui naissent communément dans les Indes occidentales. On le trouve par-tout dans les îles de l'Amérique, & même dans la terre-ferme. Il croît dans les lieux marécageux, sur le rivage de la mer, & le long des rivières & des torrens qui entrent dans la mer. La principale espèce est le *parétuvier* noir, que les Indiens appellent *guaparaiba*, nom que Pison lui a conservé. Cet arbre s'élève à vingt piés de hauteur ; ses feuilles sont semblables aux grandes feuilles du poirier, mais plus longues & plus épaisses. Ses fleurs sont petites, contenues dans des calices oblongs ; il leur succede, après qu'elles sont tombées des filiques ressemblantes en-dehors, au bâton de casse, mais plus courtes, de couleur obscure, remplies d'une pulpe blanche, semblable à la moëlle des os, & d'un goût amer. Les rameaux de cet arbre, après s'être élevés, se courbent jusqu'à terre, où ils prennent racine, s'enlacent les uns dans les autres, se foudroient, & occupent un grand terrain. (*D. J.*)

**PAREUR DE CORDES**, *terme de Riviere*, officier qui sert à empêcher que la corde ne s'arrête lorsque le bateau monte. Il y en a un pour cette fonction au port de la Conférence.

**PARFAIRE**, v. act. rendre parfait, mettre la dernière main, achever, compléter, &c. *parfaire* un ouvrage, c'est n'y rien laisser à désirer; *parfaire* une somme, c'est y ajouter ce qui y manque pour un achat, un remboursement, un acquêt, &c. *parfaire* le procès de quelqu'un, c'est le conduire jusqu'au jugement définitif.

**PARFAIT**, adj. terme relatif à *parfaire*. Voyez ce verbe.

Il se dit des personnes & des choses; un homme seroit *parfait*, une chose seroit *parfaite*, si on ne leur remarquoit aucun défaut, & qu'ils eussent toutes les qualités possibles, & au plus haut degré.

Il n'y a rien de *parfait* dans l'art.

Il n'y a rien d'imparfait dans la nature; tout ce qui est nécessaire dans toutes ses parties est *parfait*.

L'impossibilité d'atteindre à la perfection, ne nous dispense pas d'y viser. Voyez au mot *parfaire*, les autres acceptions de *parfait*. Voyez aussi les articles suivans.

**PARFAIT**, adj. quelquefois pris substantivement: on dit en termes de Grammaire le *prétérit parfait*, ou simplement le *parfait*: ainsi *amavi*, j'ai aimé, est, dit-on, le *parfait* de l'indicatif; *amaverim*, que j'aye aimé, est celui du subjonctif; *amavisse*, avoir aimé, est celui de l'infinitif. On verra (article TEMPS), que celui dont il s'agit ici, est un *prétérit indéfini*, parce que faisant abstraction de toutes les époques, il peut être rapporté tantôt à l'une, & tantôt à l'autre, selon l'exigence des cas. Quant au nom de *parfait* dont on l'a décoré, ce n'est pas que les Grammairiens y aient vu plus de perfection que dans d'autres temps; ce n'a été que par opposition avec le prétendu *prétérit* que l'on a appelé *imparfait*, parce que l'on y démêloit encore, quoique confusément, quelque chose qui n'étoit point passé, mais présent. Voyez PRÉTÉRIT. (B. E. R. M.)

**PARFAIT**, NOMBRE, (*Arithmétique*.) les Arithméticiens appellent *nombre parfait*, celui dont les parties aliquotes ajoutées ensemble, font le même nombre dont elles font les parties: ainsi 6 ou 28 font des *nombre parfait*, parce que 1, 2, & 3, qui font les parties aliquotes du premier, font 6, & que 1, 2, 4, 7, & 14, qui font celles de 28, font aussi 28.

**PARFAIT**, (*Critique sacrée*.) τελειος; ce mot est assez commun dans le nouveau-Testament; il signifie les Chrétiens qui réunissoient la foi, la lumière, & les bonnes œuvres. *Parfait*, τελειος, dit Clément d'Alexandrie, est un terme qu'il ne faut pas étendre à tous égards: on est *parfait* dans une vertu, mais non pas en toutes au même degré; la nature humaine ne comporte pas cette sorte de perfection. (D. J.)

**PARFAIT**, *terme de Physiologie*, quelques écrivains appellent *animaux parfaits*, ceux qui sont produits par une génération univoque, pour les distinguer des insectes, que ces auteurs prétendent être produits par une génération équivoque. Voyez GÉNÉRATION, UNIVOQUE, EQUIVOQUE, &c.

**PARFAIT**, se dit aussi d'une maladie: il signifie le même que *complet* & *total*; ainsi on dit *apoplexie parfaite*.

**PARFAIT**, en Musique, marque ce qui remplit & satisfait l'oreille & l'esprit. C'est dans ce sens, qu'on dit *accord parfait*, *cadence parfaite*. Voyez ACCORD, CADENCE, &c.

Nos anciens musiciens divisoient le tems ou le mode par rapport à la mesure, en *parfait* & *imparfait*; & prétendant que le nombre ternaire étoit plus *parfait* que le binaire, ils appelloient *tems* ou *modes parfaits*, ceux dont la mesure étoit à trois

tems; ce qu'ils marquoient par un O plein, ou barré, O. Le tems ou mode imparfait, formoit une mesure à deux tems, & ils le marquoient par un O coupé ou un C de cette manière C ou C. Voyez TEMS, MODE, MESURE, PROLATION, VALEUR DES NOTES, &c. (S.)

**PARFAIT CONTENTEMENT**, *terme de Metteur-en-œuvre*, est le nom que l'on donne à un très-grand noeuf bouffant de diamant que les dames portent sur l'estomac au haut des pièces de corps.

**PARFILER**, v. act. c'est dépecer des morceaux d'étoffes riches, brin à brin, séparer la soie de l'or & de l'argent, rejeter la soie & remplir du fil d'or & d'argent la boîte à *parfiler*. On *parfile* aussi des morceaux d'étoffes en soie, sans dorure; c'est les décomposer, séparer les brins de la trame & de la chaîne, & en remplir la boîte à *parfiler*. On vend la *parfisure* d'or; on fait des jupons, des manteaux de lit ouettés & piqués de la *parfisure* en soie.

**PARFILURE**, f. f. (*Passementerie*.) se dit de tous les endroits de l'ouvrage où se forment les contours des figures du dessin, tant en-dedans qu'en-dehors, & qui sont exprimés par les points noirs & blancs du dessin. Pour entendre ceci, il faut voir ce qui est dit au mot PAS, sur les croisées de la chaîne; quelle que soit une quantité des rames qui levent, elle est toujours terminée aux deux extrémités par un ou plusieurs points blancs ou laissés, qui en font la terminaison; de même à chaque marche; c'est cette opposition des pris & des laissés, qui est appelée *parfisure*. Supposons pour plus de clarté, que les points 1, 2, 3, 8, 9, 10, remplissent une ligne, levent, les points 4, 5, 6, 7, ne leveront pas cette ligne supposée en première marche; venons à la seconde: les points 1, 2, 5, 6, 9, 10, levent, les points blancs 3, 4, 7, 8, ne levant pas, font *parfisure* entre eux, & les points noirs qui les touchent, & forment ainsi la *parfisure*, ainsi des autres. Pour tout dire, en un mot, un point noir ou pris est *parfisure* d'un point blanc ou laissé qui le suit, de même qu'un laissé est *parfisure* d'un pris qui le suit.

**PARFONDRE**, (*Peinture*.) ce terme de peinture en émail signifie faire fondre également. Les couleurs que l'on applique sur l'émail & sur le verre, doivent se *parfondre*, c'est-à-dire se mélanger, s'unir également. (D. J.)

**PARFOURNISSEMENT**, f. m. (*Jurisprud.*) c'est lorsque l'on achève entièrement de fournir quelque chose dont on devoit livrer une certaine quantité, comme des deniers, des grains, ou autre espèce. (A)

**PARFUM**, f. m. (*Composition de parfums*.) la plupart des parfums se font avec le musc, l'ambre gris, la civette, le bois de rose & de cedre, l'iris, la fleur d'orange, la rose, le jasmin, la jonquille, la tubéreuse, & autres fleurs odorantes. On y fait encore entrer le storax, l'encens, le benjoin, le girofle, le macis, & autres semblables drogues, que l'on nomme communément des *aromates*. On compose aussi des sachets parfumés avec des herbes aromatiques, telles que peuvent être la lavande, la marjolaine, la fauge, le thim, la sarriette, l'hyssope, &c.

Autrefois les *parfums* où entroient le musc, l'ambre gris, & la civette, étoient recherchés en France, mais ils sont tombés de mode, depuis que nos nerfs sont devenus plus délicats. *Parfum* se prend souvent pour les corps mêmes d'où s'exhalent les *parfums*; en ce sens, les meilleurs *parfums* se tirent d'orient, & des pays chauds. (D. J.)

**PARFUM**, (*Littérat.*) les anciens regardoient les *parfums* non-seulement comme un hommage qu'on devoit aux dieux, mais encore comme un signe de leur présence. Les dieux, fuyant la théologie des Poètes, ne se manifestoient jamais sans annoncer leur apparition par une odeur d'ambroisie. Aussi

Hyppolite expirant, & entendant une voix qui lui parloit (c'étoit la voix de Diane sa protectrice), s'écrie dans Euripide, « ô divine odeur ! car j'ai senti, déesse immortelle, que c'étoit vous qui me parliez ».

On employoit aussi des *parfums* sur les tombeaux pour honorer la mémoire des morts ; ainsi Antoine recommande de répandre sur ses cendres du vin, des herbes odoriférantes, & de mêler des *parfums* à l'agréable odeur des roses.

*Sparge mero cineres, & odoro perlue nardo  
Hospes, & adde rosas balsama puniceis.*

Anacréon avoit dit long-tems auparavant, *ode 4*, « à quoi bon répandre des essences sur mon tombeau ? Pourquoi y faire des sacrifices inutiles ; parfume-moi plutôt pendant que je suis en vie ; mets des couronnes de roses sur ma tête ». (*D. J.*)

PARFUM, (*Critique sacrée.*) l'usage des *parfums* étoit recherché des Hébreux & des Orientaux. Moïse donne la composition de deux especes de *parfums*, dont l'un devoit être offert au seigneur sur l'autel d'or, & l'autre étoit destiné à oindre le grand-prêtre & ses fils, de même que le tabernacle & tous les vases destinés au service divin. La loi défendoit sous peine de la vie à quelque homme que ce fût, de se servir du premier de ces *parfums* pour son usage. Il étoit composé de haëte, d'onix, de galbanum, & d'encens par égale portion ; *aqualis ponderis erunt omnia*, Exod. xxx. 34. Le *parfum d'onction* étoit fait de myrrhe, de cinnamome, de canne aromatique, de casse, & d'olive, Exod. xxx. 31. Il étoit également défendu de l'employer à d'autres usages qu'à celui de sa destination, & d'en faire pour soi, ou pour les autres. Voyez ONCTION HUILE d'. (*Critique sacrée.*)

Mais les Hébreux avoient d'autres *parfums* pour leurs usages profanes, tels que ceux qui étoient dans les trésors du roi Ezéchias ; *ostendit eis aromata & cellam odoramentorum, & unguenti optimi*, II. xxxix. 2. Judith se parfuma pour paroître devant Holopherne. Le corps du roi Aza fut exposé sur un lit de parade avec beaucoup de *parfums* : *posuerunt eum super lectum suum plenum aromatibus & unguentis meretriciis*. Enfin, les Hébreux aimoient tellement les *parfums*, que c'étoit pour eux une grande mortification de s'en abstenir, & qu'ils ne s'en privoient que dans des tems de calamités. Il paroît par l'Écriture, que les hommes & les femmes en uoient indifféremment. Les *parfums* qu'ils employoient pour embaumer leurs morts d'un rang éminent, étoient apparemment composés des mêmes drogues que ceux des Egyptiens, dont les Hébreux avoient pris l'usage des embaumemens. L'usage des *parfums* pour les morts, fit naître aux vivans l'idée de les employer pour la sensualité. Les femmes chez les Hébreux les prodigtoient sur elles en tems de noces ; c'est ainsi que se conduisit Ruth pour plaire à Boz, & Judith pour captiver les bonnes grâces d'Holopherne.

PARFUM, en Médecine & en Pharmacie. Ces compositions n'exhalent pas toujours une bonne odeur ; il y en a d'agréables & de désagréables.

On les divise en *parfums* liquides & en *parfums* secs. Les liquides sont comme les eaux de senteur, les cassolettes. Les secs sont comme les pastilles, les baies de genievre qu'on fait brûler dans les chambres des malades, dans les hopitaux pour corriger le mauvais air.

On parfume les chambres avec l'eau de fleur d'orange, le vinaigre, l'esprit de sel ammoniac, l'esprit-de-vin mis dans une phiole à long col sur un réchaud, pour en répandre plus aisément la vapeur.

*Parfum céphalique.* Prenez styrax calamite, benjoin, de chacun un gros & demi ; gomme de genievre, encens, de chacun un gros ; gérosfle, canelle,

Tome XI.

de chacun deux scrupules ; feuilles de laurier, de sauge, de marjolaine, de romarin, de chacun demi-gros. Faites une poudre de tous ces ingrédients que vous jetterez sur les charbons ardents, afin que le malade en reçoive la fumée par le nez.

On en peut faire de pareils pour remplir d'autres indications, pour provoquer les regles, la salivation, &c.

PARFUM, (*Tireurs d'or.*) on nomme de la sorte une composition de divers ingrédients, dont quelques tireurs d'or & d'argent se servent pour donner le fumage au fil d'argent, afin de le faire passer pour fil d'or, ou fil surdoré ; le *parfum* est défendu par les réglemens.

PARFUMÉ, adj. terme qui se dit des choses qui ont reçu l'impression de quelque parfum, comme des gants *parfumés*, des peaux *parfumées*. Les François tiroient autrefois d'Espagne & d'Italie des peaux de boucs & de chevres toutes *parfumées*, dont ils fabriquoient des gants, des bourses, des poches, & autres ouvrages semblables. A présent on ne peut plus les souffrir à cause de leur odeur trop violente, & on en fait assez peu de cas.

PARFUMER, v. act. se dit de l'action par laquelle on donne l'impression de quelque parfum à quelque corps capable de le recevoir. On *parfume* des peaux, des gants, de la poudre, de la pomade, des favonnettes, des pâtes, pastilles, essences, &c. avec le musc, l'ambre gris, la civette, &c.

Les pays où on fait le mieux *parfumer*, sont l'Espagne & l'Italie.

PARFUMER UN VAISSEAU, (*Marine.*) c'est faire brûler du goudron & du genievre, & jeter du vinaigre entre les ponts d'un vaisseau ; les bâtimens & les hommes seront *parfumés*. (Q)

PARFUMEUR, s. m. marchand & ouvrier tout ensemble, qui fait, vend, & employe toutes sortes de parfums, de la poudre pour les cheveux, des favonnettes, de la pâte pour les mains, des pastilles, eaux de senteur, essences, gants parfumés, sachets de senteur, pots pourris, &c. Voyez tous ces mots à leur article.

Le métier de *Parfumeur* étoit fort en vogue chez les anciens grecs & les anciens romains.

A Paris, les maîtres Gantiers composent une communauté considérable ; leurs anciens statuts sont du mois d'Octobre 1190, sous le regne de Philippe Auguste, confirmés depuis par le roi Jean, le 20 Décembre 1357, & encore le 27 Juillet 1582 sous Henri III. Les statuts dont la communauté se sert présentement, ont été renouvelés, confirmés, & augmentés par Louis XIV. au mois de Mars 1656, par lettres patentes enregistrées au parlement le 13 Mai suivant. Par tous ces statuts, ordonnances, lettres patentes, &c. les maîtres sont qualifiés marchands maîtres Gantiers *Parfumeurs*.

En qualité de gantiers, ils ont droit de vendre & de faire toutes sortes de gants & mitaines, de tous les cuirs qui se peuvent commodément employer.

Comme *parfumeurs*, ils peuvent appliquer & mettre sur les gants, & débiter toutes sortes de *parfums*, & même vendre en détail des cuirs de toute espece, peaux lavées, parfumées, blanches, & autres propres à faire des gants.

Suivant ces statuts, aucun ne peut être reçu marchand *gantier parfumeur*, qu'après quatre ans d'apprentissage, servi les maîtres pendant trois autres en qualité de compagnon, & fait chef-d'œuvre.

Les fils de maîtres sont exempts de ces formalités, leur suffisant de faire une légère expérience.

La veuve d'un maître a droit de tenir boutique, & de faire travailler tant qu'elle reste en viduité ; mais il ne lui est pas permis de faire d'apprentif.

A la tête de la communauté, il y a quatre maîtres

E E E e e

& gardes jurés, préposés pour tenir la main à l'exécution de ses reglemens, & vaquer aux affaires qui la concernent. Chaque juré demeure deux ans en charge; en sorte que tous les ans les deux plus anciens en doivent sortir, pour faire place aux nouveaux qui s'élisent devant le procureur du roi au châtelet, par la plus grande & saine partie de la communauté. Les maîtres *Gantiers-Parfumeurs* ont leur confrairie dans l'église des Innocens: sainte Anne est leur patronne. Cette confrairie fut établie le 20 Juillet 1426, par lettres patentes données à Paris par Henri, roi d'Angleterre, se disant aussi roi de France, dans les troubles arrivés sous le regne de Charles VII.

Quant aux instrumens dont les *Parfumeurs* se servent comme *parfumeurs*, ils n'en ont point qui leur soient particuliers. Il en est de même des termes dont ils font usage dans leurs opérations: c'est toujours composer, mélanger; ainsi il est aisé de voir que ceux dont on a donné l'explication dans cet article, leur appartiennent comme *gantiers*, & non comme *parfumeurs*.

PARFUMOIR, f. m. c'est un petit coffre de bois garni à son entrée d'une grille qui soutient en l'air ce qu'on veut parfumer. Au bas de ce coffre est une petite ouverture, par laquelle on passe une chauffrette pleine de feu, où l'on met brûler les pastilles. *Voyez nos Planches.*

PARGA, ( *Géog. mod.* ) ville des états de Venise, sur la côte d'Albanie, vis-à-vis de l'île de Corfou, avec un port commode. Elle est habitée par des Grecs & des Albanois, & est située sur un rocher. *Long. 38. 22. lat. 39. 28. (D. J.)*

PARHELIE, f. m. ( *Physiq.* ) est un faux soleil ou météore, sous la forme d'une clarté brillante, qui paroît à côté du soleil, & qui est formé par la réflexion de ses rayons sur un nuage qui lui est opposé d'une certaine manière. *Voyez MÉTÉORE.*

Ce mot est grec, composé de *παρα*, *juxta*, proche, & *ήλιος*, *sol*, soleil.

Les *parhelies* sont ordinairement accompagnés de couronnes ou cercles lumineux: leurs couleurs sont semblables à celles de l'arc-en-ciel; le rouge & le jaune du côté qui regarde le soleil, le bleu & le violet de l'autre côté. *Voyez ARC-EN-CIEL.*

Néanmoins on voit quelquefois des cercles entiers sans aucun *parhelie*, & des *parhelies* sans cercles.

Leur figure n'est pas aussi parfaitement ronde que celle du soleil; on leur remarque souvent des angles, ils ne brillent pas non plus tant que le soleil, quoique leur lumière ne laisse pas d'être quelquefois aussi grande que celle de cet astre. Lorsqu'il en paroît plusieurs à la fois, quelques-uns ont moins d'éclat, & sont plus pâles que les autres.

Garcæus, dans son livre des météores, a compilé une histoire exacte des *parhelies* d'après tous les auteurs qui en parlent; & on voit par cette histoire que les *parhelies* sont assez communs.

M. de la Hire observa à Paris en 1689 deux de ces *parhelies*, & M. Cassini autant en 1693. MM. Gray en 1700, Halley en 1702, & Maraldi en 1721, ont décrit ceux qu'ils ont vus, & l'on pourroit en indiquer plusieurs autres. Les quatre *parhelies* que Scheiner vit à Rome, sont d'autant plus remarquables, que Descartes & Huighens entreprirent d'en donner l'explication. Les sept soleils qu'Hévelius observa à Danzig en 1661, doivent être regardés comme un phénomène bien surprenant.

Les *parhelies* sont quelquefois doubles, triples, &c.

En l'année 1629 on vit à Rome un *parhelie* de cinq soleils; & en 1666 on en vit un autre de six soleils à Arles.

Les cercles des *parhelies* different tant en nombre qu'en grandeur: ils ont cependant tous le même diamètre, lequel est égal au diamètre apparent du

soleil. Il se trouve des cercles qui ont le soleil dans leur centre: ces cercles sont colorés, & leur diamètre est de 45 degrés & même de 90. Plus les couleurs de ces cercles sont vives, plus la lumière du véritable soleil paroît foible.

La matière des *parhelies* se trouve dans notre atmosphère. Les raisons que nous en avons données dans l'article *Halo*, concluent pour les *parhelies*, les cercles colorés qui les accompagnent n'étant autre chose que des couronnes. Ajoutons-y 1°. que suivant les observations exactes des plus habiles physiciens, le tems n'est jamais parfaitement serein lorsque les *parhelies* paroissent; mais l'air se trouve alors chargé d'un brouillard transparent. 2°. Il est rare de voir ces *parhelies* de deux endroits en même tems, quoiqu'ils soient tout proches les uns des autres. 3°. On les voit d'ordinaire en hiver, lorsqu'il fait froid ou qu'il gele un peu, tant qu'il regne en même tems un petit vent de nord. 4°. Lorsque les *parhelies* disparoissent, il commence aussi à pleuvoir ou à neiger, & on voit alors tomber une espèce de neige oblongue faite en manière d'aiguilles. Cependant M. Halley croit que la cause des *parhelies* est plus élevée que les nuées ordinaires, parce qu'elles paroissent couvertes lorsqu'il survient quelques nuées.

Hévelius, fameux astronome, a observé en 1674 une sorte de *parhelie* différent des précédens; au lieu d'être à côté du véritable soleil, il se trouvoit perpendiculairement au-dessus, & cela un peu avant le coucher de cet astre. Les couleurs n'étoient pas non plus celles qu'on remarque ordinairement. Le *parhelie* & le soleil étoient séparés par une nuée. Ce phénomène fut suivi d'une forte gelée qui couvrit la mer Baltique d'une glace épaisse. M. Cassini en a vu de la même nature en 1693. Il y a aussi des *paraselènes*. *Voyez PARASELENE. Article de M. Formey, qui la tiré de l'essai de Physique de Muskenbroek.*

PARHOMOLOGIE, f. f. ( *Rhétor.* ) *παρομολογία*; c'est la même figure qu'on appelle autrement *concession*, dans laquelle on cède quelque chose à son adversaire pour avoir plus de droit de nier ce qui est véritablement important. Je n'en citerai qu'un exemple tiré de Cicéron: *Sume hoc ab iudicibus, nostrâ voluntate; neminem illi propiorem cognatum quam te fuisse, concedimus: officia tua nonnulla in illum extitisse, stipendia vos unâ fecisse aliquandiu nemo negat; sed quid contra testamentum dicis, in quo scriptus hic est?* ( *D. J.* )

PARI, f. m. ( *anal. des Jeux.* ) lorsque deux joueurs *A, B*, jouent l'un contre l'autre, & que l'espérance du joueur *A* est à celle du joueur *B* en raison de *m* à *n*, le *pari* pour le joueur *A* est aussi au *pari* pour le joueur *B* en raison de *m* à *n*; or le nombre *m* n'est autre chose que le nombre des cas qui peuvent faire gagner le joueur *A*, & *n* est le nombre des cas qui peuvent faire gagner *B*. Par exemple, si un joueur *A* veut amener 12 avec deux dés, on a  $m = 1$ , &  $n = 35$ , parce qu'il n'y a qu'un cas qui puisse amener 12, & 35 qui amèneront autre chose. *Voyez DÉ.* Ainsi pour parier but à but, c'est-à-dire avec un avantage égal, suivant les règles ordinaires des jeux, il faut que la mise du joueur *B* soit à celle du joueur *A* comme 35 est à 1.

De même, si on parie d'amener en six coups un doublet avec deux dés, il est clair que le nombre des coups possibles est  $(36)^6$ , & que le nombre des coups où il n'y a point de doublets est  $(30)^6$ ; d'où il s'ensuit que le *pari* doit être comme  $(36)^6 - (30)^6$ , c'est-à-dire, comme  $(\frac{6}{5})^6 - 1$  est à 1.

Au reste, ces règles doivent être modifiées dans certains cas, où la probabilité de gagner est fort petite, & celle de perdre fort grande. Sur quoi *voyez l'article JEU. (O)*

PARIA, (*Géog. anc.*) île de la mer de Phénicie. Pline, *l. V. c. xxxj.* la place vis-à-vis de Joppé. Elle donnoit le nom aux peuples *Παριανοί*, Pariani, dont parle Jofephe, *Ant. jud. l. XIV. c. xvij.*

PARIADE, *f. f.* (*Chaffe*) c'est le tems où les perdrix s'apparient. La chaffe est alors féverement défendue.

PARIADES, (*Géog. anc.*) montagne d'Asie, selon Pline *l. V. c. xxvij.* Les manuscrits varient beaucoup sur l'ortographe de ce nom. Les uns lifent *Pariadrul*, d'autres *Pariadrel*, d'autres *Paryadis*. Le pere Hardouin veut qu'on life *Paryadres*, comme l'ortographe qui approche le plus des anciens manuscrits. Strabon, *l. XI. p. 497.* qui a écrit *Paryadra*, dit que cette montagne fait partie du mont Taurus.

PARIAGE, *f. m.* (*Jurifprud.*) du latin *pariatio*, qui signifie *affociation*, est une efpece de fociété entre le roi ou quelqu'autre grand feigneur, & un autre feigneur moins puiffant, lequel recherche la fociété & la protection d'un feigneur plus puiffant que lui, auquel il cede une partie de fes droits, afin de se mettre à couvert des violences qu'il avoit à craindre, & d'avoir lui-même la force en main pour jouir plus féverement de la portion qu'il se réfserve.

Les *pariages* ont ordinairement pour objet l'exploitation de la justice, & des droits qui en dépendent, ou la perception de quelques droits feigneuriaux, comme tailles, rentes, bannalités, &c.

Ces affociations étoient sur-tout recherchées par les évêques, abbés, & autres feigneurs ecclésiastiques, lesquels pour avoir main-forte entroient en *pariage* avec le roi ou quelqu'autre grand feigneur laïc.

Tel fut le *pariage* d'entre le roi & l'évêque de Mende, dont le registre de la cour du 18 Juillet 1369 est chargé. Tel fut encore le *pariage* d'entre le roi & l'évêque de Cahors pour la juridiction commune; comme aussi par un arrêt des prieurs de la charité & porte S. Leon, du 27 Mars 1405, appert que les *pariages* des affociations faites entre le roi & aucuns de fes fujets, à la charge qu'il ne les mettra hors fes mains, doivent y demeurer, & le roi ne peut les transporter même en appanage, ou récompense d'appanage: tel fut aussi le *pariage* de l'an 1263, fait entre l'abbaye de Luxeu, & le comte de Champagne, qui est rappelé par Pithou dans fes mémoires.

Les *pariages* furent fort fréquens dans les xiiij. & xiv. fiecles. Ils se faisoient alors en deux manieres, à tems ou à perpétuité. Les premiers étoient limités à la vie des grands feigneurs, avec lesquels les abbés & les monasteres traitoient, & souvent ils étoient renouvelés avec leurs fucceffeurs. Il ne reste plus aucun vestige de ces *pariages* à tems; ceux qui étoient à perpétuité font demeurés dans leur force & vertu, quoique la cause qui les avoit produits ne subsiste plus.

La Rocheflavin, tit. des droits feigneuriaux, décide que le roi qui est en *pariage* avec un autre feigneur, ne peut vendre ni aliéner en aucune maniere fa part, ni rien innover aux claufes & conditions du traité.

Dans les lieux où le roi est en *pariage* avec quelque feigneur, celui-ci ne peut contraindre les vassaux & amphotéotes communs à lui faire hommage, & passer reconnoissance fans appeller le procureur-général du roi, ou son substitut, afin d'obvier aux ufurpations que l'on pourroit faire sur les droits du roi.

Quand une justice est tenue en *pariage* entre le roi & quelque feigneur, le juge doit être nommé alternativement de trois ans en trois ans par le roi & par le feigneur particulier, il en est de même d'une justice tenue en *pariage* entre deux feigneurs. Ordonnance de Rouffillon, *art. 25 & 26.* Voyez le gloss. de Ducange, celui de Lauriere, la Rocheflavin, Graverol, Cambolas, Guyot. (A)

Tome XI.

PARIAIRE, *f. m.* (*Jurifprudence.*) signifie celui qui tient en pariage avec quelqu'un; dans des lettres de Charles VI. du mois de Janvier 1395, il est dit que Bernard de Sanclava étoit feigneur en partie de Montfaucon en Bigore, & qu'il étoit *pariaire* de ce lieu avec le roi. (A)

PARIER. Voyez l'article PARTI.

PARIÉTAIRE, *f. f.* (*Hift. nat. Bot.*) *parietaria*; genre de plante dont la fleur n'a point de pétales; elle est composée ordinairement de quatre étamines, qui sortent d'un calice divisé en quatre parties. Cette fleur a la forme d'une cloche, d'un entonnoir ou d'une rosette. Le pistil devient dans la fuite une femence, le plus souvent oblongue, & renfermée dans une capsule qui a servi de calice à la fleur. Tournefort, *inst. rei herb.* Voyez PLANTE.

PARIÉTAIRE, (*Mat. méd. & Chimie.*) la *pariétaire* est une plante éminemment nitreuse. Voyez NITRE. Elle est du petit nombre de celles dont les vertus médicinales peuvent se déduire évidemment d'un principe chimique bien connu, bien distinct; & ce principe c'est le nitre.

Le suc & la décoction de cette plante font apéritifs, résolutifs, diurétiques. On l'emploie utilement à ces titres dans les obstructions commençantes, les suppressions d'urine, de gravelle, l'hydropisie, & les maladies chroniques commençantes de la poitrine. Or la vertu du nitre est reconnue dans tous ces cas, & les autres principes constituans de la substance extractive de la *pariétaire* sont & peu abondans & très-inactifs. C'est cette dernière circonstance de sa composition qui rend dans l'usage extérieur la *pariétaire* véritablement émolliente; c'est-à-dire capable d'agir principalement à raison de son suc aqueux. Cette plante est employée très-communément & avec succès dans presque toutes les applications extérieures émollientes, comme fomentations, lotions, demibains, cataplasmes, &c. La décoction de la *pariétaire* est aussi un ingrédient très-commun des lavemens appelés *émollients*. On retire une eau distillée de la *pariétaire* qui certainement ne retient aucune des vertus de cette plante. (b)

PARIÉTAUX, *os parietaux*, (*Anat.*) ce font deux os du crâne, ainsi nommés parce qu'ils forment les parois ou les côtes de la tête. Voyez CRANE.

On les appelle aussi *ossa bregmatica* & *ossa fincipitis*.

Les os ont la figure d'un carré, & on y distingue 1°. deux faces, une latérale, externe, convexe, unie & polie; une latérale, interne, concave, inégale & remplie de fillons formés par les battemens de l'artere de la dure-mere: on donne à l'assemblage de ces fillons le nom de *feuille de figuier*. 2°. Quatre bords, un supérieur, un inférieur, arrondi, taillé en biseau & inégal; un antérieur & un postérieur inégal. 3°. Quatre angles, un supérieur antérieur, un supérieur postérieur, un inférieur postérieur, un inférieur antérieur, le plus saillant de tous. 4°. Une empreinte demi-circulaire, à deux pouces environ du bord inférieur, face externe. 5°. Un trou long du bord supérieur près de l'angle postérieur; ce trou ne se trouve pas toujours. 6°. Une portion de gouttiere le long du bord supérieur, face interne. 7°. Un petit canal ou une gouttiere par où passe l'artere de la dure-mere, situé sur l'angle antérieur inférieur, face interne. 8°. Une petite partie de la gouttiere des sinus latéraux, située sur l'angle postérieur inférieur, face interne.

Ces os sont articulés ensemble par suture sagittale avec le coronal, par suture coronale avec l'occipital, par suture lambdoïde avec le temporal, par suture temporale, & avec le sphénoïde par suture sphénoïdale. Voyez CORONAL, TEMPORAL, &c.

Quelquefois l'os *parietal* devient monstrueux par son épaisseur. M. Morand a fait voir à l'académie des

E E E e e ij

Sciences le *parietal* gauche d'un crâne humain, qui avoit neuf lignes & demi d'épaisseur; il n'avoit point de diploë, & sa substance étoit ferrée comme celle de l'ivoire. Du reste, il avoit tous les caractères d'un *parietal*, par ses autres dimensions: des vaisseaux de la dure-mère, gravés sur la table interne, ne paroissent pas en avoir logés de plus gros; on n'a point su l'origine de cet os singulier par son épaisseur. M. Morand l'avoit reçu d'un de ses amis, qui étoit pour lors employé à l'armée de Westphalie, & qui le lui avoit envoyé comme une pièce curieuse. *Hist. des Acad. des Scienc. année 1742. (D. J.)*

PARIEUR, f. m. (*Jeu.*) celui qui parie. *Voyez PARI.*

PARILI, f. m. (*Botan. exot.*) nom d'un grand arbre qui croît au Malabar. Sa racine & ses feuilles passent pour adoucir la salure du sang & des humeurs. On prépare avec les feuilles, & celles du caretti, cuites dans le suc laiteux du cacao, une décoction qu'on applique aux hémorroïdes pour en apaiser les douleurs. (*D. J.*)

PARILIES, f. f. pl. (*Ant. rom.*) en latin *parilia*; fêtes en l'honneur de la fondation de Rome. Hadrien étant monté sur le trône, trouva qu'il étoit convenable de célébrer l'anniversaire de la fondation de Rome, par des témoignages publics de vénération & de joie: plein de ce projet, il fit bâtir dans Rome même un temple à la ville de Rome, qui en avoit déjà plusieurs dans les provinces, changea le nom de *Parilia*, qu'on donnoit au jour de sa fondation, en celui de *Romana*, & ordonna qu'à l'avenir ce jour seroit célébré par des fêtes & par des jeux publics; c'est ce que nous apprenons d'Athénée. Le sénateur Buonarotti croit que le temple bâti par Hadrien est représenté sur un médaillon de ce prince, où l'on voit un temple à dix colonnes avec un fronton & des statues, ayant de chaque côté une colonne détachée du reste de l'édifice, sur laquelle s'élève une statue, & pour légende, S. P. Q. R. E. X. S. C.

On ne faisoit aucun sacrifice sanglant le jour des *parilies*, parce que c'étoit le jour natal de la ville éternelle; d'où il est aisé de juger, que quelque usités que fussent ces sortes de sacrifices, ils ne laissoient pas d'être toujours comme ils devoient être naturellement en quelque sorte d'horreur, puisqu'on croyoit honorer une fête en s'en abstenant. Il falloit donc bien que l'usage s'en fût introduit par politique plus que par dévotion. (*D. J.*)

PARILLA, SANTA, (*Géograph. mod.*) ville de l'Amérique méridionale, au Pérou, audience de Lima, dans la vallée & sur la rivière de Santa, au bord de la mer, à 20 lieues de Truxillo, & 60 de Lima. *Long. 300. long. 9.*

PARIMA, LAC DE, (*Géogr. mod.*) lac d'Amérique qui est situé directement sous l'équateur. Il a 305 milles d'Allemagne de longueur de l'est à l'ouest, & dans l'endroit le plus large, cent milles ou environ; de sorte qu'on peut le comparer aux plus grands lacs du monde, s'il n'est pas le plus grand; cependant il ne reçoit & ne produit point de rivières.

On peut douter, avec raison, comment ce lac a été formé, si c'est par quelque inondation ancienne de l'Océan, par des sources souterraines, ou par les eaux pluviales qu'il est entretenu: vraisemblablement il y a dans le fond des sources qui suppléent à l'eau qui se perd tous les jours par l'évaporation: car les lacs semblent avoir la même origine que les rivières; ils ne diffèrent que par la situation, & la quantité d'eau de leurs sources. En effet, qu'une source soit environnée de tous côtés d'un terrain élevé, qu'elle coule sur un lit plat & large, & ne fournisse qu'une petite quantité d'eau, elle ne forme point de courant, & s'évapore à mesure qu'elle sort.

Il n'y a donc réellement de différence entre les

sources, les lacs & les rivières, que dans quelques circonstances: on peut trouver des sources qui ne forment point de courant; mais on les appelle plus proprement des puits. (*D. J.*)

PARIS, (*Géog. mod.*) ville capitale du royaume de France, située sur la Seine, à environ 90 lieues sud-est de Londres, 95 sud d'Amsterdam, 260 nord-ouest de Vienne, 240 nord-est de Madrid, 270 nord-ouest de Rome, 490 nord-ouest de Constantinople, 340 de Lisbonne, 590 sud-est de Moscou, 300 sud-ouest de Cracovie, 230 sud-ouest de Copenhague, 350 sud-ouest de Strockolm, *Long. orient. de Paris à Notre-Dame, 20<sup>d</sup>. 21'. 30". latit. 48<sup>d</sup>. 51'. 20". long. de Paris à l'observatoire; suivant Cassini, 19<sup>d</sup>. 51'. 30". latit. 48<sup>d</sup>. 50'. 10".*

Paris est une ancienne ville, une des plus grandes, des plus magnifiques & des plus peuplées de l'univers. Elle a produit seule plus de grands personnages, plus de savans, plus de beaux esprits que toutes les autres villes de France réunies ensemble.

On y compte sept cent mille âmes, environ 23 mille maisons, un grand nombre d'hôtels magnifiques. Il y a trois palais superbes distingués sur tous les autres; savoir, celui des Tuileries, du Louvre & du Luxembourg; celui du Louvre n'est point fini. Chaque roi depuis François I. y a fait travailler plus ou moins. Louis XV. aura peut-être la gloire d'y avoir mis la dernière perfection.

La Seine qui traverse Paris, passe sous plusieurs ponts, entr'autres sous le pont-neuf, qui est le plus beau, soit par sa longueur, soit par sa largeur. Les plus belles places publiques sont la place royale, où l'on voit la statue de Louis XIII. la place Vendôme, où est la statue équestre de Louis XIV. & la place des Victoires, où est la statue pédestre du même roi; mais on fait actuellement entre les Tuileries & le Cours, une nouvelle place, où l'on a déjà placé la statue équestre de Louis XV. on ne peut rien encore prononcer sur la place; mais quant à la statue, il est décidé que c'est le plus beau monument en ce genre qu'il y ait à Paris.

De toutes les fontaines de Paris, il n'y en a que deux belles, celle des Innocens, & celle de la rue de Grenelle.

On compte dans Paris trois maisons de théâtres qui semblent être des prisons; 41 paroisses, 11 chapitres ou collégiales, 53 couvents d'hommes, 70 couvents de filles, 12 séminaires, 8 abbayes de filles, & 3 abbayes d'hommes; savoir, S. Victor, S. Martin-des-Champs, & S. Germain-des-Prés.

L'évêché de Paris fut érigé en archevêché en 1622. Les archevêques sont ducs & pairs depuis 1674. La métropole, quoiqu'ancienne, a des grandes beautés, & un cœur richement orné. Les autres églises remarquables sont 1<sup>o</sup>. Celle de la maison professe des Jésuites, où se trouve les cœurs de Louis XIII. & de Louis XIV. ainsi que le mausolée en marbre du grand Condé. 2<sup>o</sup>. L'église de la paroisse de S. Roch, nouvellement bâtie. 3<sup>o</sup>. celle de la paroisse S. Sulpice, qui n'est pas encore finie. 4<sup>o</sup>. Celle du Val-de-Grace, décorée de peintures; c'est une des huit abbayes de filles qui sont dans la ville. 5<sup>o</sup>. On a commencé brillamment l'église de sainte Genevieve.

L'université de Paris, célèbre dans le monde chrétien, est composée de trente-six collèges, dont dix sont de plein exercice. Il y a deux écoles publiques de Théologie, la Sorbonne & Navarre. Le cardinal de Richelieu a été restaurateur de la Sorbonne, où il a dans la chapelle un superbe mausolée. Le collège le plus beau, & qui est de plein exercice, est celui des Quatre-Nations, appelé aussi *Mazarin*, parce qu'il a pour fondateur le cardinal de ce nom. Les jésuites a voient un vieux collège dans la rue S. Jacques,

appelé autrefois *le college de Clermont*, parce qu'un évêque de Clermont l'avoit fondé.

Il y a à *Paris* six académies royales, l'académie françoise établie en 1635; celle des Inscriptions & Belles-lettres; en 1663; celle des Sciences, en 1666; celle de Peinture & de Sculpture, en 1648; celle d'Architecture, en 1671; & celle de Chirurgie, en 1748.

Il y a cinq bibliothèques publiques; celle du roi tient le premier rang dans le monde littéraire par l'étendue des bâtimens, par le grand nombre de livres & de manuscrits, & par son assemblage de médailles, d'estampes, &c.

Il y a trois fortes de prisons, comme si le gouvernement n'étoit pas un; la prison du roi, celle du parlement, la *conciergerie* & le *châtelet*; & celle de l'archevêché, l'*officialité*.

Les principaux hôpitaux sont l'hôtel-dieu, & l'hôpital-général qui en comprend d'autres.

Les célèbres manufactures de *Paris* sont celles des glaces dans le fauxbourg S. Antoine, & celle des Gobelins pour les belles tapisseries, dans le fauxbourg S. Marceau.

Louis XIV. a fait bâtir près de la porte S. Jacques un observatoire consacré à l'Astronomie. Ce noble, utile, grand & simple édifice s'abîmera incessamment, si l'on n'en prévient la ruine prochaine.

Parmi les grands établissemens faits à *Paris*, on doit mettre celui des Invalides; c'est un hôtel magnifique fondé par Louis XIV. pour servir de retraite aux officiers & soldats qui ont passé vingt ans au service, ou qui ont été estropiés, & hors d'état de servir davantage. Louis XV. a fait un nouvel établissement plus utile. C'est une école militaire consacrée à l'éducation de cinq cens jeunes gentilhommes, qui sont entretenus & instruits dans toutes les sciences convenables à leur état.

Personne n'ignore qu'il y a dans *Paris* un grand nombre de juridictions, parlement, le plus ancien & le plus étendu du royaume, chambre des comptes, cour des aides, grand-conseil, cour des monnoies, bureau des finances, chambre du domaine, juridiction des eaux & forêts, *châtelet*, consuls, bailliage du palais, connétablie, maréchaussée, élection, grenier à sel, &c.

On a tenu plusieurs conciles à *Paris*; le premier, un des plus considérables, se tint contre les Ariens, en 362. Le roi Gontran assembla, en 575, le quatrième concile de *Paris*, pour terminer le différend entre Chilperic & Sigebert; mais cette assemblée fut sans aucun effet. Le cinquième concile de *Paris* fut convoqué en 624 par les soins de Clotaire II. pour la réforme des abus; 79 évêques y assisterent, & l'on ne reforma rien. Philippe-Auguste fit tenir en 1186 & 1187, deux conciles à *Paris* pour délibérer sur le moyen de secourir la Terre-sainte. Dans le dernier, on lui accorda la dixme dite *saladine*, parce que les deniers en devoient être employés contre le sultan Saladin. Les légats du pape célébrèrent, en 1196, un concile dans la même ville, pour contraindre Philippe à quitter Agnès de Méranie. En 1202, on en tint un dans lequel on défendit la lecture d'Aristote. Jean de Nanton, archevêque de Sens, préfida au concile de *Paris* de l'an 1429 pour la réforme de l'office divin, des ministres de l'église, des abbés & des religieux.

La situation de *Paris* est très-heureuse. Quatre rivières, l'Yonne, la Seine, la Marne & l'Oise lui apportent les denrées des provinces les plus fertiles; les greniers de la Beauce sont presque à ses portes. La Seine qui depuis qu'elle est sortie de *Paris*, va toujours en serpentant comme un méandre, & qui, par des contours de près de cent lieues, se rend à la mer qui n'en est pas éloignée de plus de quarante-

deux, devient ainsi fort aisée à remonter, & apporte à *Paris* les commodités & les richesses de la Normandie & de la mer. Cette abondance des choses nécessaires à la vie, a fait accourir à *Paris* une grande affluence de peuple. La résidence des rois, la proximité de Versailles, la dépendance où l'on est des ministres, le luxe, l'amour des plaisirs ont augmenté cette affluence, qui n'aura bientôt plus de bornes; mais aussi *Paris* voit naître dans son sein plus de savans & de grands artistes que tout le reste du royaume.

Passons au détail de la description de cette grande ville.

Nous ignorons le tems de sa fondation, & de celui de ses premiers agrandissemens; cependant Raoul de Presles nous fournira dans la suite quelques faits curieux. Grégoire de Tours nomme seulement les fondateurs des deux églises de S. Pierre & de S. Vincent: de sorte que si l'on peut tirer des écrits de cet auteur, quelques éclaircissemens sur l'état de la ville de *Paris*, ce n'est qu'en rapprochant des passages épars çà & là, en les comparant entr'eux, & avec ce que nous apprenons des écrivains qui ont vécu de son tems, ou qui sont venus après lui.

On lit dans les commentaires de César, l. VI. le premier des auteurs anciens qui a parlé de *Paris*, qu'il transféra l'assemblée générale de la Gaule dans la ville de Lutece des Parisiens, *Lutetia Parisiorum*. César la nomme *Oppidum*, ce qui prouve qu'elle étoit déjà la capitale d'un peuple, avant que ce grand capitaine en eût fait la conquête. Le transport de l'assemblée générale de la Gaule de Lutece marque que cette ville avoit pour lors une certaine considération, & des facilités de subsistance, par la fertilité du pays. Aussi les Lutéciens se conduisirent avec beaucoup de courage contre l'armée de Labiénus; ce général s'étant approché de Lutece, les habitans mirent le feu à la ville, c'est-à-dire, selon les apparences, aux maisons qui étoient près de la rivière, rompirent les ponts, & se camperent sur les bords de la Seine, ayant la rivière entr'eux & le camp de l'ennemi. Strabon & Ptolomée, qui ont écrit depuis César, honorent aussi Lutece du nom de ville; il est vraisemblable que *Lutetia* est un pur nom gaulois, ou celtique.

On a découvert une inscription du tems de l'empereur Tibere sur une pierre qu'on trouva en 1710 sous l'église métropolitaine de Notre-Dame. On y lit ces mots, *Nauta Parisiaci*, ce qui doit s'entendre des marchands ou notomiers de la province des Parisiens, qui formant un corps de communauté à Lutece, avoient consacré ce monument pour conserver à la postérité la mémoire de quelque événement singulier arrivé sous Tibere, ou pour quelques actions de grâces à Jupiter. Voici l'inscription. *Tib. Cesare. Aug. Jovi. Optimo. Maximo. Nautæ, Parisiaci Publicè Posuerunt.*

Les Lutéciens étoient les habitans de la capitale de la province des Parisiens; mais on ignore le tems où le nom de la province est devenu celui de la capitale. Les auteurs qui dérivent le mot de *Parisi* de *παρὰ*, & d'*Ἰσις*, *peuples sous la protection d'Isis*, débitent une pure fiction; la déesse Isis n'avoit jamais été adorée dans la province des Parisiens; & l'on n'a pas un seul ancien auteur qui le dise.

L'empereur Julien cherchant un asyle dans les Gaules, choisit *Paris* pour y faire sa demeure ordinaire: voici ce qu'il en raconte lui-même dans le *Misopogon*.

« J'étois, dit-il, en quartier d'hiver dans ma chere » Lutece; c'est ainsi qu'on appelle dans les Gaules » la petite capitale des Parisiens. Elle occupe une île » peu considérable, environnée de murailles, dont » la rivière baigne le pié. On y entre des deux côtés

» par des ponts de bois. Il est rare que la riviere se  
 » ressent beaucoup des pluies de l'hiver ou de la  
 » secheresse de l'été. Ses eaux pures sont agréables à  
 » la vûe & excellentes à boire. Les habitans auroient  
 » de la peine à en avoir d'autres, étant situés dans  
 » une île. L'hiver y est assez doux. . . . On y voit de  
 » bonnes vignes, & des figuiers même, depuis qu'on  
 » prend soin de les revêtir de paille, & de tout ce  
 » qui peut garantir les arbres des injures de l'air.  
 » Pendant le séjour que j'y fis, un froid extraordi-  
 » naire couvrit la riviere de glaçons. . . . Je ne voulus  
 » point qu'on échauffât la chambre où je couchois,  
 » quoiqu'en ce pays-là on échauffe, par le moyen  
 » des fourneaux, la plupart des appartemens, & que  
 » tout fût disposé dans le mien pour me procurer  
 » cette commodité. . . . Le froid augmentoit tous les  
 » jours; cependant ceux qui me servoient ne purent  
 » rien gagner sur moi. . . . Je leur ordonnai seulement  
 » de porter dans ma chambre quelques charbons al-  
 » lumés. Le feu tout médiocre qu'il étoit fit exhaler  
 » des murailles une vapeur qui me donna à la tête,  
 » & m'endormit. Je pensai être étouffé. On m'em-  
 » porta dehors, & les medecins m'ayant fait rendre  
 » le peu de nourriture que j'avois pris sur le soir,  
 » je me sentis foulagé. J'eus une nuit tranquille, &  
 » fus dès le lendemain en état d'agir. C'est ainsi que  
 » sa dureté pour lui-même pensa lui couter la vie.

Il est probable que ce fut du tems de Julien qu'on  
 bâtit le palais des thermes ou des bains, dont on voit  
 encore quelques vestiges à la Croix de fer, rue de la  
 Harpe. Clovis après avoir tué Alaric, roi des Visi-  
 goths, y fit sa résidence en 508, selon l'abbé de Lon-  
 guerue. Son palais étoit sur la montagne, aux envi-  
 rons du lieu où l'on a bâti depuis le college de Sor-  
 bonne. Saint Louis, dans ses lettres, témoigne que  
 ce lieu étoit *ante palatium thermanum*, devant le pa-  
 lais des thermes, d'où l'on voit qu'il subsistoit dès ce  
 tems-là, de maniere à mériter la dénomination de  
*palais*.

Raoul de Presles, après avoir parlé de ce palais  
 des thermes, dit dans son vieux langage: « A donc,  
 » les gens commencerent à édifier maisons à l'envi-  
 » ron de ce chastel, & à eulx logier, & commença  
 » celle partie lors premierement à estre habitée; n'en-  
 » cores, ne despuis long-tems ne fut l'autre partie de  
 » Paris devers Saint-Denis, laquelle est à présent  
 » la plus grant habitée; mais y avoit par-tout forests  
 » & grands bois, & y faisoit l'en moult d'omicides.  
 » Le marchié des bestes étoit par-deçà la rue aux  
 » Bourdonnois, ou lieu que l'en dit *le siège aux Des-*  
 » *chargeurs*; & encore l'appelle l'en *la vieille place*  
 » *aux pourceaux*; & à la Croix du tirouoir se tiroient  
 » les bestes, & pour ce est appelé *la Croix du ti-*  
 » *rouoir*. (Tirouoir, triouoir pour les bêtes que l'on  
 y triouoit.)

» Au carrefour Guillori estoit le pilori où l'on cou-  
 » poit les oreilles, & pour ce à proprement parler il  
 » est appelé *le carrefour Guiguoreille*. Et la bouche-  
 » rie estoit là où elle est à présent, comme tout hors  
 » de la cité; & c'estoit raison. Et emprez ou Perrin-  
 » Gasselin estoit une place où l'on gettoit les chiens.  
 » Et encores y a il une ruelle ainsi appelée.

» Despuis fut habitée & fermée Paris, jusques-au  
 » lieu que l'on dit à *Barchet Saint-Merry*, où il appert  
 » encore le côté d'une porte. Et là fut la maison Ber-  
 » nart des Fosse, où Guillaume d'Orange fut logié,  
 » quand il desconfit Yfore qui faisoit siège devant  
 » Paris. Cette porte alloit tout droit sans tourner à  
 » la riviere, ou lieu que l'en dist, *les planches de Mi-*  
 » *bray*. Et là avoit un pont de fust qui s'adressoit  
 » droit à Saint-Denis de la Chartre, & de-là tout  
 » droit parmi la cité, s'adressoit à l'autre pont que  
 » l'en dit *Peut-pont*.

» Et estoit ce lieu dit, à proprement parler, *les*

» *planches de Mibras*, car c'estoit la moitié du bras de  
 » Seine, & qui auroit une corde, & la menait de la  
 » porte Saint-Martin à la riviere, & de la riviere à  
 » la juerie, droit au petit pont de pierre abattu, &  
 » & de-là à la porte Saint-Jacques, elle iroit droit  
 » comme une ligne, sans tourner ne çà ne là.

» Après l'en fist le cimetiére ou lieu où est l'église  
 » des Innocens, qui étoit lors tout hors & loing de  
 » la ville, si comme l'en le faisoit anciennement; car  
 » l'en faisoit & les boucheries & les cimetiéres tout  
 » hors des cités, pour les punaifiers & pour les cor-  
 » ruptions eschiever.

» Près de ce cimetiére, l'en commença à faire le  
 » marchié, & l'appelloit *l'en Champeaux*, pource que  
 » c'estoit tout champs. Et encores a ce lieu retenu le  
 » nom & raison du marchié, premierement y com-  
 » mencierent les gens à faire loges petites & bordes,  
 » comme feirent les Bourgueignons quant ils vindrent  
 » premierement en Bourgogne. Et puis petit-à-petit  
 » y édifierent maisons, & y fist l'en halles, pour ven-  
 » dre toutes manieres de denrées.

» Et ainsi crut la ville jusques-à la porte S. Denis,  
 » & là fut fermée & fut abattue la vieille muraille,  
 » & à présent s'estent la ville jusques-à la bastille  
 » S. Denis. Qu'il soit, il appert; car quand l'église  
 » S. Magloire, laquelle fut premierement en la ci-  
 » tée, fut transportée au lieu où elle est de présent,  
 » elle fut édifiée aux champs; & se trouve encores  
 » qu'en la date des lettres royaux qui furent faites  
 » pour-lors, avoit escript: donné en notte église de  
 » lez Champiaux près de Paris.

Après cette exposition des accroissemens & de  
 l'état de Paris, Raoul de Presles parle du château de  
*Begaux à Saint-Mor-des-Fosse*, détruit par Maxi-  
 mien, puis il passe à la description du gouvernement  
 de la nation d'après Julius Celsus, & dit qu'elle étoit  
 composée de druides, de chevaliers, & du peuple,  
 duquel l'on ne faisoit point de compte, car ils étoient  
 aussi comme serfs. « Et quant ils se veoient grevez &  
 » oppressez par aucun, ils se rendoient au plus fort ».

Raoul de Presles parle ensuite des temples des Pa-  
 risiens. « A la montagne de Mercure (aujourd'hui  
 » Monmartre), fut envoyé, dit-il, par Domitien-  
 » Maxence, & mené monseigneur saint Denis & ses  
 » compagnons, pour sacrifier à Mercure, à son tem-  
 » ple qui là estoit, & dont appert encores la vieille  
 » muraille. Et pour ce qu'il ne le vult faire, fut ra-  
 » mené lui & ses compagnons, jusques- au lieu où  
 » est sa chapelle, & là furent tous décolez. Et pour  
 » celle, ce mont qui paravant avoit nom *le mont de*  
 » *Mercur*, perdit son nom & fut appelé *le mont des*  
 » *Martirs*, & encores est.

» Ce monseigneur saint Denis fonda à Paris trois  
 » églises; la premiere de la Trinité où est aouré saint  
 » Benoist à présent, & y mit moines; la seconde saint  
 » Etienne des Grès, & y fit une petite chapelle où il  
 » chantoit; la tierce Notre-Dame-des-Champs, en  
 » laquelle église il demouroit, & y fut *prius*; & ces  
 » choses nous avons dit pour montrer l'ancienne  
 » création de Paris ».

Au reste, on ne devineroit pas l'ouvrage où se  
 trouve tout le récit de Raoul de Presles, dont on  
 vient de lire l'extrait; c'est dans le *chapitre xxv.* du  
*livre V.* de ses Commentaires sur la Cité de Dieu de  
 saint Augustin. Cet écrivain naquit vers l'an 1315; il  
 fleurissoit sous Charles V. qui eut pour lui une estime  
 particuliere, & estima beaucoup son ouvrage de la  
 Cité de Dieu, dont un des plus anciens exemplaires  
 est celui qui est noté à la bibliotheque royale, n<sup>o</sup>.  
 5824, 6835; il a appartenu à Louis XII. & les mi-  
 niatures en sont belles.

Revenons à l'état où étoit la cité de Paris avant  
 le ravage des Normands en 886. On y entroit par  
 deux ponts de bois du tems de l'empereur Julien,

comme il nous l'apprend lui-même. Quoique plusieurs passages de Grégoire de Tours donnent à entendre que nos rois avoient un palais dans la cité; il faut cependant convenir qu'aucun auteur n'en a parlé d'une manière positive avant le siège de Paris par les Normands. Le palais où demuroit Julien n'étoit pas dans la cité, mais au midi de la Seine auprès du palais des Thermes: c'étoit dans le palais des Thermes que venoient se rendre les eaux d'Arcueil, par un aqueduc dont il reste encore des vestiges, depuis ce village jusqu'à l'hôtel de Clugny, rue des Mathurins; & la rue des Mathurins qui fut percée au-travers de ce palais, fut nommée la rue des Bains de César, *vicus Thermarum Cesaris*.

On a abattu auprès de l'hôtel de Clugny, en 1737, une salle fort exhaussée, sur la voûte de laquelle il y avoit un jardin qui faisoit partie de ce palais; mais on peut voir encore à la Croix de fer dans la rue de la Harpe, une autre grande salle voûtée, & haute d'environ quarante piés, construite & liée des mêmes matériaux que les restes de l'ancien aqueduc d'Arcueil, dans laquelle il y a une rigole à deux banquettes, couverte d'un enduit de ciment, & d'une construction semblable à des restes de rigole, que M. Geoffroy de l'académie des Sciences a découverts en 1732.

Les bains du palais que Julien habitoit avec toute sa cour, étoient dans cet endroit-là, mais ils n'en formoient qu'une petite partie. Nos rois de la première race y firent aussi leur séjour. Chilbert se plaisoit à cultiver les jardins qui l'accompagnoient, & qui devoient être situés du côté de l'abbaye de saint Germain, puisque Fortunat nous apprend que c'étoit en les traversant que ce prince se rendoit à cette église.

Charibert dont les mœurs ne se ressentoient en rien de la barbarie de nos premiers rois, céda à la reine Ultrogothè, femme de Chilbert, & à ses deux filles, le palais des Thermes, & se retira dans celui de la cité. Les Normands qui brûlerent les maisons du quartier de l'Université, n'épargnerent pas le palais des Thermes; & c'est au tems de leurs ravages qu'il faut attribuer la destruction de l'aqueduc d'Arcueil. Malgré cela il fut encore la demeure de quelques-uns de nos rois de la troisième race, & sous Louis le jeune il s'appelloit le *vieux palais*. Jean de Hauteville, qui vivoit sous le regne de Philippe-Auguste, en fait une description magnifique, aussi-bien que de ses jardins; il ajoute qu'il s'y commettoit des désordres où la pudeur n'étoit guère épargnée; l'emplacement des jardins devoit occuper le terrain des rues de la Harpe, Pierre-Sarasin, Hautefeuille, du Jardinnet, & autres.

Quoi qu'il en soit de l'étendue précise du palais des Thermes, il est certain qu'il subsistoit encore en 1218, puisque cette année-là Philippe-Auguste le donna à un de ses chambellans avec le pressoir qui y étoit, à condition qu'il le tiendrait du roi & de ses successeurs, moyennant douze deniers de cens. Depuis le regne de ce prince, ce palais éprouva les mêmes changemens qui sont arrivés dans la suite à d'autres palais de nos rois, comme aux palais de saint Paul & des Tournelles, dont les bâtimens furent vendus à différens particuliers, & sur l'emplacement desquels on perça de nouvelles rues.

Les rois de la race des Carlovingiens demorerent rarement à Paris. Robert, frere du roi Eudes, étant comte ou gouverneur de Paris, s'en rendit le maître absolu, & laissa sa succession à Hugues-le-Grand. Ces princes avoient un palais dans cette ville, dans l'endroit où l'on rend la justice; auprès étoit une chapelle dédiée à saint Barthelemi, où Hugues-Capet, avant que de parvenir à la couronne, établit pour y faire le service les moines de saint Magloire qui

étoient errans, ruinés, & chassés de Bretagne par les Normands.

Hugues-Capet qui fut comte de Paris, ayant été élu roi en 987, & n'ayant presque d'autre domaine que celui dont il avoit hérité de son pere, continua de résider à Paris comme il avoit fait avant que de monter sur le trône, ce qui a été suivi par ses successeurs, qui tous ont été de sa race; ainsi il y a plus de sept cens cinquante ans que Paris est continuellement la capitale du royaume & la résidence des rois, c'est ce qui l'a fait parvenir au point de grandeur où elle est aujourd'hui, par le moyen des grands fauxbourgs, qui furent bâtis au midi & au septentrion de la Seine, & qui demorerent tout ouverts plus de deux cens ans après la mort de Hugues-Capet.

Ce fut Philippe-Auguste qui le premier fit fermer de murailles ces fauxbourgs, ce qui forma deux nouvelles villes, l'une du côté du midi, qui fut nommée l'Université, parce que les maîtres qui y enseignoient les sciences s'y étoient établis avec leurs écoliers, quoiqu'il n'y eût point alors de college fondé; celui de Sorbonne est le plus ancien. Cette enceinte fut considérablement augmentée sous le regne de Charles V. dit le Sage, qui enferma les églises de S. Paul & de S. Germain l'Auxerrois, de S. Eustache, de S. Martin, de S. Nicolas des Champs, & quelques autres, dans la nouvelle enceinte qu'il fit faire. Du tems de Louis XIII. on enferma les Tuileries & saint Roch dans la ville, & l'on fit bâtir les portes de la Conférence, de S. Honoré, de Richelieu & de Montmartre, lesquelles sont détruites depuis quelques années, celle de la Conférence en 1730, & celle de S. Honoré en 1732.

Parcourons maintenant tous les quartiers de Paris & commençons par le Louvre, le principal ornement de cette grande ville, mais qui demande à être achevé. Du Boulay prétend qu'il avoit été construit dès la première race de nos rois; c'est un sentiment qu'il appuie principalement sur des lettres du roi Dagobert I. dont l'authenticité n'est pas trop reconnue: il est vrai qu'elles sont rappelées dans des lettres moins suspectes de Charles-le-Chauve; ainsi en admettant ces dernières on donnera toujours au Louvre une époque bien antérieure au regne de Philippe-Auguste. Il paroît enfin que le château est plus ancien que ce prince; & Rigord que l'on cite pour prouver que cette maison lui doit son origine, ne dit autre chose, sinon qu'il y fit bâtir cette tour, si connue depuis sous le nom de *grosse tour du Louvre*. Comme nos rois ont toujours aimé la chasse, cette maison pouvoit bien d'abord avoir été destinée aux équipages de celle du loup, d'où lui seroit venu le nom de *Lupara*; si cette étymologie n'est pas vraie, elle n'est pas au-moins contre toute vraisemblance.

Quoi qu'il en soit, si le Louvre ne fut pas commencé, il fut rétabli en 1214 par Philippe-Auguste, hors de la ville, à l'extrémité de la varenne du Louvre. La grosse tour bâtie près du château, sur la riviere, fut nommée la *tour du Louvre*, elle défendoit l'entrée de la riviere conjointement avec celle de Nesle, qui étoit vis-à-vis. Ce fut dans la tour du Louvre que Ferrand, comte de Flandre, fut mis en prison après la bataille de Bovines, que Philippe-Auguste gagna sur ce comte, son feudataire, qui s'étoit révolté contre lui: cette grosse tour servit depuis à garder les trésors de quelques rois, & fut renversée quand le roi François I. fit les fondemens des ouvrages qu'on appelle le *vieux Louvre*. Henri II. son fils employa les architectes les plus renommés de son tems, pour rendre ce bâtiment aussi régulier que magnifique.

Les premiers fondemens du palais des Tuileries furent jettés l'an 1564, par l'ordre de la reine Catherine de Médicis, en un lieu fort négligé, où pendant

long-tems on avoit fait de la tuile. Elle prit, pour excécuter son dessein, Philibert de Lorme & Jean Bulan, tous deux françois & les plus habiles de ce tems. Il ne fut composé que du gros pavillon carré du milieu, de deux corps de logis qui ont une terrasse du côté du jardin, & de deux autres petits pavillons qui les suivent. Ces cinq pieces qui forment ce palais, avoient de la régularité & de la proportion. Les faces des deux côtés qui regardent la cour ou la principale entrée par la place du Caroufel, sont décorées d'une architecture de très-bon goût. Le gros pavillon du milieu, couvert en dôme carré, est orné de trois ordres de colonnes de marbre; savoir de l'ionique, du corinthien & du composé, avec un attique encore au-dessus. Les colonnes du premier ordre sont bandées & ornées sur les bandes de diverses sculptures, travaillées sur le marbre. Du côté du jardin, ces mêmes ordres ne sont que de pierre. Dans la restauration que Louis XIV. fit faire dans ce palais en 1664 sur les desseins de Louis le Vau, dont François d'Orbay a eu toute la conduite, on ajouta à ce pavillon le troisieme ordre avec un attique, afin que l'exhaussement répondît à tout le reste.

Aujourd'hui toute la face de cet édifice est composée de cinq pavillons & de quatre corps de logis de 168 toises 3 piés de longueur, dont l'architecture est traitée diversément, ce qui n'empêche pas que le tout ensemble n'ait une grande apparence qui embellit infiniment les vûes du jardin des Tuileries, dont l'étendue a été distribuée d'une maniere si ingénieuse, que dans un espace de 360 toises de longueur sur 168 de largeur, on trouve tout ce qu'on peut souhaiter dans les plus charmantes promenades.

Au-delà des Tuileries, sur le bord de la riviere, est le Cours, appelé communément *le Cours de la reine*. Marie de Médicis le fit planter, pour servir de promenade. Il étoit long de 1800 pas, & composé de trois allées, qui formoient quatre rangées d'ormes, faisant ensemble 20 toises de longueur.

Proche du Guichet, on trouvoit deux églises, dont l'une S. Nicolas du Louvre desservie par des chanoines, & l'autre S. Thomas du Louvre, avec un chapitre dans la rue de ce même nom, sont aujourd'hui réunies sous un même titre.

L'origine de l'église de S. Germain l'Auxerrois, paroisse du Louvre, est inconnue. Il est certain qu'on appelloit simplement du nom de S. Germain dès le vij. siecle l'église qui étoit bâtie à cette place. Il n'y a aucun indice avant le xiv. siecle qu'on y eût honoré S. Vincent. Le bâtiment de cette église, tel qu'on le voit à présent, est de différens siecles.

Le quartier S. Honoré a été ainsi nommé de la rue de ce nom, l'une des plus grandes de Paris, dont l'extrémité donne dans la rue de la Feronnerie. La premiere chose un peu remarquable qu'on distingue ensuite, est la croix du Terroir; elle est au coin de la rue de l'Arbre-sec, appuyée sur l'angle d'un pavillon. Son nom a fort varié dans les anciens titres; tantôt c'est la croix du Traihouer, Trayoir, tantôt la croix du Triouer, Tiroer, & enfin Tiroir. C'est-là que se fait la décharge des eaux d'Arcueil, qui passent sous le pavé du pont-neuf.

En avançant dans la même rue, on trouve l'église des peres de l'Oratoire. Ces peres furent établis à Paris par le cardinal de Berulle le 11 Novembre 1611. Ils logerent d'abord à l'hôtel de Valois, fauxbourg S. Jacques; ensuite ils vinrent à l'hôtel du Bouchage; quelque tems après, on jeta les fondemens de leur église. Un peu plus haut de l'autre côté de la rue, on voit l'église de S. Honoré, qui n'a rien de remarquable. Le palais-royal qu'on découvre ensuite, a été bâti de fonds en comble, pour servir de

logement au cardinal de Richelieu, & fut nommé de son tems *hôtel de Richelieu*, & ensuite *palais-cardinal*.

A peu de distance de-là, vis-à-vis la rue de Richelieu, est l'hôpital des Quinze-Vingts, que S. Louis fit bâtir en 1254 pour trois cens gentilshommes aveugles qu'il ramena de la Terre-sainte, où ils avoient perdu la vûe en combattant contre les Sarrasins. Plus haut de l'autre côté est l'église paroissiale de S. Roch, qui a été extrêmement agrandie. L'église des Jacobins qu'on rencontre ensuite n'est remarquable que par une chapelle, où est élevé en marbre blanc le tombeau du maréchal de Créquy, mort en 1687. Le couvent des Feuillans qu'on trouve dans la même rue, a toutes les commodités que peut desirer une nombreuse communauté: l'église fut commencée en 1601, & le roi Henri IV. y mit la premiere pierre: Louis XIII. en fit faire le portail l'an 1624. Le couvent des Capucins n'est éloigné de celui des Feuillans que d'un fort petit espace, tout y est très-simple: leur église fut bâtie par les ordres d'Henri III. & son favori, nommé *le P. Ange de Joyeuse*, qui mourut en 1608, y fut enterré vis-à-vis le grand autel.

Le monastere des filles de l'Assomption est un peu plus avant du même côté. Ces religieuses demouroient autrefois dans la rue de la Mortellerie, proche de la Grève, où elles étoient hospitalieres; on les nommoit *Haudriettes*, à cause d'Etienne Haudri, écuyer du roi saint Louis, qui les avoit fondées pour loger & pour servir les pauvres malades. Cette communauté s'étant accrue dans la fuite, & se trouvant resserrée en ce lieu-là, vint s'établir en 1622 dans l'endroit où elle est présentement. C'étoit une place vuide qui s'étendoit jusqu'aux fossés de la ville. Le cardinal de la Rochefaucauld introduisit parmi ses religieuses la regle de S. Augustin qu'elles suivent aujourd'hui. Vis-à-vis du monastere de l'Assomption est celui des filles de la Conception; ce sont des religieuses du tiers-ordre qui l'occupent.

L'hôtel de Vendôme étoit autrefois au lieu que l'on appelle aujourd'hui *la place de Vendôme*: cette place est de 78 toises de largeur, & 86 de profondeur. La statue équestre de Louis XIV. est posée au milieu sur un piédestal de marbre fort élevé, où sont autour du piédestal quatre inscriptions composées par l'académie des Belles-Lettres, pour-lors des médailles, mais elles ne sont pas modelées sur le bon goût de la Grèce & de Rome. Notre style lapidaire avec son enflure n'est bon qu'à soufler des nains, dit ingénieusement M. J. J. Rousseau.

L'une de ces inscriptions porte, *Ludovico Magno, Victori Perpetuo, Religionis Vindici, Justo, Pio, Felici, Patri Patriæ . . . . Quo imperante securè vivimus, neminem timemus, &c.* Ce *neminem timemus* ne respire pas le style lapidaire. D'ailleurs il ne falloit pas faire parler les représentans de la ville, comme parlent de petits bourgeois.

La seconde inscription roule sur la révocation de l'édit de Nantes, sujet de désastres & non de triomphes, de politique mal-entendue & non de gloire religieusement acquise.

La dernière inscription est l'éloge fastueux des conquêtes de Louis XIV. Cette inscription finit par dire: *Asia, Africa, America, sensere, quid Marte possent. Bellum latè divisum atque dispersum, quod conjunxerant reges potentissimi, & susceperant integræ gentes, mirâ prudentiâ, & felicitate consecit. Regnum, non modò à belli calamitate, sed etiam à metu calamitatis, defendit. Europa, damnis fatigata, conditionibus ab eo lais, laudem acquievit, & cujus virtutem & consilium armata timuerat, ejus mansuetudinem & aequitatem, pacata miratur, & diligit.*

Le quartier de la butte S. Roch peut suivre celui de S. Honoré: il a été appelé ainsi à cause d'une haute

haute butte de terre voisine de l'église de S. Roch, qu'on a aplanié depuis quelques années pour bâtir plusieurs maisons spacieuses qu'on y trouve en diverses rues. La bibliothèque du roi est dans ce quartier. *Voyez le mot BIBLIOTHEQUE, t. II. p. 236.*

La rue neuve des Petits-Champs qui commence vers l'église des Capucines, aboutit vers la place des Victoires. La statue de Louis XIV. est au milieu de cette place sur un piédestal de marbre blanc, veiné, de 22 piés de haut, en y comprenant un sous-bassement de marbre bleuâtre. Ce prince a un cerbere à ses piés, & la Victoire derriere lui montée sur un globe. Ce monument a été doré, & on lit sous la figure du roi, *Viro immortalis*. Le tout est accompagné de bas-reliefs, & d'inscriptions latines & françoises trop connues.

L'hôtel de Soissons qui étoit dans ce quartier-là, n'en présente aujourd'hui que l'emplacement. L'église paroissiale de S. Eustache, une des plus considérables de la ville, n'est qu'à quelques pas de l'hôtel. Ce n'étoit d'abord qu'une chapelle sous l'invocation de Ste Agnès, qui dépendoit du chapitre de S. Germain l'Auxerrois. Le bâtiment tel qu'on le voit aujourd'hui fut commencé vers l'an 1530.

La rue S. Denis, l'une des plus fréquentées de la ville, commence au grand châtelet, qui est à l'extrémité du pont-au-change; c'est en ce lieu que dans un vieux bâtiment se rend la justice civile & criminelle de la prévôté de Paris. La boucherie qui est dans cet endroit étoit autrefois la seule de toute la ville. Elle appartenoit à une communauté de bouchers, dont le crédit étoit si grand sous le regne de Charles VI. qu'il arrivoit souvent de tristes désordres lorsqu'ils étoient mécontents. Ils avoient à leur tête un nommé *Caboche*, écorcheur de bêtes; & les principaux d'entr'eux, au rapport de Juvenal des Ursins, étoient les Gois, les Tibert, les Luilliers & les Saintions. C'est apparemment de cette communauté de bouchers que l'église paroissiale de S. Jacques de la Boucherie a reçu son nom.

Le cimetiere des SS. Innocens qu'on trouve près delà est le lieu public de Paris où l'on enterre les morts depuis près de mille ans. Le tombeau le plus singulier que l'on y voit est celui de Flamel qui avoit amassé de grandes richesses, & de Pernelle sa femme; cependant ils ne sont point enterrés dans ce cimetiere. La fontaine des Innocens, qui est au coin de la rue aux Fers, a été embellie d'une architecture corinthienne en pilastres, ouvrage de Jean Gougeon.

L'église de S. Sépulcre, bâtie en 1326 pour les pèlerins du saint sépulcre de Jérusalem qu'on logeoit autrefois quelques jours, est un peu plus loin de l'autre côté de la rue; c'est à présent une collégiale, dont les chanoines, au nombre de cinq, font à la collation du chapitre de Notre-Dame.

L'hôpital de S. Jacques qui est vis-à-vis de la rue aux Ours, fut fondé en 1317 par quelques bourgeois de Paris. Le revenu de cet hôpital appliqué aujourd'hui aux Invalides, étoit autrefois employé à loger les voyageurs qui passaient pour aller à S. Jacques de Galice.

On trouve ensuite l'hôpital de la Trinité, fondé par deux freres allemands, pour héberger les pèlerins. On y entretient aujourd'hui des enfans orphelins de pere ou de mere, dont le nombre est fixé à cent garçons & trente-six filles. Presque vis-à-vis de cet hôpital est l'église de S. Sauveur, qui doit sa fondation à S. Louis.

La maison des peres de la mission de S. Lazare est dans le fauxbourg. C'étoit autrefois un hôpital destiné à loger ceux qui étoient affligés de ladrerie; mais cette maladie ayant cessé, la maison de S. Lazare tomba entre les mains du P. Vincent de Paul, instituteur de la mission, qui en a fait le chef-d'ordre de

toute la congrégation, d'après des lettres-patentes enregistrées au parlement en 1632.

L'église de S. Méderic, nommée communément *S. Merri*, étoit anciennement l'église de S. Pierre; mais depuis la mort de S. Merri, natif d'Autun en Bourgogne & de l'ordre de S. Benoît, elle en a pris le nom. C'est une collégiale desservie par six chanoines & un cheffecier qui en est aussi curé.

Du côté de S. Merri en descendant, on rencontre l'église de S. Julien des Menestriers; c'étoit jadis un hôpital pour les joueurs de violon. Plus bas, on va à S. Nicolas des Champs, qui étoit anciennement une chapelle de S. Jean, & qui est à présent une paroisse considérable.

A côté de S. Nicolas des Champs, on trouve le prieuré de S. Martin de l'ordre de Clugni; c'est à Henri I. qu'est dû en 1060 la restauration de ce prieuré, qui donne le nom à la rue; la nef de l'église est décorée de quatre tableaux de Jouvenet. La maison claustrale, qui est très-grande, a été bâtie dans ces derniers tems.

La porte de S. Martin est un ouvrage de cinquante piés de hauteur & de largeur. L'architecture est en bossages rustiques, vermiculés, avec des sculptures au-dessus des cintres, & un grand entablement dorique, composé de mutules au lieu de triglifes, sur lequel est un attique. Les desseins de cette porte sont de Bulet.

Le fauxbourg à l'église de S. Laurent pour paroisse. Le lieu où se tient la foire appelée *S. Laurent*, en est voisin, & les loges que les marchands y occupent appartiennent aux peres de S. Lazare. Vis-à-vis est le couvent des Récolets, derriere lequel on voit l'hôpital de S. Louis, fondé par Henri IV. pour ceux qui étoient attaqués de la peste.

En remontant dans la ville par la même porte S. Martin, on vient à la rue neuve de S. Méderic, & de-là on entre dans la rue S. Avoye, qui prend son nom d'un couvent de religieuses que S. Louis fonda pour de vieilles femmes infirmes; c'est aujourd'hui une maison de religieuses Ursulines.

Le Temple, ainsi nommé des chevaliers templiers, se trouve à l'extrémité de cette rue qui en porte le nom. Nos rois, après l'extinction des Templiers, donnerent ce bâtiment aux chevaliers de S. Jean de Jérusalem, qui en ont fait leur maison provinciale du grand-prieuré de France; c'est un lieu de franchise, où se retirent les ouvriers qui ne sont pas maîtres.

L'hôpital des Enfans-rouges est dans ce même quartier, rue Portefoin. Il fut fondé l'an 1554 par Marguerite reine de Navarre, sœur de François I. pour des enfans orphelins, originaires de Paris, ou, comme d'autres auteurs prétendent, des lieux circonvoisins de Paris.

La rue des Billetes a pris son nom d'un couvent que l'on y trouve, & qui fut fondé par S. Louis en 1268. Il y mit des religieux de l'ordre de S. Augustin, qui vivent à présent de leurs revenus. L'hôtel de Guise, aujourd'hui hôtel de Soubise, est peu éloigné de-là; il occupe un grand terrain. Le couvent des Blancs-manteaux est une maison de religieux de l'ordre de S. Benoît, dont l'église a été rebâtie depuis peu d'années.

De la vieille rue du Temple, on passe dans celle de S. Louis, à l'extrémité de laquelle on entre dans celle du Calvaire, où est le couvent des religieuses de ce nom, fondé en 1636 par le crédit du P. Joseph Leclerc capucin, favori du cardinal Richelieu.

Après la porte de S. Louis, en venant vers la rue des filles du Calvaire, on trouve le réservoir, dans lequel on garde l'eau pour rincer le grand égout général, afin de garantir la ville de ce côté-là de la mauvaise odeur qui dominoit fortement jusqu'au bas de Chaillot, où les immondices se déchargent dans

la riviere. Ce réservoir est un ouvrage utile, qui a été conduit par l'architecte Beaufire, & achevé en 1740.

La rue de S. Louis est une des plus belles de Paris, par sa largeur & par sa longueur. On voit dans cette rue l'hôtel Boucherat, dont le jardin est d'une grande étendue. Toutes les maisons des environs sont du xvij. siècle. Ce quartier se termine à la rue S. Antoine, l'une des plus longues & des plus larges de Paris, & dans laquelle les rois faisoient autrefois leurs courses de bagues, leurs joutes & leurs tournois.

La place de Greve, par où l'on peut dire que commence la rue S. Antoine, étoit anciennement un grand terrain inutile, sur lequel la riviere jettoit quantité de gravier, d'où lui vient sans doute le nom qu'elle porte; mais depuis que le pavé de Paris a été rehaussé, & que l'on a fait des quais pour renfermer la riviere dans son lit, ses inondations ont été moins incommodes. La place de Greve étoit la seule où l'on donnoit autrefois des spectacles publics de réjouissance; c'est aujourd'hui dans cette place qu'on exécute la plûpart des criminels condamnés à mort. Sa face principale est occupée par l'édifice qu'on nomme *hôtel de ville*, grand bâtiment gothique, dont voici l'histoire peu connue.

Ce fut en 1387 que le prévôt des marchands & les échevins allerent pour la première fois y tenir leurs assemblées. Cette maison appelée originairement *la maison des piliers*, parce que des piliers soutenoient la partie qui donnoit sur la place, avoit appartenu à Gui & à Humbert, derniers dauphins du Viennois; & c'est de-là qu'elle avoit pris son autre nom d'*hôtel du dauphin*.

Charles V. régent du royaume pendant la prison du roi Jean, jouissoit, en qualité de dauphin, de tous ses droits de Humbert. Il donna cet hôtel à Jean d'Auxerre, receveur des gabelles de la prévôté & vicomté de Paris; & c'est de ce Jean d'Auxerre qu'Etienne Marcel, prévôt des marchands, & les échevins l'acquîrent au mois de Juillet 1357, moyennant deux mille quatre cens florins d'or au mouton, valant deux mille huit cens quatre-vingt livres parisis, forte monnoie: ainsi le florin d'or valoit vingt-quatre sols; & comme il y en avoit cinquante-deux au marc, & que le marc d'or fin vaut à présent sept cens quarante livres neuf sols un denier un onzième, la première acquisition de l'hôtel-de-ville a coûté trente-deux mille cinq cens soixante-trois livres six sols huit deniers cinq treizièmes de notre monnoie. Cette somme étoit alors considérable; aussi s'empressa-t-on dans le même mois de Juillet, à faire confirmer l'acquisition par le dauphin régent, afin, disent les lettres de confirmation de ce prince, que lesdits prévôt des marchands & échevins, au nom d'icelle, ne puissent être fraudés de si grande somme de florins.

Au reste, il s'en falloit bien que cet édifice contiât tout l'emplacement que l'hôtel-de-ville occupe aujourd'hui. Il est dit dans le contrat de vente qu'il étoit à deux pignons par-devant, & qu'il tenoit d'une part à la maison d'honorable homme & sage sire Dimenche de Chasteillon; & d'autre part, à la maison de Gilles Marcel, aboutant par-derrière à la ruelle du martrai S. Jean en greve, & par-devant à la place de greve, en la censive du roi. Cette ruelle du martrai étoit la continuation de la rue des vieilles garnisons, qui a long-tems séparé l'hôtel-de-ville de l'église de S. Jean en greve.

L'hôtel-de-ville, qui avoit été l'habitation des dauphins, fut aussi celle de quelques prévôts des marchands. Jean Juvenal des Ursins y demouroit, lorsque des scélérats, qui avoient voulu l'assassiner, vinrent dans la place de greve nuds en chemise & la

corde au cou, lui demander pardon.

On ne songea qu'en 1532 à agrandir ce bâtiment sous le regne de François I. Les maisons voisines furent achetées dans cette vue; & le 15 de Juillet de l'année suivante, on jeta les fondemens du nouvel édifice; ce fut le corps-de-ville en cérémonie qui posa la première pierre. Le premier & le second étage ne furent élevés que vers l'an 1549; mais l'ordonnance en ayant paru gothique, on en reforma le dessein, qui fut présenté à Henri II. au château de S. Germain en Laye, & que 50 ans après on suivit, sous le regne d'Henri IV. toute la face du côté de la greve, & le pavillon de l'arcade n'ont été finis qu'en 1606, sous la prévôté de François Miron, qui étoit en même tems lieutenant civil. La tour de l'horloge & la grande salle neuve le furent en 1608, & le pavillon du côté du S. Esprit, en 1612. Sur la porte de l'hôtel-de-ville on a placé la statue équestre d'Henri IV. à demi-bosse en couleur de bronze sur un fond de marbre noir; cet ouvrage est fort médiocre.

De la greve, après avoir passé sous une arcade, on vient à l'église de S. Jean, & ensuite à celle de S. Gervais, qui est une des anciennes paroisses de Paris. Le portail de S. Gervais passe pour être un des beaux morceaux d'Architecture; il est composé des trois ordres grecs l'un sur l'autre, le dorique, l'ionique & le corinthien, dont les proportions sont si régulières, qu'il n'y a rien au-dessus dans les ouvrages modernes les plus somptueux. Les colonnes doriques sont engagées d'un tiers dans le vif du bâtiment, & unies jusqu'à la troisième partie de leur hauteur; le reste est cannelé de cannelures à côtes. Celles des autres ordres sont détachées & hors d'œuvre, & ne sont chargées que des ornemens qui leur sont propres. Ces trois ordres ensemble font une fabrique de 26 toises de hauteur, qui offre à la vue un grand objet; ce portail fut achevé en 1617, Louis XIII. y mit la première pierre.

En poursuivant son chemin dans la rue S. Antoine, on voit l'église qu'on appelloit *les grands Jésuites*, avant l'extinction de cet ordre en France, dédiée à S. Louis, & fort décorée; elle a été finie en 1641; toute l'architecture est de l'ordre corinthien, & son dôme est le premier qu'on a fait à Paris.

Vis-à-vis de cette église est la rue de la couture ou de la culture sainte Catherine, appelée ainsi d'une église de ce nom, qui fut bâtie du tems de S. Louis, aux dépens de quelques officiers de sa maison, qui faisoient entre eux une espece de confrerie. On voit dans cette église entre autres tombeaux, celui de René de Birague, cardinal, aux funérailles duquel assista Henri III. en habit de pénitent, avec tous les seigneurs de sa cour, vêtus de blanc comme lui.

La place royale doit son commencement à plusieurs particuliers qui la firent construire en 1604. Les maisons qui la forment, sont d'une même symétrie, & elles ne furent achevées qu'en 1660. Cette place occupe le même lieu qui avoit servi de jardin au palais des tournelles, situé du côté du rempart, où François I. & quelques rois ses prédécesseurs, avoient tenu leur cour. Catherine de Médicis le vendit à plusieurs particuliers qui éleverent les maisons que l'on y voit à présent; & la rue des tournelles, située près du rempart, en a retenu le nom. La place royale est parfaitement carrée & coupée de trente-six pavillons élevés d'une même ordonnance. L'espace du milieu offre un grand préau enfermé dans une palissade de fer; c'est là qu'on a placé la statue équestre de Louis XIII. La figure du cheval est un bel ouvrage fait pour Henri II. par Daniel Ricciarelli né à Volterre en Toscane, & dit

ciple de Michel Ange. La figure du roi, faite par Biard, est bien éloignée de répondre à la beauté du cheval. On a dit à ce sujet, que le cheval sur lequel est monté Henri IV. au milieu du pont-neuf, conviendrait à Louis XIII. & que celui de Louis XIII. conviendrait à Henri IV.

La Bastille étoit autrefois une porte de la ville; cette forteresse bâtie en 1360, sous le regne de Charles VI. est composée de huit grosses tours rondes, jointes l'une à l'autre par des massifs de même hauteur & de même épaisseur, dont le dessus est en terrasse. Entre ces tours on trouve une cour qui sert de promenade aux personnes qui sont les moins resserrées dans cette prison. La porte S. Antoine, qui est à côté de la Bastille, & qui conduit au fauxbourg nommé *S. Antoine*, fut bâtie sous Henri II. pour servir d'arc de triomphe à ce monarque; on l'a rouverte & élargie depuis peu d'années. Entre cette porte & le bastion on a fait une rampe, pour rendre l'accès du rempart plus facile aux carrosses qui vont au cours.

Dans le fauxbourg S. Antoine est l'abbaye de ce nom: on commença de lever cette maison l'an 1193, & elle fut achevée sous le regne de S. Louis, qui assista à la dédicace de l'église, avec la reine Blanche de Castille sa mere. On voit dans la même rue la manufacture où l'on polit & où l'on étame les glaces de miroir; on les fond à Cherbourg & à S. Gobin.

Un peu au-delà, est le couvent des Picpus, qui fut commencé en 1594. Vincent Massart ou Muffart, parisien, en a été le fondateur, & réforma le tiers-ordre de S. François, que l'on nomme ordinairement *les Pénitens*, & qui n'étoient auparavant que pour les séculiers. Massart en fit une regle particulière, & s'établit dans le village de Picpus, dont ces religieux ont reçu le nom que le peuple leur a donné, malgré tous leurs soins à garder celui de pénitens.

En prenant le chemin de la ville, on passe devant une maison nommée *Reuilli*. Dom Mabillon rapporte dans sa *Diplomatique*, que les rois de la première race avoient un palais en cet endroit-là, & que ce fut dans ce palais que Dagobert répudia Gomatrude sa première femme, à cause de sa stérilité, & qu'il prit en sa place Nantilde, une des suivantes de cette reine; il n'est resté aucuns vestiges de ce palais.

La première chose remarquable que l'on trouve en rentrant dans la ville, est l'arsenal: il fut bâti par Charles V. en même tems que la bastille. C'est dans ce lieu que l'on fondeoit autrefois l'artillerie pour la défense du royaume, & l'on y garde encore les poudres & les canons. Au milieu de ce château étoit une tour, qu'on appelloit *la tour de Billi*. Le tonnerre étant tombé dessus le 19 de Juillet 1538, mit le feu à plus de 200 caques de poudre qu'on y conservoit. Outre que cette tour fut ruinée jusqu'aux fondemens, la violence du feu fut telle que les pierres furent emportées jusqu'à l'église de S. Antoine des champs, & jusqu'à des endroits de la ville fort éloignés. Les fonderies furent bâties en 1549, par ordre d'Henri II. Conservons ici cette belle inscription qu'on lit à la porte d'entrée d'un bâtiment qui bientôt ne subsistera plus:

*Aetna hic Henrico vulcania tela ministrat,  
Tela gyganteos debellatura furores.*

Les Célestins ont leur couvent tout proche de l'arsenal. Quelques auteurs disent que ce lieu avoit été occupé auparavant par les carmes de la place Maubert, qui l'abandonnerent afin d'être plus près de l'université, où ils alloient étudier pour obtenir des degrés. Le nommé *Jacques Marcel* ayant acheté cette place en 1318, y établit les célestins nouvel-

Tome XI,

lement venus d'Italie, dans une haute réputation de sainteté de vie. Le roi Charles V. leur donna de très-grands biens, fit construire l'église, & y mit la première pierre: cette église est d'une structure tout-à-fait grossière.

La paroisse de S. Paul, qui est celle de tout le quartier, étoit la paroisse royale du tems que les rois occupoient l'hôtel de S. Paul, ou le palais des Tournelles. Le bâtiment de l'église, qui est d'une maçonnerie épaisse & gothique, fut élevé sous le regne de Charles VII.

Assez près de-là est le couvent des filles de l'Avé-Maria, dans une rue nommée *des Barrées*. Ces religieuses sont de l'ordre de sainte Claire, & vivent dans une très-grande austérité, ne mangeant jamais de viande, & ne portant point de linge. Outre qu'elles vont nus pies, sans sandales & sans aucune chaussure, elles ont l'étroite observance d'un silence perpétuel pour lequel le beau sexe n'est point né.

On va de ce couvent là au bord de la rivière, traverser le Pont-Marie, appelé ainsi de Christophe Marie, qui en jeta les fondations en 1613. Le pont est de pierres de taille, & composé de 5 arches, soutenues sur 4 piles & sur 2 culées. Il est couvert de maisons occupées par différens ouvriers; & il ne fut achevé qu'en 1635; mais foit par la faute de l'architecte qui avoit mal construit la pile du côté de l'île Notre-Dame, foit par l'ébranlement que lui donna un trop fort débordement de la rivière, une partie de ce pont fut emportée la nuit, au mois de Mars 1658, & quantité de personnes y périrent; on a rétabli les deux arches, mais on n'y a pas élevé de maisons.

L'île Notre-Dame où ce pont conduit, a pris son nom de l'église cathédrale, dédiée à la sainte Vierge, à laquelle cette île appartient en propre. Toutes les maisons qu'on y voit ont été bâties dans le dernier siècle; ce n'étoit auparavant qu'une prairie assez basse, qui servoit de promenade au menu peuple; toute l'île est revêtue dans son enceinte d'un quai solide de pierre de taille; les rues qui partagent l'île sont droites & aboutissent à la rivière.

On sort de cette île par le pont de la Tournelle, l'un des trois qu'on a construit pour y arriver; il est de pierre de taille avec un trottoir de chaque côté pour les gens de pié; on lui a donné le nom de *Tournelle*, à cause d'une tour carrée, qui se trouve sur le bord de l'autre côté de l'île Notre-Dame, & dans laquelle on enferme ceux qui sont condamnés aux galères, en attendant que la chaîne parte pour Marseille, où ils sont distribués pour le service des galères de S. M.

La porte de saint Bernard qui se trouve à peu de distance du pont de la Tournelle, a pris son nom du college des Bernardins qui est dans le voisinage; cette porte toute moderne n'a que huit toises de large.

La rue de Seine, l'une de ce fauxbourg, conduit à celle de saint Victor, où l'on trouve l'abbaye de ce nom. Cette maison est fort ancienne; Louis-le-Gros, roi de France, y fit élever de grands bâtimens, & lui donna des biens très-considérables: il fit construire une église en 1113 dans le même endroit où il reste encore une chapelle ancienne derrière le chœur. Guillaume de Champeaux, archidiaque de l'église de Paris, & depuis évêque de Châlons, fut le premier qui institua la congrégation de saint Victor, sous la regle de saint Augustin. Les jardins de cette maison sont fort spacieux, & ce qu'elle a de meilleur, c'est une bibliothèque, l'une des plus nombreuses de Paris. L'église de saint Victor fut relevée en 1517, sous François I. & elle n'est pas encore achevée; au-delà de saint Victor est l'hôpital de la Pitié & celui de la Miséricorde: après ces deux hôpi-

FFF f f f ij

taux on trouve le Jardin-Royal des plantes.

Louis XIII. a établi ce jardin en 1326. Il est embelli de grandes ferres chaudes & froides, & d'un très-beau cabinet d'Histoire naturelle; on fait chaque année dans ce jardin des cours de Botanique, de Chimie, & d'Anatomie.

On descend de-là vers l'Hôpital-général, appelé *la Salpêtrière*, vaste maison qui peut renfermer quatre à cinq mille personnes; son église est dédiée à saint Denis: en montant un peu plus haut, au sortir de la Salpêtrière, on trouve une grande place où l'on tient le marché aux chevaux.

La maison des Gobelins est presque la dernière du fauxbourg saint Marceau, lequel étoit un quartier entièrement séparé de la ville, dans le tems que *Paris* étoit moins étendu qu'il ne l'est aujourd'hui.

L'église de saint Marcel, qu'on voit dans ce fauxbourg, a été fondée par Rolland, comte de Blaye, neveu de Charlemagne, qui fit beaucoup de bien aux chanoines qu'il y mit. Cette église étoit autrefois sous le titre de saint Clément; mais le corps de saint Marcel, évêque de *Paris*, y ayant été trouvé, elle en prit le nom qu'elle a toujours conservé depuis; c'est une des quatre collégiales dépendantes de l'archevêché. Pierre Lombard, surnommé *le Maître des sentences*, est enterré dans le chœur de cette église; les bacheliers en licence sont obligés d'assister au service solennel qu'on dit pour lui tous les ans, & ceux qui y manquent sont condamnés à une amende; il est bon de connoître la durée des folies humaines.

Le couvent des Cordelières est dans ce quartier. Thibaut VII. comte de Champagne & de Brie le fonda premièrement à Troyes, d'où il fut transféré à *Paris* peu de tems après. Marguerite de Provence, femme de saint Louis, fit commencer l'église, & Blanche sa fille, veuve du roi de Castille, qui y prit le voile, donna de grands biens pour l'augmenter; ces religieuses sont hospitalières & suivent l'ordre de saint François: saint Médard est la paroisse de tout ce quartier.

On trouve ensuite l'église de S. André des Ecoissois, dans laquelle on a élevé un monument pour y mettre la cervelle de Jacques II. roi d'Angleterre; c'est une idée bien bizarre.

Le quartier de l'Université, l'un des plus anciens de *Paris*, occupe un très-grand espace, qui fait presque la quatrième partie de la cité, il en étoit même séparé autrefois comme un lieu particulier, avec lequel la communication n'étoit pas tout-à-fait libre, parce que les écoliers faisoient souvent des tumultes qu'il n'étoit pas aisé d'appaier. Philippe-Auguste, avant son départ pour la Palestine, où il alla avec Richard, cœur de lion, roi d'Angleterre, pour faire la guerre aux Sarrasins, ordonna qu'on enfermât ce quartier de murailles, ce qui fut exécuté en 1190. Il fut entouré de fossés profonds, & de murs très-solides, soutenus de tours d'espace en espace avec des portes, qui étant autant de petites forteresses, à la faveur desquelles on pouvoit se défendre vigoureusement, avant qu'on eût inventé l'artillerie. Il ne reste plus rien de ces murailles, & l'on a comblé les fossés sur lesquels on a élevé des maisons.

Le collège des Bernardins qui a donné son nom à la rue, est d'ancienne fondation, appartient à l'ordre de Cîteaux. L'édifice de l'église est un des beaux gothiques qu'il y ait en France. En sortant des Bernardins, on trouve à main gauche l'église de S. Nicolas du Chardonnet, ainsi nommée à cause que le premier bâtiment fut posé dans un lieu inculte & tout rempli de chardons. Les chanoines de saint Victor à qui ce terrain appartenoit, le donnerent vers l'année 1243, pour y bâtir une paroisse: le séminaire qui est à côté de cette église est le plus ancien de tout *Paris*. A une

petite distance est un autre séminaire dit *des Bons-ens*, dirigé par les peres de la Miséricorde de saint Lazare.

La place Maubert, que l'on trouve au bas de la rue saint Victor, a tiré son nom, suivant quelques historiens, d'Albert le grand, qui fut en son tems la gloire de l'Université de *Paris*. On dit que ce docteur, après avoir enseigné à Cologne, vint ici continuer les mêmes exercices, & que la classe n'étant pas assez spacieuse pour contenir tous les écoliers qui le venoient écouter, il fut obligé de faire ses leçons au milieu de cette place, qui en a été appelé *place Maubert*, comme qui diroit place de maître Aubert; c'est aujourd'hui un des marchés de la ville.

Les Carmes qui ont leur couvent dans ce lieu-là, ont été originairement fondés par saint Louis qui les avoit amenés de la Palestine. La reine Jeanne, femme de Philippe-le-Long, leur laissa de très-grands biens par son testament de l'année 1349.

En montant plus haut on va au collège de Navarre, fondé l'an 1304, par la reine Jeanne de Navarre, femme de Philippe-le-Bel: la fondation de l'église de saint Etienne du Mont, située au-dessus de ce collège, est si ancienne qu'on n'en connoît pas le tems.

De cette église il y a un passage de communication dans celle de sainte Genevieve. Clovis, dit-on, son premier fondateur, la dédia à saint Pierre & à saint Paul, dont elle a long-tems porté le titre: il y mit des chanoines séculiers qui y demeurèrent jusqu'à l'onzième siècle; comme leur conduite étoit très-irrégulière, Louis-le-Jeune les obligea de vivre en communauté, & de prendre la règle de S. Augustin. On fit venir douze chanoines réguliers de S. Victor pour établir cette réforme, dont l'abbé Suger eut le soin, & la règle de saint Augustin s'y est toujours conservée depuis dans toute sa pureté, en sorte que cette maison est devenue la première de cette congrégation en France.

L'abbaye de sainte Genevieve a été souvent ruinée par les Normands & les Danois, dans le tems qu'elle étoit hors de la ville; mais les Parisiens, dont le zèle a toujours été fort grand pour leur patronne, réparoient presque aussi-tôt les dommages que ces barbares y avoient causés. L'an 1483, le vendredi 7 Juin, à neuf heures du soir, le tonnerre tomba sur le clocher, bâti depuis plus de neuf cens ans; les cloches furent fondues, & ce clocher, qui étoit couvert de plomb, demeura consumé. Le corps de sainte Genevieve est derrière le grand autel, dans une chaise soutenue par quatre colonnes ioniques; le tombeau de Clovis est dans le milieu du chœur.

L'église de saint Hilaire, paroisse d'une partie de ce quartier, est d'une ancienne fondation. On va de-là dans la rue saint Jacques, qui commence au petit Châtelet, à l'extrémité du petit Pont. Le petit Châtelet est une manière de forteresse antique, composée d'une grosse masse de bâtiment, ouverte dans le milieu, qui servoit autrefois de porte à la ville, aussi-bien que le grand Châtelet, dans le tems qu'elle n'avoit point d'autre étendue que l'île du Palais; ce bâtiment fut réparé par le roi Robert.

En montant vers la porte où finit la rue S. Jacques est l'église saint Séverin, fort ancienne, puisque le fondateur dont elle porte le nom vivoit du tems de Clovis, qui le fit venir de Savoye pour le guérir d'une fièvre dangereuse, dont il le traita par des prières, & il se rétablit. L'église de saint Yves est un peu plus haut; elle fut bâtie l'an 1347, par une confrérie de Bretons qui étoit alors à *Paris*.

En avançant dans la même rue, on trouve le couvent & l'église des Mathurins, ou Trinitaires. Le couvent fut fondé par saint Louis; & Robert Gaguin, général de l'ordre, fit bâtir l'église, qu'on a embellie depuis quelque tems. On passe ensuite devant l'église

de saint Benoît, dont on dit que saint Denis, évêque de Paris, a été le fondateur. Le bâtiment est fort simple & fort grossier.

De l'autre côté de la rue, se trouve le college royal, qui doit sa fondation à François I. Les professeurs, au nombre de dix-neuf, sont gagés du Roi, & font une espece de corps séparé de l'université, à laquelle ils ne laissent pas d'être soumis.

A quelque distance de là, est la place du puits certain, au haut de la rue Saint-Jean-de-Beauvais. Ce puits fut fait vers l'an 1556 par Robert Certain, pour lors curé de l'église de saint Hilaire, & nommé premier principal du college de sainte Barbe. Cette église a été bâtie dans la censive du chapitre de saint Marcel; & comme ce chapitre avoit autrefois droit de justice haute, moyenne & basse dans tout ce quartier là, c'étoit au puits certain que se faisoient ordinairement les punitions corporelles, en exécution des sentences de la même juridiction, & principalement lorsque quelque criminel avoit été condamné à mort.

En rentrant dans la rue Saint-Jacques, & montant un peu plus haut, on voit le college du Plessis, qui est un des plus beaux de l'université; le cardinal de Richelieu ayant laissé une somme considérable pour le faire rebâtir. A cinquante pas de ce college, est celui qu'on appelloit encore il y a deux ans, *des Jésuites*, & qu'on avoit nommé fort longtems, le *college de Clermont*. Vis-à-vis est le grand couvent des Jacobins, nommés originairement les *Freres Prêcheurs*, de l'ordre de saint Dominique.

Au sortir des Jacobins, on vient à saint Jacques de Haut-Pas, paroisse de tout ce quartier. Le séminaire de saint Magloire, aujourd'hui gouverné par les peres de l'Oratoire, est presque contigu à cette église. On trouve ensuite le couvent des Ursulines, celui des Feuillantines, & des Carmelites. L'église de ces dernieres est décorée de tableaux des plus grands maîtres; de la Magdeleine de le Brun, de la Salutation Angélique du Guide; & toute la voûte de l'église est de Champagne.

Le Val-de-Grace, l'un des plus superbes édifices qu'on ait élevé en France dans le dernier siecle, est situé de l'autre côté des Carmelites, & occupé par des religieuses de l'ordre de saint Benoît, qui avoient été fondées autrefois près du village de Bièvre, en un lieu appelé le *val profond*, & fort incommode à cause des marécages. Elles se logerent en 1621 au faubourg Saint-Jacques; & la reine Anne d'Autriche, pour rendre grâces à Dieu de son accouchement de Louis XIV. après 22 ans de stérilité, fit jeter les fondemens du bel édifice, qui porte le nom de *Val-de-Grace*; la coupole de cette église peinte à fresque par Mignard, est d'une grande beauté.

En entrant dans la ville par la rue d'enfer, on trouve la maison des peres de l'Oratoire, appelée *l'institution*, & fondée en 1650 par M. Pinette, secrétaire de Gaston de France, duc d'Orléans.

A peu de distance de-là, en descendant, est le couvent des Chartreux, de la fondation de saint Louis, qui leur donna le vieux château de Vauvert, habité selon les historiens de ce tems-là, par les diables, en sorte que la rue en fut nommée la *rue d'enfer*; mais suivant la vérité, & les vieux titres dans lesquels on lit *via inferior*, ces mots ne signifient autre chose que la *rue basse*, parce que cette rue étoit plus basse que la rue Saint-Jacques, qu'on appelloit la *rue haute*, *via superior*; c'est aussi pour cette raison que l'église paroissiale de saint Jacques est nommée du *Haut-pas*, *ab alto passu*. Les Chartreux occupent un terrain qui est plus grand qu'aucune autre des maisons religieuses de la ville & des faubourgs de Paris. Ce fut de cette maison que Henri III. partit le 15 Mars 1686 avec soixante des

nouveaux pénitens dont il étoit l'instituteur, pour aller à pié processionnellement à l'église Notre-Dame de Chartres, d'où ils revinrent deux jours après.

Après avoir passé par l'endroit où étoit la porte de Saint-Michel, qui a été abattue, on entre dans la rue de la Harpe, où se présente la Sorbonne, vieux college rétabli magnifiquement de fond en comble par le cardinal de Richelieu, & en conséquence ce cardinal y a un tombeau magnifique, un des chefs-d'œuvre de Girardon. La bibliotheque de cette maison est une des plus belles de Paris. On y montre une traduction françoise de Tite-Live, manuscrite, dédiée au roi Jean, & enrichie de mignatures où regne l'or-couleur très-brillant, & dont on ignore la composition.

Après que l'on est entré dans la rue de la Harpe, en traversant la place de Sorbonne, on trouve le college d'Harcourt fondé en 1280 par Raoul d'Harcourt, chanoine de l'église de Paris. Plus bas est l'église paroissiale de Saint-Côme, bâtie en 1212 par Jean, abbé de Saint-Germain-des-Prez. Proche cette église, est la maison de Saint-Côme, destinée à l'étude de l'anatomie chirurgicale. Dans la même rue de la Harpe, sont les ruines du palais des Thermes, dont j'ai déjà parlé.

A l'extrémité de la rue de la Harpe, en tournant à gauche, on entre dans celle de Saint-André-des-Arcs, où est l'église paroissiale de ce nom. Ce n'étoit autrefois qu'une petite chapelle au milieu d'un champ planté de vignes & d'arbres fruitiers. Quelques antiquaires croient que cette église a été appelée *Saint-André-des-Arcs* à cause d'un grand jardin qui étoit proche de-là, où les écoliers alloient souvent s'exercer à tirer de l'arc.

Les quatre portes par lesquelles on entroit de la ville dans le faubourg Saint-Germain, savoir la porte à laquelle on donnoit le nom du faubourg, la porte Dauphine, celles de Buffy & de Nesle ayant été abattues, tout ce quartier est devenu un des plus grands de Paris, & au-dessus des plus belles villes de France, tant pour la quantité d'hôtels magnifiques qui le composent, que pour la multitude du peuple qui s'y rencontre.

Ce quartier a pris son nom de l'abbaye royale de Saint-Germain-des-Prez, fondée par le roi Childébert, fils de Clovis. La réforme a été établie dans cette abbaye en 1631. La bibliotheque étoit une des plus belles du royaume. Cette abbaye étoit autrefois hors de la ville, exposée aux incursions des Normands, entourée de murailles qu'on a abattues pour y bâtir les maisons qu'on voit à présent tout à l'entour.

Le palais d'Orléans, autrement nommé le *palais de Luxembourg*, parce qu'il est dans un lieu où étoit un ancien hôtel de ce nom, fait un des grands ornemens du quartier de Saint-Germain. La reine Marie de Médicis, veuve d'Henri IV. a fait bâtir ce palais de fonds en comble. La grande galerie a été peinte par Rubens, qui s'occupa pendant 2 ans à ce travail.

Le petit hôtel de Bourbon est dans la rue de Vaugirard, qui passe devant le palais de Luxembourg; c'étoit autrefois l'hôtel d'Aiguillon, que le cardinal de Richelieu fit embellir pour la duchesse d'Aiguillon sa niece. Tout proche est le couvent des religieuses du calvaire, de l'ordre de S. Benoît, fondé en 1620 par la reine Marie de Médicis. Dans la même rue on trouve le couvent des carmes déchaussés, vis-à-vis des murs des jardins du Luxembourg. Il fut fondé en 1611 par les libéralités de quelques bourgeois qui donnerent une petite maison située en ce lieu-là à des religieux carmes venus d'Italie, pour apporter en France la réforme que sainte Thérèse avoit faite en Espagne de l'ordre du Mont-carmel. Ces bons moines n'ont pas mal prospéré.

Le monastere des filles du saint Sacrement, qui est dans la rue Cassette, a été fondé par Marguerite de Lorraine, seconde femme de Gaston de France, duc d'Orléans. Dans la rue parallele qu'on nomme *la rue Pot de fer*, & qui aboutit dans celle de Vaugirard, se trouve le noviciat des jésuites. Le grand autel de leur église est embelli d'un tableau de Pouffin.

L'église de saint Sulpice, paroisse de tout ce vaste quartier, étoit autrefois un bâtiment très-ferré, dont on a fait une des magnifiques églises du royaume, mais avec de très-grands défauts. Cette église, qui n'est pas encore finie, a été commencée en 1646, & Gaston d'Orléans y mit la premiere pierre. La maison du séminaire de saint Sulpice est tout proche de l'église; le plafond de la chapelle a été peint par le Brun.

L'endroit où se tenoit la foire de saint Germain, autrefois fameuse, étoit à l'extrémité de la rue de Tournon. Ce lieu consistoit en plusieurs allées couvertes, disposées dans un quarré de pure & vieille charpenterie, tout rempli de boutiques pendant le carême, de jeux, & de spectacles; les rues de cet emplacement, au nombre de sept, très-pressées, & très-étroites, se coupoient les unes les autres; mais charpente, boutiques, marchandises, effets, tout a été consumé dans les flammes par un incendie fortuit, arrivé le 17 Mars 1762, & c'est un grand reproche que peut se faire la police supérieure de cette ville.

Le couvent moderne des Prémontrés est à l'entrée de la grande rue de Seve. Proche de-là, est l'hôpital des petites-Maisons, qui étoit autrefois une maladrerie, & qui fut rebâti vers l'an 1557, par ordre de messieurs de Ville. L'hôpital des Incurables est situé dans la même rue: cet hôpital contient dix arpens de terre, & fut fondé l'an 1634, par le cardinal de la Rochefoucault.

Le couvent des Cordelières, est dans la rue de Grenelle: ces religieuses qui étoient auparavant dans la rue des francs-Bourgeois, ont acheté l'hôtel de Beauvais qu'elles ont accommodé à leur maniere. En continuant de marcher dans la rue de Grenelle, proche la rue du Bac, on voit une nouvelle & belle fontaine, que la Ville a fait construire en 1739, sous les auspices de M. de Maurepas, & sur les desseins d'Edme Bouchardon, fameux sculpteur.

L'hôtel royal des Invalides, décrit par tant d'auteurs, se trouve au bout de cette rue. Au haut de la rue du Bac, est le séminaire des Missions étrangères; du même côté de la mission, est un monastere des filles de la Visitation, qui sont venues s'établir en ce lieu-là en 1673, en quittant la rue Montorgueil, où elles avoient une chapelle, lorsqu'elles furent admises en 1660.

L'hôpital des Convalescens est de ce même côté. Il fut fondé l'an 1652, par Angélique Fraure, épouse de Claude de Bullion, sur-intendant des finances, pour huit pauvres convalescens sortis de la Charité, qui peuvent y demeurer une semaine, afin d'y rétablir leurs forces. On trouve ensuite le noviciat des Dominicains réformés, qui ont fait bâtir dans leur terrain une nouvelle église.

A l'extrémité de la rue S. Dominique, on voit l'hôpital de la Charité: les religieux qui le gouvernent, furent établis à Paris l'an 1602, & Marie de Médicis fut leur fondatrice. Près de l'hôpital, est bâtie l'église & les infirmeries pour les malades, où chacun a un lit séparé, établissement sage, & sans lequel toute infirmerie est honteuse.

La rue de l'Université est fort longue, & n'est appelée ainsi qu'à son extrémité du côté du pré aux Clercs; le long des hautes murailles de l'abbaye de saint Germain, on la nomme *la rue du Colombier*, à cause qu'il y avoit autrefois dans cet endroit un

grand colombier, appartenant aux religieux de cette abbaye. Plus avant au milieu, elle est appelée *la rue Jacob*, nom dont j'ignore la raison.

La rue Mazarine est parallele à celle de Seine: on la nommoit auparavant *la rue des fossés de Nesle*. Au sortir de la rue des fossés saint Germain, où est le théâtre si médiocre de la comédie françoise, on entre dans la rue Dauphine, pour se rendre sur le quai des Augustins, qui commence au pont saint Michel, & qui finit au pont-neuf. Cette rue qui n'étoit auparavant qu'un grand espace rempli de jardins & de vieilles matieres, au-travers desquelles on la perça, fut appelée *rue Dauphine*, à cause qu'on la bâtissoit dans le tems de la naissance de Louis XIII. A l'extrémité il y avoit une porte de la ville, qui fut abattue en 1673.

Les grands Augustins ont leur couvent sur le quai; ils vinrent à Paris vers l'année 1270, sous le nom d'*hermites de saint Augustin*, & furent logés d'abord près de la rue Montmartre, dans une rue qui en a été appelée *la rue des vieux-Augustins*. Ces religieux s'établirent ensuite dans la rue des Bernardins, au lieu où est à présent l'église paroissiale de saint Nicolas du Chardonnet; & enfin, ils s'associerent avec les Pénitens, qu'on nommoit *Sachets*, à cause qu'ils étoient vêtus d'une maniere de sac: saint Louis les avoit mis en ce lieu-là sur le bord de la riviere. Les Augustins à qui ces pénitens céderent la place, pour se disperser en diverses maisons religieuses, commencerent à faire bâtir leur église, & elle ne fut en l'état où elle est présentement, que sous le regne de Charles V. dit le Sage. Les assemblées extraordinaires du clergé, se tiennent ordinairement dans les salles du monastere.

Le collège Mazarin est dans l'endroit où étoit autrefois la porte de Nesle; c'est un collège très-spacieux, dont la bibliotheque est publique. Le tableau du grand autel est de Paul Véronèse, & les petits tableaux dans des ronds, sont de Jouvenet.

On voit ensuite l'église des Théatins: ces religieux vinrent en France en 1644, & le cardinal Mazarin leur fondateur, leur laissa en mourant cent mille écus pour commencer leur église. Leur principal institut est de vivre des charités qu'on leur fait; ils ont été nommés *Théatins*, de Jean Caraffe, évêque de Théate, qui institua leur ordre en 1524, sous le titre de *Clercs réguliers*.

Le pont-Royal qui est voisin des Théatins, a été bâti en la place du pont-Rouge, qui n'étoit fait que de bois. Comme les débordemens de la Seine l'avoient souvent emporté, Louis XIV. ordonna que l'on en fit un de pierres, & les fondemens en furent jettés en 1685. Ce pont est soutenu de quatre piles & de deux culées, qui forment cinq arches entre elles; les deux extrémités du même pont sont en trompe pour en faciliter l'entrée aux carrosses & aux grosses voitures. Il y a des trottoirs des deux côtés pour la commodité des gens de pié: sa longueur est à-peu-près de soixante & douze toises; sa largeur est de huit toises quatre piés, desquelles on a pris neuf piés pour chaque trottoir, sans compter deux autres piés pour l'épaisseur des parapets.

Le pont-Neuf situé vis-à-vis du pont-Royal, offre au milieu une entrée dans l'île du Palais. Henri III. fit jetter les fondemens de ce pont l'an 1578. Henri IV. le fit achever en 1604; sa statue équestre y fut érigée en 1614; mais le tout ne fut terminé qu'en 1635. La figure du cheval est de Jean Boulogne; mais elle est trop massive & trop épaisse: la figure du roi est de Dupré.

Après la statue équestre de ce grand prince, on trouve la Samaritaine au bout de ce pont, du côté de saint Germain-l'Auxerrois. Ce bâtiment construit sous le regne d'Henri IV. en 1604, fut détruit en 1712, &

reconstruit sans ornemens en 1715. Il contient une pompe foulante & aspirante pour élever les eaux, & en fournir tant au jardin des Tuileries, qu'ailleurs.

La place Dauphine qui est située à la pointe de l'île du palais, vis-à-vis le cheval de bronze, est de figure pyramidale. Les maisons qui la forment furent élevées en 1606, peu d'années après la naissance de Louis XIII. & on la nomma *place Dauphine*, à cause du titre de dauphin que ce prince avoit alors. On a ouvert de ce côté-là une entrée pour le palais. Cette place & les quais qu'elle a de chaque côté, savoir, le quai des Orfevres, & celui des Morfondus, ont été pris dans un grand terrain, qui faisoit autrefois une partie des jardins du palais, lorsque les rois y tenoient leur cour.

L'église de Notre-Dame, métropolitaine de *Paris*, est très-ancienne; mais nous ignorons si la cathédrale de cette ville dans les premiers tems, étoit saint Etienne-des-Grès ou saint Marcel: nous savons seulement que sous les enfans de Clovis, elle étoit à-peu-près où elle est encore aujourd'hui, & que sous le regne de Louis le Débonnaire, il y avoit dans le parvis de Notre-Dame, du côté de l'Hôtel-Dieu, une église de saint Etienne, où se tint un concile en 829. Il en restoit encore des murs du tems de Louis le Gros, que ce prince, dans ses lettres au sujet des limites de la voirie des évêques de *Paris*, appelle *muros veteris ecclesie sancti Stephani*; c'étoit probablement l'ancienne cathédrale, appelée du nom de *saint Etienne* dans plusieurs auteurs.

Cette partie de la cité, ne s'étendoit pas plus loin que saint Denis-du-Pas & l'archevêché; car ce qu'on nomme le *terrein*, connu du tems de saint Louis sous le nom de la *motte-aux-papelards*, paroît s'être formé des décombres & des immondices, qu'occasionna la construction du vaste bâtiment de l'église de Notre-Dame. Quant à l'autre partie opposée, elle ne s'étendoit que jusqu'à la rue de Harlai. Au-delà étoient deux îles, l'une plus grande vis-à-vis des Augustins, & l'autre plus petite au bout du quai de l'Horloge. La position de ces deux îles est marquée dans un ancien plan de *Paris* en tapisserie, dont M. Turgot, prévôt des Marchands, a fait l'acquisition pour la ville.

Je reviens à l'église de Notre-Dame: le roi Robert ne la trouvant pas assez belle, entreprit de la rebâtir, mais elle ne fut achevée que sous le regne de Philippe-Auguste; l'architecture en est toute gothique. Les dedans en sont fort obscurs; le chœur est orné de tableaux de la main de Jouvenet, représentant la vie de la Vierge à qui l'église est dédiée. Le grand autel a été exécuté par les ordres de Louis XIV. pour accomplir le vœu de son pere. Les anges de métal, de grandeur naturelle, ont été jetés en fonte en 1715 par Roger Schabot; la croix d'argent & les six chandeliers sont de Claude Balin, fameux orfevre.

L'Hôtel-Dieu situé auprès de Notre-Dame, & qui devoit être hors de la ville, est le plus grand hôpital de *Paris*; on y a vû trois à quatre mille malades, qu'on met alors trois & quatre ensemble dans un même lit, pratique d'autant plus funeste, qu'elle multiplie les causes de mort pour ceux qui réchapperoient s'ils étoient seuls dans un lit. On attribue la fondation de cet hôpital à saint Landry, évêque de *Paris*, qui vivoit sous Clovis II. en 660. De l'autre côté de l'Hôtel-Dieu, est un hôpital des Enfants-Trouvés, rebâti dans ce siècle. Tout ce quartier qu'on appelle la *cité*, est rempli de rues étroites, & de plusieurs petites églises fort anciennes.

Le palais qui a été autrefois la demeure de nos rois, fut abandonné aux officiers de justice par Philippe le Bel, qui vouloit rendre le parlement sédentaire. Ce prince, pour donner plus d'espace à l'édifice, fit bâtir la plupart des chambres, & tout l'ouvrage fut achevé en 1313. Cependant il est certain qu'il y avoit de

grands bâtimens avant ce tems-là. Clovis y avoit tenu sa cour; & saint Louis, qui y fit un plus long séjour que les autres rois, y avoit fait faire plusieurs ouvrages. La grande salle a été bâtie sur le plan d'une autre très-ancienne, dans laquelle les statues des rois de France étoient placées tout à l'entour. C'étoit le lieu où ils recevoient les ambassadeurs. Ils y donnoient des festins publics à certains jours de l'année, & même on y faisoit les noces des enfans de France. Cette salle qui fut réduite en cendres au commencement du dernier siècle, est présentement voutée de pierres de taille, avec une suite d'arcades au milieu, soutenue de piliers, autour desquels il y a de petites boutiques occupées par des marchands. La grand chambre est à côté de la grande salle, & fut bâtie sous saint Louis, qui y donnoit les audiences publiques. Louis XII. la fit réparer comme elle est. La Tournelle, qui est la chambre où l'on juge les criminels, est celle où couchoit saint Louis.

La sainte Chapelle est une église bâtie par le même roi, & dont l'ouvrage fut achevé en 1247. Saint Louis y établit un maître chapelain, qu'on nomme aujourd'hui *trésorier*, lequel a comme les évêques la qualité de conseiller du roi en tous ses conseils, & le privilege d'officier pontificalement, à l'exception de porter la croix. Cette église ne dépend que du saint-siège, & assurément elle devoit ne dépendre que du roi.

A quelque distance du palais, est le pont Notre-Dame, le plus ancien & le premier qu'on ait bâti de pierres. Il fut achevé tel qu'on le voit à-présent en 1507, sur les desseins d'un cordelier de Vérone, nommé *Joannes Jucundus*, qui entreprit l'ouvrage aux frais de l'hôtel-de-ville. Il est chargé de chaque côté, de maisons ornées sur le devant de grands thermes d'hommes & de femmes, qui portent des corbeilles pleines de fruit sur leurs têtes.

Au milieu de ce pont, on a dressé deux machines qui élèvent de l'eau de la rivière pour la commodité des quartiers de la ville qui en sont éloignés. Les vers suivans de Santeuil y sont gravés en lettres d'or sur un marbre noir:

*Sequana, cum primum reginæ allabatur urbi,  
Tardat præcipites ambitiosus aquas.  
Captus amore loci, cursum obliviscitur, anceps,  
Quò fluat, & dulces necit in urbe moras.  
Hinc varios implens, fluctu subeunte, canales,  
Fons fieri gaudet, qui modò flumen erat.  
Anno M. DC. LXXVI.*

Le petit-Pont ainsi nommé, a été plusieurs fois détruit & refait; les maisons qu'on avoit bâties dessus en 1603, furent détruites en 1718, desorte qu'on a rétabli ce pont sans y reconstruire de maisons.

A côté du pont Notre-Dame, & sur le même canal, on trouve le pont au Change, appelé de ce nom, à cause qu'il y avoit autrefois un grand nombre de changes, ou de changeurs, dans les maisons qui étoient dessus; ces changeurs faisoient une maniere de bourse dans cet endroit. Ce pont qui étoit de bois, ayant été consumé en 1639 par un furieux embrasement, on le rebâtit solidement de pierres de taille, & on éleva dessus deux rangs de maisons, dont les faces sont aussi de pierres de taille.

A l'autre bout du pont au Change, au coin du quai des Morfondus, est l'horloge du palais, sur laquelle on regle les séances du parlement.

Le pont saint Michel est aussi proche du palais, à l'opposite du pont au Change. Il y a grande apparence qu'il a pris son nom de la petite église de saint Michel, qui est dans l'enclos de la cour du palais, vis-à-vis de la rue de la Calandre. Il a été construit sous le regne de Louis XIII. tel qu'on le voit aujourd'hui, & chargé de maisons de briques & de pierres de taille.

Voilà tout *Paris* parcouru. J'ai néanmoins oublié

de dire dès le commencement, que cette ville souffrit beaucoup en 845 & 856 par les courses des Normands, & qu'ils l'assiégerent en 886 & 890. Elle fut encore ravagée sous le regne de Louis d'Outremer; & sous celui de Charles VII. les Anglois s'en rendirent les maîtres. Non-seulement elle avoit été presque toute brûlée en 585, mais elle éprouva un nouvel incendie en 1034, & une grande inondation de la Seine en 1206.

Si maintenant quelque parisien desiroit encore d'avoir de plus amples détails sur le lieu de sa naissance, il peut consulter un grand nombre d'écrivains, qui depuis long-tems se sont empressés de donner des descriptions prolixes de *Paris*, & d'éclaircir toute son histoire.

Jean de Hauteville a, je crois, rompu la glace dans un ouvrage intitulé *Archithrenius*, & publié en 1517, in-4°. Gilles Corroset, imprimeur, & le président Claude Fauchet, suivirent l'exemple d'Hauteville. Nicolas Bonfous augmenta l'ouvrage de Corroset son collègue, & le remit au jour en 1588. Le succès des fastes de *Paris*, anima Jacques du Breuil, religieux bénédictin de saint Germain-des-Prés, & lui fit entreprendre le théâtre des antiquités de cette ville, qui parut en 1612, in-4°. & c'est la seule bonne édition.

Depuis du Breuil, trois autres grands ouvrages ont été composés pour éclaircir l'histoire de *Paris*. Le premier, de Claude Malingre, parut en 1640, in-fol. sous le titre d'*antiquités de la ville de Paris*. Le second, intitulé *Paris ancien & moderne*, est de Henri Sauval, avocat au parlement. Son ouvrage dans lequel il traite, article par article, de tout ce qui concerne la ville de *Paris*, a paru long-tems après la mort de l'auteur, savoir, en 1724, en trois volumes in-folio. Le troisieme, commencé par dom Félibien, religieux bénédictin de la congrégation de saint Maur, est une histoire suivie de *Paris*. Cette histoire a été continuée par dom Lobineau, religieux de la même congrégation, & imprimé, en 1725, en cinq volumes in-folio. Le sieur Grandcolas en a fait un abrégé en deux volumes in-12. qui ont été imprimés en 1728, & supprimés aussi-tôt.

Il y a plusieurs autres descriptions particulières de *Paris*, comme celle de François Colletet, qui a aussi donné en 1664, en deux volumes in-12. un abrégé des annales & antiquités de *Paris*. On estime en particulier la description de cette ville, que M. de la Mare, commissaire au châtelet, a mise à la tête de son excellent traité de la police.

La description de *Paris* par Germain Brice, dont on publie fréquemment de nouvelles éditions, a fait tomber toutes les précédentes; celles de Jean Boiffeau, de Georges de Chuyes, d'Abraham de Pradel, de Claude le Maire, &c. On peut joindre à la description de Brice les vingt-quatre Planches gravées en 1714 par ordre de M. d'Argenson, lieutenant de police, ou mieux encore celles de l'abbé de la Grive à cause de la nouveauté.

Le pere Montfaucon a parlé plusieurs fois de *Paris* dans son antiquité expliquée. Il y a aussi divers morceaux à ce sujet dans les mémoires des Inscriptions. Ceux même de l'académie des Sciences, contiennent des discussions sur la grandeur de *Paris* & de Londres; mais ce que j'aime beaucoup mieux, ce sont les *essais sur Paris*, par M. de Sainte-Foix.

Ajouterai-je qu'on a aussi une histoire de l'église de *Paris*, composée par Gerard Dubois, qui parut en deux volumes in-fol. en 1690 & 1710, quoiqu'elle ne finisse qu'à l'an 1283. Enfin, on a publié en six volumes in-fol. l'histoire de l'université de *Paris* jusqu'en 1600, par César-Egasse du Boulay; & quoique cette histoire ait été censurée l'an 1667 par la faculté de *Paris*, cette censure ne lui a fait aucun tort dans l'esprit du public.

Mais j'avoue que les étrangers sont moins curieux des prétendues antiquités de *Paris*, de sa police, de sa topographie, de l'appréciation de sa grandeur, de l'histoire de son église & de son université, que d'être instruits du caractère & des mœurs actuelles des habitans de cette ville, à cause de la grande influence qu'ils ont sur le reste du royaume, & même sur quelques pays voisins. Je sai que c'est-là ce qui intéresse davantage les gens de goût, & c'est précisément ce qu'aucun écrivain n'a traité. Plusieurs personnes de beaucoup d'esprit, qui pouvoient nous instruire à merveille sur ce sujet, se sont contentées, pour donner une idée du caractère des Parisiens, d'observer en passant que leur portrait étoit calqué sur celui des Athéniens; mais ils ne sont entrés dans aucun détail pour justifier cette prétendue ressemblance.

Comme je vis, pour ainsi dire, au milieu d'Athènes, ayant fait beaucoup de recueils sur cette ville, je puis tracer le portrait de ses habitans, & mettre le lecteur en état de juger si mes compatriotes ont avec eux de si grands rapports qu'on l'assure, & que je n'ai pas l'esprit d'apercevoir à tort ou avec raison. Quoi qu'il en soit, le tableau que je vais esquisser des mœurs d'Athènes, & qui manque sous ce mot géographique, devient nécessaire, mais d'une absolue nécessité dans cet ouvrage, parce qu'il est indispensable aux gens de Lettres de l'avoir devant les yeux, pour entendre les Orateurs, les Historiens, les Philosophes & les Poètes, qui y sont perpétuellement allusion.

Les Athéniens étoient d'un esprit vif; ils aimoient mieux, dit Plutarque, deviner une affaire, que de prendre la peine de s'en laisser instruire.

Ils étoient extrêmement polis & pleins de respect pour les dames; on ne fouilloit point les logis des mariés pendant que leurs épouses y étoient; & dans un tems de guerre on renvoyoit les lettres que les ennemis écrivoient aux dames d'Athènes, sans les décacheter.

Ils ne portoient que des habits de pourpre & des tuniques de différentes couleurs, brodées à la phrygienne. Les dames sur-tout étoient folles de la parure; elles mettoient dans leurs cheveux des cigales d'or, à leurs oreilles des figues d'or, & sur leurs robes tous les ornemens qui pouvoient jeter de l'éclat. Elles inventoient tous les jours des modes nouvelles, & alloient se promener à la porte de dipyon, pour les étaler aux yeux de tout le monde.

Elles apprirent aux dames romaines à mettre du rouge & du blanc. Les lacédémoniennes ne se doutoient pas qu'elles fussent belles; les athéniennes croyoient l'être, parce qu'elles se mettoient d'une manière qui cachoit habilement leurs défauts. Elles étoient extrêmement blessées, quand des étrangers vantoient en leur présence l'adresse des lacédémoniennes à monter à cheval, leur habit court, leurs étoffes moirées, leurs gazes de cor, leurs chapeaux de joncs de l'Eurotas, la beauté de leur teint, & la finesse de leur taille. Pour lors desespérées, elles demandoient avec dédain à ces étrangers si c'étoit le brouet noir dont vivoient les lacédémoniennes, qui leur procuroit ces deux derniers avantages.

Elles admettoient les baptes aux mystères de leur toilette; c'étoient des prêtres effeminés qui se noircissoient le sourcil, portoient une robe bleue, & vouloient qu'on ne jurât devant eux que par la divinité de Junon. Elles parfumoient leur linge de la plante parthénon, dont les murs du château de leur ville étoient couvertes, & elles en avoient toujours des sachets dans leurs poches.

Elles ne manquoient point les fêtes des bachanales, qui se célébroient en hiver tous les ans par les prêtresses appelées *gérars*; & l'été elles alloient se promener tantôt au pyrée, tantôt dans la prairie nommée

nommée l'*énæon*, entourée de bosquets de peupliers, & tantôt à *œgyron*: c'étoit le lieu où les payfans d'*Icaria* reprétoient leurs farces à la lumière; & le peuple y avoit fait des échaffauds pour y jouir de ce spectacle.

Elles lisoient, pour se former le style, les brochures nouvelles, & toutes avoient dans leurs petites bibliothèques le recueil des pièces de théâtre de Cratinus, d'Eupolis, de Ménandre, d'Aristophane, d'Eschyle, de Sophocle, d'Euripide, & sur-tout les poésies de Damophyle, de Sapho, & d'Anacréon. Les copistes imaginèrent de transcrire pour Athènes tous ces ouvrages en petit format égal, & le débit en fut incroyable.

On recevoit au cynotarge tous les enfans illégitimes, & les meres qui voudroient y venir faire leurs couches; mais cet établissement utile n'eut pas de succès, parce que peu de tems après sa fondation, l'athénien, naturellement babillard, ne put retenir sa langue; & la révélation d'un pareil mystère éloigna toutes les filles d'un certain rang, qui se trouvoient malheureusement enceintes, de profiter d'un asyle où le secret étoit hautement violé. Elles prirent des robes lâches pour cacher leurs grossesses, ou des breuvages pour faire périr leur fruit, au hasard d'en être elles-mêmes la triste victime; ce qui n'arriva que trop souvent.

Les Athéniens n'étoient pas seulement babillards, mais pleins de vanité. Ils entretenoient par ce seul mobile un très-grand nombre de domestiques. Les vingt mille citoyens d'Athènes avoient cent vingt mille valets; quand ils sortoient, ils se faisoient suivre par des esclaves qui portoient des sièges plians, pour que leurs maîtres ne fussent pas obligés de rester trop long-tems debout, & de se fatiguer à marcher dans les rues. Ils s'habilloient comme les femmes, d'habits brodés, composoient leur teint comme elles, se frisoient, se parfumoient, mettoient des mouches, se plaignoient de migraine, avoient un miroir de poche, une toilette, un nécessaire.

L'exemple gagnant tous les ordres de l'état, le fils d'un Proëdre, d'un Lexiarque, d'un Telone, se modeloit sur le fils du Polémarque, du Thallaffiarque & du Chiliarque. Ils affectoient des manières enfantines, un langage traînant; & quand ils arrivoient dans les compagnies, ils se jetoient sur des sièges renversés, qu'ils ne quittoient qu'avec peine pour aller languir & s'ennuyer ailleurs. Ils nommoient ces sortes de visites des *usages*, des *devoirs*; & après les avoir remplis, ils terminoient la journée par se rendre à quelque farce nouvelle, ou chez quelque courtisane qui leur donnoit à souper.

Ils avoient perdu la mémoire d'Amphiction, de Thésée, des Archontes qui les avoient gouvernés avec sagesse, & ne songeoient qu'aux bouffons, aux danseuses, aux baladines qui pouvoient les divertir. Ils encensoient l'idole du jour, & la fouloient aux pieds le lendemain. Sans retenue, sans principes, sans amour du bien public, ils étoient nés pour murmurer, pour obéir, pour porter le joug, pour devenir les esclaves du premier maître; & ce qu'il y a de très-plaisant, des esclaves orgueilleux. Ce fut Philippe qui daigna les asservir après la bataille de Chéronée. On ne le craignoit pas à Athènes comme l'ennemi de la liberté, mais des plaisirs. *Frequentius scenam quam castra visentes*, dit Justin. Ils avoient fait une loi pour punir de mort celui qui proposeroit de convertir aux besoins de l'état l'argent destiné pour les théâtres. Philippe renvoya tous les prisonniers, mais il ne renvoya pas des hommes qui lui fussent redoutables.

L'amour excessif de la volupté, du repos & de l'oisiveté, étouffoit chez les Athéniens celui de la gloire, de l'indépendance & de la vertu: de-là ve-

noit non-seulement leur avilissement en général, mais en particulier la négligence de leurs affaires, le dépérissement de leurs terres, de leurs palais, & de leurs meubles. Les valets vivoient comme les maîtres, & n'avoient soin de rien. Les édifices, les statues & les beaux ouvrages de Périclès, tomboient en ruine. Ils bâtissoient, laissoient périr, & ne réparaient jamais. Ils étoient par leur malpropreté mangés de vers & d'insectes; le seul appartement de compagnie brilloit de colifichets étalés à la vue par ostentation, mais tous les autres infectoient: leurs esprits abâtardis par le luxe, ne s'occupoient qu'à avoir autant de connoissances qu'il en falloit pour en faire parade, & disserter légèrement sur les modes, les objets de goût, les attributs de la Vénus de Praxitele, ou de la Minerve de Phidias.

Chez eux la plus grande sagesse consistoit à ne point attaquer les lois d'Athènes, à se rendre aux sacrifices, aux fêtes des dieux, à l'assemblée du peuple, au prytanée à l'heure fixe, & avec des habits d'usage. Dailleurs aisés dans leurs manières, & libres dans leurs propos, ils donnoient un plus grand prix à ce qu'on disoit qu'à ce qu'on faisoit. Leur foiblesse pour être flatté étoit extrême; c'est pourquoi les orateurs, avant que d'entamer leur discours, demandoient toujours: *Quel avis, Messieurs, peut vous faire plaisir?* Et les prêtres, *quels sacrifices vous seroient les plus agréables?*

Ils vouloient être amusés jusque dans les affaires les plus sérieuses. Un de leurs citoyens rendant les comptes de sa gestion, ajouta: « J'oubliois, Messieurs, de vous dire qu'en me conduisant ainsi, lorsque des amis m'invitoient à un repas, jamais je ne me suis trouvé le dernier à table ». Cette naïveté singulière fut très-bien reçue, & tous ses comptes lui furent alloués. Cléon, un de leurs magistrats, ayant passé toute la nuit à l'odéum, & n'étant point prêt sur un sujet important qu'il devoit traiter, les pria de remettre l'assemblée à un autre jour, « parce qu'il avoit, dit-il, chez lui grande compagnie qui s'avoit de manger son excellent diner sans l'attendre ». Chacun se mit à rire, & s'en alla gayement, en lui disant qu'il étoit homme de trop bonne compagnie pour en priver ses amis.

L'orateur Stratocle leur ayant annoncé une victoire sur mer, on fit pendant trois jours des feux de joie, & on les continuoit encore quand la nouvelle de la défaite de l'armée navale d'Athènes arriva. Quelques-uns lui en firent de grands reproches sur la place. « Il est vrai, dit-il, que je me suis trompé, mais vous avez passé trois jours plus agréablement que vous n'auriez fait sans moi ». Cette répartie calma le chagrin du peuple; il la trouva plaisante, & quelqu'un fit là-dessus la scolie ou chanson de Stratocle, qu'on mit au rang des chansons joyeuses, & qu'on chanta bien-tôt après dans les carrefours.

Ils ridiculisoient également le bien & le mal; mais comme le mal étoit ordinaire chez eux, ils y portoient moins d'attention. De plus, ils aimoient à rire, & le mal ne donne point à rire. Aucun autre peuple n'étoit né comme lui pour la plaisanterie & les bons mots. Il y avoit dans Athènes une académie de plaisans, ainsi que des académies de philosophes; ces sages, comme les appelle Athénée, étoient au nombre de soixante, & s'assembloient dans le temple d'Hercule; leur institut étoit de raffiner sur les plaisanteries, & leur décision étoit d'un si grand poids, qu'on disoit, *les soixante pensent ainsi*; & d'un railleur spirituel, *il est de l'académie des soixante*. Leur réputation s'étendit si loin en ce genre, qu'ils comptoient parmi les membres de leur corps des têtes couronnées. Philippe de Macédoine leur envoya un talent pour y être agrégé, & recevoir d'eux les premières nouvelles des ridicules qu'ils inventeroient

contre leurs archontes, leurs prêtres & leurs philosophes.

Ce prince connoissoit parfaitement les Athéniens: il favoit qu'ils étoient malins par contagion, & que rien ne les délectoit autant que la satyre. Ils vouloient voir sans cesse les parodies d'Eschyle, de Sophocle & d'Euripide. Dans le tems que la guerre du Péloponnèse mettoit la république à deux doigts de sa perte, on jouoit au théâtre les nuées d'Aristophane; & quelque courier ayant apporté la nouvelle que l'armée venoit d'être encore battue, ils demandèrent pour se distraire la dixième représentation des nuées. C'est ainsi qu'ils se consoloient, en s'amusant à prendre le premier homme de la Grece, le vertueux Socrate, pour objet de leurs railleries; ils allerent même jusqu'à jouer sur leur théâtre la femme de Minos. Mais ceux qui gouvernoient étoient fort aises que le peuple athénien s'occupât de frivolités odieuses, plutôt que des affaires de l'état. Aussi les archontes permirent dans ces conjonctures qu'on barbouillât les sages à la manière de Cratinus & d'Europolis, ce qui fut très-applaudi.

Quelques semaines avant les fêtes sacrées, ils se rendoient en foule au pœcilé, pour voir les fauteurs, les baladins, & les gens qui faisoient des tours d'adresse. Ce qu'il y a de singulier, c'est qu'ils alloient à quelques-uns de leurs spectacles pour le seul plaisir d'être vus ou de s'en moquer. Le bizarre mélange des farces de l'un de ces spectacles où on parloit consécutivement la langue athénienne & la langue des barbares, les amusoit beaucoup, parce que les acteurs leur laissoient en sortant l'agrément de les critiquer, pourvu qu'ils revinssent le lendemain à leurs mascarades.

Ils étoient admirateurs enthousiastes de l'odéum; c'étoit un théâtre de mauvaise musique, entouré des logemens de toutes les courtisannes, d'une place publique où l'on vendoit de la farine, & d'un grand portique qu'Ariobarzane, roi de Cappadoce, avoit enjolivé. Mais il y avoit à ce théâtre des mimes qui représentoient des gestes indécents, des danses lascives, & des amours criminelles. On y célébroit aussi la fête d'Adonis, & tout ce qui s'y passoit étoit le sujet le plus intéressant des conversations.

Outre les fêtes publiques de plaisir, les Athéniens en avoient de particulières, dont la danse à la suite des repas faisoit le principal objet. Il n'y avoit qu'une seule de leurs danses que Platon approuva; c'étoit une danse grave & majestueuse, mais les Athéniens n'en faisoient usage que pour la forme. Ils lui préféroient les ménades où les danseurs étoient travestis, toutes les danses folâtres, sur-tout la danse nommée *lamprotere*, & celle dont parle Homere dans le *XVIII. liv. de l'odyssée*.

Ils mirent à la mode la danse pyrrhique, non pas la pyrrhique guerrière des Lacédémoniens, mais cette pyrrhique pacifique où les danseurs ne portoient que des thyrses, des bouquets de fleurs, & des flambeaux. Apulée nous en a donné la description, qu'on sera bien-aise de lire ici. *Puelli, puellæque, virenti florentes atatulâ, formâ conspicui, veste nitidi, incessu gestuosi, græcanicam saltabant pyrrhicam, thyrsus quatientes, dispositis ordinationibus, indecoros ambitus inerrabant, nunc in orbem rotarum flexuosi, nunc in obliquam seriem connexi, & in quadratam patorem cuneati, & in ceterâ dissidium separati.*

On fait au sujet de la danse, l'histoire d'Hippoclide, qui passoit pour le plus riche, le plus agréable & le plus beau des Athéniens. Clisthène, roi de Sycione, avoit envie de lui donner sa fille en mariage. Il lui fit une fête magnifique avant que de dresser le contrat. Hippoclide fort content de sa figure, dansa d'un air dégagé, libre & indécent, la danse appelée *emmelée*, qui étoit une danse grave & noble: « Fils de Tisan-

» dre, lui dit Clisthène, tu as dansé ton mariage » hors de cadence ». A quoi le jeune homme répondit: « Hippoclide ne s'en soucie guère »; réponse qui devint proverbe à Athènes.

L'oisiveté, les promenades, les spectacles, les danses, formerent dans toute la ville des parties de souper où régnoit la chère la plus délicate. La dépense en ce genre devint si grande, que les Athéniens pour pouvoir la soutenir vendirent leur vaisselle d'argent, & se servirent de la poterie de Samos. Démétrius ayant abandonné à son maître-d'hôtel les restes de sa table, ce maître d'hôtel en deux ans de tems acheta trois terres. Un habile cuisinier se payoit aussi cher qu'à Rome; on n'estimoit que les repas apprêtés de la main de Moschion. On accordoit le droit de bourgeoisie aux enfans de Chérips, parce que leur pere avoit inventé une nouvelle sorte de ragoût aux truffes de la Grece. Le nom de ce ragoût nous a été conservé par Athénée; on l'appelloit *truffes à l'Alcibiade*, ou *truffes en surprise*.

Quoiqu'on servît à leurs tables les meilleurs vins du monde, ils en buvoient néanmoins très-sobrement, parce qu'ils vouloient que leurs repas fussent assaisonnés de conversations légères & plaisantes; ces conversations rouloient sur les nouvelles du jour, les brochures, les spectacles, les amourettes de Thais avec Ménandre, & les nouveaux logoglyphes formés de vers d'anciens poètes parodiés. On ne parloit jamais à table de Mégabise, de Rhodes, de Sparte, ni de Philippe que pour un moment, & pour s'en moquer.

Ce que dit Horace de l'envie toujours attachée à la vertu, étoit encore plus vraie à Athènes qu'ailleurs, *virtutem incolumen oderunt invidi*. Une grande supériorité de mérite en quelque genre que ce fût, affligeoit vivement les Athéniens. Thémistocle, Miltiade, Aristide, Périclès, Socrate, Démosthènes, Démétrius de Phalere, & Phidias, en font de belles preuves. L'éclat de leur gloire leur suscita mille envieux, fortes d'ennemis également couverts & dangereux. Athénée nous apprend qu'on vit même, à la honte des mystères sacrés, des prêtres de Minerve supplantés par des prêtres de Vénus.

La religion des Athéniens étoit la même pour le fonds que celle des autres grecs, excepté dans quelques points, dont l'intérêt des pontifes avoit sur-tout établi la sainteté. Les Athéniens ne furent point choqués des impiétés qu'Eschyle dans sa tragédie faisoit tenir à Prométhée contre Jupiter, mais ils étoient faciles à effaroucher sur Cérés & ses mystères. C'est que Jupiter n'appartenoit qu'en général à la religion, au lieu que Cérés & ses mystères avoient rapport aux intérêts particuliers de la capitale de l'Attique, & des pontifes puissans qui desservoient les autels de la déesse.

Leur ville étoit remplie de temples, de monumens de piété, de lieux d'amusement & de libertinage. Les Athéniens étoient tout ensemble impies & superstitieux; ils réputoient le jeudi comme un jour malheureux; on renvoyoit toute assemblée qui tomboit ce jour-là. On s'enivroit de plaisir pendant la célébration des thesmophories; & le troisième jour qu'elles finissoient, on se rendoit de l'odéum & du théâtre de Bacchus, dans le temple de Minerve, où chacun suivoit des observances religieuses de la journée; ce qui fait que Plutarque appelle le troisième jour des thesmophories, le *plus triste jour de l'année*.

Aux fêtes sacrées d'Eleusis, les femmes passaient douze heures consécutives dans le temple, assises sur des bancs, sans prendre aucune nourriture, & tenant dans leurs mains un livre écrit en langue égyptienne, avec des hiéroglyphes. Chacun conservoit ce livre dans des peaux teintes en pourpre; mais comme il n'y avoit que les prêtres qui pussent lire

l'écriture hiéroglyphique, le peuple d'Athènes se reposoit superstitieusement sur eux du soin de la déchiffrer.

Les Athéniens établirent aussi par superstition des expiations publiques pour leurs théâtres, & des expiations particulières pour les crimes & les fautes qu'on avoit commises; ces dernières expiations consistoient à se rendre dans le temple du dieu que l'on avoit particulièrement offensé, à se laver d'eau sucrée, & en d'autres actes semblables.

L'artisan mettoit une petite pièce de monnoie sur la langue de ceux qui venoient de mourir; mais les gens riches s'imaginoient que pour passer plus commodément la barque fatale, il falloit porter à Caron trois pièces d'argent. La dépense étoit excessive à la mort des grands; ils vouloient avoir des tombeaux magnifiques avec tous les ornemens que dicte la vanité.

Ce peuple réunissoit en lui tous les contraires; il étoit dur & poli, civil & médisant; détracteur des étrangers, & les accueillant avec enthousiasme. Protagoras d'Abdère, Evenus de Paros, Poléen d'Agri-gente, Théodore de Byfance, ne sachant plus où se réfugier, firent fortune à Athènes, par la seule raison qu'ils étoient des étrangers.

Les Athéniens devenus sophistes par caractère & pas corruption, inventèrent la plaidoirie, & en firent un art rusé & lucratif. Périclès se les attacha par le profit du barreau, & Alcibiade les punit rudement par le même endroit, en engageant les Spartiates à fortifier Décélie, parce que ce fort coupoit les revenus de la justice, qui étoient un de leurs grands trafics.

Cicéron se mocque plaisamment de la manière dont ils opinoient. « Aussi-tôt, dit-il, qu'un de leurs orateurs a fini de parler, ils ne font que lever la main en tumulte, & voilà un décret éclos ». C'est ainsi que se fit le fameux décret (mentionné dans les marbres d'Oxford) qui ordonna la suppression des portefeuilles de Périclès sur les beaux-arts, conjointement avec ceux de toutes les œuvres de Solon, d'Anaximandre, d'Anaxagore, de Phérécyde, d'Archytas, de Calippe & de Socrate; recueil que quelques savans disciples de ces grands hommes avoient enfin rassemblés en un corps, & qu'ils avoient transcrits pendant vingt ans sur du beau papyrus d'Egypte avec un soin scrupuleux, une critique éclairée, & une dépense vraiment royale, pour transmettre à la postérité, par des copies fideles & par d'admirables desseins, le dépôt des Sciences & des Arts aussi loin qu'ils avoient été poussés. Le décret qui proscrivoit ce magnifique recueil, avança dans toute l'Attique le regne de la barbarie, qu'une petite poignée de sages avoit tâché jusqu'alors de reculer par leurs écrits.

Quoique les Athéniens marchassent à grands pas vers leur chute, ils étoient toujours enorgueillis de la supériorité qu'ils avoient eu dans les beaux-Arts, & de celle qu'ils prétendoient avoir encore dans les Sciences. Cependant avec cette prétention singulière on n'apprenoit aux jeunes gens dans les principales écoles d'Athènes, qu'à chauffer le foc & le cothurne, comme s'ils ne devoient être un jour que des comédiens, & que l'étude des Lettres, de la Morale & de la Philosophie fût une chose méprisable. On ne leur expliquoit que des ridicules impertinences, qu'on autorisoit du nom d'un poète inconnu, & on leur donnoit pour sujets de composition le mont Athos percé par Xerxès, les noces de Deucalion & de Pyrrha, les irruptions des Scythes en Asie, les batailles de Salamine, d'Artémise & de Platée.

Leurs rhéteurs ne s'occupoient qu'à épilucher des syllabes, à couper des phrases, à changer l'orthographe, à appauvrir, à efféminer la langue grecque qui étoit si belle du tems de Démosthène, & à lui

donner le ton affété & languoureux d'une courtisane qui cherche à plaire. Les Athéniens n'en conservèrent que la douceur de la prononciation, qu'ils tenoient de la bonté de leur climat, & c'étoit la seule chose qui les distinguoit des Asiatiques.

Leurs philosophes examinoient dans leurs écrits; si le vaisseau qu'on gardoit au port de Phalere, & dont on ôtoit les pièces qui se pourrissoient en en mettant de nouvelles, étoit toujours le même vaisseau, que celui sur lequel Thésée avoit été en Crète, & cette question devint très-sérieuse.

Leurs médecins regardant l'étude de l'art & des observations d'Hippocrate, comme un tems perdu dans la pratique, l'exerçoient empiriquement par deux seuls remèdes qui marchaient toujours de compagnie, la saignée & la purgation avec l'hellebore noir, l'une & l'autre jusqu'à l'extinction des forces. Peut-être trouverent-ils que la folie ou la phrénésie dominoit dans toutes les maladies des Athéniens, & qu'on risquoit trop à écouter la nature si étrangement viciée chez ce peuple, & à attendre d'elle quelque crise salutaire.

Dans les portiques & les académies d'Athènes, ce n'étoit que querelles & que divisions, les uns tenant pour les Apollodoréens, les autres pour les Théodoréens; & l'on ne fauroit croire la haine & l'animosité qui régnoient dans ces deux partis.

Uniquement occupés de questions futiles, ou entièrement dissipés par les plaisirs, les Athéniens méprisoient les Sciences d'érudition, joignant une ignorance volontaire à la présomption qui leur étoit naturelle. Ils ne connoissoient rien du reste du monde, & traitoient de fables les négociations Phéniciennes. Joseph ne cite que des traits de leur ignorance & de leur vanité. Un de leurs compatriotes plein d'un juste mépris pour tant de suffisance, leur disoit: « Ô Athéniens; vous n'êtes que des enfans; vous vivez comme des enfans; vous parlez comme des enfans.

Superficiels, & hors d'état de raisonner sur de grands sujets; ils décidoient de la guerre, de la paix, & des intérêts des Grecs, comme leurs nautodices des litiges de leurs matelots avec les étrangers. Ils jugeoient des alliances qu'ils devoient former, comme de l'accouplement de leurs chiens.

Tournant tout leur esprit vers les objets frivoles & de pur agrément, il n'est pas étonnant qu'ils entendissent moins la navigation, le pilotage, & l'agriculture, que les Tyriens & les Phéniciens. Cette dernière science étoit d'autant plus en vogue chez les fondateurs de Carthage, qu'ils habitoient un pays dont le peu de fertilité naturelle encourageoit leur industrie, pour faire circuler l'abondance dans tous les ordres de l'état, par des moissons qui payoient le laboureur avec usure, & fournissoient au trafiquant un fonds inépuisable d'échanges avec l'étranger. Ils en faisoient encore un exercice volontaire, un amusement utile, & même un objet d'étude: Ils étoient cultivateurs, comme hommes d'état & négocians. Leurs progrès dans la navigation furent grands & rapides, parce qu'ils avoient pour but d'augmenter à la fois leurs richesses personnelles, & les forces de leur état, dont le pouvoir se fendoit en partie sur l'opulence générale, & en partie sur celle de tous les sujets en particulier.

Magon, un de leurs illustres citoyens, avoit composé sur la culture des terres, un traité profond, dont la réputation s'étendit jusqu'à Rome, & Décius Silanus réussit à le traduire. Voilà cependant les hommes que les poètes & les orateurs d'Athènes, traitoient dans leurs comédies & dans leurs harangues, de barbares, qui écorchoient la langue grecque.

Les vaisseaux de Carthage & de Phénicie parcou-

roient toutes les mers, dans un tems où les Athéniens ne navigeoient pas au-delà des colonnes d'Hercule ou du Pont-Euxin. Les Carthaginois & les Phéniciens, introduits par la navigation en Egypte, à la cour de Perse, dans toutes les contrées de l'Asie, & jusques dans les Indes, avoient par ces vastes régions des lumieres curieuses & certaines, bien différentes des idées vagues & confuses, que les Athéniens s'en formoient sur les fictions de leurs poëtes, & les romans de leurs gens de lettres oisifs.

Concentrés dans leur capitale, ils ne connoissoient rien au-delà de l'Attique, & se glorifioient néanmoins de l'affluence des étrangers, qui venoient prendre chez eux une teinture d'Atticisme, avant que de passer à Rome.

Non-seulement ils étoient fous en général des délices de leur ville; mais en particulier, ils auroient tous voulu habiter le quartier nommé *Colytos*, parce qu'on disoit, que les enfans y commençoient à parler, plutôt que dans les autres quartiers de la ville, & l'on assuroit qu'on n'y avoit jamais vû d'exemple de mutisme. Les Athéniens entierement opposés aux Lacédémoniens, estimoient infiniment le babil. *Loquacité, loquence & éloquence*, étoient déjà dans leur ancien langage des termes synonymes. Un *parlier* (on conçoit bien que je traduis ici les mots grecs attiques) désignoit chez eux un orateur éminent, un orateur admirable.

D'ailleurs, ce quartier *Colytos* avoit été fort embelli par Périclès; on y voyoit le temple de Minerve & le théâtre de Régille, où se rendoient les poëtes de profession. Epicure, Nicias, Themistocle, Harpalus, Alcibiade & autres grands avoient aussi bâti dans ce quartier de magnifiques palais.

Enfin, les Athéniens après avoir vanté le *Colytos* avec emphase, louoient ensuite avec autant d'exagération, tous les autres agrémens merveilleux de leur Athènes: connoissez-vous, dirent-ils un jour à Isocrate, une ville au monde, dont le séjour soit plus délicieux & dont les plaisirs soient plus brillans, on fait quelle fut sa réponse: je compare, répliqua-t-il, votre ville à une courtisane, qui par sa beauté attire bien des galans, quoi qu'aucun ne voulût l'avoir pour épouse; mais le latin dit bien mieux, & le dit en quatre mots: *melior meretrix quam uxor*. Le Chevalier DE JAUCOURT.

PARIS, COMTE DE (*Hist. de France.*) c'étoit la plus éminente dignité du royaume avant Hugues Capet. En 888, Eudes, comte de Paris, fut proclamé roi, & couronné par l'archevêque de Sens, au préjudice de Charles le Simple. Il mourut à la Fère en 898, âgé de quarante ans, & est enterré à Saint-Denis.

PARIS, POLICE DE (*Hist. de France.*) elle a été établie sous S. Louis vers l'an 1260, par Etienne Boileau, prévôt de cette ville, magistrat digne des plus grands éloges; il s'appliqua d'abord à punir les crimes: les prévôts fermiers avoient tout vendu, jusqu'à la liberté du commerce, & les impôts sur les denrées étoient excessifs: il remédia à l'un & à l'autre; il rangea tous les Marchands & Artisans en différens corps de communautés, sous le titre de confréries; il dressa les premiers statuts, & forma plusieurs réglemens; ce qui fut fait avec tant de justice & une si sage prévoyance, que ces mêmes statuts n'ont presque été que copiés ou imités dans tout ce qui a été fait depuis pour la discipline des mêmes communautés, ou pour l'établissement des nouvelles qui se sont formées dans la suite des tems. La famille d'Etienne Boileau, dont le véritable nom est *Boylesve*, a continué de se distinguer depuis dans la province d'Anjou, où elle subsiste encore aujourd'hui. Henault, *Hist. de France*.

PARISIENNE, f. f. (*Fondeur de caractère d'Impri-*

*merie.*) est le premier & le plus petit des corps des caractères d'Imprimerie; sa proportion est de cinq points mesure de l'échelle, son corps double est le petit romain. Ce caractère se nomme aussi *sédanoise*, parce qu'il a été gravé à Sedan en 1620 pour la première fois par Jeannon, graveur & fondeur de cette ville, & avec lequel il imprima en 1625 *Publii Virgilii*, &c. en un seul petit volume in-32. & en 1633 il imprima avec le même caractère tous les livres de la bible en un volume in-8°.

En 1634 ou 35 Jacques de Sanlecque, graveur & fondeur de caractères à Paris, grava un caractère à l'imitation de celui de Jeannon, & il le nomma *parisienne* du nom de sa ville; ce qui fait qu'à Paris on a appelé ce caractère *parisienne*.

En 1740, le sieur Luce, graveur de caractères pour le Roi, a gravé pour l'imprimerie royale un caractère nommé la *perle*, plus petit d'un tiers que la *parisienne*. Comme ledit caractère a été gravé pour le roi, & qu'on n'en a pas encore gravé de pareil jusqu'à présent, cela n'empêche pas que la *parisienne* ne soit comptée dans l'Imprimerie, comme le premier des caractères. Voyez l'exemple à l'article CARACTÈRE.

PARISIS, (*Monnoie.*) monnoie des ducs ou comtes de Paris: elle étoit ainsi appelée à cause qu'elle portoit le nom de *Paris*, où elle étoit fabriquée, comme il appert par un denier de Hugues, duc de Paris, gravé dans le Blanc: les comtes de Paris étant devenus rois de France, la monnoie *parisis* devint monnoie royale ou la monnoie du roi.

La plus ancienne mention que l'on trouve de la monnoie *parisis*, est dans un titre de S. Denis de l'année 1060, qui étoit la première du regne de Philippe I: *quam in vadimonio tenebat pretio 60 librarum denariorum parisiensium*. La distinction de la monnoie tournois & *parisis*, a commencé avant le regne de Philippe Auguste, quoiqu'on ait toujours crû, qu'il avoit introduit cette différence dans nos monnoies. Sous ce prince, la monnoie *parisis* étoit plus forte d'un quart que la monnoie tournois; c'est-à-dire que 4 sols *parisis* en valent 5 tournois. On s'en est servi en France dans les comptes & dans les contrats.

PARISIS D'ARGENT (*Monnoie.*) Philippe de Valois fit fabriquer cette monnoie; elle étoit d'argent fin, & pesoit quatre deniers. Elle valoit un sol *parisis*, ou quinze deniers tournois. Ce prince fut le seul entre nos rois qui fabriqua de ces especes.

Le *parisis d'argent* avoit cours au même tems que le *parisis d'or*; il valoit douze deniers *parisis*, de sorte que le *parisis d'argent* étoit le sol *parisis*, comme le gros tournois étoit le sol tournois; on peut voir dans la table du traité des monnoies, par M. le Blanc, le tems où toutes ces especes ont été fabriquées, leur loi, leur poids & leur valeur, aussi-bien que celle du marc d'argent. Ces *parisis d'argent*, ne passerent pas le regne de Philippe de Valois, quoiqu'on ait continué sous les regnes suivans, de se servir de la monnoie *parisis*, ainsi qu'il paroît par les doubles, & les deniers *parisis*, que firent faire ses successeurs. (*D. J.*)

PARISIS D'OR, (*Monnoie.*) les *parisis d'or* furent ainsi nommés, parce qu'ils valoient une livre *parisis*, ou vingt sols *parisis*, lesquels étoient d'argent fin & pesoient quatre deniers; de sorte que les *parisis d'or* qui valoient alors vingt sols *parisis*, ou 25 sols tournois, vaudroient aujourd'hui environ 26 liv. Le *parisis d'or* fut établi au mois d'Octobre 1330, & il ne dura que jusqu'au premier Février 1336. Cette monnoie étoit nouvelle, & on n'avoit point encore vû en France d'espece d'or qui portât ce nom-là; on peut en voir la figure dans le traité historique de M. le Blanc.

PARITÉ, f. f. (*Gram.*) Voyez l'article PAREIL. La *parité* suppose ressemblance entre les choses; l'éga-

fité suppose la mêmeté, s'il est permis de s'exprimer ainsi.

PARIUM, (*Geog. anc.*) c'étoit une ville de l'Asie mineure, située sur la Propontide, entre Lampsaque & Priapus, dans un territoire fertile, & qui produisoit des vins estimés: elle avoit un bon port; on fait remonter son antiquité jusqu'aux tems fabuleux. On a dit qu'elle prit son nom de *Parius*, fils de Jason; qu'il y habitoit une race d'hommes ophigènes, c'est-à-dire, descendus d'un héros qui avoit été serpent; & qu'ils avoient la vertu de guérir la morsure des bêtes venimeuses, comme les pnylles d'Afrique; ce qu'il y a de certain, c'est que cette ville fut fondée par les Milésiens, les Erythréens & les habitans de l'île de Paros, d'où elle a pris son nom. Elle s'accrut des ruines de la ville d'Adraстée; & sous les rois de Pergame, une partie du territoire de la ville de Priapus lui fut soumise.

ΠΑΡΙΑΝΩΝ sur les médailles, désigne les habitans de *Parium*; elle étoit de la province proconsulaire d'Asie; Auguste en fit une colonie. Pline, *l. V. ch. xxxij.* ne l'a pas oubliée; mais il paroît l'avoir confondue avec Adraстée: elle jouissoit du droit italique, comme *Alexandria Troas*.

Cette ville ainsi que les autres colonies, étoit gouvernée par un senat ou conseil, composé de décursions; ses duumvirs sont marqués sur une médaille, frappée sous Galien. Plusieurs types des médailles de *Parium*, sont relatifs à l'établissement de la colonie. Voyez PARIUM, MÉDAILLES DE (*Art numism.*)

Strabon nous apprend que le culte d'Apollon & de Diane, fut transféré de la ville d'Adraстée à *Parium*, & qu'on leur éleva un autel d'une grandeur & d'une beauté extraordinaires; c'étoit l'ouvrage du célèbre Hermocréon. Pline parle aussi de la statue de Cupidon, placée dans cette ville; elle étoit de la main de Praxitèle, & elle égaloit en beauté la Venus de Gnide.

La colonie rendit les honneurs divins à Jules César & à Auguste: on en trouve la preuve dans une inscription, rapportée par Spon & par Wéheler. La même ville donna la naissance au fameux Pérégrin, dont Lucien a décrit la mort. Les habitans de *Parium* lui dressèrent des statues, & lui attribuerent la vertu des miracles, & de rendre des oracles.

La ville de *Parium* étoit dépendante du gouvernement de l'Asie proconsulaire; mais ce gouvernement ayant été divisé en plusieurs provinces sous le règne de Dioclétien, *Parium* fut comprise dans la nouvelle province d'Hellespont, dont Cyzique étoit la métropole. Elle eut des évêques suffragans du métropolitain de Cyzique; on en peut voir la suite dans l'*Oriens Christianus* du P. le Quien.

Les provinces orientales ayant été partagées en différens thèmes ou départemens militaires, après le règne d'Héraclius; cette ville nommée alors Παριος, fut comprise dans le thème d'obsicion. Cette division subsista sous les empereurs grecs, jusqu'à la grande invasion des Turcs dans cette partie de l'Asie mineure, au commencement du quatorzième siècle. Un de leurs chefs appelé *Carassi* s'empara de la Troade, & des pays voisins, & donna son nom à ce canton. On l'appelle encore *Liva* ou district de *Carassi*; il dépend du pachalik d'Anadoli. La ville de *Parium* étoit encore connue au seizième siècle du tems du géographe Sophien, sous le nom de *Pario*. Elle est maintenant détruite, & on en voit les ruines près d'un lieu appelé *Kamaris*, sur un bassin qui étoit anciennement le port de la ville. (*Le Chevalier DE JAV-COURT.*)

PARIUM, médailles de, (*Art numismatiq.*) M. l'abbé Belley a expliqué deux médailles singulières de cette ville. La première frappée sous le règne de Commode a pour type du revers un bœuf de bout, la tête

élevée, qui présente le pié droit de devant à une figure assise, comme pour en recevoir du foulagement; on lit au-dessus cette inscription: *Deo aesc. sub.* Ce type se trouve encore sur une médaille de la même ville, frappée sous Gallien, avec l'inscription *Deo aesc.* mais sans le mot *sub.*

M. l'abbé Belley propose avec modestie une conjecture très-raisonnable. Esculape le dieu de la Médecine avoit des temples par toute la terre; on en connoît deux en Mysie, l'un à Pergame, l'autre à Poëmanine, ville dont parle Pline & Etienne de Byfance, dont on a des médailles. Il est très-croyable que les païens invoquoient ce dieu non-seulement pour la guérison des hommes, mais encore pour les maladies des animaux. Hiéroclès, dans la préface de son ouvrage sur l'art de panser les chevaux, s'exprime en ces termes: « Invoquons pour obtenir du secours dans cet art Neptune équestre, & Esculape, le conservateur du genre humain, qui prend aussi un grand soin des chevaux ». Les habitans de Nicée firent graver sur une de leurs médailles le symbole de ce double bienfait d'Esculape envers les hommes & les animaux. On voit un cavalier sur un cheval qui, d'un pié formé comme le bras d'un homme, tient le bâton d'Esculape avec l'inscription, *ἵππον βροτοποδα*, comme le baron de Spanheim l'a déjà observé.

On peut croire qu'une maladie sur les bestiaux semblable à celle qui depuis quelques années a désolé plusieurs régions de l'Europe, se fit sentir sous les règnes de Commode & de Gallien dans l'Asie mineure, & en particulier dans le territoire de *Parium*; que les habitans de la colonie, pour obtenir la cessation de ce fléau, firent des vœux à Esculape; que le mal ayant cessé, ils offrirent des sacrifices en action de grâces, & qu'ils placèrent dans le temple du dieu, suivant l'usage pratiqué alors, un tableau qui représentoit le vœu de la colonie.

Il est bien probable que le type des médailles dont il s'agit a été gravé d'après cette sorte d'*ex voto*. Les lettres *sub* sont, selon cette conjecture, les premières du mot *subvenienti*; le terme grec *συρροπεδς*, dans le texte d'Hiéroclès, présente la même idée. Tibulle a dit, en parlant de ces tableaux votifs:

*Nunc, dea, nunc succurre mihi: nam posse mederi  
Pisla docet templis multa tabella tuis.*

L'autre médaille singulière de *Parium*, frappée sous Gallien, représente un arc-de-triomphe: on le voit sur un moyen bronze publié par M. Vaillant, & sur un grand bronze très-rare du cabinet de M. Pellerin. Quelques savans ont cru que c'étoit un monument du triomphe de Gallien, qui, dans le sein de la mollesse & de la volupté, eut la vanité de célébrer à Rome une espèce de triomphe tandis qu'il laissoit l'empire en proie aux rebelles & aux barbares: mais cette extravagante cérémonie n'attira à Gallien que du ridicule; Rome même ne lui érigea point de semblable monument, & l'arc qu'on y voit encore & qu'on appelle *l'arc de Gallien*, ne porte aucune marque, ni aucun ornement de triomphe; l'inscription fait connoître que cet édifice fut élevé en l'honneur de Gallien & de l'impératrice Salonine, par un particulier nommé *Marcus Aurelius*, & nullement par autorité publique.

M. l'abbé Belley pense que la colonie de *Parium* fit élever dans sa ville en l'honneur de Gallien, mais pour un sujet tout différent, l'arc-de-triomphe qui est représenté sur ses médailles. L'an 267, les Hérules, nation germanique, fortirent des Palus méotides, traversèrent le Pont-Euxin avec une flotte de cinq cents vaisseaux, entrèrent dans le Bosphore jusqu'à Byfance où ils furent battus par un général romain, & se retirèrent à l'entrée du détroit dans le Pont-

Euxin : mais dès le lendemain ayant profité d'un vent favorable, ils rentrèrent dans le canal, passèrent devant Byzance, & allèrent aborder au port de Cyzique; ils pillèrent cette grande ville, ravagèrent la côte de la Propontide où étoit située la ville de *Parium*, passèrent le détroit de l'Hellespont, firent le dégât dans les îles de Lemnos & de Scyros, aborderent dans la Grece, où ils prirent & brûlerent Athènes, Corinthe, Argos, Sparte, & mirent à feu & à sang toute l'Achaïe. Les Athéniens les battirent dans un défilé; mais cet échec n'arrêta pas leurs ravages, ils se répandirent dans l'Illyrie. L'Empereur Gallien se réveilla de son assoupissement en cette occasion; il alla en personne secourir ces provinces désolées: il attaqua & vainquit les Barbares, & obligea leur chef de se rendre. L'empereur retourna en Italie, & chargea le général Marcien de poursuivre ces Barbares: celui-ci les battit plusieurs fois, & les força de passer le Danube, & de fortir des terres de l'empire. L'Asie mineure, délivrée de ces redoutables ennemis, célébra sans doute la victoire de Gallien par des réjouissances publiques. La ville de *Parium*, qui avoit été exposée à leurs ravages, fit élever alors cet arc-de-triomphe. C'est un édifice composé de trois arcades, sur lequel l'empereur paroît dans un char attelé de deux éléphants au milieu de deux victoires, qui lui présentent une couronne de laurier.

Au reste, il faut savoir que ΠΑΡΙΩΝ sur les médailles désignent les habitans de l'île de Paros, & ΠΑΡΙΑΝΩΝ ceux de *Parium*, dont Auguste fit une colonie. La plupart des types des médailles de *Parium* sont relatifs à l'établissement de la colonie; on y voit le colon ou laboureur traçant avec la charrue l'enceinte de la ville & les limites du territoire; la louve avec les jumeaux, symbole d'une origine romaine; le capricorne, symbole d'Auguste; les enseignes militaires qui furent portées à la tête des vétérans lorsqu'ils furent conduits à ce nouvel établissement, le génie de la colonie.

On a d'autres médailles qui représentent aussi les divinités de *Parium*; Apollon & Diane, cette Diane que les anciens appelloient *Lucifera*. On y voit aussi Cupidon. Enfin le dieu des jardins, qui avoit donné son nom à une ville voisine de *Parium*, nommée *Priapus*, paroît aussi sur ces médailles. (*Le chevalier DE JAVCOURT.*)

PARJURE, f. m. (*Jurisprud.*) est le crime de celui qui a fait sciemment un faux-serment; on entend aussi par le terme de *parjure* celui qui a commis ce crime.

On appelle également *parjure* celui qui a fait un faux-serment, en affirmant véritable un fait qu'il faisoit être faux, & celui qui a manqué volontairement à son serment en n'accomplissant pas la promesse qu'il a faite sous la foi & la religion du serment.

Il seroit assez difficile de déterminer par les textes de droit; si le crime de *parjure* est punissable, & de quelle manière.

En effet, d'un côté la loi dernière *ff. de stellion.* dit que le *parjure* doit être puni du bannissement, & la loi 13. au *ff. de jure jur.* qu'on doit le condamner au fouet; la loi 41. au code de *transactionibus* dit qu'il est infâme, & la loi 17. au code de *dignitat.* qu'il doit être privé de ses dignités; les lois du code prononcent aussi que le *parjure* n'est plus reçu au serment, qu'il ne peut plus être témoin, ni agir en demandant.

Mais d'un autre côté, la loi 2. au code de *rebus creditis*, dit que le *parjure* ne doit point être puni par le prince, parce que c'est assez qu'il ait Dieu pour vengeur de son crime.

Cependant nos rois n'ont pu souffrir qu'un crime qui offense Dieu si grièvement, & qui est en même

tems des plus préjudiciables à la société civile; demeurât sans punition.

Suivant les capitulaires de Charlemagne & de Louis le débonnaire, la peine du *parjure* est d'avoir la main droite coupée.

Par l'ordonnance de S. Louis en 1254, qui est rapportée dans le style du parlement, le bénéfice d'appel est dénié à celui qui a été condamné pour crime de *parjure*, mais elle ne regle point la peine à laquelle il doit être condamné.

L'ordonnance de Charles VII. sur le fait des aides, *art. xiv.* dit que si le *parjurement* se prouve, celui qui se fera *parjuré*, sera condamné en une amende arbitraire envers le roi & envers le fermier, & aux dépens, dommages & intérêts du fermier.

Par l'*art. 593.* de l'ancienne coutume de Bretagne, qui est le 638. de la nouvelle, tout homme qui est condamné & déclaré *parjure*, perd tous ses meubles, & les confisque au profit du seigneur en la justice duquel il est condamné.

L'*art. 40.* de la même coutume, qui est le 37. de la nouvelle, porte que tout officier de justice qui est convaincu de *parjure* est infâme, & incapable d'être juge & de tenir aucun autre office public.

Enfin l'*art. 362.* de la coutume de Bourbonnois déclare que si aucun affirme frauduleusement qu'il n'a aucune chose par Paris pour gens privilégiés, & il est convaincu du contraire, il est puni comme *parjure* à l'arbitrage du juge.

On voit par ces différentes lois qu'en France le *parjure* a toujours été regardé comme un crime très-odieux, & que l'on punit celui qui en est convaincu, mais que la peine en est arbitraire; quelquefois on condamne en une amende honorable, ou, en tous cas, en une amende pécuniaire envers le roi, & une réparation envers la partie; tout cela dépend des circonstances.

Mais la recherche de ce crime est assez rare, soit parce qu'il est difficile de prouver que celui qui a commis un *parjure* l'a fait sciemment, soit parce que, suivant la loi 1. au code de *rebus creditis*, on ne peut, sous prétexte de *parjure*, faire retracter le jugement qui a été rendu sur le serment déféré à une partie par son adversaire, en sorte que l'on ne pourroit agir que dans le cas où le serment a été déféré par le juge, & que depuis le jugement l'on a trouvé de nouvelles pièces qui prouvent la fausseté du serment, comme il est dit en la loi 31. *ff. de jure jurando.*

Cependant plusieurs auteurs, entre lesquels est M. d'Argentré, sur l'*art. 593.* de l'ancienne coutume de Bretagne, tiennent qu'après la prestation de serment déféré, même par la partie adverse, la preuve du *parjure* doit être reçue, & le jugement intervenu sur icelui retracté. Si la preuve du *parjure* est prompte & évidente, comme si un débiteur avoit dénié par serment le prêt qui lui avoit été fait, croyant que la promesse fut perdue, ou qu'un créancier de mauvaise foi eût dénié le paiement qui lui auroit été fait, & que l'un ou l'autre fut convaincu de mauvaise foi par la représentation de la promesse ou quittance qui auroit été recouvrée depuis.

Mais il faut bien prendre garde que par le canon 5. *caus. 22. quest. v.* qui est tiré de S. Augustin, il est expressément défendu de provoquer au serment celui qu'on peut convaincre de *parjure* aussi-tôt qu'il aura affirmé; car en ce cas dit ce saint pere celui qui défère le serment, est homicide de son ame & de celui qu'il fait jurer.

Ainsi celui qui ayant en main des promesses, des quittances ou autres pièces pour convaincre sa partie, au lieu de les lui communiquer, les lui dissimuleroit & lui déféreroit le serment malicieusement, pour faire tomber cette partie dans un *parjure*, seroit lui-même très-coupable.

Mais si celui qui a déferé le ferment n'avoit pas alors en main la preuve du fait contraire, & que les pieces n'ayent été recouvrées que depuis, il n'encourt point de censure; ainsi qu'il est dit dans le canon 6. à l'endroit que l'on vient de citer.

Quand la peine prononcée contre le *parjure* est légère eu égard aux circonstances, & qu'elle n'emporte pas infamie de droit, il y a toujours au-moins infamie de fait, qui fait perdre au *parjure* la confiance de tous les gens d'honneur & de probité, & l'exclud de toute dignité. Voyez au digeste le tit. de *jure jurando*. Julius Clarus, *lib. V. sentent.* Papon, *liv. XXII. tit. XII. n. 10.* Boniface, *tome V. liv. III. tit. I. chap. xiiij.* Louet, *let. L. som. 4.* Journal des aud. *tome IV. liv. V. ch. j.* Belonneau, sur l'art. 163. de la coutume de Bretagne; & Sauvageon, sur ce même article; Ducange, *let. F.* où il parle de *fide violatâ.* (A)

PARJURER, SE, (*Critiq. sacrée.*) se *parjurer* a deux sens dans l'écriture; ou jurer une chose que l'on croit fausse, faire un faux-serment, comme dans S. Matth. *ch. v. 33.* ou ne pas exécuter ce que l'on a promis avec ferment; c'est alors la même chose que prendre le nom de Dieu *en vain*, c'est-à-dire sans effet; car jurer en vain, c'est promettre quelque chose avec ferment, & ne pas tenir sa promesse. (D. J.)

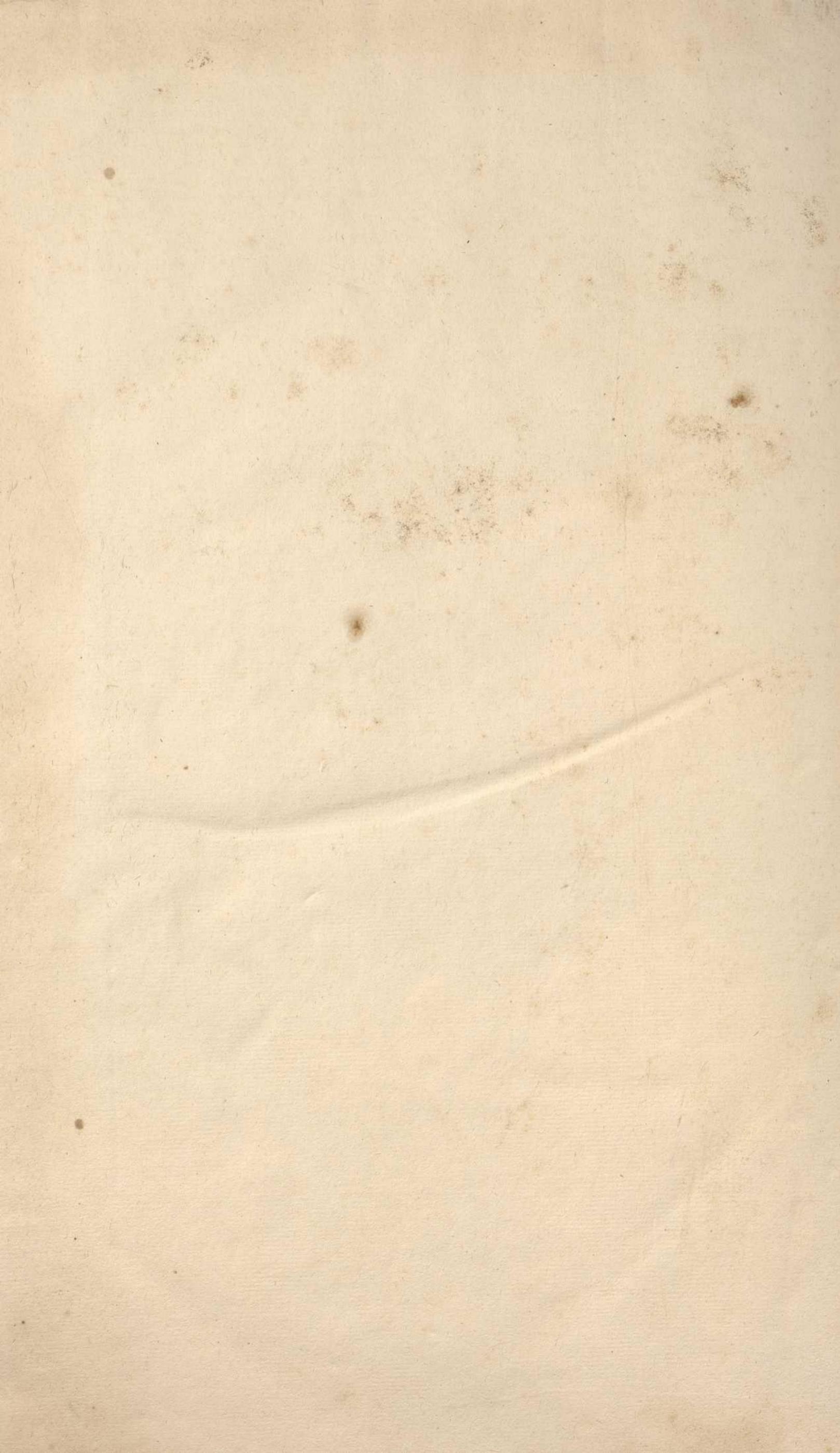
PARKINSONE, f. f. *parkinsonia*, (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur polypétale, anomale, & composée de cinq pétales inégaux; il s'éleve du fond du calice un pistil, qui devient dans la suite une filique charnue, noueuse qui renferme dans chaque nœud une semence arrondie. Plumier, *Nova. plant. amer. gener.* Voyez PLANTE.

FIN DU ONZIEME VOLUME.

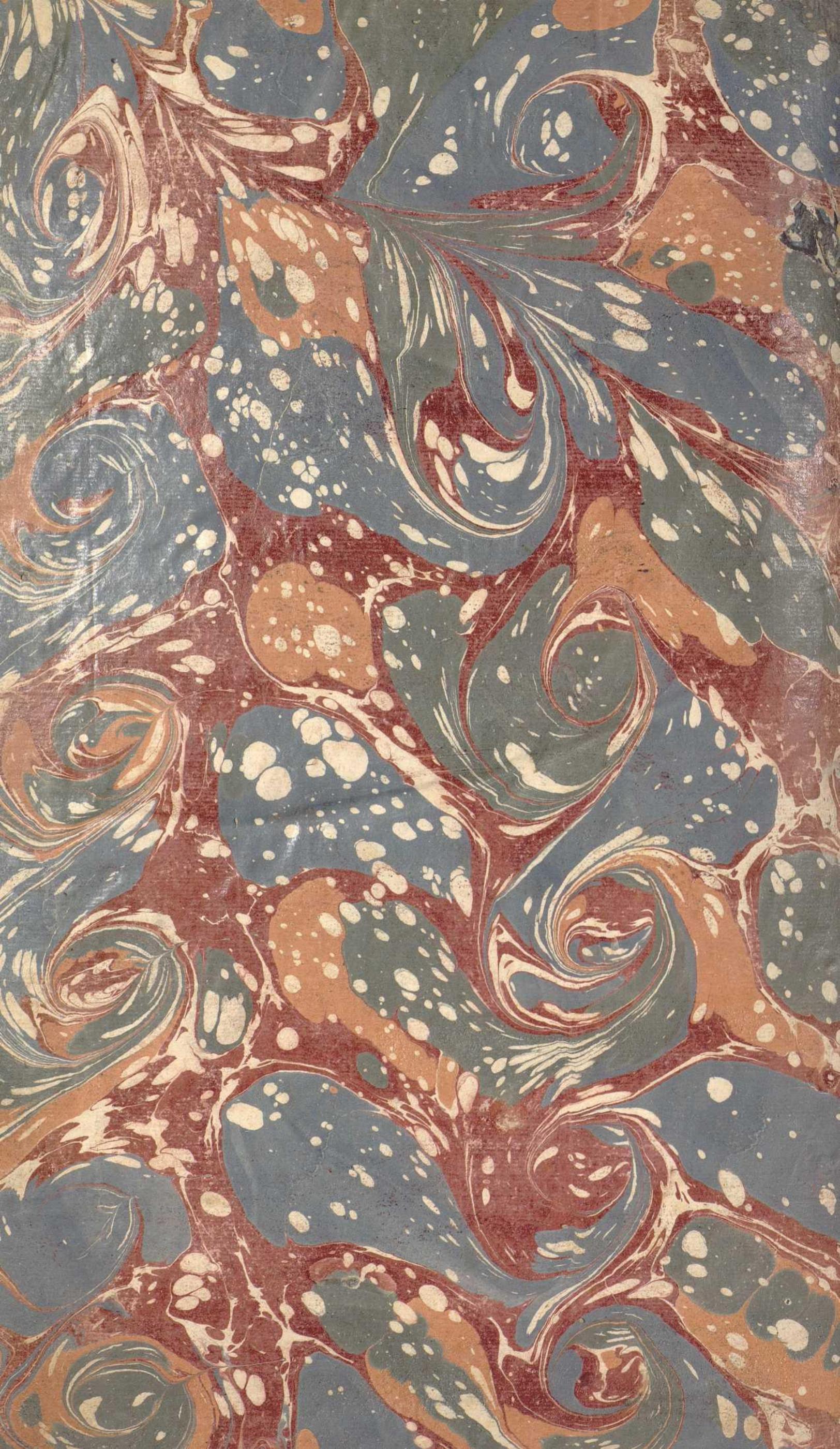
















ENCYCLOPÉDIE

TOM XI  
P N

IMP  
4  
0041